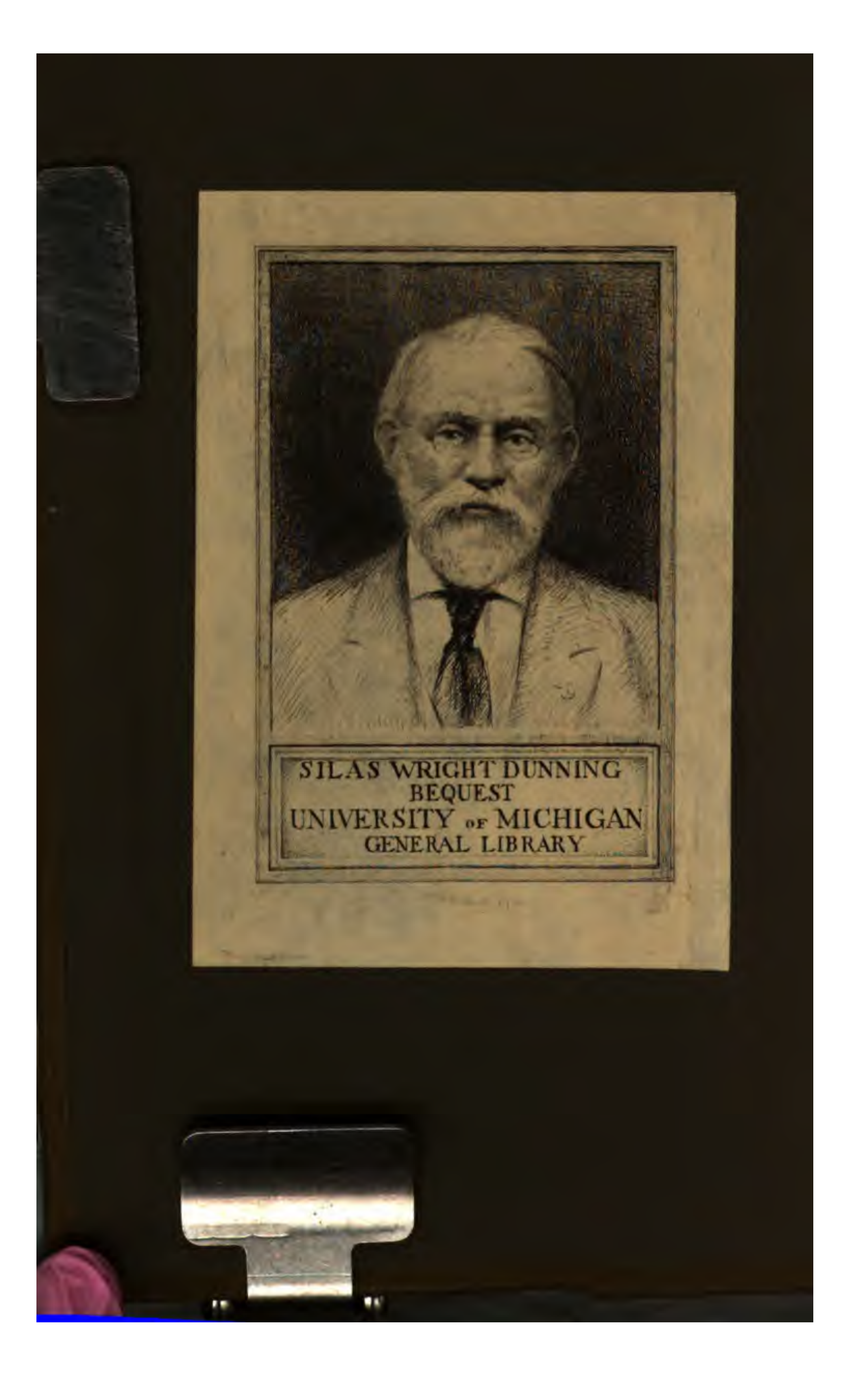

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

ANNÉES 1906-1907-1908

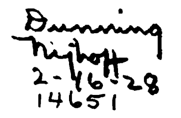
TOME VII





ABBEVILLE
IMPRIMERIE F. PAILLART
26, rue de l'Hôtel-de-Ville, 26

1908



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

Séance du 4 Janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DE FLORIVAL, DU GROSRIEZ, DE LA FARELLE, MALLET, l'abbé MILLE, DE RICHOUFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusé : M. MACQUERON.

M. VAYSON communique la lettre suivante adressée à la Société d'Emulation par la municipalité de Prague :

Monsieur le Baron T. de Clermont-Tonnerre, secrétaire de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Prague, Hôtel de Ville, le 15 décembre 1905.

CHER MONSIEUR,

M. le Maire de Prague et la députation de la ville de Prague sont très heureux et très reconnaissants de posséder l'extrait du procès-verbal de la Société d'Emulation d'Abbeville, relatif

à la séance du 9 novembre 1905, que vous avez eu l'extrême amabilité de m'adresser.

Nous tous nous sommes très touchés, MM. Srb et Hérold en première ligne, de ces souvenirs aimables que vous avez bien voulu nous témoigner de cette façon si gracieuse : l'extrait du procès-verbal de votre Société sera gardé dans les Archives de notre Cité parmi les précieux documents relatifs à nos visites en France, ce pays de notre affection et prédilection. Nous sommes très heureux de continuer les relations fraternelles avec nos amis d'Abbeville qui ont fait aux délégués de Prague un accueil inoubliable.

M. Srb, maire de Prague, me charge de vous transmettre ses vifs remerciements et ses amitiés ; il vous prie de saluer cordialement de sa part MM. Bignon, Coache et Vayson.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus affectueux.

Signé : D. E. DE CENKOW,
Secrétaire de la délégation de la ville de Prague.

La Société manifeste les unanimes regrets que lui cause la mort de Mgr Franqueville, évêque de Rodez, ancien membre titulaire et l'un de ses membres correspondants les plus éminents.

Après avis favorable de la commission du Musée, la Société décide que les antiquités gallo-romaines découvertes à Marca par M. l'abbé RANÇON seront déposées au Musée d'Abbeville et du Ponthieu.

M. DELIGNIÈRES offre à la Société de la part de M. BROQUELET une lithographie représentant la Croix du Roi de Bohême à Estrées-lès-Crécy. Des remerciements sont votés au donateur.

M. DE RICHOUFTZ lit quelques parties d'un travail considérable sur « Les Créquy dans le Vimeu. » Dans un avant-propos clair et précis, l'auteur rappelle en quelques pages les longues procédures remplies de

faits intéressants auxquelles donnèrent lieu pendant une grande partie du XVIIe siècle les crimes et attentats d'une branche de cette illustre famille établie dans le Vimeu.

Cet important ouvrage est renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. DE CLERMONT-TONNERRE lit la délibération prise le 4 décembre 1789 par l'échevinage d'Abbeville désignant, suivant un antique usage appliqué pour la dernière fois, les personnes qui, au nom de la ville, tiendraient sur les fonts baptismaux le fils de M. Tillette de Mautort, maïeur en exercice.

M. le comte Georges VAN ROBAIS, propriétaire à Abbeville, présenté par MM. MACQUERON et WIGNIER, est nommé membre correspondant de la Société.

Sont ensuite désignés :

Pour faire partie de la Commission des Mémoires : MM. DE CLERMONT-TONNERRE, DE FLORIVAL et MALLET.

Comme délégués à la Commission des primes Boucher de Perthes : MM. DE CRÈVECOEUR et VAYSON.

Pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes : MM. D'AULT DU MESNIL, PRAROND et DE VALOIS.

Pour représenter la Société au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts : MM. DELIGNIÈRES, MACQUERON et VAYSON.

Séance du 1er Février 1906

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. DE FLORIVAL, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DU GROSRIEZ, DE LA FARELLE, MACQUERON, MALLET, DE RICHOUFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. VAYSON et l'abbé MILLE.

M. WIGNIER, trésorier, expose son compte de gestion pour 1905. Ce compte est approuvé et M. WIGNIER félicité pour les soins qu'il apporte dans la bonne gestion des finances de la Société.

M. MALLET lit le compte rendu d'un article lu par M. DELIGNIÈRES en 1904 au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts sur le peintre abbevillois Pierre-Adrien Choquet.

Le même membre communique ensuite cinq lettres autographes écrites de 1744 à 1749 par le marquis d'Ecquevilly, colonel du régiment de Royal-Cavalerie, adressées au marquis de Monchy, ancien capitaine au même corps et relatives à des recommandations faites par ce dernier en faveur d'hommes de ce régiment.

Ces lectures sont renvoyées à la Commission des Mémoires.

M. DELIGNIÈRES donne communication d'une étude détaillée sur les sépulcres ou mises au tombeau des XVe et XVIe siècles existant en Picardie et qui est destinée au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts.

M. Joseph BERTHELÉ, archiviste de l'Hérault, présenté par MM. MACQUERON et DE CLERMONT-TONNERRE est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 1er Mars 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE BRÉCOURT, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DE FLORIVAL, DES FORTS, DU GROSRIEZ, DE LA FARELLE, MACQUERON, MALLET, l'abbé MILLE, DE RICHOUFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT annonce que, dans sa dernière séance, le Conseil municipal d'Abbeville a voté une somme de 3,000 francs pour un monument à élever à Boucher de Perthes. Il se fait l'interprète de la gratitude de la Société envers le Conseil municipal dont la généreuse souscription permettra de faire revivre sur une des places d'Abbeville le souvenir du grand philanthrope et de l'illustre savant dont la Société d'Emulation a toujours précieusement conservé le souvenir.

La Société vote à son tour une somme de 1,000 fr., en regrettant que la modicité de ses ressources ne lui permette pas de faire davantage.

M. DES FORTS offre le compte rendu de l'Epigraphie de l'arrondissement de Montreuil par M. Roger RODIÈRE, ouvrage considérable auquel l'auteur a consa-

cré de longues années de recherches et qui figurera avec honneur auprès des meilleurs travaux de ce genre publiés jusqu'ici.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

*Enquêtes campanaires. Notes, études et documents sur les cloches et les fondeurs de cloches du VIII*e *au XX*e *siècle* par Jos. Berthelé. Montpellier, 1903.

Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin, par Jos. Berthelé. Paris, Montpellier, 1896.

Instructions et constitutions de Guillaume Durand le spéculateur, publiées d'après le manuscrit de Cessenon par MM. Berthelé et Valmary. Montpellier, 1905.

Notice archéologique sur l'église de Cléry-en-Vexin, par M. Léon Plancouard. Versailles, 1902.

Notice sur Charles-Louis-Emile Rousse (1815-1903), par M. Léon Plancouard. Pontoise, 1905.

Sur Mahé de la Bourdonnais, par M. de La Farelle.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. DELIGNIÈRES lit le compte rendu d'un nouvel ouvrage de M Ernest PRAROND intitulé : *Introduction à quelques parties d'une Etude sur les lois et les mœurs à Abbeville* (1184-1789). Paris, 1906, in-8°.

Le même membre donne ensuite lecture d'une notice étendue sur l'hôtel de la Gruthuse, un des monuments les plus remarquables d'Abbeville et qui fut complètement détruit par un incendie dans la nuit du 4 au 5 janvier 1795.

M. MALLET lit ensuite un article non moins complet ni moins intéressant sur la chapelle seigneuriale de La-Motte-Croix-au-Bailly érigée en 1336 dans le

château de cette paroisse, sur les fondations qui y avaient été faites et sur les péripéties auquelles elles donnèrent lieu jusqu'à la récente dispersion des Ursulines du couvent d'Abbeville.

Ces deux lectures sont renvoyées à la Commission des Mémoires.

M. le capitaine DE VALICOURT, à Abbeville, présenté par MM. DELIGNIÈRES et DE RICHOUFTZ et M. Oscar DUCEUX, phosphatier à Abbeville, présenté par MM. DE CLERMONT-TONNERRE et MACQUERON, sont nommés membres correspondants de la Société.

Séance du 5 Avril 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DE FLORIVAL, DU GROSRIEZ, DE LA FARELLE, MACQUERON, MALLET, l'abbé MILLE, DE RICHOUFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. S. Leroux, ingénieur à Mustapha, offre un de ses ouvrages : *Traité pratique sur la vigne et le vin en Algérie et en Tunisie.* 2 vol. in-4°. Des remerciements sont votés au donateur.

M. l'abbé MILLE donne lecture d'un travail intitulé *Monflières et sa Seigneurie,* qui doit être suivi d'un autre sur *Monflières et son Pèlerinage.* L'auteur décrit Monflières au point de vue topographique ; il

s'étend assez longuement sur l'étymologie et donne une description détaillée de la seigneurie de ce hameau avec des notices sur les principaux seigneurs et le récit des faits historiques qui s'y sont déroulés.

M. MACQUERON signale la présence au Musée de Lyon d'une curieuse horloge aux armes de Lorraine de la fin du XVIe siècle et signée : Guy Rumault d'Abbeville. Il signale l'intérêt qu'il y aurait à faire des recherches sur cet Abbevillois jusqu'ici inconnu.

Le même membre donne lecture d'une notice de M. Roger RODIÈRE sur l'église de Miannay et notamment sur la pierre tombale qui s'y trouve en bien mauvais état maintenant, de Guillaume de Bours, seigneur de S[t] Michel, Lambercourt, etc. C'est pour l'auteur une occasion de reconstituer l'histoire des seigneurs de Bours et des familles qui leur furent alliées en entrecoupant son étude du récit de maints faits intéressants.

Cette excellente notice est renvoyée à la Commission des Mémoires.

M. Alfred DE MAUTORT, capitaine au 13[e] régiment de chasseurs, est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 3 Mai 1906

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. DE FLORIVAL, ANTY, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, DU GROSRIEZ, DE LA

Farelle, Macqueron, Mallet, de Richouftz, Wignier et de Clermont-Tonnerre, secrétaire.

Excusés : MM. Vayson, l'abbé Mille et Prarond.

La Société décide que l'excursion archéologique annuelle aura lieu le 25 juin prochain à Saint-Leu-d'Esserent, Chambly, Champagne et Beaumont-sur-Oise.

M. de La Farelle communique une lettre écrite par la nièce du grand médecin Philippe Hecquet, grand partisan de la saignée, comme chacun le sait. On y voit que le frère du célèbre docteur attaqué d'une violente maladie à l'âge de quatre-vingts ans, fut saigné quinze fois. Ce genre de médication lui réussit si bien qu'il continua à se faire saigner chaque mois jusqu'à sa mort survenue dans sa quatre-vingt-douzième année.

M. Delignières relève dans le *Journal d'Abbeville* de 1813 la mort arrivée le 9 octobre de cette année de Mademoiselle Bertin, la célèbre modiste de la reine Marie-Antoinette.

M. Macqueron lit un nouvel article de M. Rodière sur un ancien vitrail armorié qui se trouve chez M. Michel, pharmacien. L'auteur donne une minutieuse description des armoiries où on reconnait celles des Pappin, de la Garde, Bailleul et Ricametz et recherche les points de contact qui existèrent entre ces familles.

Cette lecture est renvoyée à la Commission des Mémoires.

Sont nommés membres correspondants de la Société : M. S. Leroux, ingénieur à Mustapha (Algé-

rie), présenté par MM. DELIGNIÈRES et MACQUERON ; M. Georges COULOMBEL, propriétaire à Abbeville, présenté par les mêmes et M. Raymond DE PASSILLÉ, homme de lettres à Oisemont, présenté par MM. DE CRÈVECŒUR et DE CLERMONT-TONNERRE.

Séance du 7 Juin 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECŒUR, DE LA FARELLE, MACQUERON, DE RICHOUFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.
Excusé : M. MALLET.

La Société exprime les regrets que lui cause la mort de Oswald Dimpre, membre correspondant.

Elle décide ensuite l'échange des publications avec la bibliothèque de l'Université d'Aix en Provence.

M. DES FORTS adresse à la Société un travail important où il analyse le *Manuel d'Archéologie française* de M. Enlart au point de vue régional et dont M. MACQUERON donne lecture de quelques extraits.

Pour la Picardie, cette étude se présente sous un aspect particulièrement intéressant par des points de comparaison entre les divers monuments civils et religieux dont notre région a conservé encore de beaux spécimens malgré les nombreuses et inutiles destructions ou mutilations subies à différentes époques.

Ce travail est renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. l'abbé Levé, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Riquier, présenté par MM. Delignières et l'abbé Mille, est nommé membre correspondant de la Société.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

DOCUMENTS DIVERS

Communiqués par **M. H. Macqueron**, *à la séance du 6 juillet 1905.*

Transaction sur homicide.

5 Septembre 1650.

Sont comparus en leurs personnes Thomas Pecquerie, m^e^ tailleur d'habits demeurant en cette ville d'Abbeville, paroisse de St-Nicolas en St-Vulfran, ayant les droits cédés de André Parment, laboureur, demeurant au village de Villeroy, paroisse du bourg d'Oisemont, oncle et tuteur de Marguerite Parment, fille et héritière d'Antoine Parment, d'une part.

Et Nicolas de Cacheleu, écuyer, sieur de Maisoncelle, tant en son propre et privé nom que soy faisant fort de Anthoine de Cacheleu, écuyer, sieur de Frévent, enseigne d'une compagnie d'infanterie au régiment de Rambures d^t^ aud. Villeroy, d'autre part.

Et ont reconnu que pour mettre fin au procés criminel intenté par led. André Parment en sad. qualité de tuteur de lad. mineure pardevant les bailli et officiers dud. Villeroy et ressorti pardevant Monsieur le Lieutenant criminel d'Amiens pour raison de l'homicide commis en la personne dud. défunt Antoine Parment dont led. sieur de Frévent est accusé et, sur les informations, décret de prise de corps aurait été contre

lui délivré même pour avoir plus ample connaissance dudit homicide, led. André Parment aurait obtenu monitoire qui aurait été annoncé et fulminé audit lieu de Villeroy, et lesd. parties, de l'avis de haut et puissant seigneur Messire Charles sire de Rambures, chevalier, seigneur dud. Rambures, Villeroy, Dompierre, Hornoy et autres lieux, maître de camp du régiment dud. Rambures et de noble homme Claude Leblond, sieur de Brimeu, conseiller du Roi notre sire et son bailli prévotal d'Abbeville, se sont accordées par forme de transaction permanente et irrévocable ainsi qu'il s'ensuit.

C'est assavoir que moyennant la somme de 300 livres que led. sieur de Maisoncelle tant en son nom que soy faisant fort dud. sieur de Frévent son fils a promis et sera tenu de payer audit André Parment ce acceptant pour lad. mineure dans les huit jours, comme aussi de payer tous et un chacun les frais de justice faits pour raison dudit homicide tant pardevant lesd. bailli et officiers de Villeroy que pardevant led. sieur lieutenant criminel d'Amiens, lesquels frais et dépens ont été liquidés amiablement entre les parties en la présence et du consentement dud. Parment, tuteur à la somme de 60 livres payables comme dessus par led. sieur de Maisoncelle dans les huit jours : Led. Parment aud. nom a tenu et tient quitte lesd. sieurs de Maisoncelle et Frévent père et fils de tous intérêts civils, amendes, dépens, dommages et intérêts qu'eut pu prétendre en faveur de lad. André Parment tuteur pour raison dud. homicide; même le sieur de Maisoncelle promet et se fait fort de faire absenter sondit fils d'aller et venir dans led. village de Villeroy durant l'espace de six mois; et d'autant qu'après lesd. informations faites pour

raison dud. homicide, led. sieur de Maisoncelle et sa femme avaient fait informer de l'office dud. sieur lieutenant criminel d'Amiens pour raison des prétendues voies de fait, violences, menaces et injures commises et proférées par led. André Parment. Sur ces informations, sentence serait intervenue le VI mai 1650 par laquelle led. s[r] André Parment aurait été condamné en six livres d'amende vers le Roi, en dix livres d'intérets civils envers les s[r] et d[e] de Maisoncelle et aussi de déclarer dans la chambre criminelle dud. bailliage d'Amiens en présence de quatre personnes telles qu'elles voudraient choisir qu'à tort et insolemment il avait fait les violences et proféré lesd. injures et menaces contre iceux sieur et dame de Maisoncelle, lesquels il tiendrait pour gens de bien, et non tachés desd. injures, qui auraient été mis en la protection et sauvegarde du Roi et dud. Parment lequel aurait été condamné aux dépens ; de laquelle sentence led. Parment aurait formé appel relevé à la Cour de Parlement : led. sieur de Maisoncelle a déclaré qu'il ne se veut s'aider desd. informations et sentence lesquelles il accorde de déclarer nulles, a quitté et quitte aud. Parment tous les frais et dépens auxquels il a été condamné par lad. sentence et ceux par lui tirés sur l'appel à la cour de Parlement et dont il promet le décharger, faire en sorte qu'il n'en soit recherché ni inquiété ensuite desd. 10 livres pour l'intérêt civil adjugé par icelle le tout à peine de tous dépens, dommages et intérêts : ce qui est accepté par led. Parment pour ce comparant en personne, lequel moyennant les présentes en lad. qualité de tuteur de lad. mineure a consenti et accordé que led. sieur de Frévent puisse obtenir lettres de rémission pour

ledit homicide qu'il consent être enterinées (?) par ledit sieur lieutenant criminel d'Amiens et partout ailleurs qu'il appartiendra, etc...

Fait et passé à Abbeville en l'hotel dudit s^r de Rambures le 5e jour de 7bre 1650 pardevant les notaires royaux en Ponthieu soussignés avec les parties.

Extrait des minutes de Boujonnier, notaire à Abbeville.

ETAT DES FRAIS FAITS POUR L'ENTERREMENT DE DÉFUNT JEAN CARBONNIER, MAITRE BRASSEUR A ABBEVILLE.

(1649)

J'ai payé au curé pour son droit — 8 L.

Item aux autres prêtres — 18 L.

Item payé aux Pères Cordeliers tant pour l'enterrement que pour la messe — 12 L.

Item payé à quatre prêtres tant pour leur convoi que pour avoir porté le corps — 40 Sols.

Item payé à quatre prêtres qui ont dit les Vigiles — S.

Item payé à M. Alexandre pour avoir veillé le corps — 30 S.

Payé pour la croix de Ste Catherine — 20 S.

Item donné à ceux qui ont porté les cordes (?) et escabeau — 39 S.

Item donné aux pauvres — 3 Livres.

Item donné aux maitres brasseurs — 5 Livres.

Au secrétaire (?) des brasseurs — 20 S.

Pour les mesureurs — 20 S.

Pour les cabaretiers — 5 Livres.

Pour les broutiers — 20 S.

Pour le cloquemain de nuit 15 S.

Pour le cloquemain de jour 20 S.

Item donné pour la confrérie de la Charité 60 S.

Payé pour deux bannières savoir celles de Ste Catherine et St Roch 10 S.

Pour la sonnerie 10 S.

Item payé pour le drap de St Vulfran et pour celui qui l'a porté 3 Livres 5 S.

Item payé à celui qui a prié au service du lendemain 6 S.

Item payé au fossier 3 Livres 10 S.

Item payé au sacristain de l'Eglise pour avoir tendu tant à la paroisse qu'aux Pères Cordeliers et à la maison 20 S.

Item donné à chaque bassin de la paroisse 1 sol 3 deniers soit 10 S.

Item payé pour 9 douzaines de pains que j'ai envoyés en 6 couvents 6 Livres 15 S.

Payé aussi pour 11 pots de vin aussi que j'ai envoyés dans les couvents à 11 sols le pot 6 L. 1 S.

Item je dois 5 messes que j'ai fait chanter aux Carmes 40 S.

Item je dois ce qu'il faut pour le luminaire à Philippe Beauvarlet »

Item j'ai baillé à Jacqueline qui a ici été durant le service 40 S.

Item j'ai payé à un cuisinier pour de la viande et du vin revenant de l'enterrement 60 S.

Item j'ai payé pour deux pélerinages un à N. D. de Lheure et l'autre à St Jean la somme de 11 Livres y compris les messes 11 Livres.

Extrait des minutes de Boujonnier, notaire à Abbeville (12 janvier 1649).

Milice bourgeoise d'Abbeville.

(1689)

Cette pièce qui se trouve aux Archives municipales d'Abbeville F, 157, avait été communiquée par le Maïeur à M. Chauvelin, Intendant de Picardie, qui, à la date du 19 août 1689, la renvoya au maïeur après avoir mis en marge les réponses aux réclamations souvent irrégulières faites par les intéressés.

Pour la facilité de l'impression nous avons fait figurer ces observations de M. Chauvelin en caractères italiques.

Liste de ceux qui se disent exempts de la garde à cause des charges qu'ils ont à l'Hostel de Ville de ce lieu d'Abbeville.

Le s[r] Danzel, procureur fiscal.

Le s[r] le Prestre, substitut du procureur fiscal.

Le s[r] Obry, argentier.

Le s[r] Pierre Herouard, receveur des amendes.

Le s[r] Dumontier, receveur des censives du Val.

Ce sont des officiers de ville qui n'ont nulle exemption et qui doivent par conséquent monter la garde.

Les s[rs] Ternois, Hautebour et autres canonniers de la ville.

Louis Ringard et autres aydes du canon qui sont employés sans fonction.

Les canonniers de ville ne doivent être exempts que lorsqu'ils font leurs fonctions.

Le nommé Lefebure, vitrier, soy disant exempt à

cause qu'il a soin des vitres de l'hotel de ville en payant.

Cette exemption est frivole et n'a nul prétexte apparent.

Les Echevins sortant de charge se disent exempts pour un an du jour de leur sortie ; ce n'est que depuis peu qu'ils s'attribuent ce privilège.

Les maïeur et échevins sortant de charge ne doivent pas être exempts ; aussi ne se fondent-ils que sur une possession qui s'est introduite par la condescendance des magistrats qui se succèdent les uns aux autres.

Liste des prétendus exempts à cause des charges qu'ils ont en la maréchaussée et robe courte.

Le s^r^ Toullet, procureur du Roy en la maréchaussée.

Le s^r^ de Vauzelle, greffier à lad. maréchaussée.

Le s^r^ Guyot, exempt à la maréchaussée tenant auberge et grande hotellerie.

Le s^r^ Philippe Lefebure, procureur et notaire greffier de robe courte.

Tous les archers tant de la maréchaussée que de robe courte dont la plus grande part n'ont pas de chevaux et tiennent boutique ouverte.

Les officiers de la maréchaussée et les archers devant toujours être en campagne doivent être exempts.

Liste des prétendus exempts à cause des charges qu'ils disent avoir dans la maison du Roi ou de Monsieur.

Le s^r^ de la Fontaine se dit gentilhomme de la vénerie sans en faire aucune fonction.

Le s^r^ de Yonval, aussi gentilhomme de la vénerie.

Le s^r^ Liaute se dit des Commenceaux sans faire aucune fonction ni service.

Le s^r^ Grison de Longuerue se dit archer des tentes et toiles de la chasse au sanglier.

Le s^r^ de Lonpré se dit officier chez Monsieur sans faire aucune fonction.

Ces officiers ne faisant aucunes fonctions de leurs charges, ils ne peuvent s'exempter d'aller à la garde.

Autre liste de prétendus exempts à cause qu'ils se disent officiers et gardes de Monsr le Duc d'Elbeuf gouverneur de la province.

Le s. Antoine Henry, marchand, se disant sous secrétaire de mons. d'Elbœuf : il va en garde depuis peu.

C'est un faux prétexte sous lequel il prétend s'exempter de la garde lequel ne peut être reçu.

Le s^r^ Henry Cadet, Bourgeois ayant des Receptes et Négociant se dit sous écuyer quoique sans faire aucune fonction et qu'à mon sens ce titre sert imaginaire : il ne fait pas de garde.

Le s^r^ Dinger, soi disant maréchal des logis de même.

Le s^r^ Arnault, lieutenant des chasses de même.

Liébault, tailleur d'habits et qui tient académie chez lui de toutes sortes de jeux se dit brigadier des gardes.

Deshayes, mercier, garde.

Lesage, marchand épicier, garde.

Les deux Gavet, selliers et carossiers, gardes.

Acloque, chapelier et cabaretier, garde.

Doutreleau, canonnier arquebusier, garde.

Mandrelois, tailleur, garde.

Campagne, perruquier, garde.

Claude Mague, menuisier, garde.

Darsy, tailleur, garde.

Dobruner, maréchal, garde.

Eslier, tailleur, garde.

Jacques Desvouix, tondeur, garde.

Rebut, marchand de vin, garde.

Tous lesquels susnommés se disent exempts de garde, logement de gens de guerre et d'ustancille. Pour le logement et ustancille, on les peut exempter. Mais pour la garde il n'y a personne qui en puisse être exempt dans la conjoncture présente n'y ayant pas ici aucunes troupes pour faire la garde.

Il y a dans toutes les villes des marchands, artisans ou cabaretiers lesquels prennent une Bandoulière? pour s'exempter du logement des gens de guerre et de guet et garde dont le nombre n'étant pas réglé augmente selon qu'il plaît d'accorder une Bandoulière (?). Il semble que ces gens là ne devraient être exempts que lorsqu'ils servent à être Messiers.

Lemire, marchand mercier, se dit aussi exempt à cause de la qualité qu'il prend de sous secrétaire de Monsieur de Charost.

C'est un faux prétexte qui n'est pas recevable.

Autre liste de prétendus exempts se disant gentilshommes, ayant la pluspart maisons dans la ville et sans aucun emploi.

Le s^r^ de Clanleu.

Le s^r^ du Castelet.

Le s^r^ de Boyarcourt.

Le s^r^ Despaumesnil.

Le s^r^ de Besencourt.

Le s^r^ de Chanteraine.

Le s^r^ de Tilloloy.

Le s^r^ Ste Marie.

Le s^r^ de la Boissière.

Le s^r^ de Vuiry.

Le s^r^ Dubus.

Le s^r^ de Bellavesne.

Le s^r^ de Buigny.

Le s^r^ Duminy Normand.

Le s^r^ Catau.

Le s^r^ Brunebant.

Le s^r^ Coquerel Desessarts.

Il n'y a que les gentilshommes faisant profession des armes qui doivent être exempts de la garde, auquel cas même ils ne jouiront point de l'exemption du ban et arrière-ban accordé aux bourgeois de la ville d'Abbeville en considération de ce qu'ils font eux-mêmes la garde.

Les conseillers, avocats et autres se prétendant gentilshommes ne doivent point être exempts.

Autre liste de prétendus exempts à cause de différents emplois qu'ils ont.

Les directeurs, receveurs et controleurs des aides et traites.

Le receveur cap^e^ et garde sel.

Les messagers des coches par terre et maitre de postes.

Par les arrêts du conseil et règlements, ils sont exempts.

Le s^r^ de Belloy président en l'élection se dit exempt à cause de sa charge.

Il n'est pas exempt puisqu'il monte actuellement la garde.

Le s^r^ Lefebure, lieutenant de l'amirauté.

Le s^r^ Lecat, receveur des consignations supprimé.

Le s[r] Ozenne, se disant chirurgien des bandes.

Le s[r] Lescouette, ayant eu ci-devant le papier timbré.

Louis Lecat le jeune, clerc du greffier de l'hotel de ville.

Le s[r] de Rugny se dit aussi exempt quoiqu'il n'ait aucun emploi ni qualité qui le puisse exempter.

Ils n'ont aucune qualité, charge ou commission qui exempte.

— Au moyen des prétendus exempts ci-dessus, les compagnies se trouvent affaiblies : pourquoi il serait à propos d'y pourvoir et d'y obliger un chacun à faire le service actuel puisque le Roi confie la garde de la ville à ses habitants ; le corps du présidial que l'on peut dire être considérable et en bonne odeur sert d'exemple puisque pas un ne manque d'aller en garde à son tour.

Il y a quantité de gens à marier dans la ville qui sont au-dessus de quarante ans, jouissant de leurs biens et sans aucun emploi que l'on pourrait obliger de monter la garde avec les gens mariés puisqu'à cet âge ils ne sont pas exclus d'entrer dans les charges publiques et de l'hôtel de ville, ce qui fortifierait beaucoup les compagnies.

Les jeunes gens à marier ne montent pas la garde étant destinés en cas de besoin pour mettre dans les corps de garde avancés et au dehors.

Ceux qui sont à marier sont bourgeois et jouissent des privilèges de la ville comme les autres : partant lorsqu'ils sont d'âge compétent, chefs de famille ou qu'ils tiennent maison séparée de leur père, ils doivent aller à la garde et n'en doivent pas être exempts.

ÉTUDE SUR LES ORIGINES DU NOTARIAT

Par M. Eugène HURÉ, Membre correspondant.

ŒUVRE POSTHUME

Lecture faite à la séance du 3 mars 1904.

I. — Le Notariat dans l'antiquité.

L'origine du notariat est très ancienne et l'on peut dire que son histoire est liée à celle de la civilisation elle-même. Au fur et à mesure que les sociétés se développent, que les échanges deviennent plus fréquents et que les conventions se multiplient, on sent le besoin de les constater par écrit ; des écrivains publics deviennent nécessaires pour dresser les actes destinés à en perpétuer le souvenir et qui, par l'accomplissement de certaines formalités, feront pleine foi de leur contenu.

En Egypte, comme chez les Grecs[1] et les Juifs, il existait des scribes qui recevaient les conventions des particuliers ; mais pour leur donner l'authenticité, les parties devaient les présenter devant témoins au magistrat chargé de les revêtir du sceau public.

Les Romains eurent d'abord des scribes dits *tabularii* qui recevaient les conventions, mais n'avaient aucun caractère public. A l'origine, ces scribes étaient de condition servile. Plus tard, furent insti-

1. V. Aristote, *de Republica*, l. VI, chap. VIII.

tués des *tabellions*, véritables officiers publics dont les tabularii deviennent les clercs. Ceux-ci suivant un mode d'écriture abrégée qui n'est pas venu jusqu'à nous, prenaient note des volontés des parties d'où le nom de notaires « *notarii* ». Cette note « *scheda* » servait au tabellion pour la rédaction définitive « *complexio* » du contrat que les parties souscrivaient, ou si elles ne savaient écrire, qu'un ami, un témoin, ou le tabellion même souscrivait pour elles, avec déclaration qu'elles avaient le contrat pour agréable. Deux témoins apposaient leur cachet sur ce contrat pour en attester la sincérité. L'acte devenait alors obligatoire, mais n'était pas encore authentique ni exécutoire, il ne faisait pas pleine foi avant d'avoir été vérifié par témoins en comparaison d'écriture suivant la novelle 71.

Pour éviter ces longueurs, on prit l'habitude de faire insinuer et publier les contrats « *apud acta* » sur les registres d'audience devant les juges, ou bien encore devant les magistrats municipaux : ce qui leur donnait l'authenticité. Les tabellions formaient à Rome, dit Cujas, un grand collège ayant un chef « *Primicerius* » et devaient être jurisconsultes, savants dans l'art d'écrire et de parler et d'une probité incontestée.

Des Gaulois avant la conquête romaine et des Germains avant les invasions, nous ne savons que ce que nous ont appris César dans ses « *Commentaires* » et Tacite dans son livre « *De moribus Germanorum* » et ces deux auteurs sont muets sur l'institution qui nous occupe.

Les conventions matrimoniales des Gaulois n'étaient rien moins que simples avec leurs combinaisons de

mise en communauté et de gain de survie [1] et devaient être souvent fixées par écrit ; mais on ignore s'il existait des fonctionnaires spéciaux pour les rédiger. Chez les Germains qui changeaient de terres chaque année et ne possédaient en propre, en fait d'immeubles, que leur maison et l'espace clos qui l'entourait, où le testament était inconnu et où c'était le mari qui apportait la dot et offrait à la femme assistée de ses parents qui devaient les agréer, comme présents de noces, des bœufs, un cheval bridé et des armes [2], il semble qu'il y avait peu de place pour des officiers faisant profession de recevoir les conventions des particuliers et la même incertitude règne sur leur existence.

II. — Le Notariat aux époques gallo-romaine et franque. Le formulaire de Marculfe. Les « Judices cartularii ».

La conquête place la Gaule sous l'empire du droit Romain. La juridiction appartenait alors aux gouverneurs de province qui l'exerçaient par eux-mêmes ou leurs lieutenants (*legati*) ou avec le concours de leurs compagnons « *comites* » qui devinrent leurs assesseurs. C'était le gouverneur qui recevait les actes solennels de l'ancien droit, tels que les adoptions, émancipations, affranchissements d'esclaves. Les autres actes étaient reçus, soit par les gouverneurs, soit par les magistrats municipaux ou le défenseur.

1. César, *de Bello gallico*, l. VI, XIX.
2. Tacite, *de moribus germanorum*, *passim* et César, *de Bellico gallico*, l. VI, XXI et suivants.

Les tabellions recevaient aussi les contrats et testaments, mais leurs actes n'avaient point l'autorité publique [1].

Même après les invasions, les Gallo-Romains restèrent soumis aux lois romaines, pendant que les Barbares étaient régis par leurs lois respectives, notamment les Francs par la loi salique et la loi des Ripuaires [2].

Ces lois romaines et barbares sont, avec les capitulaires, les monuments de la législation en vigueur et qu'appliquait la pratique judiciaire et notariale. Parmi les formulaires qui furent rédigés à l'époque franque, le plus célèbre et peut-être le plus ancien est celui du moine Marculfe, écrit vers 660 [3].

Ce recueil contient les modèles des actes alors usités. Nous y trouvons des formules de décrets royaux et de contrats privés, de toute espèce de serment de fidélité par un leude au roi, de serments d'évêques et de laïcs, nominations par le roi de ducs, comtes, patriciens, antrustions, chartes de protection, octroi d'immunités, recommandations, affranchissements, divorces,

1. Klimrath, *Hist. du droit public et privé de la France*, § XLII et suivants.

2. Nous trouvons dans la loi des Ripuaires un passage curieux que nous avons cru devoir reproduire ici comme un moyen original de renforcer la preuve testimoniale et de grouper un fait dans la mémoire des enfants : Tit. 60, § 1. *Si quis villam aut vineam vel quamlibet possessiunculam ab alio comparaverit et testamentum accipere non potuerit si mediocris est res, cum VI testibus et si parva cum III, quod si magna cum XII ad locum traditionis cum totidem numero pueris accedat, et sic, eis præsentibus, pretium tradat et possessionem accepiat et unicuique de parvulis* alapas donet et torqueat auriculas *ut ei in postmodum testimonium præbeant.*

3. Les formules de Marculfe ont été publiées d'abord par Bignon, elles se trouvent aussi dans Baluze et Canciani et dans le Recueil général de Eug. de Rozière. Paris, Durand, 1859.

adoptions, partages, testaments pour déroger à la loi salique et faire participer les filles à l'alleu, donations par un aïeul à ses petits-enfants pour leur permettre de venir à sa succession en concurrence avec leurs oncle et tante, donations ante nuptiales « *Libelli seu carta dotis* », donations entre époux, ventes, échanges, etc. En examinant ces formules, on remarque que souvent les actes étaient passés en présence des « *boni homines*[1] » qui les signaient avec les parties, que pour devenir exécutoires, ils devaient-être « *Juxta consuetudinem Romanorum, gestis, municipalibus alligata* », c'est-à-dire insinués aux actes municipaux devant le défenseur et les membres de la curie, formalité qui avait lieu suivant un cérémonial décrit par Marculfe, que parfois les actes se passaient en présence d'un « *missus de palatio* » spécialement délégué par le roi, ou même en présence de ce dernier, qui par un décret « *præceptum* » en ordonnait l'exécution. Dans une formule de testament, nous constatons l'intervention du notaire[2]. Elle avait lieu sans doute fréquemment dans les actes et Grégoire de Tours (*Hist. Francorum*, l. IX, ch. xxvi) nous dit que le testament de la reine Ingoberge, veuve du roi Caribert

1. Suivant Raynouard (*Histoire du droit municipal*), les « *boni homines* » étaient des curiales ou décurions, mais peut-être étaient-ils simplement des notables.

2. Voici le commencement de ce testament : *Regnante in perpetuo domino nostro, regnante illo rege, sub die illo, Ego ille et conjux mea illa, sanâ mente, integroque consilio, metuentes casus humanæ fragilitatis, testamentum nostrum condidimus quem illo* notario *scribendum commisimus, ut quando dies legitimus post transitum nostrum advenerit, recognitis sigillis, inciso lino, ut Romanæ legis decrevit auctoritas per illustres viros illos quos in hac paginâ testamenti nostri legatorios instituimus, gestis reipublicæ municipalibus titulis eorum, prosecutione ab ipsis muniatur* (Marc., II, 17).

qui régnait en 561, fut passé également devant notaire, mais le notaire ne possédait alors, ce semble, aucun caractère public ; il rédigeait simplement pour les parties qui l'en priaient leurs contrats ou testaments [1].

Charlemagne fit des notaires qu'il établit dans tout l'empire, sous le nom de « *judices cartularii* » une sorte de magistrats. Il les appela ainsi dans ses capitulaires et Justinien, avant lui, leur avait donné le même nom « parce que, dit Ferrière (*Science parfaite des notaires*), ils font l'office de juges entre les contractants, les exécutent dans leurs différends, les concilient, arrêtent leurs conventions et donnent acte de ce dont on les requiert. » Mais sous les successeurs de Charlemagne, l'institution des notaires déclina et ne se releva qu'avec saint Louis.

III. — Confusion et séparation des fonctions de Juges et de Notaires.

Le droit de recevoir les actes fut longtemps une dépendance du pouvoir judiciaire. Les contrats se passaient souvent « *in mallo* » devant le comte, lors-

1. Les aliénations d'immeubles n'étaient point d'ailleurs nécessairement constatées par écrit, mais elles devaient être accompagnées d'une tradition symbolique et solennelle devant le juge de la situation. Les symboles employés étaient un fétu de paille, une branche d'arbre, un brin d'herbe, une motte de terre ou de gazon, qu'on jetait dans le sein du nouvel acquéreur ; chez les Francs, lorsqu'on voulait consigner l'acte par écrit, on posait l'encrier et les objets symboliques sur l'écrit qu'on élevait ainsi chargé, ce qui s'appelait *chartam levare*. (Klimrath, *loco cit.*, § CLXVI.)

qu'il tenait le plaid ; il les faisait écrire par son chancelier et leur donnait la sanction publique. On allait aussi parfois devant l'évêque qui voulait bien remplir les mêmes fonctions.

Les seigneurs transmirent le droit de recevoir les actes aux juges qu'ils établirent pour rendre la justice à leur place et en leur nom [1].

Les juges se servirent d'abord de leurs clercs pour greffiers et pour notaires. Ces clercs, à qui on donnait indifféremment l'un ou l'autre nom, écrivaient les actes comme ils écrivaient les jugements, avec cette différence toutefois qu'ils expédiaient les actes, seuls et en l'absence du juge, car, dit Loyseau (*Traité des offices*, t. II, chap. v, 49) « *quand les parties sont d'accord, le juge n'y a que voir.* » Néanmoins, le nom du juge figurait en tête des contrats comme des sen-

1. Lorsque les ducs et comtes voulurent se décharger du soin de rendre la justice, ils confièrent, en général, la justice ordinaire du premier degré à des *prévôts (prepositi)* et la tenue des assises et les appellations des sentences des prévôts, à des *baillis* et *sénéchaux*, qui ne tardèrent pas eux-mêmes à déléguer leurs fonctions judiciaires à des lieutenants.

Le bailliage d'Amiens comprenait huit prévôtés : celles d'Amiens, du Beauvaisis (dont Beauvais ne faisait point partie), Beauquesne, Fouilloy près Corbie, Montreuil-sur-Mer, du Vimeu ou d'Oisemont, Saint-Riquier et Doullens. Ces deux dernières dépendantes autrefois du Ponthieu, avaient été réunies au bailliage d'Amiens depuis le traité de Chinon 1225. La sénéchaussée de Ponthieu comprenait six bailliages subalternes, par la suite réduits à cinq, savoir : Abbeville, Rue, Crécy, Waben, Airaines et Arguel plus tard réunis. Ces bailliages dits prévôtaux étaient des juridictions du premier degré et ressortissaient à la sénéchaussée qui ellemême, comme le bailliage d'Amiens, ressortissait du parlement de Paris. La sénéchaussée fut érigée en justice royale en 1369 ; en 1551, fut établi à Abbeville, Amiens et beaucoup d'autres villes, un nouveau tribunal appelé Présidial, dont la décision en certains cas n'était point susceptible d'appel. Le Présidial d'Abbeville fut depuis réuni à la sénéchaussée dont l'importance se trouva diminuée par cette création.

tences ; c'était lui qui parlait dans les uns comme dans les autres. Aussi dans quelques provinces, la formule habituelle du contrat portait que « *les parties sont comparues devant le notaire, comme en droict ou en jugement* » ou bien encore « *quelles sont jugées et condamnées de leur consentement* » ou bien « *comme en droict jugement à entretenir tout ce qui est contenu au contrat* ». Et c'est pour cela que les contrats en France ont exécution parée comme les jugements.

Saint Louis, par sa réforme dont nous parlerons tout à l'heure, commença la séparation des deux juridictions contentieuse et volontaire jusqu'ici réunies dans les mêmes mains. Ses successeurs continuèrent son œuvre. Philippe le Bel, par une ordonnance de 1303, défendit aux juges de se servir de leurs clercs pour notaires et greffiers. Philippe le Long, par une autre ordonnance de 1319, réunit les greffes et notariats au domaine et déclara qu'ils seraient dorénavant vendus, c'est-à-dire affermés aux enchères à son profit.

On baillait ainsi à ferme avec les prévôtés, les greffes et notariats qui en dépendaient, mais Charles VIII, par son ordonnance de 1493, sépara les charges de juges de celles de notaires et greffiers, en conférant les premières à titre d'offices et les secondes à ferme. Enfin, une ordonnance de François Ier de novembre 1542 fit défendre « *aux greffiers et juges, leurs lieutenants et commis, de plus recevoir aucuns contrats volontaires entre quelques personnes ni pour quelques causes que ce soient.* »

Dès lors les liens qui rattachaient les fonctions de notaires à celles de juges furent à peu près rompus, ou tout au moins bien relâchés. L'article 137 de la cou-

tume d'Amiens permettait cependant aux juges royaux comme aux notaires de recevoir les contrats, mais les juges n'usaient guère de ce droit.

IV. — Les magistrats municipaux reçoivent les actes et contrats.

Une des attributions des magistrats de la curie romaine était de recevoir et d'authentiquer les contrats qui avaient lieu en leur présence.

Nous avons dit qu'à l'époque gallo-romaine les magistrats municipaux pouvaient recevoir les actes, ce qu'ils faisaient avec l'assistance de trois décurions et du greffier *(exceptor)*. Le défenseur avait le même droit.

Cette prérogative subsista dans certaines villes même après les invasions et nous voyons l'insertion « *in gestis municipalibus* » fréquemment employée pour donner aux actes toute leur force. A Abbeville, notamment, le mayeur et les échevins intervenaient dans les contrats et donnaient par leur présence à l'apposition du scel échevinal, un caractère d'authenticité à ces actes. M. Louandre, dans son *Histoire d'Abbeville*, t. II, page 230, nous donne la traduction d'un acte de vente rédigé en latin, ainsi passé devant le maire et les échevins d'Abbeville, en décembre 1250. En 1503, cette pratique existait encore et j'ai eu sous les yeux l'expédition sur parchemin d'un contrat de vente portant cette date et rédigé en français.

L'article 31 de la coutume locale d'Abbeville portait en effet : « *Le mayeur de lui seul, un échevin ou leur*

siéger peut et a accoutumé recevoir tous contrats et obligations faits en la dite ville et banlieue sans pour ce prendre aucun salaire. » (Delegorgue, sur la dite coutume, t. II, page 238). Mais cet auteur après avoir reproduit le texte de l'article, ajoute en note cette mention : « *abrogé* » sans indiquer d'ailleurs à quelle date et par quelle ordonnance l'abrogation a eu lieu.

V. — **Les doyens de chrétienté reçoivent également certains contrats.**

Les fonctionnaires ecclésiastiques appelés *doyens de chrétienté* passaient également certains contrats intéressant l'Eglise, les femmes, les enfants mineurs, les clercs, etc... Ces actes recevaient un complément de force et de validité par l'intervention de l'*official*, représentant de l'évêque pour la juridiction contentieuse à qui ils étaient adressés et qui les scellait du sceau épiscopal [1]. Les notaires apostoliques succédèrent vraisemblablement à ces fonctionnaires, dans cette partie de leurs attributions [2].

1. M. Prarond (*Garde scel, auditeurs et notaires d'Abbeville*). cite un contrat passé en 1274 devant le doyen de chrétienté d'Abbeville.

2. En 1726, le curé de Saint-Sépulcre d'Abbeville, M. Charles Becquin Dufresnel, était en même temps doyen de chrétienté (*Almanach du Ponthieu* de 1779). Mais les fonctions du doyen de chrétienté étaient alors purement ecclésiastiques.

VI. — Les curés et vicaires, les officiers de justice et magistrats municipaux reçoivent les testaments.

Les curés et vicaires avaient, d'après certaines coutumes, le pouvoir de recevoir les testaments ainsi que les notaires. Les ordonnances d'Orléans, art. 27 (1560), de Blois, art. 63 (1579), leur reconnaissaient formellement ce droit, que justifiait jusqu'à un certain point le caractère quasi religieux de l'acte, à la condition qu'il ne contint aucun legs en leur faveur. L'ordonnance d'août 1735 maintint ce pouvoir aux curés réguliers et séculiers, mais non aux vicaires, et seulement dans les lieux où les coutumes et statuts le leur conféraient expressément et avec obligation de déposer au tabellion le plus proche les testaments par eux reçus, aussitôt le décès des testateurs. (Delegorgue, *sur cout. g^le du Ponthieu, art. 20*), nous dit que les curés avaient perdu le droit de faire les testaments dans le Ponthieu depuis l'ordonnance de 1731, la coutume ne les y autorisait plus [1].

1. Ce privilège de faire les testaments, les prêtres l'avaient exercé dès les premiers temps. Le testament d'Irmine, fille du roi Pépin, fut écrit et reçu en 690 par le prêtre Huncio. Les conciles d'Arles (1234), d'Avignon (1282), de Bourges (1286), avaient défendu à qui que ce soit de faire son testament sans que son curé fut présent. Les curés usaient du droit de défaire les testaments en 1724, dans le ressort du bailliage d'Amiens, ainsi qu'il résulte d'un testament du 31 décembre 1724, fait par le curé de Wailly-lès-Conty, que j'ai eu sous les yeux. J'ai eu aussi sous les yeux un registre conservé à la bibliothèque d'Abbeville, que l'aimable et savant bibliothécaire actuel, M. Alcius Ledieu, a bien voulu me communiquer et qui contient un grand nombre de testaments reçus de 1601 à 1673 par les curés de Bouillancourt-en-Séry.

Dans certaines coutumes, notamment celles d'Amiens (art. 55), les officiers de justice y compris les greffiers, et les officiers municipaux pouvaient également recevoir les testaments. L'ordonnance de 1735 leur conserva ce droit, là où ils en jouissaient.

VII. — Réforme de saint Louis. Notaires royaux, seigneuriaux et apostoliques.

Saint Louis, l'auteur des *Etablissements*, qui avait aboli le combat judiciaire dans ses domaines ainsi qu'il résulte de son ordonnance de 1260, s'occupa également du notariat et nous lui devons la réforme de cette institution tout au moins dans la prévôté de Paris. Cette prévôté, comme la plupart des justices ordinaires des villes, était alors affermée avec les greffes, notariats et autres émoluments de la justice. Saint Louis érigea en titre d'office la charge de prévôt de Paris qu'il donna à Etienne Boileau avec un traitement annuel et créa en 1270, également, en titre d'office, 60 notaires pour la prévôté. Ces notaires formaient une confrérie exerçant leurs fonctions dans une salle dépendant du Châtelet. Ils devaient toujours être deux pour recevoir et attester un acte et le porter au scelleur qui lui aussi, ainsi que les greffiers, vit sa charge érigée en office. Ce scelleur avait son bureau dans une salle voisine et apposait sur les actes qui lui étaient présentés sous l'autorité du prévôt de Paris, le sceau de la juridiction du Châtelet. Les notaires de Paris s'intitulaient *Conseillers du Roi*.

En 1302, Philippe le Bel défendit à ses baillis et sénéchaux de commettre à l'avenir des notaires, se

réservant ce droit pour lui seul et il créa dans tous ses domaines des notaires à l'instar de ceux de Paris [1]. Nous avons vu, qu'en 1303, il fit défense aux juges de se servir de leurs clercs pour notaires et greffiers. Par une autre ordonnance en date à Amiens du mois de juillet 1304, il traça aux notaires ou tabellions leurs devoirs et obligations. Quelques-unes de ces obligations subsistent encore aujourd'hui, notamment celle de déposer leurs noms et signatures dans chaque cour royale ou sénéchaussée, *ne de eorum auctoritate possit dubitatio suboriri*. La même ordonnance obligea les notaires à tenir des registres ou protocoles pour la transcription de leurs actes. L'exemple de Philippe le Bel ne tarda pas à être suivi par ceux des seigneurs laïques et ecclésiastiques qui n'avaient point encore établi de notaires sur leurs terres.

Il y eut alors des *notaires royaux*, dont la compétence, à l'exception de ceux de Paris, d'Orléans et de Montpellier qui pouvaient instrumenter par toute la France, ne dépassait pas les limites du bailliage ou de la sénéchaussée dont ils dépendaient ; des *notaires seigneuriaux*, qui exerçaient dans l'étendue de la justice seigneuriale à laquelle ils étaient attachés et seulement pour les habitants des lieux ressortissant à cette justice et pour les biens situés dans l'étendue de la seigneurie ; enfin des *notaires apostoliques* qui recevaient et expédiaient les actes en matière spiri-

1. L'ordonnance de 1302 ne fut pas toujours ni partout exécutée, car Louis XII par une autre ordonnance de juin 1510, dut défendre aux baillis et sénéchaux de conférer dorénavant les offices de notaires, ce droit n'appartenant qu'à lui ; et nous verrons plus loin, que malgré cette défense et jusqu'en août 1552, dans la sénéchaussée de Ponthieu, les auditeurs et notaires étaient commis par le sénéchal.

tuelle et bénéficiale. Ils avaient une commission du pape approuvée et confirmée par l'évêque. Certains auteurs pensaient qu'ils avaient le droit de recevoir les testaments, mais la jurisprudence des parlements était contraire. Pourtant la coutume d'Amiens (art. 55) leur attribuait formellement ce droit. Fréquemment d'ailleurs le même officier cumulait le titre et les fonctions de notaire royal et apostolique.

Il y avait aussi des *notaires secrétaires du roi* chargés d'expédier les lettres de chancellerie et des *notaires secrétaires du parlement*, mais leurs fonctions n'avaient aucun rapport avec celles des officiers qui nous occupent.

VIII. — **Division des fonctions notariales : notaires, tabellions, garde notes, garde scel. Réunion de ces charges.**

Les fonctions notariales furent pendant longtemps divisées en plusieurs offices séparés. A Paris, les notaires recevaient et grossoyaient les actes et le scelleur y apposait le sceau du Châtelet. Mais en province, on avait dû pour une plus prompte expédition des contrats, instituer des *notaires* pour recevoir et passer les minutes et réserver la grosse aux *tabellions*. Toutefois cette distinction n'avait point été introduite ou n'était point observée partout : dans certains endroits, les tabellions commettaient leurs clercs et substituts pour recevoir les actes, et ailleurs, les notaires s'attribuaient la grosse des contrats.

Pour faire cesser ces désordres, François I[er] par son ordonnance précitée de novembre 1542, statua

qu'en chacune des châtellenies, prévôtés, vicomtés et autres juridictions ordinaires du royaume, là où il y avait des clercs, substituts des tabellions, ces clercs seraient dorénavant remplacés par des notaires, de même que là où il n'existait pas encore de tabellions, il en serait établi, et que le profit des minutes appartiendrait aux notaires et celui de la grosse aux tabellions.

Mais Charles IX supprima, par l'ordonnance de janvier 1560, les tabellions créés du temps et depuis le règne de François Ier, et par un édit de Henri IV de 1597, les offices de tabellions furent réunis à ceux de notaires. Dès lors, le nom de tabellions fut réservé aux officiers recevant les contrats et en délivrant des grosses dans les seigneuries et justices subalternes. Dans quelques endroits pourtant les charges de notaires et de tabellions restèrent séparées, mais un édit de février 1761 supprima les offices de tabellions qui subsistaient encore et les remit aux notaires. Pendant quelque temps, il y eut aussi, en chaque siège royal, un *garde notes*, chargé de garder les minutes des notaires décédés ou ayant résigné leurs offices, mais ces garde notes ne durèrent pas : institués en 1575, ils furent, en 1580, réunis aux notaires, et en 1597, lorsque les offices des notaires furent rendus héréditaires, les offices de tabellions, notaires et garde notes furent de nouveau réunis ensemble et vendus comme offices domaniaux à charge de rachat. Enfin, il y avait des *garde scel* ou scelleurs, dont nous constatons l'existence à Abbeville dès 1334 et dont l'institution fut confirmée par l'ordonnance de novembre 1542. Dans quelques sièges, les juges ou leurs lieutenants avaient usurpé la garde des sceaux.

Cette ordonnance la leur retira et l'attribua exclusivement aux garde scel, qui scellaient les contrats aussi bien que les sentences. En 1568, les sceaux, qui jusque-là avaient été affermés au profit du roi, furent érigés en titres d'offices dans toutes les justices royales. Les garde scel reçurent comme appointements la moitié, puis le total des émoluments produits par la formalité. Trois ans après, un édit de Charles IX les incorpora parmi les officiers des sièges où ils étaient établis et leur attribua séance immédiatement après les juges. Enfin en 1580, leurs offices furent réunis au domaine ainsi que les greffes et vendus héréditairement à charge de rachat. En 1639 des offices de gardes scel furent créés spécialement pour les actes des notaires, mais en 1656, ils sont réunis aux offices de notaires ; ce qui n'empêche qu'en 1657, nous trouvions encore à Abbeville un garde scel du nom de Lozengnier. Un édit de novembre 1695 supprime les anciens offices de garde scel et crée dans toutes les justices et juridictions royales un conseiller garde scel des sentences et des contrats.

En 1697, les offices de garde scel des contrats sont disjoints de ceux de garde scel des actes judiciaires ; mais les notaires de certaines villes qui avaient traité des offices de garde scel scellaient eux-mêmes leurs actes.

Un édit d'août 1707 créa un syndic garde scel des notaires en chaque justice et seigneurie. Un autre édit d'avril 1708 les supprima et les réunit aux notaires [1].

1. D'après Rolland de Villargues (Rép. N[1] V° garde scel), c'est un édit de Louis XIV de novembre 1706 qui supprima les offices de garde scel et attribua aux notaires ou tabellions royaux le droit d'avoir un sceau aux armes du roi et de l'apposer eux-mêmes sur leurs actes ; quoi qu'il en soit, cette mesure ne fut pas immédia-

IX. — Auditeurs et Garde Scel d'Abbeville et de Saint-Riquier.

Dans les pays régis par les coutumes d'Amiens et du Ponthieu, de Saint-Pol, de Clermont et dans les bailliages de Lille et de Douai, nous trouvons l'institu-

tement appliquée partout, car en 1724, nous trouvons à Amiens, un *garde du tabellion*, établi pour sceller et confirmer les contrats et qui paraissait cumuler les fonctions de tabellion et de garde scel ; mais un acte de 1743 nous apprend que les notaires d'Amiens étaient alors à la fois notaires, tabellions et garde scel. En 1751, nous trouvons encore à Arras un office de *greffier du gros scel*, et la grosse d'un acte passé devant les notaires d'Auxi-le-Château (côté Artois), le 30 décembre de la dite année, commence ainsi : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Louis Joseph N...., propriétaire de l'office de *greffier du gros scel*, établi en ladite ville d'Arras pour sceller, confirmer, grossoyer tous contrats, baux, obligations et généralement tous autres actes qui se passent pardevant notaires royaux d'Artois et commis à l'exercice d'icelui, salut. Sachent tous que pardevant Mes Benoist et Lefebvre, notaire royaux de cette province, fut présent, etc...

Avant la suppression des offices de garde scel, la formule des grosses était la suivante que je trouve en tête d'un acte de 1657 : A tous ceux qui ces présentes verront Nicolas de Lozengnier, escuier, garde héréditaire du scel royal, mis et établi par sa Majesté en la ville d'Abbeville, comté et sénéchaussée du Ponthieu, pour sceller et confirmer tous contrats, marchés, obligations, reconnaissances qui y sont faites, passées, reçues et recongnues entre parties, salut, sçavoir que pardevant Mes N. et N., son confrère, notaires royaux audit Ponthieu *ad ce ouis*, sont comparus en leurs personnes. (*Suit la copie de l'acte*). En tesmoing de ce ; nous à la *rellation* desdits notaires avons fait mettre et apposer le scel royal de ladite sénéchaussée à ces présentes qui furent faites et passées, etc...

Après la suppression des offices de garde scel et leur réunion à ceux des notaires, la formule fut ainsi modifiée : A ceux qui ces présentes lettres verront les notaires royaux, apostoliques résidant en ladite ville, *à ce ouis* soussignés furent présents (*suit la copie de l'acte*). En témoins de ce a été mis et apposé le scel royal de ladite sénéchaussée à ces présentes qui furent faites et passées, etc. (Extrait d'un acte de 1714). En 1785, la formule était à peu près la même.

tion des *auditeurs*, officiers dont les fonctions étaient analogues à celles des notaires, et qui, à proprement parler, étaient de véritables notaires désignés sous un autre nom [1]. M. Prarond, dans une brochure parue en 1867 sous le titre : *Les Garde scel, Auditeurs et Notaires d'Abbeville,* nous a donné, d'après un manuscrit de M. Traullé, procureur du roi sous la Restauration, une liste des garde scel et auditeurs d'Abbeville de 1334 à 1633. Je trouve également dans l'*Histoire de Saint-Riquier* de l'abbé Hénocque, t. III, une liste des garde scel de Saint-Riquier de 1337 à 1576 et des auditeurs de 1313 à 1777 [2].

Ces listes dressées par année semblent avoir été établies sur le vu d'actes ou de copies d'actes des années qu'elles indiquent. Par ce seul fait qu'elles remontent à un passé si loin de nous et embrassent une période aussi longue, elles présentent forcément des lacunes et leur exactitude ne saurait être garantie. MM. Prarond et Hénocque ont droit cependant à

1. Il est fait mention des auditeurs dans l'ancienne coutume d'Amiens (art. 65), dans les coutumes du Ponthieu (art. 78) et de Saint-Pol (42), de Clermont (198), de Lille (64), dans lesquelles suivant Ducange, *Gloss. V° Auditores, venditionum aut alienationum contractus fiere debere coram* auditoribus *vel judicibus statuitur,* mais, ajoute le savant philologue dans la coutume de Clermont, *loco citato,* « notarii », *videntur appellari, qui scilicet contrahentium volontates audiunt easque scriptis mandant* », d'où il semble résulter que, dans la coutume de Clermont, on distinguait les simples auditeurs des notaires.

2. La liste de M. Hénocque ne mentionne aucun auditeur de 1516 à 1777, et à cette dernière date, elle indique comme ayant exercé cette fonction deux personnages, François Buteux et Dominique Canu, qui d'après l'*Almanach du Ponthieu* de 1777, étaient arpenteurs royaux. M. Hénocque a dû confondre le nom d'auditeurs royaux avec celui d'arpenteurs royaux, car en 1777, il n'y avait plus d'auditeurs royaux. Les notaires les avaient depuis longtemps remplacés.

notre reconnaissance pour avoir sauvé de l'oubli, en les publiant, ces listes si imparfaites qu'elles soient. D'ailleurs, même après la création des notaires royaux qui aura lieu pour Abbeville en 1552, comme on le verra ci-après, le nom d'auditeurs restera longtemps encore dans la langue courante comme synonyme de celui de notaires [1].

Remarquons en passant que d'auditeur on devenait fréquemment garde scel, qu'un certain nombre de garde scel et d'auditeurs appartenaient à la noblesse picarde et que beaucoup de familles notariales eurent parmi leurs membres des magistrats municipaux et d'autres qui remplirent des fonctions judiciaires.

X. — Erection en titre d'office des charges des Notaires à Abbeville et dans la Sénéchaussée de Ponthieu.

Par un édit en date à Villers-Cotterets du mois d'août 1552, le roi Henri II créa et établit douze notaires à Abbeville et le 8 octobre de la même année furent reçus et installés dans leurs fonctions par Me Jehan Macquet, lieutenant général de la sénéchaussée de Ponthieu, dix des douze notaires nommés.

La réception des deux autres ayant soulevé des oppositions fut ajournée jusqu'après examen.

1. Dans les bailliages de Lille et de Douai, les auditeurs furent conservés dans leurs fonctions par l'édit de février 1692, qui créa des notaires dans le ressort du parlement de Flandre, à la condition de prendre pour collègue l'un des notaires royaux créés par le dit édit.

Ces douze notaires s'appelaient : 1° Nicolas Lefebvre, 2° Jehan Poirion, 3° Roland de Ponthieu, 4° Nicolas de Cateux, 5° Honoré Leblond, 6° Henri Roussel, 7° François Caisier, 8° Jehan Gallet, 9° Jehan d'Haudrechies, 10° Nicolas Ledevin, 11° Jehan Ledevin, 12° Jacques Leroy [1].

Avant cet édit, il y avait bien à Abbeville, des officiers qui s'intitulaient auditeurs et même notaires royaux ; mais ils étaient commis, au nom du roi, par le sénéchal de Ponthieu, tandis que les charges des notaires nouvellement institués étaient érigées en titre d'office et que leurs lettres de provision émanaient du Roi lui-même. Leurs offices ne devinrent d'ailleurs héréditaires que plus tard, comme on le verra ci-après. Sauf les deux derniers, Jehan Ledevin et Jacques Leroy, ceux précisément dont la réception avait été contestée, ces douze notaires furent pris parmi les auditeurs ou notaires royaux de ce temps.

Nous retrouvons en effet leurs noms dans le tableau des auditeurs, alors que quelques-uns seulement figurent dans le tableau des notaires publié par la chambre des notaires d'Abbeville : cela vient sans doute de ce qu'on n'a compris dans celui-ci que les notaires dont les minutes existent encore.

Les plus anciennes minutes conservées dans les études d'Abbeville et de l'arrondissement ne remontent pas au delà de 1550. Ce sont celles du dit Me Honoré Leblond, auditeur, puis notaire royal en Ponthieu, minutes aujourd'hui en la possession de notre

1. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le Comte de Galametz. Qu'il me permette de lui en témoigner ici ma reconnaissance.

collègue, Me Truquin, qui a bien voulu me communiquer le registre de Leblond, d'où sont extraits ces renseignements.

Sur une demande des anciens auditeurs non pourvus, tendant à élever à 18 le nombre des notaires d'Abbeville, un arrêt du conseil du 29 avril 1553 maintint le chiffre de 12 mais il fut plus tard porté à 17, nombre indiqué par M de Belleval dans ses *Lettres sur le Ponthieu* et relevé sur un almanach de 1786 [1] et enfin fut réduit à 7, nombre actuel.

L'édit précité d'août 1552 fixa en même temps à deux, le nombre des notaires qu'il créa pour chacun des bailliages subalternes de Rue, Waben [2], Crécy, Airaines et Arguel [3].

XI. — Ordonnances de Villers-Cotterets, d'Orléans et de Blois.

Parmi les nombreuses Ordonnances de nos anciens rois relatives au notariat, nous devons une mention particulière à celle de François Ier en date à Villers-Cotterets d'août 1539, qui contient plusieurs dispositions, les unes nouvelles, les autres renouvelées sous la forme des actes, l'obligation d'en garder minute, de les rédiger « *en langage maternel François et non autrement* », sur les honoraires des notaires, sur les

1. Voici les noms des notaires d'Abbeville en 1786 : Watel père, *doyen*, Lefebvre l'aîné, Vignon, Lefebvre de Warest, Lebel, Champion, Watel l'aîné, Flaman, Lavernier, Coulombel, Hecquet, Watel le jeune, Lefebvre junior, Devisme, Delignières et 2 charges vacantes.

2. Transféré à Montreuil.

3. Réuni à celui d'Airaines et transféré en 1765 à Liomer.

communications qu'ils peuvent faire de leurs actes, la délivrance des secondes grosses, l'indication du notaire en second, etc. Certaines de ces dispositions sont encore en vigueur. Nous devons mentionner aussi les Ord. d'Orléans, art. 84, janvier 1560 et de Blois, art. 165, mai 1579, qui prescrivent aux notaires de faire signer les contrats aux parties et aux témoins instrumentaires et d'en faire mention tant sur la minute que sur la grosse et au cas où les parties ou témoins ne sauraient signer, de faire mention de la réquisition à eux faite et de leur réponse. Jusque-là les actes étaient signés par les notaires seuls.

XII. — **Mode de collocation et transmission des offices sous l'ancien régime.**

Les tabellionnages, de même que les greffes et les sceaux, étaient considérés comme des offices domaniaux. Philippe le Long, par une ordonnance de 1319, avait déclaré expressément que les sceaux et les écritures (greffes et notariats) étaient de son propre domaine et partant qu'ils seraient dorénavant « *vendus par enchères à bonnes gens et convenables* », mais il ne s'agissait là que d'un bail à ferme et non pas d'une vente à proprement parler.

Nous avons vu plus haut, qu'en ce temps-là on affermait couramment les prévôtés avec les droits et émoluments y attachés, greffes et notariats, au profit du roi, et que Charles VIII, par son ordonnance de 1493, avait séparé les charges de juges de celles de notaires et greffiers en conférant les premières à titre

d'office et les secondes à ferme. Plus tard, ces dernières charges furent elles-mêmes érigées en titre d'office; mais les rois, en octroyant l'office « avec droit aux honneurs, prérogatives, libertés, droits et profits y attachés », avaient bien soin d'ajouter ces mots : « tant qu'il nous plaira ». C'est seulement en 1597, qu'un édit de Henri IV, après avoir réuni les offices de tabellions, notaires et garde notes qui étaient séparés, au moins en certains endroits, les a rendus héréditaires et qu'ils ont été ensuite vendus au plus offrant à faculté de rachat. Dès 1580, les greffes et les sceaux, après avoir été d'abord baillés à ferme, puis érigés en titres d'office, avaient été finalement réunis au domaine pour être également vendus à faculté de rachat comme offices héréditaires. L'ordonnance de 1566 dite du domaine qui défendait l'aliénation du domaine de la couronne, l'autorisait en effet à faculté de rachat pour les nécessités du royaume. Les offices domaniaux n'étaient point vacants par la mort de l'acquéreur, mais passaient à ses héritiers; ils ne vaquaient pas non plus par la résignation des titulaires comme les offices de judicature et de finances qu'il fallait remettre au roi pour qu'il en investit le résignataire; mais le propriétaire d'un office domanial, tel qu'une charge de garde scel, de greffier et de notaire pouvait le transférer directement à un autre sans qu'il fut dû au roi ni rachat, ni lods et ventes. L'acquéreur ne pouvait, bien entendu, entrer en fonctions qu'après avoir été reconnu capable, après examen de sa moralité et de son instruction et après avoir été installé.

Les offices domaniaux étaient immeubles et avaient suite par hypothèque.

Les cessions étaient libres et le roi n'avait pas à intervenir dans la fixation du prix.

Telle était la condition des offices de notaires, de garde scel et de greffiers [1].

Quant aux offices de judicature, d'abord révocables, puis inamovibles en vertu d'un édit de Louis XI de 1467, à un moment donné électifs sous certaines conditions, ils acquirent moyennant le paiement d'un droit annuel, une sorte d'hérédité par l'édit de 1604 dit Paulet.

Pour ces offices, la vénalité avait pris d'abord la forme d'un prêt fait au roi par l'officier lors de son entrée en fonctions; mais c'était un prêt à ne jamais rendre. Pour les officiers de finances, on ne prenait pas ce détour. On finit par vendre les uns et les autres ostensiblement : le *Bureau des parties casuelles* était la boutique où se débitait cette marchandise pour le

1. Un traité de cession passé le 3 novembre 1599 devant Becquin et Damiens, notaires royaux en Ponthieu et que M. de Galametz a bien voulu me communiquer, nous renseigne sur la valeur des études à cette époque et sur les formalités qui accompagnaient leur transmission. Par cet acte, Mᵉ Jehan Ledevin, notaire royal héréditaire et procureur en la sénéchaussée de Ponthieu (sans doute l'un des 12 notaires, institués par l'édit d'août 1552) et sa femme Magdeleine Laignel vendent à Mᵉ Josse-Gallet aussi procureur en la même sénéchaussée (on pouvait en ce temps-là cumuler les deux fonctions de notaire et de procureur) « l'estat et office de notaire royal héréditaire dudit Ledevin, pour en jouir ledict Gallet, ses hoirs et ayant cause héritablement et à toujours — moyennant 250 escus, cinq sols à Dieu, 2 escus au vin, et 2 escus pour les épingles de ladicte Ledevin... et afin que ledict Gallet puisse prendre ses seuretés et saisines, les vendeurs ont promis faire soumission et dessaisine dudit estat entre les mains de Mgr le sénéchal de Ponthieu ou son lieutenant... Et pour l'exécution de ces présentes, ont été mises entre les mains dudit Gallet : Les lettres de provision dudit Estat du 22ᵉ jour d'août 1552, la sentence de réception du 13ᵉ jour d'octobre en suivant, les lettres d'hérédité du 22ᵉ jour d'avril 1598, la quittance des deniers de ladite hérédité du même jour et autre quittance de la confirmation du 24ᵉ jour de may dernier (1599). »

compte et au profit du roi. Les officiers revendaient naturellement à leurs successeurs les charges qu'ils avaient achetées de leurs deniers [1].

A l'origine, le parlement, qui ne pouvait approuver la vénalité des offices de judicature, faisait bien prêter aux officiers lors de leur réception le serment de n'avoir acheté leurs offices directement ni indirectement ; mais le jour où il perdit l'espoir de voir les rois abandonner une pratique qui était pour eux une source de revenus considérables, il abolit un serment qui était souvent un parjure et il fit bien (1597).

La vénalité et l'hérédité des offices donnèrent lieu à des plaintes nombreuses sous l'ancien régime, surtout en ce qui concerne les offices de judicature qui doivent être la récompense du talent et de la vertu et ne pas être acquis à prix d'argent ; ce système n'empêcha point pourtant qu'il n'y eut alors des magistrats d'un grand mérite et d'un grand caractère, sachant au besoin adresser des remontrances même à la royauté absolue. Bien plus, il eut en général d'heureux résultats et contribua à fonder ces grandes familles indépendantes de notaires laborieux et instruits, se succédant de père en fils et honorant leur profession par la dignité de leur vie et une intégrité parfaite [2].

XIII. — **Régime intermédiaire et régime actuel.**

La loi du 6 octobre 1791, en établissant une nouvelle organisation du notariat et en abolissant les qualifi-

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, l. V, chap. XIV.
2. Montesquieu, *Esprit des lois*, l. V, ch. XIX.

cations anciennes qu'elle remplaça par celle unique de *notaires publics* pouvant exercer dans tout le département, supprima en même temps la vénalité et l'hérédité des offices ; mais elle reconnut le droit des notaires dépossédés au remboursement de la valeur de leurs charges (titre V de la dite loi). La loi de Ventôse an XI, qui abrogea la loi de 1791 et réorganisa le notariat sur d'autres bases à peine modifiées depuis [1], est muette sur le droit de propriété des titulaires sur leurs offices. Par les art. 54 et suivants, elle reconnait seulement au notaire remplacé ou à ses héritiers le droit de choisir parmi ses collègues de la même commune, ou, s'il est seul, parmi ses collègues du même canton, le notaire à qui les minutes et répertoires devront être remis. L'article 59 stipule que le titulaire ou ses héritiers et le notaire qui recevra les minutes traiteront de gré à gré des recouvrements à raison des actes dont les honoraires sont encore dus et du bénéfice des expéditions. Ce droit pour le notaire ou ses héritiers de choisir le dépositaire de ses minutes n'était pas le droit de présentation qui sera accordé plus tard, mais il y conduisait. En fait, même sous l'empire de la loi de Ventôse, les démissions étaient données moyennant finances, et enfin la loi du 28 avril 1816, art. 91, en accordant aux titulaires le droit de présenter un successeur, consacra par là même leur droit de propriété. L'Etat se réserva toutefois un droit de contrôle sur les conventions pécuniaires intervenues entre le titulaire et son successeur. Ce régime est encore en vigueur aujourd'hui.

1. Les changements apportés par l'Ord. du 4 janvier 1843 et la loi du 12 août 1902 ne touchent qu'à certains points de la loi de ventôse et elle est restée la loi organique du notariat.

Il y avait autrefois des communautés de notaires, comme il y avait des communautés de procureurs et de greffiers. Aujourd'hui les notaires, bien que divisés en 3 classes, et ayant une compétence plus ou moins étendue suivant qu'ils résident au siège d'une cour, d'un tribunal civil ou dans une autre commune, sont groupés par arrondissements et forment autant de compagnies distinctes nommant leur chambre de discipline.

Sous l'ancien régime, les notaires étaient rattachés à l'ordre judiciaire. On leur reconnaissait une sorte de juridiction volontaire. « Leurs fonctions renferment, en effet, dit Donnat, l. II, titre I, section I XXIV, deux caractères d'une juridiction volontaire : le premier consiste en ce que leur présence et leur seing servent de preuve de la vérité des actes qui se passent par devant eux... Le deuxième consiste en ce que les actes qui contiennent quelques obligations d'une partie envers l'autre étant signés par des notaires donnent hypothèque sur les biens de celui qui est obligé, qu'une obligation sous signatures privées ne donnerait pas, et comme c'est en France l'autorité de la justice qui donne l'hypothèque, c'est par une espèce de juridiction que les notaires ont cette fonction que l'hypothèque est acquise par leur signature. » Aujourd'hui encore le notariat fait partie de l'ordre judiciaire. Bien que les actes notariés ne confèrent plus hypothèque de plein droit, ils sont toujours nécessaires à la constitution des hypothèques conventionnelles (C. C., 2127) ; ils font toujours foi en justice et emportent exécution parée comme les jugements des tribunaux lorsqu'ils sont expédiés en forme de grosse. Les notaires relèvent du garde des sceaux et des tribunaux civils de

leur ressort et sont placés sous la surveillance du ministère public en même temps que de leur chambre de discipline ; mais leur autorité, c'est-à-dire le droit qu'ils possèdent de donner l'authenticité aux conventions privées, n'est plus, depuis la loi du 6 octobre 1791, une émanation du pouvoir judiciaire ; elle est plutôt une délégation directe du pouvoir exécutif.

XIV. — **Conclusion.**

Le notariat, après des débuts modestes, s'est élevé progressivement et occupe aujourd'hui une place importante dans la société, sur laquelle il exerce une influence salutaire. Mais nous vivons à une époque où les institutions les plus utiles sont discutées et battues en brèche [1]. Si le notariat ne veut pas décheoir, il faut qu'il se souvienne qu'il a été créé pour le public et non le public pour lui, et qu'il justifie de plus en plus par ses services les privilèges dont il jouit ; il faut en outre et surtout qu'il reste digne de la haute mission qui lui est confiée, par sa science, son désintéressement et une vie exempte de tout reproche.

En écrivant ces lignes dénuées de toute prétention, je n'ai point voulu faire une œuvre originale, mais seulement résumer, en les complétant parfois, les indications fournies par les auteurs sur les origines du notariat et faire connaître à ceux qui les ignoraient

1. Voir la proposition de loi de M. Fournière déposée à la Chambre en janvier 1899, sur laquelle M. E. Gellé, mon ancien confrère, a fait un rapport très intéressant et très étudié concluant au rejet ; et celle de M. Clémenceau, déposée au Sénat le 23 octobre 1902.

des documents intéressants concernant ce pays, empruntés à nos historiens locaux ou que je dois à d'obligeantes communications et à mes recherches personnelles. Puisse ce travail être accueilli favorablement des lecteurs ; qu'ils y voient à défaut d'autre mérite, une preuve de l'attachement que je garde à une profession utile et honorable.

PROMENADES ÉPIGRAPHIQUES

L'ÉGLISE DE MIANNAY

Par M. Roger RODIÈRE, Membre correspondant.

Lecture faite à la séance du 5 avril 1906.

I

L'église de Miannay[1] se compose d'un chœur assez élevé, du xv[e] siècle, à grandes fenêtres à trois lumières dont les meneaux sont anciens ; d'une petite nef basse sans caractère, et d'une tour en avant-corps, du xviii[e] siècle, bâtie en craie taillée.

Le chœur est couvert par une belle charpente apparente, à deux entraits (plus celui de l'arc triomphal, qui est refait et grossier). Sur celui du chevet, inscription commémorative :

En. lā.cincq.cens.et dixhuit. che. cōble. chi. fut. acōpli. par. iā. parmētier. carpētier.

En l'an (mil) cincq cens et dix-huit, che comble chi fut accompli par Jan Parmentier, carpentier.

Nous possédons ainsi le nom de l'habile artisan qui a sculpté cette belle charpente. — L'un des poinçons a été supprimé. La sablière est intacte, avec plusieurs blochets qui ont été coupés sauf un seul, au fond, représentant saint Pierre.

1. Le petit château de Miannay présente un certain intérêt ; je n'en parle pas ici parce que mon ami, M. H. Macqueron, doit en donner la description dans la *Picardie historique et monumentale*.

Mentionnons la chaire, de l'époque fin de Louis XIV ; un bel aigle de lutrin, qui a échappé jusqu'ici aux rapines des brocanteurs ; enfin la barrière des fonts, en bois sculpté. Et venons-en à quelques petits monuments d'épigraphie héraldique, qui méritent une étude détaillée.

Le mur nord de l'église était jadis percé de deux portails ; tous deux sont murés aujourd'hui. Celui de la nef, surmonté d'une archivolte en larmier et flanqué de deux pinacles flamboyants, porte à sa clef un écusson martelé, informe. Celui de la première travée du chœur a été refait, mais il est surmonté de deux écussons rapportés, provenant sans doute de la chapelle castrale de Lambercourt :

1° Bourbon-Vendôme : de France, au filet en barre, et au bâton péri en bande, brochant sur le tout. Collier de Saint-Michel. Pas de timbre.

2° Ecu en lozange, parti comme dessus ; et parti : coupé en chef, à la croix ancrée (Bours) ; en pointe : fasce surmontée de 3 coqs. (Ocoche ?) — Cordelière autour de l'écu.

Ce sont les armes de Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Doullens (décédé le 28 avril 1595), et d'Antoinette de Bours, sa femme, vicomtesse de Lambercourt (décédée le 9 janvier 1585). Je reviendrai plus loin sur ces hauts personnages.

La fenêtre nord du chœur a encore dans son tympan des restes de vitraux assez bien conservés, du XV[e] ou XVI[e] siècle :

1° Un ange.

2° Ecu échancré à l'allemande : parti d'argent à

l'aigle éployée à 2 têtes de sable ; parti fascé d'or et d'azur de 8 pièces.

3° En dessous, écu échancré : parti d'argent à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de... ; parti d'azur au chef d'or. Cet écusson est répété deux fois.

4° A côté, parti d'argent à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de... ; parti d'argent à l'aigle à deux têtes de sable.

5° Fragment : d'argent à la fasce du même (*sic*), chargée d'une merlette de sable et accompagnée en pointe d'une autre merlette du même.

J'essayerai plus loin d'identifier une partie de ces écussons.

Sous les bancs du chœur, à droite, gît une belle pierre tombale bleue de stinkal, gravée au trait, portant l'effigie d'un chevalier : la tête vue de face, la chevelure et la barbe très frisées ; un coussin sous la tête. Les mains jointes sur la poitrine, ce gentilhomme est vêtu d'une armure articulée : brassards, jambières, genouillères, cuissards, solerets ; une cotte armoriée [1], à camail, recouvre l'armure ; une grande épée, à quillons recourbés, pend à la gauche du guerrier.

A dextre, l'écu de Bours : écartelé 1 et 4 à la fasce surmontée de 3 coqs ; 2 et 3, à la croix ancrée. — A senestre, écu parti comme ci-dessus (coupé, en chef fasce et 3 coqs ; en pointe, croix ancrée) ; parti à l'orle et au lambel en chef, qui est de Waudricourt.

L'épitaphe, gravée sur les bords de la pierre et commençant en haut à gauche, est ainsi conçue et nous donne la date 1551 :

... GIST MESSIRE GVILLAMME DE || BOVRS CHEVALIER

1. A la croix ancrée.



Pierre tombale de Guillaume de Bours

Dans l'église de Miannay.

SEIGNEVR DE SAINT MICHEL LAMBERCOVRT || FRIAVCOVRT ONIVAL . . . . . . || DE LAVIBEVF LEQVEL TRESPASSA [1] LE VI (ou XI ?) DE NOVĒBRE LĀ MIL V CENS LI.

La cloche est ancienne et intéressante, assez forte. L'inscription est en une seule ligne, entre deux filets ; les lettres sont hautes et gothiques :

b ✠ ie fus faitte lan mille cccc miˣˣ ꝫ xmi ꝫ me leua dan nicolle dellecourt abbe de saint wallery ꝫ iēne du quēnoi dame dezsolleuert ꝫ fus nommee iēne.

Avant la croix pattée qui commence l'inscription, le fondeur a placé un *b* ou un *v*, dont j'ignore la signification. Le signe *et* est figuré par un z barré.

La date est 1494 ; le fondeur a mis par deux fois une *m* et un *i*, au lieu d'un groupe de quatre *i* (**miˣˣ**, **xmi**, au lieu de **iiiiˣˣ**, **xiiii**.). Il faut noter la formule *me leva*, qui se rencontre souvent sur les légendes des cloches des XVᵉ et XVIᵉ siècles, et qui signifie : *fut parrain* (ou *marraine*) [2].

Nicolle Dellecourt est connu comme abbé de Saint-Valery de 1482 à 1517. Quant à la marraine, il y a lieu de faire des recherches en vue de l'identifier [3].

1. Les trois *s* de ce mot sont gravées à l'envers.

2. En 1779, une autre cloche — aujourd'hui disparue — de l'église de Miannay, eut pour parrain Jean-Baptiste-François Meneslai Colbert de Croissy, marquis de Sablé, et pour marraine Antoinette-Adélaïde de La Roche-Fontenilles, marquise de Rambures, sa femme. Ils la nommèrent Françoise-Adélaïde. (Mss. Siffait ; note de M. Ch. Wignier de Warre).

3. Pour ne rien omettre dans l'inventaire épigraphique de l'église de Miannay, citons une épitaphe sur pierre encastrée à droite du portail ouest, dans le mur extérieur :

Ici || repose le corps || de Mʳ Jean-François Grognet || né le 1ᵉʳ février 1762 || décédé le 17 mars 1824 || curé de Miannay.

Et un graffite gothique sur le mur sud du chœur :

Petit
Pierre.

Je diviserai mon travail d'enquête héraldique en deux parties : 1° les du Quesnoy et les armoiries des verrières ; 2° Guillaume de Bours et les Bourbon-Vendôme.

II

La famille du Quesnoy possédait bien, à la fin du XVe siècle, la seigneurie de Lambercourt en Miannay. Ouvrons le *Nobiliaire du Ponthieu*, de M. de Belleval [1] :

« Jean du Quesnoy, écuyer, sgr de Lambercourt ; il prétendait devoir être mis en possession de certaines terres situées à Poutraincourt, à Lanchères et à Brutelles, le 10 juin 1455. Il acheta, le 24 mai 1457, à Jean d'Arras, demeurant à Cambron, un fief noble assis à Cambron et tenu de l'abbaye de Saint-Valery. De Marie de Gouy, sa femme, il eut pour enfants :

« 1° Robert, qui suit ;

« 2° Marie, alliée en 1462 à Clément de Saint-Blimond, écuyer.

« — II. Robert du Quesnoy, chevalier, sgr de Lambercourt et de Sotteville, mort avant le 28 octobre 1485. »

On le voit, Jeanne du Quesnoy ne figure pas sur cette généalogie ; ne serait-elle pas fille de Robert ? Et *Sollevert* ne serait-il pas mis pour Sotteville ?

Les *Recherches généalogiques* de M. Eugène de Rosny [2] donnent un extrait de Dom Caffiaux, plus complet, mais où Jeanne ne trouve pas davantage sa

1. 2e édition, col. 771.
2. Tome III, p. 1198. Article *Quesnoy*.

place. On y relève entr'autres : Jean Ier, chevalier, sr dud. lieu (du Quesnoy), marié le 8 septembre 1392 à Jeanne de Froideval, dame de Saucourt, d'où : Jean II, sr du Quesnoy et de Saucourt, capitaine de cent hommes d'armes, allié le 17 mai 1430 à Françoise de Belleval, d'où Robert, chevalier, sr du Quesnoy, Saucourt, *Lambercourt* et Boisricard, allié à Roberte Poisson, d'où Pierre, chevalier, sr des d. lieux, gouverneur de Saint-Valery, allié le 1er mars 1539 à Jeanne de Fontaine de Cérisy, etc.

Le même auteur, article *Miannay* [1], mentionne un « fief et manoir à Miannay, tenu de Ponches, à Raoul du Quesnoy, dit Estourmie, chevalier, sr du Quesnoy et de Miannay en 1380. (Comptes de Ponthieu). »

Mais, à l'article *Lambercourt* [2], il nous donne enfin le renseignement suivant : « La sgrie de Lambercourt, hameau du Vimeu, près Miannay, tenue en pairie de Cayeux, était en 1507 à *nob. dame Made Jeanne du Quesnoy* ; Jean Macquet en était alors bailly, et l'église de Miannay, D. de Vaudricourt et Philippe de Héronval, hommes de fief [3]. » Nous ne savons toujours pas

1. Tome II, p. 988.
2. *Ibid.*, p. 819.
3. M. de Rosny signale ensuite une « autre sgrie de Lambercourt, tenue de la châtellenie de Saint-Valery », qui appartint aux Bauchain, puis, en 1507, à nob. hom. Guillaume Bournel. Les *Fiefs du Ponthieu*, de M. de Belleval, semblent ne connaître que cette dernière seigneurie ; ils ne signalent aucun du Quesnoy comme seigneur de Lambercourt (p. 192) ; après les maisons de Lambercourt (jusqu'en 1259), de Beauchamp (1330 à 1420) et Bournel (1420-1474), on y trouve en 1500-1512, sans que l'on sache comment, Claude de Bours, chevalier ; puis 1542-1595, Antoinette de Bours, femme de Claude de Bourbon-Vendôme, gouverneur de Doullens. Cette suite est incomplète et erronée, puisqu'elle omet Guillaume de Bours, mort en 1551.

A l'article *Miannay* (p. 223), on ne trouve qu'une famille Roussel (1390-1691). Donc, rien de satisfaisant.

le nom du père de Jeanne du Quesnoy ; mais, d'après les dates, on peut la croire fille de Robert et de Roberte Poisson.

Venons-en aux armoiries qui se voient sur les vitraux du chœur. L'un de ces écus paraît bien être aux armes du Quesnoy : plusieurs fois répété, il se lit d'argent à l'aigle à 2 têtes de sable. Or, du Quesnoy porte : d'*or* à l'aigle éployée de sable. Il est vrai que Belleval [1] assure que les Du Quesnoy du Ponthieu portaient deux fasces et une bande brochante, et étaient distincts des Du Quesnoy du Boulonnais, qui portaient l'aigle. La vérité est qu'il y avait probablement en Ponthieu deux familles du Quesnoy : l'une avait pour armes les deux fasces, et l'autre l'aigle. La présence de l'écu à l'aigle dans l'église de Miannay (et dans celle de Vron, dont la seigneurie appartint aussi aux du Quesnoy [2]) prouve bien que M. Eug. de Rosny avait raison de donner cet écusson aux Du Quesnoy du Ponthieu : « Les du Quesnoy du Boulonnais portaient les mêmes armes que ceux du Ponthieu et paraissent en être issus, quoique leur fief du Quesnoy fût à Crémarets, car ce fief peut avoir pris son nom de son possesseur [3]. » Dans ses *Sceaux du Ponthieu* [4], d'ailleurs, M. de Belleval cite deux sceaux à *l'aigle éployée* de Guillaume *du Quesnoy-en-Vimeu.*

Mais si l'écu du Quesnoy se reconnaît facilement, il

1. Col. 769.

2. Cf. R. R., *Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697*, p. 39.

3. *Rech. généalog.*, t. III, p. 1199. Je note qu'une famille de La Mothe a porté d'argent à l'aigle éployée d'azur, becquée et armée de gueules, et que Jean de La Mothe, écuyer, vivant vers 1430, épousa Jeanne de Miannay. (Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu*, col. 531).

4. P. 224.

n'en est pas de même des autres blasons de la verrière. Qu'est-ce que cet écu d'argent à la fasce de gueules, surmontée de 3 coqs de... ? Trois familles du Ponthieu ont porté ces armes peu banales : Ocoche : d'argent à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de sable, membrés, crêtés, becqués et barbelés de gueules. Bristel porte de même sauf que le champ est *d'or*. Une branche de cette dernière famille est éteinte dans celle d'Ocoche. Enfin Paillart (seigneurs d'Erin) : d'argent à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de sable.

MM. de Belleval (col. 738 à 743) et E. de Rosny ne signalent aucune alliance entre les du Quesnoy et les d'Ocoche, Paillart ou Bristel. Il est à remarquer que l'écu à la fasce et aux trois coqs se retrouve dans les quartiers de Bours, et sur la tombe de Guillaume de Bours et sur les écussons de la porte latérale de l'église. Or, on ne trouve pas davantage la moindre alliance entre les Bours et les d'Ocoche ou Bristel. Il est vrai que la généalogie de Bours est bien mal connue.

Je n'ai donc pu identifier cet écu d'une façon certaine. Mais il me semble évident que la famille dont l'emblème armorial était la fasce surmontée de trois coqs a possédé la seigneurie de Lambercourt après les du Quesnoy et par son alliance avec eux ; puis, qu'elle a transmis cet emblème et cette terre, également par mariage, à la maison de Bours.

Restent les autres écussons des verrières ; ici je ne puis qu'avouer l'échec de mes recherches et faire appel aux modernes héraldistes du Ponthieu.

III

Quant à Guillaume de Bours, sa personnalité est mieux déterminée : on sait qu'il appartenait à une ancienne famille, qui tirait son nom et son origine du village de Bours, près Saint-Pol, et portait *d'or à la croix ancrée de gueules* [1]. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les membres connus de cette maison, qui a

1. Ces armes sont attribuées à la famille de Bours par M. de Belleval, *Lettres sur le Ponthieu*, 2ᵉ édit., p. 60. Un armorial de Waignart, publié par M. Le Clerc de Bussy (revue *La Picardie*, 1875-1877, p. 502), donne l'indication suivante : « Le sgr de Bours porte *de gueulles à la croix d'or, à la marlette de mesme au premier canton.* » C'est là sans doute une double brisure, par addition de meuble et par interversion des émaux.

Le Waignart de la bibliothèque d'Abbeville blasonne l'écu de Bours : *coupé en chef d'or à la croix ancrée de gueules ; en pointe d'or à la fasce de gueules surmontée de 3 coqs de sable, becqués, membrés et crétés de gueules.*

Une famille de Bours, en Artois, paraît avoir porté *de gueules à la bande de vair* (E. de Rosny, *op. cit.*, t. I, p. 244) ; mais c'est à tort qu'on a attribué ces armes au lieutenant général du bailliage à Montreuil.

Quant à l'origine de la famille, voici une note qui la résume :

« Vente par Robert de La Haye, écuyer, fils de Jean de La Haye, chevalier et époux de Marie de La Motte, à maître Jean de Bours, demeurant à Montreuil-sur-mer, de la seigneurie de Saint-Michel, le 18 août 1461. — Quoiqu'on trouve au XIVᵉ siècle plusieurs personnages de ce nom, revêtus de la qualité d'écuyers, il n'est pas moins certain que Jean, issu de Colart de Bours, lieutenant du prévôt de Montreuil en 1396, était simplement bourgeois. Il eut pour fils Nicolas de Bours, seigneur de Saint-Michel, qui fut père de Guillaume de Bours, chevalier, sgr de Lambercourt, Onival et Friaucourt, dont la fille unique, Antoinette, épousa le 25 juin 1542 Claude de Bourbon-Vendôme, chevʳ, sgr de Ligny. » (Mⁱˢ de Belleval, *Chronologie d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, p. 292). — Nicolas de Bours, père de Guillaume, est sans doute différent de Nicolas, sʳ d'Ivregny, lieutenant général à Montreuil.

possédé les terres de Gennes-Ivergny, Saint-Michel, etc., et a donné un lieutenant général du bailly d'Amiens à Montreuil, Me Nicolas de Bours (1498-1511), écuyer, seigneur d'Ivregny, Gennes et Montfélon, savant commentateur de la coutume locale [1].

On ne connaît d'une façon certaine ni le père ni la mère de Guillaume de Bours, mais on sait qu'il épousa Jeanne de Vaudricourt, dont il n'eut que deux filles. Par acte du 13 janvier 1552-1553, « damoiselle Jehanne de Waudricourt, vesve de noble homme Guillaume de Bours, seigr de St-Michiel, aiant la garde noble des enffans dud. feu et d'elle », baille à Vallentin Quiesnot, Pierre et Oudart Quiesnot ses enffantz, demeurant à Buires-le-Sec, « la tontaine, coppe et despoulle (du bois) nommé le Bois Corporeille, séant au Trois Hestre de Buires [2]. »

On sait peu de chose de la vie de Guillaume de Bours. Le 14 décembre 1542, il passe la montre de quatorze hommes de guerre à pied, en garnison au Crotoy, et se qualifie « Guillaume de Bours, sr de St-Michel, commissaire ordinaire à faire les monstres, veues et reveues des mortes paies de Pycardye [3]. » Sans cette pièce et sa pierre tombale, il n'aurait laissé

1. Son commentaire sur la coutume de Montreuil a été imprimé en 1512 à Hesdin par Bauldrain Dacquin. — Nicolas était sans doute aïeul de Jehan de Bours, chevalier, vicomte du Temple, sieur de Gennes, Ivregny, Vis-sur-Authie, vivant en 1579, mort avant le 19 juin 1581, fils de feue dame Anthoinette de Sepoix, et qui eut pour héritière sa sœur Jehanne de Bours. (Minutes de Courtrect, notaire à Montreuil).

2. Minutes de Malingre, notaire à Montreuil. — Jeanne de Vaudricourt était fille de Jean, écuyer, sgr d'Offeu, et de Jacqueline de Manneville. (E. de Rosny, *op. cit.*, t. III, p. 1483). Son écusson : *de gueules à l'orle d'argent*, (brisé d'un lambel), figure sur la pierre de Miannay, 2e parti de l'écu de droite.

3. Beauvillé, *Documents inédits*, t. II, p. 208.

aucune trace dans l'histoire. Il mourut le 1er novembre 1551, d'après son épitaphe [1], et fut inhumé dans l'église de Miannay, sa seigneurie de Lambercourt n'ayant pas alors d'église.

Le 2 janvier 1569, « Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, gouverneur de Doullens, demt à Abbeville, passe avec François d'Escauffour, « *maître tailleur d'images* » à Abbeville, un acte aux termes duquel celui-ci s'engage à polir une pierre de stincal de neuf pieds de long sur quatre de large, et à y sculpter un homme couché avec sa cotte d'armes, moyennant 7 écus d'or [2]. » M. de Belleval remarque avec raison que cet acte concerne certainement la pierre tombale de Guillaume de Bours, beau-père de Claude de Vendôme ; il est très intéressant de retrouver le marché de ce curieux monument et de connaître le prix qu'il a coûté. Il serait à souhaiter que cette pièce fût extraite de la collection de Belleval et publiée *in extenso*.

La fille aînée — héritière [3] et seule survivante — de

1. 1552 selon M. de Belleval (*Chronologie d'Abbeville*, pp. 6 et 369). C'est sans doute une erreur.

2. Mis de Belleval, *Chronologie*, p. 6.

3. Arrière-ban d'Amiens, octobre 1557, remis par M. Adrien Leclerc à la Chambre des Comptes.

« De Claude de Vendosme, sr de Ligny, comme mary et bail de Anthoinette de Bours, héritière de feu Guillaume de Bours, en son vivant escuier, sr de St-Michel, pour la terre et seigneurie de Lambercourt, tenue de la seigneurie de Caieu, qu'il a déclairé valloir la somme de trois cens dix livres tournois, a esté taxé, à ladicte raison de six solz tournois pour livre, la somme de quatre vingtz treize livres tz., pour ce, cy IIIIxxXIII l.

« Dudict Vendosme, pour la terre et seigneurie de Friaucourt, tenue en fief de Lambercourt, qu'il a déclairé valloir trois cens quarante cincq livres tz., a esté taxé, à ladicte raison de six solz

Guillaume de Bours, Antoinette, dame de Lambercourt, Saint-Michel, Onival et Friaucourt, avait épousé, le 25 juin 1542, Claude de Bourbon-Vendôme, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Doullens, seigneur de Ligny-sur-Canche, Fortel, Authie, Cambron, Béhen, et de nombreux fiefs au Quesnoy, à Wailly, à Hères et à Waben. Il était fils aîné de Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme, et de Jeanne de Rubempré. Il faut consulter, sur cette branche illégitime de la maison de Bourbon, les *Lettres sur le Ponthieu*, de M. de Belleval[1] ; on y verra des détails attachants, et de singuliers exemples de l'instabilité des choses humaines. Quoi qu'il en soit, à l'époque où nous nous plaçons, les Vendôme-Ligny, malgré la barre de bâtardise qui tranchait leur écusson, étaient de hauts et puissants seigneurs, bienfaisants et magnifiques.

Claude et Antoinette firent un noble usage de leur fortune ; en 1584, ils construisirent une église à Lambercourt, qui jusqu'alors en avait été dépourvu et

tournois pour livre, de quatre vingtz treize livres neuf deniers tournois ; pour ce, cy la dicte somme de IIII^xxXIII^l IX^d.

« De luy encores, pour ung autre fief, terre et seigneurie d'Onival, tenue en fief de Lambercourt, comprins en ung moulin qu'il a déclairé valloir la somme de deux cens soixante livres tournois, a esté taxé, à ladicte raison de six solz tournois pour livre, la somme de quarante huict livres tournois ; pour ce, cy lad. somme de XLVIII l.

« Dudict de Vendosme, pour la terre et seigneurye de Ault, tenue en trois fiefz, l'ung tenu de la seigneurie de Bauchen, l'aultre de la chastellenye de Gamaches et le tiers de Cannaples, qu'il a déclairé valloir la somme de six cens soixante livres tournois, a esté taxé à ladicte raison de six solz tz. pour livre, la somme de neuf vingtz dix huit livres tz., pour ce, cy IX^xxXVIII l. tz. »

(Beauvillé, *Documents inédits*, t. III, p. 412.)

1. 2e édition, 1873, pp. 51 à 68. Les armes sont : *de France, à la cotice de gueules, au filet d'argent en barre brochant sur le tout.*

dépendait de Miannay[1]. Ils rebâtirent également à leurs frais en 1574 l'église Notre-Dame du Chastel, à Abbeville, qui tombait en ruines[2]. Le manuscrit nº 120 de la bibliothèque d'Abbeville va nous donner quelques détails sur cette restauration et les fondations faites à cette occasion par les généreux donateurs[3] :

1. « Assignation de plusieurs rentes à l'église de Lambercourt, *qu'ils viennent de faire bâtir*, par Claude de Bourbon-Vendôme, chevalier, seigʳ de Ligny, et Antoinette de Bours, vicomtesse de Lambercourt, sa femme, le 1ᵉʳ février 1585. » (Belleval, *Chronologie*, p. 45.)

« Claude de Bourbon-Vendôme, chevalier, seigʳ de Ligny, Authie, Béhen et Cambron, et Antoinette de Bours, dame de Lambercourt, Onival, Friaucourt, Oust et Saint-Michel, son épouse, ayant fait construire à Lambercourt *une église en outre de la chapelle qu'ils y avaient déjà édifiée*, lui assignent une rente de 40 écus, qui devra être également partagée entre trois prêtres chargés de desservir la dite église, le 3 février 1585. » (*Ibid.*, p. 48.)

Claude de Bourbon et sa femme affectèrent à la chapelle de Lambercourt, sous le vocable de Notre-Dame, leurs fiefs nobles des Gorges (au terroir de Lanchères) et du Mesnil-lez-Franleu, à la charge d'une messe quotidienne, selon le titre du 17 février 1580, ratifié par l'évêque la même année.

Suivant déclaration du 26 avril 1728, la chapelle de Lambercourt rapporte net 200 l. 13 s., le titulaire tenu à la résidence. (Darsy, *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens*, t. II, p. 179).

Au mois de mars 1780, M. Cajeu, prêtre chapelain du grand autel de l'église royale et collégiale de Saint-Wlfran et sacristain de cette église, fut pourvu de la chapelle du village de Lambercourt, paroisse de Miannay ; elle lui fut donnée par Madame de Sablé, marquise de Rambures. Elle lui vaudra 800 livres pour le moins et son logement ; il n'a que trois messes d'obligation par semaine. (Mss. Siffait ; notes de M. Ch. Wignier.)

En 1689, il y avait dans cette chapelle des fonts baptismaux, mais ils ne servaient plus (Darsy, *loc. cit.*).

2. Le P. Ignace nous dit que cette église fut alors rebâtie plus petite qu'auparavant.

3. Extrait communiqué par M. Alcius Ledieu à M. Ch. Wignier de Warre. Mss. 120, recueil factice, pièce 4 (xviiiᵉ siècle).

NOTRE-DAME DU CHASTEL.

« Cette église estant chute par viellesse et caducité en l'an 1574, a été incontinent et en la même année rebâtie et réparée de font en comble par Messire Claude de Bourbon, ditte de Vendôme, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Ligny, Authie, Fortel, Béhen, Cambron, Miannay, etc., et Madame Antoinette de Bourg (*sic*), son épouse, dame de Lambercourt, Aunival, Friaultcourt, Offeu, Oust, Vibœufs, S[t]-Michel et Remorthière [1], etc.

« En l'an 1576, lesdits seigneur et dame, amateurs de l'honneur de Dieu, ont fondé en laditte église, pour y estre chanté à perpétuité par le curé, diacre, sous-diacre, clerc et corristhe, les jours de dimanche et fêtes sollemnels, la messe paroissiale à voix haute, au lieu qu'elle ne se disoit anciennement [qu'] à voix basse, avec l'antienne *Domine non secundum peccata*. Pareillement la messe du S[t]-Sacrement de l'autel à voix haute par chacun jeudy, et chacun jour de l'an vespres et complie, sauf que le lundy, au lieu de complie, se doivent chanter les vespres des morts dedans la chapelle desdits seigneur et dame. Chacun jour de vendredy, après vespres et complie chantez, *Stabat mater doloroza* avec le verset *tuam ipsius*, l'oraison *Interveniat, de profondis* et les oraisons ordinaires et accoutumées. En outre trois obiits sollemnels par chacun an, les deux à l'intention desd. seigneur et dame, tel jour qu'ils décéderont, et l'autre pour Messire Antoine de Bourbon, leur fils unique, en son

1. Remortier, hameau de Saint-Michel près Montreuil.

vivant chevalier, seigneur de Lambrecourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur des ville et château de Doullens, décédé en l'aage de 23 ans, le 10[e] de juillet 1572[1]. Cy est laditte dame décédée le jour des Rois de l'an 1585, âgée de 62 ans à 63 ans. Et seront lesdits obiits annoncés au pronne par le curé, le dimanche précédant les jours qu'ils seront chantés. Comme pareillement est tenu ledit curé faisant son pronne chacun dimanche, de recommander aux paroissiens de prier Dieu pour ledit seigneur second fondateur de cette église, et postérité, et de dire à son intention, sa vie durant, *Pater noster* et *Ave Maria*, et après son trépas, *De profundis*.

« Et laditte [fondation] faite à condition que celuy desdits curé, diacre, sous-diacre, clerc, sous-clerc, qui ne se trouvera à laditte messe du S[t]-Sacrement pour faire son office en dedans le commencement de l'Evangille au plus tart, n'aura aucune rétribution, et luy sera retenu pour chacune messe où il défaudera, sauf maladie ou autre empêchement légitime, à sçavoir : au curé 4 sols, et aux autres douze deniers ; et à celuy qui ne se trouvera au vespres en dedans la fin du deuxième pseaume et aux autres oraizons, luy sera retranché pour chacune fois huit deniers, et se chantera laditte messe du S[t]-Sacrement depuis la feste de Pasques juqu'au jour de la S[t]-Remy à 7 heures du matin, et depuis le jour de S[t]-Remy jusqu'au jour de Pasques à 8 heures, selon qu'il est plus au long porté au contract de laditte fon-

1. Comme on le voit d'après cet acte, Antoine de Bourbon-Vendôme mourut le 10 juillet 1572, et non en 1594 comme l'avance le P. Anselme, ni en 1584 comme le dit M. de Belleval. (Note de M. Ch. Wignier).

dation passée devant maistre Claude Béquin et Jean Le Prévot, nottaires royaux en Ponthieu, le vingtième jour de juin 1576. »

IV

L'église de Lambercourt était à peine achevée, qu'elle recevait la dépouille mortelle de sa fondatrice : le 6 janvier 1585, jour des Rois [1], Antoinette de Bours mourait à Abbeville ; son corps fut transporté à Lambercourt et y fut inhumé le 9 janvier, dans la chapelle seigneuriale [2].

Elle ne devait pas y reposer en paix. La chapelle a disparu à la Révolution. Elle « n'eut pas un meilleur sort que le château, et fut démolie par les intelligents patriotes comme un vestige de ce fantôme de féodalité qui les poursuivait partout. Les Rambures et les La Roche-Fontenilles [3], possesseurs de la seigneurie de Lambercourt après les Vendôme, repo-

1. Ou, d'après Belleval, le 7 janvier. (*Lettres sur le Ponthieu*, p. 62)

2. *Chronologie*... p. 14.

3. Citons en passant le billet de faire-part suivant :

« Vous estes priez d'assister aux Convoy et Service de haut et puissant seigneur Messire FRANÇOIS DE LA ROCHE, Montluc, Cessac, Chevalier, Marquis de Fontenilles, Comte de Courtenay, Seigneur de Lambercourt, Authye et autres lieux : Qui se feront Lundy dix-neuf d'Avril 1728 à dix heures du matin dans l'Eglise de S. Vulfran de la Chaussée sa Paroisse, dont le Corps sera inhumé dans sa Chapelle de Lambercourt, le mesme jour à trois heures après midy ; et le Mercredy suivant au second service, qui se dira à dix heures du matin dans ladite Eglise de S. Vulfran ; où Messieurs et Dames se trouveront s'il leur plait.

« Priez Dieu pour le repos de son Ame. »

(Collection de M. Lennel de La Farelle.)

sèrent sous les mêmes dalles funéraires, qui, comme toutes les pierres de l'édifice, furent dispersées et profanées, *et dont on n'a retrouvé aucune trace* [1]. »

Ce dernier membre de phrase, écrit en 1873 par M. de Belleval, n'est plus exact aujourd'hui. Mon respectable et regretté ami, feu M. Charles Wignier de Warre, a été assez heureux pour retrouver d'importants fragments de la tombe d'Antoinette de Bours. Je lui laisse la parole :

« Il y a quelques années, M. le marquis de Touchet voulut bien mettre à notre disposition divers morceaux de sculpture en marbre, découverts dans le jardin de son hôtel à Abbeville, rue Saint-Gilles, 90. Afin d'expliquer leur présence en cet endroit, nous rappellerons que non loin de là se trouvait anciennement l'hôtel de la Grutuze, qui occupait l'emplacement du tribunal et du champ de foire de nos jours. Cet hôtel fut entièrement détruit par un incendie dans la nuit du 14 au 15 nivôse an III (4 au 5 janvier 1795) ; il était le siège du District, et lors de la Révolution on y avait entassé quantité de registres et documents, richesses archéologiques de toute espèce, provenant

1. *Lettres sur le Ponthieu*, p. 61. — Lors de la Révolution, le château de Lambercourt fut saccagé ; les tombes elles-mêmes furent violées. Le « *bâtiment à usage de ci-devant chapelle* et bâti sur environ un quartier de terrain, lequel tient d'un côté aux granges du ci-devant château, d'autre côté à la rue, d'un bout au citoyen Gignon, d'autre bout au chemin de l'entrée du château, fut adjugé le 17 prairial an II (5 juin 1794) à Jean-Baptiste Jumel-Riquier au prix de 2.300 livres, puis démoli ; il en fut de même, peu après, du château. La marquise de Sablé, sur laquelle la terre de Lambercourt avait été confisquée révolutionnairement, se désintéressa de tout ce qui pouvait lui remettre en mémoire ces lamentables jours de la Révolution, et aliéna les bois qui lui avaient été restitués au retour du Roi en 1814. » (Note communiquée à M. Ch. Wignier par le C[te] de Galametz.)

de la destruction des abbayes, églises et archives des communes et paroisses. L'avenue des tilleuls attenant à la Grutuze servait de dépôt pour les saints et sculptures diverses ; les curieux d'alors pouvaient facilement se procurer ces objets considérés comme sans valeur. Les morceaux dont nous allons nous occuper furent apportés de Lambercourt à l'hôtel de la Grutuze, et de là facilement transportés dans l'hôtel actuel de M. de Touchet où ils ont été retrouvés [1].

« La nature de ces débris est le marbre blanc du Boulonnais, marbre de Marquise près Boulogne-sur-Mer, connu sous le nom scientifique de. . . . . Après avoir vainement essayé de les réunir, nous n'avons pu que faire les constatations suivantes :

« 1° Deux morceaux de 30 centimètres de hauteur sur 57 centimètres de largeur, offrant à droite et à gauche une colonne avec chapiteau ; dans le milieu un écusson en lozange entouré d'une cordelière. Cet écusson est parti de deux pièces : au 1er le blason de Bourbon-Vendôme-Ligny ; au 2e coupé au 1er d'une croix, et au 2e une fasce surmontée de trois coqs (de Bours).

2° Un morceau de dalle funèbre de 0m,36 de hauteur et 0m59 de largeur. Dans le haut à droite et à gauche, un double A entrelacé ; dans le milieu, l'écusson de Bourbon-Vendosme-Ligny.

« 3° Autre morceau, 0m25 de hauteur et de largeur, représentant une partie du bras gauche d'un chevalier

1. Avant la Révolution cet hôtel appartenait à M. Pappin de Caumaisnil ; il passa par héritage à M. Tillette d'Eaucourt, puis à son neveu M. Tillette de Mautort, plus tard de Clermont-Tonnerre ; puis il fut acheté par M. le Cte de Guibert qui le laissa à son petit-fils M. Thouret, et enfin fut vendu à M. le Mis de Touchet. (Note de M. Wignier.)

armé de pied en cap. Sur le brassard, armoiries des Bourbon-Ligny.

« 4° Un autre morceau de $0^m,35$ de hauteur sur $0^m,26$ de largeur ; sur un nimbe, une tête de femme coiffée à la Marie Stuart ; la tête paraît au milieu de rayons.

« 5° Un autre, $0^m,14$ de hauteur sur $0^m,30$ de largeur, dans le bas duquel on distingue une partie d'un coussin et d'un gland, destinés à une personne agenouillée, et le pied d'un prie-Dieu. Au-dessous on lit :

DE BOVRBON DICT DE VEDOS. . . . [1]
AGEE DE 63ᴬ QVI DECEDA LE. . . .
RNEVR DES VILLES ET CH. . . .

« 6° Trois autres que nous avons pu réunir, formant un ensemble de $0^m,50$ de hauteur et $0^m,80$ de largeur, représentant un chevalier à genoux ; la tête manque. Il est suivi d'un personnage à tête couronnée, [également à genoux, vêtu à la romaine], conduisant un animal dont on voit une partie de la tête, que l'on peut prendre pour celle d'un bœuf (?).

« 7° Un autre de $0^m,40$ de hauteur sur $0^m,30$ de largeur, figure une tête de cheval enclavée dans des rayons.

« 8° Enfin un autre morceau mesurant $0^m,82$ de hauteur et $0^m,78$ de largeur, $0^m,13$ d'épaisseur, représentant une femme avec coiffure, agenouillée, un livre ouvert sur son prie-Dieu. A gauche, un écusson en lozange parti de deux pièces, armes de Bourbon-Ligny et de Bours, entouré de la cordelière. Der-

1. Lire : Bourbon, dit de Vendosme.

rière la femme, vers le milieu, se trouve un double A. Ce morceau devait s'adapter à celui n° 2, dont nous avons déjà parlé.

« Il est actuellement au château de Cambron, chez M. le comte A. de Clermont-Tonnerre, chez qui nous nous sommes rendu avec M. le comte de Galametz. Ce débris a dû être transporté par l'ancien propriétaire de l'hôtel de la rue Saint-Gilles en cette localité, où il servait jadis à boucher l'orifice d'un puits[1]. »

Les doubles A entrelacés et l'âge de 63 ans, indiqué par le fragment d'épitaphe, prouvent absolument que ces débris proviennent du tombeau d'Antoinette de Bours et non de celui de Claude de Bourbon.

V

Ce dernier, après avoir rédigé un testament et plusieurs codiciles fort curieux[2], mourut le 28 avril 1595, âgé de quatre-vingts ans environ, et fut inhumé à Abbeville, à Notre-Dame du Chastel ; il s'était réservé, contre cette église qu'il avait rebâtie, une petite chapelle. C'est là qu'il reçut la sépulture ; il y était représenté en marbre noir, armé de pied en cap[3]. On ne possède pas le texte de son épitaphe.

Il avait eu, d'Antoinette de Bours, trois enfants :

1° Antoine de Bourbon-Vendosme, vicomte de Lambercourt, seigneur de Ligny ; il fut guidon de la

1. A ces notes, M. Ch. Wignier avait ajouté des dessins des huit fragments. Ces croquis mériteraient d'être reproduits.

2. Analysés par M. de Belleval, *Lettres sur le Ponthieu*, pp. 63 à 65 ; c'est pourquoi je ne m'y arrête pas ici.

3. Notes de M. Wignier.

compagnie de 50 lances du comte de Chaulnes ès-années 1568, 1569, 1570, puis gouverneur de Doullens, son père s'étant démis de ses fonctions en sa faveur. Ce jeune gentilhomme fut tué en duel à Paris à l'âge de 23 ans, le 10 juillet 1572. Par sa mort, la maison de Bourbon-Vendôme-Ligny tomba en quenouille.

2° Claude, dame de Ligny et de Lambercourt, alliée le 24 juin 1571 à Jean de Rambures, chevalier, seigneur de Rambures, Dompierre, Hornoy, etc.

3° Anne, femme de Claude de Créquy, seigneur de Hémont, par contrat du 21 septembre 1584.

Waignart, l'annaliste abbevillois, relate les funérailles de dame Claude de Bourbon et de Marie de Montluc sa bru :

« Le samedy XIX jour de juin MDCX fut apporté de Dourlens au couvent des Pères Minimes le corps de dame Marie de Monluc d'Amboise, femme de messire Charles sire de Rambures, seigneur dudit lieu de Rambures, Hornoy, Lambercourt, Dompierre, Behen, Drucat, etc., gouverneur de la ville et citadelle de Dourlens, lequel avoit pour lieutenant le sieur de Villnicourt (*sic*) ; fille de M. le Mareschal de Balagny, pour estre inhumée avec les prédécesseurs dud. sieur. L'enterrement fut fort solemnel. Premièrement marchoyent cent pauvres vestus de robbes de deuil, chaperon en teste [1], portant chacun une torche de cire ardante à doubles armoiries de la sorte cy-dessus.

1. L'usage de donner des vêtements de deuil aux pauvres qui assistent à un enterrement s'est conservé à Abbeville. Actuellement les hospitaliers qui assistent à une cérémonie funèbre sont revêtus d'un coupon de drap ou de laine blanche, et tiennent à la main un cierge allumé. (Note de M. Wignier.)

Suivoient un grand nombre de paysans, subjectz dud. seigneur, deux à deux. Les Religieuses de St-Dominique et de St-François, deux à deux. Les Pères Capucins, Minimes et Cordeliers. Aprez eux les prestres habituez aux paroisses, puis Messieurs de St-Vulfran et de St-Pierre entremesléz. Suivoit le corps dans un cercueil de plomb porté par les Pères Minimes, couvert d'un grand drap de velours noir croisé de satin blanc. Les quatre coing duquel estoyent portéz à costé dextre par MM. les lieutenants général et particulier, à senestre par M^{rs} le Maïeur et de Maupin doyen des antiens maïeurs. Après le corps suivoyent les sgrs de Balagny, frère de lad. feue dame, à dextre ; et de Ligny, à senestre. Entre eux deux estoit le sire de Lambercourt, filz aisné desd. s^{r} et d^{e} de Rambures, suivis de grand nombre de noblesse, puis MM. les gens du Roy et de la ville en corps, aprez eux beaucoup de bourgeois.

« Et l'année suivante, au mesme mois de juin, le cinq, fut apporté le corps du second filz dudict s^{r} de Rambures pour estre ensépulturé avec sa mère et ses prédécesseurs ; l'on fit semblable honneur au filz qu'à la mère, sauf qu'il n'y avoit que trente-six pauvres revestus de blanc avec torches de cire blanche, aux doubles armoiries escartelées du père et de la mère[1]. »

« 1619. Le xxv jour d'octobre fut apporté le corps de dame [Claude] de Bourbon, dame de Ligny, Lambercourt, Authie, etc., vefve de deffunct Messire Jean, sire de Rambures, chevalier de l'ordre du Roy, sei-

1. Bibl. d'Abbeville, ms. 107. Waignart, f° 223.

gneur de Rambures, Dompierre, Hornoy, etc., pour estre inhumé aux Pères Minines. Les corps de ville furent priez d'y assister. Premièrement marchoyent soixante dix pauvres revestus de robbes noires, chaperon en teste, portant chacun une torche aux doubles escussons des armes desd. s[r] et d[e]. Puis les Pères Minimes, Cordeliers, les curez et prestres des paroisses. Suivoyent M[rs] de S[t]-Wlfran et de S[t]-Pierre, ensuitte le corps porté par d'autres Pères Minimes, secourus de brouteurs. Le s[r] de Rambures son filz, accosté des s[rs] lieutenant général et de Braucourt, premier eschevin, pour le s[r] maïeur indisposé, suivy du s[r] de Dompierre son filz, de bon nombre de noblesse, du siège présidial, du corps de la ville, des esleuz et grand nombre des habitans. Le mesme jour fut mis dans la cave et tombeau de lad[e], maison de Rambures, et le lendemain à sept heures du matin fut chanté le service [1]. »

L'hôtel qu'habitait à Abbeville Claude de Bourbon-Ligny, dit l'hôtel de Ligny, passa à Claude sa fille aînée, veuve de Jean de Rambures ; il tenait d'un côté à Claude Le Caron, d'un bout à la rue Damoisel, et de tout autre sens au froc de la rue Notre-Dame. Il fut saisi sur la dame de Rambures pour sûreté d'une rente de 33 écus 20 sols, créée par le seigneur de Ligny au profit de Gilles Dailly, bourgeois marchand

1. Biblioth. d'Abbeville, mss. 108, Waignart, f° 1235. — Copie de M. Ch. Wignier.

L'inhumation de Claude de Bourbon, veuve de Jean de Rambures, se trouve aussi mentionnée à la date du 25 octobre 1619 en la chapelle de Saint-François-de-Paule, dans le *livre des fosses* des Minimes. (Biblioth. d'Abbeville, mss. 154. Note de M. Wignier.) Je n'ai pu retrouver cette mention dans le document.

à Abbeville. Après mille péripéties de procédure, la maison fut achetée le 14 juillet 1601 [1] par les Pères Capucins, représentés par Jean de Maupin, seig^r de Bellancourt, Montflières, Beaulieu, ancien maïeur de la ville, conseiller magistrat en la sénéchaussée et au présidial de Ponthieu ; Lancelot Manessier, conseiller du Roi et son avocat au même siège ; Antoine Rohault, ancien maïeur, et Thomas du Chesne, bourgeois, députés pour l'établissement du couvent des RR. PP. Capucins par les trois états de la ville, suivant leurs délibérations des 26 juin 1599, 2 août 1600 et 14 juillet 1601, date des présentes. L'année suivante, dit Waignart, les Pères Capucins célébrèrent le service divin dans la chapelle contiguë à l'église, où était inhumé le seig^r de Ligny ; mais le curé et les paroissiens s'opposèrent à leur établissement, et forcèrent le seig^r de Rambures, petit-fils du seig^r de Ligny, à rembourser le prix de l'acquisition faite par sa mère et sans son consentement. Les RR. PP. quittèrent la paroisse et l'hôtel, qui rentra dans ce jour dans la descendance de son ancien propriétaire [2].

Sous la Révolution, l'hôtel de Ligny-Vendôme fut vendu nationalement. M. Magnier le fit démolir et bâtit sur son emplacement le nouvel hôtel appartenant aujourd'hui à M. le Vte d'Applaincourt.

On voit encore de nos jours, sur le pignon de l'hôtel occupé par la banque de MM. Rosselet et Périer, rue Notre-Dame, deux ancres de fer, formant un monogramme composé des lettres gothiques *b* et *v*, ou peut-être (mais c'est moins probable) *r* et *b*. Il est à présu-

1. Acte passé dev^t Me Bocquin, notaire à Abbeville.
2. Biblioth. d'Abbeville, mss. 110, f° 469, 2e col. — Notes de M. Ch. Wignier.

mer qu'il faut lire soit *Bourbon-Vendôme,* soit *Rambures et Bourbon.* L'opinion vulgaire y voit les initiales de *Leroy-Valines,* mais cette opinion n'est guère soutenable.

Compléments et Rectifications par M. Roger RODIÈRE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi, après un second voyage dans les localités parcourues en juin 1902 par notre Société, de rectifier quelques menus détails du compte-rendu que j'ai rédigé à cette époque pour le *Bulletin* [1]. Ces relations doivent toujours être succinctes ; elles ne peuvent être complètes, mais elles n'ont pas le droit d'être inexactes.

MONTDIDIER. P. 335. — Après plus mûr examen, je puis rétablir ainsi qu'il suit le texte complet de la pièce versifiée inscrite sur les murs du préau de la prison :

AVOIR TOVSIOVRS EN MA BOVRSE VN ESCV
ET ESTE (*sic*) EXEMPT DE TOVTES MALADIES
ET QVE MAMIE NE ME FEIST POINCT COQVV
ET QVE NVLLE SVR MOI NE PRINCT ENVIE
SANS ENVIELIR IE FINASSE MA VIE
ET QVE NATVREE (*sic*) FIST SVR MOI SON PAIEMENT
DESSVS MON CORPS IVSQVES AV IVGEMENT

1. Tome V, pp. 329-348.

ET QVANT LA MORT PRENDRA SVR MOI SON DROICT
FVSSE PORTE EN PARADIS TOVT DROICT.
1578.

PIENNES. P. 337. — J'ai également pu compléter la lecture des inscriptions de la façade de l'église. Elles nous donnent la date de l'édifice et le nom du bienfaiteur qui l'a fait élever ; celle de droite est ainsi conçue : (1533) :

la m b^c xxxiii
· J. de pas escuier ma
fet faire.

Celle de gauche est identique, sauf pour la coupe des lignes.

Ajoutons que sur ce même pignon, l'on remarque plusieurs épitaphes en graffite, du XVIe siècle, une entre autres de 1587 où se lit le mot *Mévilier*, ancien nom du village aujourd'hui appelé Piennes :

† le mercredy XXVIII doctobre mil V^c IIII^xx VII
Charlotte froisseur en son vivant. . . . .
Mevilier.

ROYE. P. 347, Église St Pierre. — Mes réserves au sujet du vitrail de Guillaume Gilles étaient justifiées. La partie de l'inscription où se trouve le nom de la donatrice a été refaite récemment et fautivement. En effet, non seulement cette dame est accompagnée de sa patronne Ste Catherine, mais son écusson porte : d'argent au chevron de gueules accompagné des lettres gothiques *K*, *f*, *d* (et non *b*, *f*, *d*), de sable, 2 et 1. Ce sont les initiales de son nom : *Katherine du Friez*.

L'écusson voisin est de gueules au chevron d'argent accompagné des lettres *g, g, lz* (et non *g, g, K*) d'or, 2 et 1. Lisez : *Guillaume Gilles.*

La bévue du restaurateur semble avoir été causée par la lecture d'un passage de l'*Histoire de Roye*, de Grégoire d'Essigny, 1818, p. 282. Cet auteur décrit comme il suit notre vitrail :

« La troisième (verrière) offre deux groupes de saints : un lépreux guéri ; une Résurrection ; des démons qui tourmentent des possédés ; la Descente du S[t] Esprit ; la Résurrection ; le Lavement des pieds ; l'Ascension ; la Pécheresse chez Simon ; la femme adultère ; Jésus-Christ chassant les vendeurs ; les Noces de Cana ; le Baptême de Jésus-Christ ; Jésus-Christ devant les Docteurs ; Jésus-Christ prêchant ; Guillaume Gille et sa femme, accompagnés de leurs patrons.

« Au bas est écrit : *L'an de grace Mil V^c^ et VII, fit faire cette verrière Guillaume Gille et damoiselle Jeanne Dufriez sa femme, en leur vivant bourgeois, demeurants à Roye. Priez Dieu pour eux.*

« Il y a de plus deux écussons. »

Mais, à la page suivante, d'Essigny est plus correct et nous donne en ces termes l'inscription aujourd'hui disparue de la cinquième verrière, due aux mêmes donateurs :

« *L'an de grace Mil V^c^ VII fit faire cette verrière Guillaume Gille, et Katherine Dufriez sa femme, Bourgeois, Marchants, demeurans en lad. ville de Roye, ci-devant.... Priez Dieu pour leurs âmes.* »

Dans une de ses *Courses Archéologiques* (*Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XVI, p. 502), M. le chanoine Müller signale les écussons précités de

Guillaume Gilles et de sa femme, qu'il appelle *Catherine Despriez.* Il a certainement raison quant au prénom, mais l'initiale *f* qui se voit sur l'écusson me fait croire que le nom de famille est bien *Dufriez* ou *du Friez.*

Ce n'est pas d'ailleurs, le seul méfait commis par les restaurateurs des verrières. Sur l'arbre de Jessé [1], on lit : *Virga floruit, germinavit* STELLA. Il faut évidemment lire TERRA.

Veuillez agréer, etc.

ROGER RODIÈRE.

1. On peut regretter que ce magnifique vitrail, insuffisamment reproduit par un médiocre dessin de l'abbé Corblet, n'ait pas été héliogravé dans la *Picardie historique et monumentale* ; ce beau recueil contient d'ailleurs plusieurs autres verrières de Roye.

BIBLIOGRAPHIE

Choquet, Pierre-Adrien, *Peintre Abbevillois,* par M. Émile Delignières. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904.

Lecture faite par M. F. Mallet, *à la séance du 1er février 1906.*

A la séance de la Société des Beaux-Arts des départements, tenue le 6 avril 1904, notre sympathique président honoraire, M. Emile Delignières, a lu un mémoire sur Choquet Pierre-Adrien, peintre abbevillois, né en 1743, mort en 1813.

Notre collègue parait, depuis longtemps déjà, s'appliquer à sauver de l'oubli, ou à faire plus complètement connaître, les artistes qui ont appartenu à notre ville, à un titre quelconque; les amis de notre histoire locale ne peuvent que l'en féliciter et l'engager à continuer.

Choquet est né sur la paroisse Saint-Georges d'Abbeville ; il était l'aîné de 11 enfants et sa famille était dans une situation modeste. Tout jeune, il montra d'heureuses dispositions pour la peinture, mais, pour suivre sa vocation, il dut lutter contre sa famille qui voulait le faire entrer dans le commerce ou l'industrie, et ses débuts furent des plus difficiles.

Il fit d'abord des tableaux religieux, non signés, pour les églises de Saint-Vulfran, Saint-Pierre, de la Chapelle, etc..., puis d'autres qu'il signa, notamment pour les églises de Saint-Gilles, Saint-Jacques

d'Abbeville, Fontaine-sur-Somme ; il fut chargé de la décoration du plafond de la salle du Théâtre d'Abbeville, construit en 1770.

Il envoya à une exposition qui eut lieu à Amiens en 1782, deux tableaux, le *Danger des romans* et un portrait.

Trois de ses peintures religieuses se trouvent dans l'église Saint-Vulfran, ce sont : *Jésus-Christ au Jardin des Oliviers, soutenu par des anges ; Jésus-Christ succombant sous la Croix*, et *Une descente de Croix*.

On trouve encore de Choquet : dans l'église de Cambron *Saint Martin à cheval*, coupant son manteau en deux pour en donner la moitié à un pauvre, — dans l'église de Millencourt, un autre *Saint Martin* à peu près semblable ; plusieurs de ses œuvres sont au presbytère de la Chapelle, dans les églises d'Eaucourt-sur-Somme et de Fontaine-sur-Somme. Trois tableaux sont dans l'église Saint-Gilles, trois autres dans celle de Saint-Jacques Parmi ceux-ci se trouve, selon M. Delignières, l'œuvre maîtresse de Choquet ; ce tableau représente *Une scène du martyre de saint Pierre et saint Paul.* « Au premier plan, au milieu, dit notre collègue, saint Pierre s'avançant devant l'empereur romain qui est à gauche, assis sur son trône entouré de gardes et de courtisans, embrasse son compagnon un peu incliné devant lui ; les bourreaux sont derrière ; les personnages sont de grandeur naturelle, tous bien groupés. Les figures des saints, au premier plan, sont magistrales, avec leurs belles et longues barbes blanches, et superbes d'expression ; les couleurs sont bien conservées, fraîches et vives encore, surtout dans la partie antérieure. La scène, d'aspect grandiose, est largement éclairée dans le fond par

les vives lueurs des rayons du soleil qui, derrière le velum du trône de César, se projettent d'une manière intense sur la façade d'un vaste monument représenté en belle perspective. Dans les airs, un ange tend aux saints la palme du martyre; au bas on lit l'inscription : *Choquet invenit et pinxit 1798.* » Ce tableau mesure en hauteur 4 mètres environ et 3 mètres en largeur.

En dehors de ces grands tableaux religieux, Choquet a exécuté un certain nombre de sujets décoratifs et allégoriques. On a de lui, notamment, au musée du Ponthieu, un *Bain de nymphes* — appelé aussi *Bain de Diane* — un dessin sur bois qui est le projet d'un bassin à Abbeville, et deux vues, représentant, l'une, le cours de la Somme, l'autre, les moulins de Caours.

L'œuvre de Choquet est considérable, et nous n'essaierons pas d'indiquer ici tous les tableaux et tous les dessins qui lui sont attribués. Nous devons cependant rappeler qu'il a fait, avec succès, un certain nombre de portraits, de même que nous ne pouvons nous dispenser de signaler : *L'explosion du magasin à poudre*, qui rappelle la catastrophe qui s'est produite à Abbeville le 2 novembre 1773 — *La visite à l'accouchée, ou les relevailles* — *La visite du médecin*, et *La vue d'un incendie de la chaussée d'Hocquet.*

Mais, pour nous Abbevillois, l'œuvre la plus importante et la plus intéressante de Choquet est son *Temple de mémoire*, autrement dit, *Les Hommes dignes de mémoire nés à Abbeville et aux environs.* Cette toile qui mesure $1^{m},70$ de haut et $2^{m},45$ de large, ne contient pas moins de 105 personnages, représentés en pied, et ingénieusement groupés, comprenant des militaires, marins, géographes, médecins, peintres,

sculpteurs, graveurs, musiciens, prélats, théologiens et savants ; on y voit même parmi les militaires un roi de France, Henri IV, parce qu'il aurait été conçu à Abbeville, et un roi d'Ecosse, Jean de Bailleul, qui était seigneur de Bailleul, près d'Abbeville.

Ce tableau, comme le dit si justement notre collègue, fait autant honneur à l'enfant d'Abbeville qu'à l'artiste, et il suffirait à lui seul pour perpétuer son nom. Après avoir indiqué toutes les productions de Choquet, M. Delignières s'exprime ainsi : « Telles sont les œuvres dues au pinceau de notre peintre abbevillois ; elles sont nombreuses, comme on a pu s'en rendre compte, et pour quelques-unes, de réelle valeur, sans que ce soit du grand art proprement dit. Il a manqué à cet artiste, qui était heureusement doué, les leçons d'un maître dans les premières années de sa vie militante, mais il y a suppléé par des aptitudes naturelles développées avec une grande force de volonté, et par un travail constant. »

Choquet n'avait jamais quitté sa ville natale ; il fut membre correspondant de la Société d'Emulation de 1803 à 1813 date de sa mort. Il avait épousé Marie-Anne-Françoise-Charlotte Macret, sœur de notre excellent graveur, Charles Macret. Choquet eut 5 enfants : l'un de ses fils, Pierre-Jean-Baptiste-Isidore, fut un graveur de talent, et mourut en 1824, à l'âge de 50 ans ; l'une de ses filles, Françoise-Pauline, avait épousé M. François-Théodore Lesergeant, avoué à Abbeville, décédé le 6 avril 1813. Madame Lesergeant, que plusieurs d'entre nous ont connue, mourut à Abbeville à un âge avancé. Une arrière-petite-fille de Choquet a épousé M. Leverrier, qui fut membre de l'Institut et directeur de l'Observatoire de Paris

La Croix du Roi de Bohême au champ de bataille de Crécy, lithographie originale de M. Alfred Broquelet.

Communication faite par M. Ém. Delignières *à la séance du 4 janvier 1906.*

M. Broquelet, notre artiste abbevillois, dont le talent a été reconnu et récompensé à nos Salons depuis plusieurs années, a offert gracieusement à la Société d'Emulation dont il est membre correspondant cette belle lithographie. Elle a été placée dans notre salle des séances, à titre de remerciement envers son auteur et comme un hommage rendu à son mérite.

Cette œuvre, en dehors de sa maitrise comme exécution, a ce mérite, très grand, d'être une composition originale. Enfin, elle fait revivre, sous une forme poétisée, l'acte héroïque de ce souverain étranger qui, aveugle et chargé d'années, est venu par amour de notre pays et dans un moment de folle témérité, affronter la mort en combattant dans les rangs français.

L'œuvre de M. Alfred Broquelet nous intéresse donc à tous points de vue.

Au premier plan, près d'une bordure de broussailles, la croix commémorative, toute fruste en son bloc de pierre, se détache vigoureusement sur le champ à perte de vue, éclairée par les reflets blafards de la lune. Dans le ciel resté sombre, apparait en une vision qui rappelle *le Rêve* de Detaille, une chevauchée terrible, un peu confuse ; au milieu, on distingue le vieux roi dressé sur ses étriers, frappant d'estoc et de taille sur les ennemis qui le pressent de toutes parts. Les épées, les haches d'armes s'entre-

croisent dans une lutte sans merci : l'effet est saisissant.

Notre artiste abbevillois s'est inspiré d'une pièce de poésie composée spécialement pour lui par Clovis Hugues. On peut en juger par cette strophe finale, de grande allure et d'effet imagé :

Or, juste à l'endroit où son sang ruisselle
Comme un flot de pourpre au manteau des rois,
On élèvera demain une croix
Qui témoignera dans le cours des âges ;
Et tout au-dessus, emmi les nuages,
Sous le ciel profond et constellé d'or,
On verra longtemps chevaucher encor,
Même si la nuit épaissit ses voiles
Jean de Luxembourg tout nimbé d'étoiles.

CLOVIS HUGUES.

L'œuvre de M. Broquelet vient à son heure, à un moment où l'acte mémorable du souverain étranger vient d'être tout particulièrement rappelé et honoré sous la généreuse initiative d'un comité à Paris et d'un sous-comité à Abbeville. La croix a été relevée, rétablie récemment sur un socle au même endroit par les soins de M. J. Vayson, notre président, et de M. l'abbé Armand, curé d'Estrées-lès-Crécy, notre collègue correspondant ; en attendant qu'un monument commémoratif qui sera dû au talent de MM. Emmanuel Fontaine, statuaire et Milvoy, architecte, deux enfants de la Picardie, soit élevé sur l'une des places de Crécy-en-Ponthieu [1].

ÉM. DELIGNIÈRES.

Juillet 1905.

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, ce monument a été élevé et inauguré en grande solennité, et il fait honneur aux deux artistes qui l'ont exécuté.

Introduction à quelques parties d'une étude **Les Lois et les Mœurs à Abbeville,** *1184-1789*. Tables combinées et extraits du Livre Rouge et du Livre Blanc de l'Echevinage, par E. PRAROND. — Paris, Champion, 1906, 1 vol. in-8°, 287 pages.

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES, *à la séance du 1er mars 1906.*

Un nouveau livre de M. Ernest Prarond est toujours une bonne fortune pour la Société d'Emulation et nous ne saurions le laisser passer sans lui accorder la mention qu'il mérite : c'est une gloire en effet pour notre Compagnie de voir son doyen d'âge, son vénéré Président d'honneur, donner à ses collègues cet exemple d'une assiduité au travail que les années accumulées ne peuvent ralentir. On ne peut s'imaginer en effet tout ce qui est sorti depuis plus de soixante ans de la plume infatigable de M. Ernest Prarond. En dehors de ses nombreux ouvrages où l'imagination et le cœur du poète se sont donné libre carrière sous la forme rimée et toujours châtiée, le Ponthieu et Abbeville sa capitale sont redevables à l'un de ses enfants si attaché à sa cité natale d'un nombre considérable de publications de toutes sortes et qui ont embrassé tous les sujets : histoire, topographie, variétés de toute nature sur la ville, histoire de tous les lieux de son arrondissement ; études des hommes et des choses, essais divers sur l'art, la poésie, les personnalités locales, et autres écrits relatifs notamment à la bibliographie picarde ; puis enfin, sous le titre *Bibliophilie,* la publication ou la réédition, toujours précieuses et d'un grand intérêt au point de

vue de leur conservation, d'ouvrages d'anciens écrivains originaires d'Abbeville ou qui se sont occupés de cette cité. Le tout, sans compter d'autres travaux en préparation, forme un faisceau vraiment prodigieux d'œuvres intellectuelles de toute nature dont une partie seulement suffirait à la gloire d'un homme.

Aujourd'hui, notre vénéré doyen m'a chargé, en raison d'une réelle amitié dont je suis fier, de vous présenter une nouvelle publication destinée à nous initier aux lois et aux mœurs de notre ancien Abbeville depuis sa charte d'affranchissement au XII[e] siècle jusqu'à la Révolution ; et pour cela, il a compulsé avec une patience de bénédictin deux des documents qui renferment notre primitive histoire ; l'un, *le Livre Rouge,* si précieux pour celle de la justice et pour les coutumes locales ; l'autre, *le Livre Blanc,* qui contient tout ce qui a rapport à ce que l'on peut appeler l'administration de la ville et à tout ce qui s'y rattache du XII[e] au XV[e] siècle ; tout cela reproduit et classé par ordre chronologique, et avec des notes qui en augmentent l'intérêt.

Grâce à cette publication comme à d'autres du même genre qui sont de la part de notre collègue de véritables actes de générosité, les hommes d'études de notre temps y trouvent dès maintenant, et ceux qui viendront après eux y puiseront à leur tour des éléments de travail. Il aura mis ainsi sous la main de tous des documents rendus d'une lecture aisée et où l'on pourra puiser largement ; c'est à leur lecture que l'on sera porté à approfondir dans ses détails tout ce qui constitue notre histoire locale, et le premier honneur en reviendra à celui qui aura ainsi provoqué et facilité les recherches.

M. Prarond a dédié son livre à ses maitres, anciens historiens du Ponthieu disparus, les Rumet, les Waignart, les Jacques Sanson, les Le Ver, les Delignières de Bommy, les Louandre. Nous attendrons longtemps encore, espérons-le, avant de l'ajouter à cette liste dont il formera un des plus beaux fleurons. Ce livre n'est, dit-il, qu'une introduction ; nous en accceptons l'augure avec confiance car il nous promet des suites, et le vœu que nous formons dans ce sens est des plus sincères et des plus ardents.

ÉM. DELIGNIÈRES.

27 Février 1906.

Séance du 5 juillet 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECŒUR, DE FLORIVAL, DES FORTS, DE RICHOUFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusé : M. MALLET.

M. DE CLERMONT-TONNERRE donne lecture du testament fait par Guillaume Sanson, sieur de Haut-Mesnil, mort à Abbeville en 1651 en sa maison de la rue du Puits à la Chaine, où pendait l'enseigne du Carolus d'Or.

Cette communication est renvoyée à la Commission des Mémoires.

M. Eugène MEURICE, propriétaire à Paris, présenté par MM. DE RICHOUFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE et M. Antoine LENNEL, propriétaire à Montonvillers, présenté par MM. DE LA FARELLE et MACQUERON, sont nommés membres correspondants de la Société.

Séance du 2 août 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECŒUR, DE FLORIVAL, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE

RICHOUFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. DELIGNIÈRES, MALLET et WIGNIER.

M. le Président annonce que le Conseil municipal d'Abbeville a nommé une commission spéciale pour de concert avec celle de la Société d'Emulation étudier l'emplacement où s'élèvera la statue de Boucher de Perthes. Une réunion des deux commissions réunies aura lieu très prochainement.

M. MACQUERON est désigné pour représenter la Société au Congrès préhistorique de France qui se tiendra à Vannes du 21 au 26 août prochain.

Le même membre annonce la très prochaine publication d'un volume de Mémoires.

Séance du 8 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECŒUR, DELIGNIÈRES, MACQUERON, l'abbé MILLE et DE RICHOUFTZ, secrétaire.

Excusés : MM. DE CLERMONT-TONNERRE et DE FLORIVAL.

M. VAYSON rend compte de la réunion qui a eu lieu le 28 août dernier, de la commission du monument Boucher de Perthes composée de membres du Conseil municipal et de la Société d'Emulation. Après avoir examiné les divers emplacements proposés, la com-

mission a définitivement adopté le terre-plein de l'entrée de la chaussée du Bois, appelé vulgairement place du Pilori et qui prendra le nom de place Boucher de Perthes.

Le monument dont l'exécution est confié à M. Emmanuel Fontaine représentera l'illustre savant dans l'attitude assise, le siège drapé par un manteau. Sur le piédestal seront inscrits les noms des villes et des Sociétés savantes qui auront participé à l'œuvre entreprise par la Société d'Emulation avec le concours de la ville d'Abbeville.

La Société adresse ses félicitations à Mr. VAYSON auquel la Société des Violetti picards et normands a décerné cette année dans sa séance tenue à Amiens, le 5 août, la violette d'honneur.

M. MACQUERON lit au nom de M. ROGER RODIÈRE le compte-rendu de l'excursion archéologique faite le 25 juin dernier dans la vallée de l'Oise entre Creil et Beaumont-sur-Oise (Voir page 97).

Séance du 6 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, DELIGNIÈRES, DE FLORIVAL, DU GROSRIEZ, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE RICHOUFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusé : M. MALLET.

M. le Dr Leblond, président de la Société académique de l'Oise, offre un important volume intitulé : *Inventaire de la collection Bucquet aux Cousteaux contenant 95 volumes de documents manuscrits sur le Beauvaisis.* Des remerciements lui sont votés ainsi qu'à la famille de M. Edouard Piette qui a envoyé de nombreuses brochures, œuvres de ce savant distingué.

M. de Clermont-Tonnerre rappelle l'étude lue par M. l'abbé Rançon dans la séance du 3 août 1905 sur François Couplet-Beaucourt et non Beaumont, comme il a été imprimé par erreur.

Un arrière petit-neveu de Couplet-Beaucourt, M. Charles Couplet, a envoyé à ce sujet quelques rectifications qu'il est intéressant de signaler.

Couplet-Beaucourt, dit-il, n'erra pas de ville en ville pendant la période impériale. Il fut répétiteur à l'école de navigation d'Anvers, puis à Rotterdam interprète attaché au commissariat de la marine. Il a laissé plusieurs ouvrages imprimés, notamment la « *Correspondance générale de l'Europe* » en 8 volumes in-8°.

Dans une très intéressante étude, M. Delignières donne la description de la curieuse substruction qui, par deux caveaux successifs, mène l'eau de la source dite la Fontaine Saint-Pierre dans le bassin du parc d'Emonville. M. Delignières donne ensuite un historique complet de cette fontaine qui fut captée avant le XIe siècle.

Cette lecture est renvoyée à la Commission des Mémoires.

Dans une communication verbale, M. Macqueron entretient la Société de la vente qui eut lieu à Paris en

avril 1832, sous la direction de M. Hue, expert, des tableaux anciens et modernes, antiquités grecques, romaines et gauloises qui composaient le cabinet de M. Laurent-Joseph Traullé, un des rares archéologues abbevillois du début du siècle, membre correspondant de l'Institut et un des premiers membres de la Société d'Emulation, décédé à Abbeville le 19 novembre 1829.

L'examen de ce catalogue dont l'exemplaire de M. Macqueron donne les prix de vente des tableaux de toutes les écoles faisant partie de la collection et dont beaucoup sont signés des plus grands maîtres, le plus souvent garantis authentiques par l'expert (dont, il est vrai, nous ne pouvons apprécier la compétence), fournit de curieuses indications sur la valeur vénale des œuvres d'art à cette époque.

Des toiles importantes, du reste, de Demarne, peintre de second rang de la fin du XVIIIe siècle, sont adjugées aux prix de 2.200, 1.200 et 1.185 fr.; un maître hollandais de troisième ordre, Bartholomé Breenberg obtient une enchère de 900 fr. pour un sujet de l'histoire sainte. Une charge de cavalerie de Taunay, peintre quelque peu oublié du temps de l'Empire, monte à 450 fr., tandis qu'un Greuze, bien authentique, donné à M. Traullé par la famille de l'auteur, ne trouve pas acquéreur au-delà de 76 fr. Un paysage de Claude Lorrain que l'expert « ose se flatter de déclarer vraiment original », ne peut dépasser la modeste somme de 200 fr., puis ce sont deux Teniers vendus ensemble 65 fr. et un autre tableau du même artiste, « paysage d'un grand effet et d'une belle conservation » représentant les grottes de Sorrente, est vendu pour 45 fr.

Un Poussin que l'expert déclare « être une des plus

belles compositions du maître » obtient 61 fr. ; une esquisse de l'Ariane abandonnée du Guide ne dépasse pas 33 fr. et pour 12 fr. on peut se procurer un André del Sarto, représentant l'esquisse en grisaille d'une Sainte Famille et pour 31 ou 39 fr., un paysage de Paul Bril ou un intérieur de Brauwer « digne de figurer près des meilleures œuvres de ce genre. » Pourtant, une marine de Van Goyen, « une des plus jolies compositions de ce maître et qui mérite de fixer les regards des amateurs par sa parfaite conservation », monte au prix relativement élevé de 200 fr.

M. Traullé était aussi un amateur d'antiquités : il a laissé plusieurs brochures relatant les découvertes archéologiques faites dans notre région et il se plaisait à réunir dans son cabinet les pièces dont il pouvait se rendre acquéreur. Le catalogue de la vente comprend 132 numéros d'objets d'art et de curiosité, marbres, bijoux, bronzes, figurines, vases, armes, verres, tous antiques, vitraux anciens, faïences de Palissy, terres cuites, ivoires, etc. Nous croyons intéressant de mentionner ici tous ceux de ces objets qui avaient été trouvés dans les environs d'Abbeville et dont l'origine est indiquée dans le catalogue.

N° 85. Le dieu Mans ou Mansis, bronze phénicien, trouvé dans les mollières du Marquenterre.

N° 86. Un Jupiter gaulois, pièce très rare, trouvée près Tours.

N° 91. Fragment d'une corne de cerf, soulevée de terre par le fer d'une charrue (Somme).

N° 98. Vase de forme étrusque, trouvé en 1816 dans une vallée de la Somme. Il était plein de médailles.

N° 100. Vase trouvé à Vieulaines.

N° 107. Scrinium, garni de ses styles. Cette pièce,

peut être unique, a été trouvée près d'un squelette, à Fontaine, village au bord de la Somme.

N° 110. Pièce regardée, comme un instrument de supplice, trouvée dans une croupe de la Somme.

N° 112. Casque gaulois ou franc, tiré de la tourbe à Fontaine.

N° 116. Trois haches, dont une romaine, trouvées à Vron.

N° 118. Cinq fers de lances et javelot, trouvés dans les croupes de la Somme.

N° 119. Fer d'un épieu trouvé à Vron.

N° 120. Crochet en fer, pour le combat sur l'eau, trouvé dans les croupes de la Somme.

N° 121. Fragments de lances, de sabres et d'épées trouvés à Vron.

N° 122. Fragments de flèche et d'un carquois gaulois, venant du même endroit.

N° 129. Trois dés en ivoire trouvés à Abbeville lors de la démolition de l'église Saint-Georges. Il n'en existe de pareils qu'à la Bibliothèque royale.

N° 131. Une hache en silex, montée dans un morceau de corne de cerf. Cette pièce curieuse a été l'objet d'un mémoire lu à l'Institut, mémoire qui met sur la voie de l'usage de ces haches qui était resté ignoré jusqu'à ce jour.

N° 132. Modèle en petit d'un bac antique, dont l'original a été trouvé dans une croupe de la Somme, au village de Fontaine. Son type a été décrit par M. Traullé dans un Mémoire lu à l'Institut. Près de ce bac, on trouva des médailles d'Alexandre Sévère, ce qui fait supposer que sa submersion date de cette époque. Cette petite copie est faite avec une planche de l'original.

N° 140. Un vase rouge à goulot, servant à recevoir du lait, trouvé à Fontaine-sur-Somme.

N° 141. Deux autres petits trouvés au Cauroi dans un tombeau.

N° 143. Un autre plus petit trouvé à Tours (Somme).

N° 144. Six autres, trouvés au Cauroi, à Tours et à Fontaine.

N° 145. Autre trouvé plein d'encens, dans une croupe de la Somme, à Fontaine.

N° 146. Neuf autres, en terre noire, trouvés au Cauroi.

N° 147. Un autre plus petit avec figure égyptienne, trouvé dans l'écluse de Pont-Remi.

N° 156. Un vase en verre trouvé à Crécy-Grange.

N° 161. Un autre petit vase en verre trouvé au Cauroi.

Dirons-nous en terminant que M. Traullé devait être aussi un aimable amphytrion et un joyeux convive, si l'on en juge par le dernier numéro du catalogue de cette vente d'objets d'art et d'antiquité qui annonce 1,300 bouteilles de vin de Malaga et de l'Hermitage, première qualité, qui seront vendues par lots au gré des amateurs.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Dans la vallée de l'Oise

(25 Juin 1906)

Lecture faite par M. ROGER RODIÈRE, *Membre correspondant, à la séance du 8 novembre 1906.*

Le chaud soleil de juin nous inonde de ses rayons les plus caniculaires [1], lorsque, débarqués à la gare de Creil, nous prenons place dans le vaste break qui doit nous voiturer sur les bords de l'Oise. Bientôt les tours aiguës de Saint-Leu d'Esserent se profilent sur le ciel, et la robuste et gracieuse silhouette du chevet s'enlève, en vigueur, au flanc de la colline.

SAINT-LEU D'ESSERENT. — Je n'ai pas la prétention de refaire la description de cette belle église si connue et déjà si étudiée. Son large et beau vaisseau de 71 mètres de long, d'une seule venue, sans transsept, sans séparation apparente entre la nef et le chœur, n'a cependant pas été bâti d'un seul jet. Sans parler de la façade encore romane, élevée vers 1150, « le chœur doit remonter au dernier quart du XIIe siècle,

1. Etaient présents à l'excursion : MM. le président de Florival, Boucher de Crèvecœur, de Clermont, des Forts, Macqueron, de Richoufftz, membres titulaires, l'abbé Crépin, Crusel, Gigon, Jacquot, P. Prarond, Roger Rodière, de Valois et l'abbé Vatinelle, membres correspondants.

mais la double travée qui le précède et les clochers de l'abside ne sont guère antérieurs aux premières années du XIIIe siècle. Enfin, vers 1225, on construisit les six premières travées de la nef, les arcs-boutants et la chapelle haute de l'abside, dont les tribunes furent transformées en triforium [1]. »

Nous admirons les belles proportions, la régularité de l'ordonnance, la pureté du style enfin dégagé des tâtonnements de la transition. Le triforium — surtout dans le déambulatoire — les fenêtres hautes, les voûtes [2], tout le vaisseau, en un mot, offre un modèle d'église de la première période gothique. Comme la plupart des édifices que l'on a commencé de bâtir par les deux extrémités à la fois, l'église de Saint-Leu devait être désaxée, mais cette irrégularité a été reportée tout entière sur la façade et n'est nullement apparente à l'intérieur; le chœur et la nef sont parfaitement dans le même axe.

Le porche, large de trois travées, est couvert d'une curieuse salle ou tribune où l'on a rassemblé une sorte de musée lapidaire, formé des débris de sculpture que l'on a dû remplacer ou refaire, au cours des restaurations récentes.

La façade devait être flanquée de deux clochers; celui du sud est seul achevé; il est encore tout roman, ainsi que la flèche qui le surmonte et dont la disposition est très originale : « dans la partie basse, les boudins [des rampants] sont remplacés par des colonnettes octogones... maintenues par des bagues

1. E. Lefèvre-Pontalis, *Guide archéologique du Congrès de Beauvais*, 1905, p. 121.

2. Une travée sexpartite, avant le chœur, semble annoncer l'intention de l'architecte d'élever un transept.

et terminées par un fleuron : c'est une particularité dont je ne connais pas d'autre exemple[1]. »

Mais la partie la plus intéressante de l'église de Saint-Leu, c'est l'abside, avec ses tours jumelles et ses arcs-boutants, avec ses toits étagés, d'une harmonie exquise. Cette disposition de deux tours flanquant le chevet, fréquente dans le roman germanique, se retrouve à Morienval, à la cathédrale de Noyon, à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Etienne de Caen ; elle donne une grande élégance aux absides.

Que de choses encore à relever, si l'espace ne m'était mesuré. Notons du moins un souvenir quasi local : la statue gisante de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, dans le bas-côté nord du chœur.

Ce prince, rebelle à Philippe-Auguste et fait prisonnier à Bouvines, mourut le 21 avril 1227, sans être sorti de captivité depuis treize ans ; on dit qu'il se tua de désespoir[2]. Il était frère de Simon de Dammartin, devenu comte de Ponthieu par son alliance avec la comtesse Marie. La statue funéraire est affreusement mutilée ; on ne voit plus si elle portait quelqu'une des marques d'opprobre, que la coutume du temps infligeait, jusque sur leur tombe, aux chevaliers morts vaincus et prisonniers[3].

Nous n'avons pu voir, du Prieuré voisin de l'église, qu'une curieuse porte fortifiée du XIVe siècle et quelques arceaux de cloître du XIIIe. Un propriétaire, comme il y en a heureusement peu (les congressistes de la

1. E. Lefevre-Pontalis, *op. cit.*, p. 127.

2. Cf. la belle étude de M. Henri Malo : *Un grand feudataire, Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines*. Paris, Champion, 1898, in-8°.

3. Rappelons que la belle statue de son frère Simon se voit, intacte, à Valloires, ce *Saint-Denys* des comtes de Ponthieu.



Société française d'archéologie, en 1905, ne me contrediront pas), détient férocement les clefs des autres édifices.

Nous allons visiter sommairement quelques églises de la vallée, en aval de Saint-Leu.

Précy-sur-Oise. — Chœur du XIII[e] siècle et nef du XV[e], tous deux accompagnés de bas-côtés. Chevet droit. Clocher au sud de la façade ouest. Pas de transsept.

Le chœur a deux travées, couvertes d'une voûte sexpartite, à voûtains très arrondis. Les colonnes rondes, dont les chapiteaux à tailloirs polygonaux dénotent le XIII[e] siècle déjà avancé, supportent des colonnettes, trois ou une selon le nombre de nervures à recevoir. Les formerets retombent sur une petite colonnette, qui repose sur le chapiteau de la colonnette du doubleau.

Les fenêtres hautes, sans autre ornement qu'une archivolte décorée d'étoiles, paraissent plus anciennes que les chapiteaux des colonnes et l'ornementation du chevet ; on les attribuerait volontiers à la fin du XII[e] siècle. Le chevet est éclairé par un triplet, à tores sur colonnettes, et par une grande roue, décorée de violettes sur l'intrados et de pointes de diamant sur l'archivolte. Les corniches hautes du chœur sont ornées de pointes de diamant sur billettes.

Une colonne ronde, à chapiteau fin XIII[e] siècle (deux rangs de feuillages formant frise), se voit encore, avec des amorces de nervures, sur le mur extérieur du bas-côté nord du chœur. Evidemment on avait fait ou compté faire une chapelle latérale en cet endroit.

Le raccord des nefs du XV[e] siècle a été fait très

adroitement et sans aucune solution de continuité, tant au dedans qu'au dehors. Il n'y a pas d'arc triomphal, mais le doubleau qui sépare la nef du chœur porte les dates 1320-1895, toutes deux gravées lors d'une récente restauration. Les piliers cylindriques des nefs, sans chapiteaux, supportent cinq travées de voûtes tracées en étoile, et de même hauteur que celles du chœur, mais de longueur inégale entre elles; la première travée à l'ouest est étrangement déviée.

Les fenêtres hautes de la nef et celles des bas-côtés sont géminées, flamboyantes ; des arcs-boutants étayent les voûtes de la nef.

La tour, élevée hors œuvre, au sud-ouest de la façade, a un étage du XVe siècle, à fenêtres autrefois redentées, et un étage supérieur à baies en plein cintre, du XVIIe siècle.

Sur l'un des contreforts du bas-côté nord, on voit un écu sculpté : parti au 1) coupé en chef une croix chargée de cinq coquilles (Hangest ? Raynoval ?), en pointe une fasce ; sur le tout, trois mâcles (?) ; au 2) échiqueté.

Cet écu se retrouve dans l'église [1], sur le socle d'une Vierge-Mère en pierre (XIVe siècle), figurée debout, avec le déhanchement caractéristique de l'époque; elle tient de la main droite un lys, et sur la gauche l'Enfant, qui porte un oiseau.

Notons encore un rétable du XIIIe siècle, en pierre sculptée en bas-relief : dans des arcs trilobés, on y

1. Il est peint, mais la peinture étant moderne, je ne donne les émaux que sous toutes réserves : écartelé 1 et 4, de sable à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de gueules ; 2 et 3, d'or à la fasce de gueules ; sur le tout, d'or à 4 tourteaux de sable, 3 et 1. Support : 2 griffons.

voit la Crucifixion avec la Vierge et saint Jean ; et quatre apôtres, dont saint Pierre et saint Paul. Je ne suis pas certain que les têtes n'aient pas été renouvelées.

Enfin une peinture sur bois, du XVIIe siècle, représentant le retour de David vainqueur à Jérusalem, n'est pas sans quelque intérêt.

BORAN. — Ce village s'annonce au loin par son beau clocher de la Renaissance, élevé au nord-ouest de l'église. Sur la façade occidentale, en bas, deux niches vides ; au-dessus, deux autres tout enguirlandées de pampres, encadrant une petite fenêtre ; sur leurs culs-de-lampe, deux écus, vrais blasons de laboureur : 1° trois gerbes de blé ; 2° trois grappes de raisin. A l'étage supérieur, deux fenêtres hautes accolées. A la base de la flèche, balustrade à jour, où sont sculptés le Christ et les douze apôtres ; sur les autres faces, il n'y a pas de personnages, sauf, du côté sud, deux petits hommes ou anges, tenant un grand phylactère. D'énormes gargouilles, aux angles, menacent les passants. Les contreforts sont normaux aux côtés. La flèche, à crochets sur ses rampants, est flanquée de quatre petits clochetons. le plus haut coiffant la tourelle d'escalier.

Un ours (?) en ronde-bosse — allusion peut-être au nom de Boran ???[1] — se voit à côté des niches du second étage.

Le portail, du XIIIe siècle, surmonté d'une fenêtre à trois lumières, est orné de trois colonnettes de chaque côté ; le tympan aveugle est sculpté de deux arcs

1. *Bor*, signifie ours en vieil allemand.

trilobés, supportant un quatre-feuilles et reposant sur une petite clef pendante, particularité fort rare qui se remarque aussi à Limay [1]. Le porche extérieur, qui précède le portail, a sur ses faces latérales un mur d'appui, au milieu duquel se dresse une mince colonnette sans chapiteau, supportant la sablière ou linteau en bois du toit à deux versants.

A l'angle sud de la façade s'élève un curieux édicule heptagone, à toit pointu, éclairé par de petites fenêtres rectangulaires et voûté de sept branches d'ogives ; on ne voit pas trop quel était l'usage de ce singulier réduit, qui s'ouvre sur l'église et dont le sol s'élève de deux ou trois marches au-dessus du pavé de la nef.

Le plan comporte trois nefs et trois chœurs rectangulaires ; ces derniers, du XVI[e] siècle, ont été ajoutés après coup au vaisseau du XIII[e], dont le chevet plat, aujourd'hui transformé en mur doxal, existe encore ; les deux œils-de-bœuf, qui éclairaient sa partie supérieure, sont encore visibles à l'intérieur de l'église.

La nef centrale et les bas-côtés, sans voûtes, sont compris sous un seul toit. Leurs cinq travées sont séparées par des colonnes rondes, dont les chapiteaux sont décorés de larges et beaux crochets.

Chose curieuse, tandis que la nef centrale est beaucoup plus haute et plus large que ses bas-côtés, les trois chœurs (de deux travées de long) sont de largeur et d'élévation à peu près égales ; il semble même que le chœur sud soit le plus grand. Il s'ensuit que les

1. Sur les portails à clef médiane pendante, cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1903, p. 238, notice de M. Albert Mayeux sur l'*Eglise Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan;* l'auteur y cite et y figure des exemples analogues, non seulement à Saint-Jean-le-Vieux, mais à Agde, à Sauveterre de Béarn, à Zamora (Espagne) et dans un dessin de Villard de Honnecourt.

colonnes du chœur ne sont nullement à l'alignement de celles de la nef. Les trois chœurs sont couverts par trois toits, et trois pignons au levant. Une tourelle cylindrique flanque le chevet au nord. Toute cette partie de l'église est encore gothique, sauf les chapiteaux des colonnes, les culs-de-lampes et les clefs, décorés d'arabesques renaissance. Les voûtes sont d'ogive.

Une ancienne porte à gable saillant s'ouvrait sur le bas-côté sud, vers le milieu de la nef.

La verrière du chevet est très intéressante ; elle porte en une seule ligne l'inscription suivante :

mess^r^ guy karuel seigneur de borrenc comiss^r^ ordinaire des guerres du Roy et gentilhōe de sa maison et dame pernelle du Reffuge sa femme ont donne ceste verriere lan mil v^c^ trente cinq [1].

1. Je lis dans une généalogie manuscrite de la maison de Blondel-Joigny, œuvre inédite du premier D'Hozier (1638), appartenant au marquis de Longvilliers, une longue notice sur les Karuel de Boran et les Reffuge. J'en extrais ce qui concerne les donateurs de notre vitrail :

« Guy de Karuel, ch^er^, seig^r^ de Borrencq, Guisenies, Flumesnil et Montaigny la Potterie, 2e du nom, fils de Jean de Karuel, seig^r^ de Méré et de Borrencq, et de D^lle^ Marg^te^ de Ver sa femme, fut pourveu de la charge de comissaire général des guerres par le Roy François premier et fut un des cent gentilshommes de la maison de Sa Majesté sous la charge de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, de Liney et de Roussy, par lettres du premier jour de juillet l'an 1523. Et par le traité passé sous le scel aux obligations de Vernon le mercredy 26 mars l'an 1521, il fut marié avec D^lle^ Perenelle de Reffuge, fille de Messire Christophe de Reffuge, ch^er^, seig^r^ de Menus, con^er^ du Roy et maitre d'hôtel de Charles duc d'Alençon, et de D^e^ Jullienne Jouvellin son épouse. »

De ce mariage naquirent : Antoine de Karuel, mort sans enfants, et Catherine, alliée à Antoine Blondel de Joigny, baron de Bellebronne, seig^r^ de Marles, Estrée, La Folie et Turbinghem, d'une vieille famille du Boulonnais et du Ponthieu. Cette alliance explique l'insertion des généalogies de Karuel et de Reffuge dans le manuscrit précité.

Le vitrail représente des scènes de la Passion. En commençant en bas à gauche : Jésus au jardin des Oliviers. — Saint Pierre coupant l'oreille de Malchus. — Jésus devant Caïphe. — Flagellation. — Au dessus : Couronnement d'épines. — ECCE HOMO. — Sainte Véronique. — Descente aux limbes. — Dans le tympan : le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, et des anges portant les instruments de la Passion.

L'église a conservé plusieurs objets mobiliers anciens : une Vierge en marbre blanc, XVI[e] siècle, très déhanchée, mais belle. — Plusieurs statues de bois : saint Roch, saint Adrien (bons), un ange sonnant de la trompe, saint Nicolas, un diacre tenant des grappes de raisin, saint Pierre. — Une stalle, dont la miséricorde représente une grosse tête grotesque, et les jouées, des feuillages et des écus vides ; XV[e] siècle. — Une Vierge du XIII[e] siècle, très maltraitée. — Plusieurs culs-de-lampe mis au rancart dans un coin, dont l'un avec écu écartelé 1 et 4 au pal (?), 2 et 3 à la gerbe de blé ; supports, 2 anges. — Plusieurs pierres tombales dans le dallage et dans les murs, dont une datée de 1574, en gothique, carrée ; aucune de ces épitaphes ne concerne les Karuel.

BRUYÈRES. — Ne pas confondre cette église avec son homonyme des environs de Laon, si curieuse et si pittoresque. Celle-ci n'est pas, d'ailleurs, dénuée de tout intérêt.

La tour, sur le côté nord du chœur, est engagée dans les bâtiments de l'église ; elle a deux étages apparents au dehors : sur le premier, chaque face est éclairée par deux fenêtres accolées, séparées par une colonne, et ornées de deux autres colonnes sur chaque

pied-droit; les archivoltes sont décorées de pointes de diamant. Sous cet étage, règne une corniche à échiquier de billettes ; entre les deux étages, une frise à arcatures très fines, retombant sur des culots. Les fenêtres hautes sont géminées, avec colonnettes, et archivoltes à pointes de diamant. Au-dessus, corniche à modillons.

Les angles du premier étage sont étayés de contreforts larges et peu saillants ; au second, colonnettes d'angle. Cette tour est encore entièrement romane et semble accuser le commencement du XIIe siècle. La flèche a disparu.

Les trois nefs, de quatre travées, sont du XIIIe siècle ; colonnes rondes à tailloirs carrés et chapiteaux à crochets. Le côté sud paraît plus ancien que le côté nord ; les chapiteaux sont plus archaïques, quoique également pourvus de crochets. On peut dater les colonnes sud du commencement du XIIIe siècle ; celles du nord, du milieu. La façade a un portail sans caractère, surmonté d'une fenêtre du XVe siècle, à deux baies en accolade. Le vaisseau n'est pas voûté.

Le chœur, à chevet droit, est du XIIe siècle ; il est long de deux travées, flanqué de bas-côtés, dont celui du nord est obstrué par la tour. Toute cette partie est voûtée : grosses ogives à tores en amande ; doubleaux à arêtes abattues, retombant sur des colonnettes à chapiteaux tapissés de grandes feuilles peu saillantes. Les fenêtres sont en plein cintre, sauf celle du chevet qui a été refaite.

Notons un lutrin en fer forgé, du XVe siècle, dont le pied se compose de trois belles volutes posées en trépied ; et une inscription en lettres gothiques, encastrée dans le mur doxal, côté sud, et commémorant les

fondations de « honestes personnes Jehan Laurence... et deffuncte Katherine Templier jadis sa femme, laquelle decedda le penultiesme jour de décembre mil v^c LXIIII ».

CHAMBLY. — Grande église du XIIIe siècle ; le vaisseau et le chœur paraissent être de l'extrême fin de ce siècle ; deux petites chapelles et une partie de la façade, du commencement.

Le portail est assez bas, à voussure ornée de plusieurs tores, décorés à l'imposte de minuscules chapiteaux. De chaque côté du portail, au-dessus d'un cordon à grosses feuilles dont les extrémités sont ornées de têtes (évêque et reine), une petite niche à arc en segment de cercle contourné par un boudin qui descend sur les pieds-droits et se termine par des bases. Les deux niches ne sont pas exactement de la même largeur, et le portail n'est pas au centre de la façade.

Au-dessus, règne une corniche à crochets, puis s'ouvre une grande rose. Dans le pignon, trois œils-de-bœuf. Les corniches et la rose semblent être du commencement du XIIIe siècle, mais le portail, dont le tympan a été refait, paraît postérieur ; la maigreur et la sécheresse de ses profils accuseraient le XIVe.

Le bas-côté nord est éclairé, à son extrémité ouest, par une fenêtre à grand cercle dans le tympan, sur trois formes dont la médiane est plus basse que les deux autres. Au bas-côté sud, fenêtre sans meneaux.

Au sud, un peu en retrait, s'élève une tour à quatre étages. Le bas est du XIVe siècle ; le sommet, du commencement du XVe. A l'étage supérieur, deux fenêtres sur chaque face ; à celui du dessous, une seule. La tourelle accolée au clocher contient un bel escalier à vis.

Les murailles de l'église sont étayées d'arcs-boutants, aux puissantes culées. Un passage est ménagé dans les contreforts, tout autour de l'édifice. La nef, à fenêtres hautes, domine les bas-côtés, longs de quatre travées. Le transsept n'est pas saillant, mais sa hauteur égale celle de la grande nef. Les pignons nord et sud ont des portails, et des roses à peu près semblables à celle de l'ouest; la rose nord est la seule qui n'ait pas été mutilée.

A l'est du transsept, sont de petites chapelles du commencement du XIIIe siècle, en forme d'hémicycle; leurs hautes fenêtres en lancette n'ont pas de meneau, mais la partie supérieure contient un gros œil-de-bœuf porté sur un arc en tiers-point. Ces fenêtres et les corniches à crochets qui couronnent les murs sont d'un très bon style.

Le chœur, très élevé, en forme de fer à cheval, avec abside à pans coupés et trois travées droites, vient d'être presque reconstruit.

Une grande chapelle fait saillie sur le bas-côté nord de la nef.

L'intérieur de l'église est tout obstrué d'échafaudages, à cause des réparations nécessitées par le mauvais état de l'édifice. Il est donc impossible d'étudier l'église de Chambly au dedans. Les piles de la nef sont flanquées : sous les arcades, de trois colonnettes; vers la grande nef, de cinq (correspondant aux doubleaux, ogives, formerets, celles-ci plus petites); vers le bas-côté, d'une seule. Les chapiteaux ont des feuillages maigres et recourbés qui ne doivent guère être antérieurs au XIVe siècle. Toutes les voûtes sont d'ogives.

Les fenêtres hautes sont géminées et trilobées, avec

quatrefeuilles dans les remplages. Celles des bas-côtés sont plus variées; plusieurs, à gros œil-de-bœuf sur arcs géminés, sont de la première moitié du XIIIe siècle.

Le chœur a sept grandes fenêtres à trois lumières, qui ajourent presque toute la muraille. Les petites chapelles à l'orient du transept communiquent avec le chœur par d'étroites arcades en tiers-point extrêmement surhaussé, reposant sur de belles colonnettes engagées, à chapiteaux à crochets.

Le chœur a trois travées de voûte, la dernière commune avec le chevet.

On remarque, près du maitre-autel, quatre volets de triptyque peints, du XVIe siècle, représentant: 1° Baiser de Judas ; au dos, la Cène ; 2° Ecce Homo ; au dos, Résurrection; 3° le Jardin des Oliviers ; au dos, la Messe de saint Grégoire ; 4° la Pentecôte; au dos, la suite de la même messe. (Le bord de la nappe d'autel porte le nom de CHAMBLI en lettres fleuries).

J'ai décrit [1] huit panneaux peints sur bois existant à l'église de Tournehem (Pas-de-Calais), et à peu près identiques à ceux de Chambly. La Cène, l'agonie au jardin des Oliviers, l'Ecce homo et la Résurrection, sont représentés de façon presque semblable de part et d'autre. Ce sont de bons primitifs flamands, qui mériteraient une étude approfondie.

La tour de l'église de Chambly, dont le rez-de-chaussée a une voûte d'ogives du XIVe siècle, contient une forte cloche dont voici l'inscription :

✠ LAN 1742 IAY ETE BENIE PAR M^RE IEAN B^TE THIERRY

1. *Une Visite à l'église de Tournehem* ; Mém. de la Comm. dép^le des Monuments historiques du P.-de-C., t. II, p. 411 et sq., et p. 420.

BACHELIER ES LOIX DE PARIS CURE DE LA VILLE DE CHAMBLY ⚜ ET NOMMEE LOUISE PAR SON ALTESSE SERENISSIME MONSG[R] LE COMTE DE LA (*main*)

MARCHE PRINCE DU SANG PAIR DE FRANCE ET PAR MADEMOISELLE PRINCESSE DE CONTI · NICOLAS MARQVIS MARGVILLIER EN CHARGE [1].

CHAMPAGNE. — Cette belle église a été construite dans l'ordre suivant : 1° les absidioles ; 2° les croisillons et le chœur ; 3° la tour (en deux campagnes) ; 4° les nefs ; 5° les fenêtres du chœur, reprises au XIV[e] siècle ; 6° la croisée du transept (XV[e] siècle) et 7° le portail sud (XVI[e] siècle).

Le portail occidental, en arc aigu très-surhaussé, a une archivolte décorée de pointes de diamant et repose sur deux colonnettes de chaque côté, avec chapiteaux à crochets et bases à griffes sur socles très élevés. Le tympan est orné d'une rosace à six redents. Une rose s'ouvre dans le pignon.

La nef, soutenue d'arcs-boutants, compte six travées. Les fenêtres hautes sont simulées, à deux meneaux et arcs trilobés, dessinés sur la muraille intérieure ; le remplage seul, avec rose à six redents, est ajouré. C'est à peu près la disposition adoptée à Cambronne et à Agnetz. Les colonnes rondes, à chapiteaux à crochets et bases perlées, portent les grandes arcades, à tores sur les arêtes. On voit encore des traces de peintures sur les colonnes. Les voûtes des bas-côtés reposent, dans les murs extérieurs, sur des groupes de trois colonnettes.

1. Ornementation : Christ en croix avec la Madeleine, sur pied de rinceaux. — Vierge-Mère sur piédestal semblable. Aucun nom de fondeur. Pour toute marque, trois fleurs de lys.

La croisée a été reprise en sous-œuvre au xve siècle (elle porte la tour du xiie). Ses quatre gros piliers à ondulations, sur bases détachées, et avec frises à personnages grotesques en guise de chapiteaux, portent une voûte à liernes. Sous l'arc triomphal, est bandée une arcade à jour, vraie dentelle de pierre, reste d'un jubé flamboyant.

Chacun des croisillons est couvert d'une voûte d'ogive de la fin du xiie siècle, sans clef sculptée ; à chaque angle, les ogives et les formerets reposent sur trois colonnettes, à chapiteaux hauts et sans crochets. La fenêtre du pignon est en tiers-point, à tore sur colonnettes et archivolte à pointes de diamant. Sur l'orient de chaque croisillon s'ouvre, par un arc en plein cintre, une absidiole qui n'est nullement dans l'axe des bas-côtés, et qui est encore toute romane, quoique couverte d'une voûte à cinq branches d'ogives ; mais les deux petites fenêtres en plein cintre, à colonnettes dégagées avec bagues, sont bien archaïques ; les chapiteaux desdites colonnettes le sont plus encore, et, à l'extérieur, les corniches à têtes grotesques et les toits de pierre ne le sont certes pas moins.

Le chœur, très exigu, d'une seule travée, est à chevet droit ; sa voûte est de la fin du xiie siècle, les fenêtres refaites au xive ; leurs chapiteaux à feuillages maigres et déchiquetés, et à tailloir cylindrique, s'accolent curieusement aux chapiteaux des colonnettes de la voûte, à feuilles rigides et hautes, à tailloir carré très saillant. Le contraste est intéressant. Par une bizarrerie, on a voulu inscrire une rose dans la fenêtre en tiers-point du chevet, courte et large ; trois écoinçons, d'un dessin gauche et imparfait, restent en haut et sur les côtés.

A l'extérieur, on remarque surtout le porche sud et la tour centrale.

Au bas-côté sud s'accole un joli porche Renaissance. La porte extérieure, en plein cintre, flanquée de deux niches, est accompagnée de deux pilastres supportant une architrave. Dans chacun des murs latéraux s'ouvrent deux arcs en plein cintre, à moulures prismatiques. La voûte est d'ogives, divisée en lozanges par des nervures de pure ornementation. Sur l'église s'ouvre un portail à deux arcs en plein cintre, avec trumeau supportant une grande Vierge-Mère sous un dais conique; de chaque côté est une niche aujourd'hui vide, à dais analogue et supportée par un buste de Romain, saillant de la muraille.

La tour, gracieuse de silhouette, a deux étages, l'un de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, l'autre bâti visiblement à plusieurs années d'intervalle: le premier, assez bas, est éclairé sur chaque face par deux fenêtres un peu courtes, avec colonnettes sur les pieds-droits, et dont l'archivolte est ornée de pointes de diamant : le second, beaucoup plus haut et svelte, a deux grandes et belles fenêtres géminées ; l'une des colonnettes a pour chapiteau un angelot. La corniche haute présente un exemple attardé de corniche à modillons en forme de têtes humaines ; on a même poussé l'amour de ce genre de décoration jusqu'à placer une deuxième rangée de têtes sur le bandeau même de la corniche.

Sur les angles de la tour sont placés des faisceaux de colonnettes, dont l'ordonnance varie à chacun des deux étages.

BEAUMONT-SUR-OISE — Nous traversons la vallée

de l'Oise, aux coteaux sinueux et boisés, et notre équipage nous amène à Beaumont, fièrement campé sur sa colline.

L'église, à laquelle on accède par un escalier de cinquante-six marches, est vaste ; son plan comporte cinq nefs et s'inspire visiblement de celui de Notre-Dame de Paris ; il n'y a pas de transsept, et le chœur, mesquin, n'est pas digne de ce bel édifice.

Le vaisseau n'a pas de fenêtres hautes, ce qui le plonge dans une pénombre éternelle. La nef compte six travées de tribunes, à trois arcades par travée, retombant sur des colonnettes géminées. Ces tribunes doivent couvrir le comble des deux bas-côtés, qui, comme à Paris, sont égaux en largeur et en hauteur.

Les colonnes rondes ont des crochets aux chapiteaux et des griffes aux bases. Les voûtes sont portées sur ogives. Il parait y avoir eu un clocher sur la cinquième travée du second bas-côté nord ; les colonnes y sont remplacées par des piles puissantes, supportant une voûte à épaisses ogives ; cette travée a bien l'aspect d'un dessous de tour. Une tourelle octogone d'escalier existe encore contre la travée voisine, qui a aussi des piles au lieu de colonnes, mais moins fortes.

L'arc triomphal, à deux boudins sur les arêtes, donne accès au chœur, plus ancien, long de deux travées, accompagné de doubles bas-côtés (qui continuent ceux de la nef, et leur sont exactement semblables, si ce n'est que les fenêtres sont plus petites et plus étroites). Les colonnes, formées de tambours, sont pareilles aussi à celles de la nef ; mais à l'étage supérieur, au lieu de tribunes, s'ouvrent des fenêtres hautes en plein cintre, et la voûte est sexpartite : sur le chapiteau de chaque colonne naissent trois colon-

nettes, l'une, très courte. recevant le doubleau intermédiaire, et les deux autres, beaucoup plus hautes, supportant les formerets. La voûte du chœur est d'ailleurs moins élevée que celle de la nef.

Le chevet droit, d'une travée, est séparé du chœur par un arc triomphal à arêtes abattues. La fenêtre terminale est en tiers-point, du XIIIe siècle, à trois lumières.

Les bas-côtés ont également des chevets droits; comme je l'ai dit, ils se divisent en neuf travées, sans aucune séparation de nef et de chœur.

A l'extérieur, les fenêtres des bas-côtés n'ont aucun autre ornement que l'archivolte à pointes de diamant. Les deux travées du chœur ont le toit un peu plus bas, les fenêtres plus étroites, l'archivolte sans sculpture, et la corniche à modillons nus.

Sur le mur goutterot du sud de la nef, on voit le remplage (muré) de fenêtres hautes supprimées, très larges, analogues à celles de Champagne.

Une grande chapelle sans caractère s'élève au nord du chœur.

Le portail de l'ouest a son linteau surmonté d'une frise de rinceaux ; le tympan est refait ; la voussure comprend quatre tores reposant sur colonnettes à chapiteaux de feuilles d'acanthe ou de fougère. L'archivolte, ornée de fruits d'arum, retombe sur deux bustes.

De chaque côté, deux fenêtres, séparées par un contrefort, éclairent l'extrémité des bas-côtés; leurs archivoltes sont à pointes de diamant.

Au-dessus du portail, trois fenêtres sur une corniche à feuilles grassement sculptées ; à droite, une tourelle.

Le clocher s'élève, hors-œuvre, à l'angle sud de la façade. Il date du XVe ou XVIe siècle, et se divise en quatre étages. A chacun, s'ouvrent deux fenêtres, les unes en plein cintre, les autres en arc brisé, et séparées par le contrefort qui monte de pied au milieu de chaque face. Les contreforts d'angle, établis dans le prolongement des murs, sont décorés de grandes niches à dais flamboyants; les socles sont curieusement sculptés, à personnages.

A l'angle sud-est, s'accole une tourelle d'escalier coiffée d'un petit dôme. Sur un contrefort, écu : à trois coquilles et une panetière en abime, soutenu par deux anges.

Une balustrade règne à la base du dôme de pierre qui sert de couronnement à la tour, et est lui-même surmonté d'une lanterne cylindrique soutenue de consoles en forme de dauphins.

Nous quittons, en gare de Beaumont, notre véhicule; le chemin de fer nous rapatrie. Et j'arrête ici ces notes prises au coura .t... du crayon, forcément hâtives et incomplètes, parfois peut-être inexactes, et pour lesquelles je sollicite l'indulgence du lecteur.

L'HOTEL DE LA GRUTHUSE A ABBEVILLE

Et sa vente par le roi en 1793 aux officiers du Présidial

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES, *à la séance du 1er mars 1906.*

La fin du règne de Louis XIV fut marquée par des guerres désastreuses qui avaient appauvri singulièrement la fortune publique de la France et particulièrement le trésor royal. La construction du vaste et luxueux palais de Versailles, celles non moins importantes des Invalides, du Val-de-Grâce et d'autres, ceux-là d'une incontestable utilité, n'avaient pas peu contribué aussi à cette pénurie de ressources. On était loin de l'époque où, comme l'a dit en 1886 M. Henri Macqueron dans son étude sur *le Ponthieu en 1700, d'après le mémoire de l'intendant Bignon*[1], « Louis XIV était encore à l'apogée de sa gloire et de sa puissance et où les misères qui avaient commencé à se révéler pendant la dernière guerre n'avaient point encore ébranlé les forces vives de la nation... » Dès 1708 et surtout en 1713 on en était réduit aux expédients pour tâcher d'arriver à combler les déficits; des biens ressortissant de la Couronne furent aliénés, et c'est ainsi qu'à Abbeville le grand hôtel de la Gruthuse qui appartenait au pouvoir royal et où était le siège du Présidial fut mis en vente et il dut être acheté par les magistrats eux-mêmes qui y rendaient la justice.

Il y a plusieurs années, en 1873, M. Alexandre de Poilly, de la famille de nos graveurs de ce nom, décédé

1. *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, 1886.

le 24 mars 1902, avait, à la mort de sa mère qui demeurait au n° 107 de la rue Saint-Gilles, retrouvé dans des papiers de famille l'acte même de vente et d'autres documents inédits relatifs à cet hôtel. M. de Poilly avait bien voulu, avant de les donner à la Ville pour ses archives, nous les communiquer, et, après examen, nous avons pensé qu'ils méritaient d'être publiés comme se rattachant à un point, peu connu peut-être, de notre histoire locale ; c'est à ce titre que nous en avons fait l'objet de cette modeste étude.

Rappelons d'abord, d'après les historiens d'Abbeville, les origines et les fastes de cet hôtel de la Gruthuse et l'importance de cette construction.

Elle avait été commencée vers 1492 par le maréchal Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, qui était alors gouverneur d'Abbeville; il l'édifiait à côté d'un couvent de Carmélites dont les constructions sont occupées de nos jours par le Tribunal et la Chambre de Commerce, et à l'endroit en partie où a été élevé, vers 1830, le Palais de Justice actuel où siège le tribunal civil [1]. Le terrain acheté était vaste et il s'étendait sur une portion de l'emplacement de l'Hôpital général, de la Prison et sur presque tout le Champ Labbé occupé aujourd'hui en grande partie par le Champ de Foire.

Philippe de Crèvecœur mourait trois ans après, en 1495, laissant la construction inachevée. Le P. Ignace [2]

1. Louandre, *Histoire d Abbeville*, t. II, p. 224.

2. Sanson (Jacques), en religion le P. Ignace, carme déchaussé, né à Abbeville le 10 février 1596, mort en 1665, l'un des premiers et des principaux historiens d'Abbeville, auteur de nombreux ouvrages dont les plus importants et les plus connus sont l'*Histoire ecclésiastique d'Abbeville* et l'*Histoire chronologique des Comtes de Ponthieu et desMayeurs d'Abbeville*.

nous apprend qu'on l'appelait alors « l'Ostel d'Esquerdes ou de Monsieur le Maréchal ». Le même historien abbevillois nous fait aussi connaître que cet édifice, même en cours seulement d'exécution des travaux, devait avoir déjà un aspect imposant, car le roi Charles VIII, passant par Abbeville le 17 juin 1493, au retour de son pèlerinage de Boulogne-sur-Mer, l'avait remarqué ; on y comptait alors cent fenêtres.

A la mort du seigneur d'Esquerdes, l'hôtel, bien que non terminé, fut acheté par Jean de Bruges son beau-frère qui avait épousé Isabeau d'Auxy, sœur de sa femme [1]. Celui-ci était seigneur de la Gru-

1. Jean de Bruges était le petit-fils de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, chevalier de la Toison d'Or, mort en 1492 [1]. « Ce personnage fut, dit-on, un magnifique seigneur des Flandres, habile dans les guerres comme dans les négociations. Il avait fait exécuter des manuscrits qu'il rassemblait à grands frais et qui ont rendu son nom célèbre à l'égal de celui de Grolier, le bibliophile lyonnais du XVI[e] siècle. Vendus à Louis XII, ces manuscrits figurent aujourd'hui, presque tous, à la Bibliothèque Nationale dont ils forment, au point de vue des miniatures et de l'ornementation, un des fonds les plus remarquables. Van Praet, en 1831, en a fait l'inventaire et les a décrits minutieusement. » (Note du catalogue Claudin de juin-juillet 1901, à l'appui d'un ouvrage annoncé n° 5,726 : *Recher-*

1. Nous ajouterons, d'après l'ouvrage de M. Van Praet que nous avons compulsé à la Bibliothèque Nationale, que Louis de Bruges était lui-même petit-fils de Jean de Bruges et de Marguerite de Steenchuyx et petit-fils de Guidolf d'Aa (Collenot l'appelle Gengulfe), dit de Bruges, seigneur de la Gruthzuyse qui vivait en 1293 et d'Agnès de Mortagne. Le nom de Jean de Bruges est resté célèbre dans les fastes de la chevalerie comme ayant combattu contre Walfort de Ghistelles dans un tournoi qui eut lieu le 11 mars 1392 sur le grand marché de Bruges et dans lequel fut déployée la plus grande pompe. M. Collenot, dans sa notice sur cette famille, dit que l'un était à la tête de 49 chevaliers, l'autre de 48.

Nous voyons d'autre part dans Gilbert (*Description de l'église de Saint-Riquier*) que Jean de Bruges, après avoir été prisonnier de Louis XI, passa à son service et devint successivement gouverneur du Louvre, grand maître des arbalétriers de France, chambellan du Roi et lieutenant-général de Picardie. Cette famille, l'une des plus illustres des Pays-Bas, avait sa sépulture dans l'église de Notre-Dame de Bruges qui lui devait en partie sa fondation.

thuse ; il fut nommé plus tard, en 1502, gouverneur général du Roi en Picardie. (Ernest Prarond, *Topographie d'Abbeville*, t. Ier, p. 421) [1]. Ce personnage fut le plus célèbre de la famille flamande de ce nom ; il fit continuer la construction et lui donna son nom qui lui est resté [2]. Le seigneur de la Gruthuse mourut

ches sur Louis de Bruges, suivi de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu, par Van Praet, 1831, gr. in-8°.)

1. M. Van Praet, dans cet ouvrage, dit que Jean de Bruges aurait été nommé gouverneur et lieutenant général du Roi en Picardie dès 1484, la même année qu'il était nommé par les Gantois capitaine militaire de Lille, Douai et Orchies.

2. Ce nom, lisons-nous encore dans l'ouvrage de M. Van Praet sur cette famille, s'écrit diversement : *Gruthuyse*, *Gruythuyse*, *Gruunthuuse* et *Grutux*. Ce mot signifie en langue flamande, maison de la *Gruyte*, ainsi appelée d'un droit ou impôt qui se prélevait à son profit sur la fabrication et la vente de la bière, sous la dénomination de *Gruyte*, sorte de drèche et dont le produit s'appelait *Gruyte geldt* (argent de Gruyte). Ce droit, qui consistait en deux gros sur chaque tonneau de bière qui se brassait dans la ville de Bruges, avait été accordé en 1200 à un de ses ancêtres par Baudouin au moment où, s'étant croisé contre les Infidèles, il était sur le point de partir pour Constantinople, afin que le produit pût mettre le seigneur de la Gruthuyse, capitaine de la ville, en état de seconder le seigneur de Ghistelles à qui Baudouin avait confié pendant son absence l'entretien des digues et la défense générale des côtes depuis Calais jusqu'au port de l'Ecluse.

Cette maison de la Gruyte existe encore, édifice considérable, véritable forteresse ; elle se trouve à Bruges derrière l'église Notre-Dame. Ce palais appelé *Gruuthuure*, construit par Louis de Bruges en 1465, restauré en partie, a servi lors de l'Exposition des Primitifs flamands en 1902, pour une exposition spéciale d'objets religieux et autres du moyen âge. Il renferme, à demeure, une remarquable collection de dentelles flamandes anciennes léguée à la ville par la baronne Liedts.

Nous voyons dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort (Paris, Crapelet, 180·) *Grust*, espèce d'orge propre à faire de la bière, et, dans la *Grammaire sommaire de l'ancien français*, par Bonnard et Salmon (Paris-Leipzig, 1904) au mot *Grute* : « droit établi en Flandre et en Bourgogne sur le grain qui servait à fabriquer la bière. »

D'autre part, nous disait à Bruges, en 1902, M. Ernest Serdobbel, notre excellent confrère de Gand, archéologue, on appelait les

en 1512; son tombeau se voit encore à l'église de Saint-Riquier [1].

L'hôtel, déjà convoité, on l'a vu, par le roi Charles VIII en 1493, fut recueilli en droit d'héritage par le fils du gouverneur de Picardie nommé Louis [2]; il passa plus tard dans le domaine du roi, mais on n'en connaît pas la date précise. C'est dans cet hôtel, on pourrait dire ce palais, qui ne devait pas cependant encore appartenir au roi, que fut célébré, le 9 octobre 1514, le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre [3]. Le

Gruthes, ceux qui avaient le droit de percevoir les redevances sur les grains, d'où le nom de *Gruthuse*, lieu où se tenait le marché pour les grains servant à la fabrication de la bière; il y en avait à Gand comme à Bruges.

1. M. Gilbert (*Description de l'église de Saint-Riquier*, Amiens-Abbeville, 1836) nous dit, page 115, que ce tombeau, placé au bas de la troisième travée du sanctuaire sous le bas-côté gauche, fut détruit en partie en 1682. Jean de Bruges, ajoute M. Gilbert, avait fait don de son collier de l'ordre de Saint-Michel à l'abbaye de Saint-Riquier; ce collier est resté pendant longtemps suspendu au cou du saint patron. L'épitaphe de ce seigneur a été transcrite par le même auteur.

Ce tombeau, dont nous avons vu ce qui en subsiste, devait être grandiose; la tablette du dessus est en marbre noir, longueur 2m40, largeur 1m10, épaisseur 0m10; le côté, également d'un seul bloc, longueur 2m25, hauteur 0m60, est en pierre bleue de Belgique. Il reste encore, taillés en relief, trois écussons entourés chacun du ruban de la Toison d'Or avec coquilles retenues par des nœuds de ruban; ces écussons ont été grattés. D'autres qui devaient se trouver sur des montants en bronze dont on voit les traces de scellement ont été arrachés.

2. Les droits seigneuriaux en furent payés en 1515 par Pierre de Bommi, son concierge, receveur et procureur, à Dom Jean de Tiell, secrétaire de Saint-Pierre (Van Praet et *Histoire du Ponthieu*, p. 596). D'après une note que nous a remise notre collègue, M. le Cte de Galametz, les affaires du seigneur de la Gruthuse, dont la veuve était Marie de Molun, n'étant pas bien en ordre, l'hôtel fut saisi vers 1530, et c'est à cette époque qu'il dut entrer dans le domaine royal.

3. *Les entrées de Marie d'Angleterre à Abbeville et à Paris*, par M. Hipp. Cocheris, 1869, IX, 35, in-8°. Parmi les détails inédits

porc-épic, pris pour emblème par Louis XII, avait été sculpté au fronton du monument, au-dessus des armes de la maison de la Gruthuse. (E. Prarond, *Topogr. d'Abbeville.* — A. Ledieu, *Notice et documents sur le mariage de Louis XII.* Mémoires de la Société d'Emulation, 1889.)

Cet hôtel avait été bâti, on le sait, dans de vastes proportions; les cent fenêtres mentionnées par le P. Ignace suffisent pour en donner l'idée. Comme le dit cet auteur « si cet édifice avait été achevé, et, ajoute l'historien non sans une certaine pointe d'ironie, s'il n'était tombé entre les mains du Roi, c'eut été un des plus beaux palais de la Province. » On y remarquait douze charmantes tourelles aux toits aigus, surmontées d'épis fort gracieux. Nous retrouvons deux de ces tourelles, mais sans leur couronnement, dans un dessin fait par l'un de nos parents de la branche aînée, M. Delignières de Saint-Amand, après un incendie qui détruisit la Gruthuse de fond en comble en 1795 ; il en sera parlé plus loin. Dans une cour intérieure était, dit-on, une jolie fontaine (E. Prarond, *Topogr. d'Abbeville,* tome Ier, p. 423).

Parmi les notes manuscrites réunies en grand nombre par M. Collenot dans un recueil qui se trouve aux Archives de la Société d'Emulation, et où notre ancien collègue avait consigné ses *souvenirs de*

relevés par M. Cocheris et qui donnent une idée de l'importance de l'hôtel de la Gruthuse et de la magnificence de cette solennité, on lit que dans le logis « étaient les deux cents gentilshommes de la maison du roi, tous en ordre et tenant chacun dans sa main une ache (sic) d'armes; pareillement tous les archiers de la garde. » (Voy. aussi *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique,* par M. A. Van Robais, notre regretté collègue.)

vieillard [1], nous transcrivons, à la page 52, un passage qui donne une idée de la magnificence que devait encore avoir cet hôtel vers le milieu du XVIIIe siècle : « Je me rappelle, dit M. Collenot, que dans ma prime jeunesse (il peut y avoir cejourd'hui, en 1804, 56 à 58 ans), alors que j'étais camarade de M. de Buissi de Fontaines l'ainé, lequel demeurait là où le District a été placé et brulé [2], il se trouvait sur le devant faisant face à la rue deux corps séparés par une gouttière (?) qui est restée jusqu'au jour où ce corps de logis fut brulé. Il y avait un grand escalier qui allait de droite à gauche ; à droite, se trouvait le grand salon doré au centre et en bleu d'outremer. Au fond se trouvaient deux portes surmontées de cartouches fond bleu tout doré avec des inscriptions : sur la porte de droite, les lettres *L. B. R. A.* et à gauche *S. L. N.* ; à présent que je réfléchis, dit l'auteur de ces notes, la gauche ne signifierait-elle pas *Sacellum*, chapelle ? Les vitraux en étaient pei .ts, mais je ne me rappelle plus les dessins. Les lettres à droite ne signifieraient-elles pas *Libraria*, Bibliothèque ? Cette mention du catalogue cité plus haut [3] fortifie et appuie ma conjecture. Tous les citoyens peuvent se rappeler cette séparation et le souvenir de la gouttière qui tombait dans un endroit herbeux qui était dans l'espace séparant ce bâtiment d'une remise qu'avait

1. Collenot (Nicolas Anselme), né à Abbeville, le 21 juin 1732, mort le 20 août 1815.

2. L'auteur a ajouté sous forme de nota : « actuellement étant occupé par Burdet ; une partie en chantier, l'autre en jardin. »

3. Collenot parlait en effet plus haut du catalogue de la Bibliothèque Nationale portant une partie séparée sous le titre de : *Bibliothèque de Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse*. (Voyez plus loin).

fait bâtir M. de Buissy-Dacquet. Mais le feu chevalier de Gaillon, ayant pris par bail à vie les bâtiments du Présidial, avait changé tous les appartements[1]. »

D'autre part, M. Ernest Prarond, dans sa *Topographie d'Abbeville* (tome Ier, page 424), nous dit dans une note, que le chevalier de Gaillon[2] avait accommodé tous ces bâtiments, notamment la Bibliothèque et la Chapelle, voisins de son jardin du Champ l'Abbé à ses goûts élégants. Une porte de communication donnait accès du parterre de sa maison dans ceux du Champ l'Abbé ; il y en avait aussi d'autres. On verra plus loin que ces portes ont fait l'objet de divers actes.

Nous avons indiqué ci-dessus l'emplacement, près du champ Labbé, de l'Hôtel de la Gruthuse. On peut s'en rendre compte d'une manière plus précise par les anciens plans d'Abbeville et notamment, nous dit M. Alcius Ledieu dans sa notice très développée sur *le mariage de Louis XII*, par une ancienne topographie de la ville conservée au Cabinet des Estampes à

1. Collenot, dans une autre note du même recueil sous le titre *Bibliographie*, parle longuement de la famille des seigneurs de la Gruthuse et des manuscrits que l'un d'eux fit exécuter à grands frais; parmi ces manuscrits, il s'en trouvait un, écrit sur vélin avec lettres capitales en or, et qui pourrait, selon le vieil auteur abbevillois, être attribué pour les miniatures à Jean Hemmerlinck, peintre flamand vivant à Bruges en 1479. Nous ne saurions assurer la véracité de cette assertion.

2. Ce personnage avait son hôtel au n° 115 actuel de la rue Saint-Gilles, appartenant aujourd'hui à Madame de l'Estoile; on peut y admirer notamment les belles portes ornementales, avec lions présentés dans un raccourci hardi, exécutés par le sculpteur Pfaff. Ces portes avaient coûté, paraît-il, nous dit M. Prarond, mille écus au chevalier de Gaillon. Celui-ci mourut au moment de la Révolution et voici comment : Devenu sourd, il ne put répondre un jour, à Paris, à un qui-vive qu'on lui adressa de la rue et il fut tué d'un coup de feu. (*Topographie d'Abbeville*, tome I, p. 427).

Paris. Cet hôtel devait, d'après le même auteur, se trouver derrière le n° 121 actuel de la rue Saint-Gilles, mais toutefois à une certaine distance ; en effet, dit-il, « la princesse Marie d'Angleterre, lors de son mariage, logea rue Saint-Gilles, dans la maison d'un M. de Neuilly que Fromentin appelle l'*Hôtel d'Ognon*, situé « à un trajet d'arc du Logis du Roi. » Or, cet hôtel était sur l'emplacement du n° 121 [1]. » Voici ce que dit à ce sujet le P. Ignace, d'après le relevé qu'en a fait M. A. Ledieu, et son indication est précieuse comme souvenir topographique : « c'était, d'après le vieil historien abbevillois, dans une belle maison scize au coin de la rue qui va au chasteau de Ponthieu dans la rue Saint-Gilles où demeure à présent maistre Charles Mannessier, ecclésiastique ; et, afin qu'elle ne passât point par la grande rue, on avait fait accommoder derrière l'hostel de la Gruthuse *au travers des jardies* une longue galerie de charpenterie élevée afin qu'elle allast sans incommodité de son logis. »

D'autre part M. Prarond nous dit que l'hôtel de la Gruthuse fermait la rue Saint-Gilles et devait toucher ou à peu près à la grange du Chapitre de Saint-Vulfran [2]. Il occupait donc la place actuelle du Palais

1. Le n° 121 de la rue Saint-Gilles est actuellement celui de notre collègue M. le baron de Brécourt dont le jardin se prolonge le long de la rue à Borel, jusqu'aux anciens remparts à l'extrémité. Etait-ce alors le même hôtel ? Il aurait été bien éloigné du palais de la Gruthuse.

2. Cette grange, bâtie en 1221 et donnée par Jean, comte de Ponthieu, s'élevait, d'après notre historien abbevillois, sur l'emplacement (en 1849) du n° 103 de la rue Saint-Gilles et se trouvait en face de la maison appartenant à notre excellent collègue correspondant, M. Edouard Dieppe ; sa maison est l'ancien hôtel de Partz de Pressy et il s'y trouve de belles boiseries et des peintures y encastrées.

de Justice et même bien au-delà en remontant la rue Saint-Gilles [1]. Les notes de M. Traullé, (*Topographie d'Abbeville*, tome Ier, p. 391) indiquent, un peu en avant du champ Labbé, une rue qui traversait le Présidial et conduisait à Vauchelles, probablement par une poterne aux environs du rempart du Mail (récemment disparu, en 1905). C'était peut-être, ajouterons-nous, la partie de la place actuelle du Palais de Justice qui se prolonge en rue jusqu'au Champ de Foire (partie de l'ancien Champ Labbé) et qui se suit, un peu sur le côté droit, entre le mur du Champ de Foire, à droite, et celui de l'Hôpital général du côté opposé jusqu'à l'ancien rempart. On voit sur cette place, à gauche, le vieux mur, avec cadran solaire, qui clôt de ce côté jusqu'à la gendarmerie les dépendances du Tribunal et de la Chambre de Commerce et où siégeait le Tribunal civil avant la construction en 1829 et 1830 du Palais de Justice actuel.

Nous avons cherché à tâcher de reconstituer ainsi, au moins approximativement et d'après les écrivains qui nous ont précédé, ce qui pouvait former autrefois l'emplacement de l'ancien hôtel de la Gruthuse et de donner ainsi, avec l'appui de l'assertion du P. Ignace

1. Notre érudit collègue M. le Cte de Galametz, qui a fait dans ces dernières années de nombreuses recherches sur la paroisse Saint-Gilles, nous a dit en 1903 que l'Hôtel de la Gruthuse devait être séparé du Champ Labbé par une grande rue dite Roteleu, mentionnée déjà par M. Prarond (*Topogr.*, t. I, p. 382), comme étant la rue Dumont actuelle, et, avant, rue de l'Hôpital. C'était sur cette rue que se trouvait la façade. La rue passait après le collège, remontait vers le rempart et venait déboucher dans la rue Saint-Gilles entre les maisons n°s 105 et 107. Un grand jardin formant une des dépendances de l'hôtel avait une sortie sur la rue de l'Arquet (rue Millevoye aujourd'hui). M. de Galametz nous a dit également qu'un seigneur de la Gruthuse (lequel ?) avait été inhumé dans l'église Saint-Gilles.

et de celles d'autres auteurs, une idée de l'importance de cet hôtel.

Le mariage de Louis XII fut célébré dans une des salles de la Gruthuse qui avait été tendue de drap d'or et transformée en chapelle ; la relation détaillée en a été donnée par les historiens et nous n'y reviendrons pas. C'est également dans cette demeure toute princière que descendirent les souverains lors de l'entrée à Abbeville de la reine Eléonore d'Autriche, le 19 décembre 1531, à l'occasion de laquelle la Cour séjourna dans la ville pendant trois semaines [1].

Dans sa notice *la Maison de François Ier à Abbeville* (*Revue de l'Art chrétien,* 1901), M. Ledieu pense, d'après les registres de l'Echevinage, que ce roi n'a pas eu pour logis la maison de la rue de la Tannerie ; il dut venir sept fois à Abbeville de 1517 à 1542 et pour trois de ces voyages au moins, il est mentionné qu'il descendit à l'hôtel de la Gruthuse, rue Saint-Gilles. D'après les comptes des Argentiers, il y a logé en 1517 et en 1531, et, comme le dit l'auteur, il est permis de conjecturer qu'à chacun de ses voyages, c'était le même hôtel qui devait lui servir de logement.

Ce n'est qu'en 1583, vers la fin de novembre, que le siège du Présidial qui avait été établi à Abbeville en 1552 et qui fut réuni depuis à la Sénéchaussée du Ponthieu fut transféré à l'hôtel de la Gruthuse [2]. (Dom

1. *Entrée de la reine Eléonore d'Autriche*, par M. Alcius Ledieu. (Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, nos 1 et 2, 1900). Compte des Argentiers de 1531 à 1532, fo 82.

2. La première et la plus ancienne juridiction d'Abbeville voyons-nous dans l'*Almanach du Ponthieu*, année 1776, est la Sénéchaussée ; elle prend naissance dans le XIe siècle. Les Comtes de Ponthieu confièrent autrefois l'administration de la justice à des

Grenier, paquet 14, f. 90. — *La Ligue à Abbeville*, par M. Ernest Prarond, tome Ier, p. 190.) En 1614, la Sénéchaussée du Ponthieu, justice royale secondaire qui auparavant se tenait en l'hôtel de la Cour Ponthieu où on l'y trouve en 1506, y fut également installée, puis la Maîtrise des eaux et forêts, la juridiction du Grenier à sel et de l'Amirauté, enfin le District. (*Topographie d'Abbeville* de M. Prarond, tome Ier, pages 421-431.)

Le bel et vaste hôtel de la Gruthuse qui était passé dans le domaine du roi, nous l'avons vu, dès avant 1514 et où, en 1583, avait été établi le siège du Présidial, devint la proie des flammes dans la nuit du 4

Vicomtes qu'ils établirent dans les lieux principaux de leur comté. Les baillis d'Abbeville, de Rue, furent commis pour connaître par appel des jugements rendus par les Vicomtes, et des Baillis on allait par appel à la Cour du Comte où présidait le Sénéchal avec les pairs et les hommes liges du Comté. Du Sénéchal, les causes étaient portées au Bailliage d'Amiens pendant le temps des Assises auxquelles comparaissait le Sénéchal du Ponthieu. Hors les Assises, les affaires allaient par appel au Parlement de Paris. Le Sénéchal jugeait souverainement et en dernier ressort uniquement le criminel ; les Cas Royaux étaient de la connaissance du Bailli d'Amiens.

La sénéchaussée de Ponthieu où la justice se rendait primitivement au nom du Comte, avait été érigée en Justice Royale en 1339 et on allait de là au Parlement de Paris ; les appels des Bailliages prévôtaux y étaient portés..... Le Présidial était un tribunal créé dans les villes importantes pour juger en dernier ressort les causes civiles jusqu'à 200 livres. (Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 410) [1].

1. Les Présidiaux avaient été créés en 1551 par Henri II pour décharger le Parlement de Paris qui ne suffisait plus à l'expédition des affaires. Chaque Présidial se composait à cette époque d'abord d'un sénéchal d'epée, puis deux présidents, un lieutenant général, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier, deux conseillers honoraires, treize conseillers, un avocat du roi, un procureur du roi remplissant les fonctions de ministère public. Il y avait en outre des conseillers honoraires et des chevaliers d'honneur. (M. L. de Bonnault, *Nomination d'un magistrat à Abbeville en 1666*. Soc. d'Emulat., Mém., 1873-1876).

au 5 janvier 1795. Il renfermait, nous dit M. Prarond, une grande quantité de livres, de meubles, de tableaux précieux provenant d'églises et de châteaux et qui furent entièrement détruits. Il s'y trouvait une quantité considérable de papiers, de pièces d'archives, de documents de toute nature intéressant la justice et l'histoire de notre ville et qui furent, chose non moins déplorable ! également anéantis dans ce désastre dû, croit-on, à la malveillance et dans le but de faire disparaitre des pièces compromettantes. Aussi (croyons-nous pouvoir ajouter après notre éminent historien abbevillois), la destruction de tous les papiers du district donne, ce nous semble, aux rares documents ou copies de documents conservés dans les familles et qui se rattachent au Présidial. et à l'hôtel de la Gruthuse, un intérêt tout particulier quel que soit leur degré d'importance[1] ; ces épaves permettent en effet de reconstituer, au moins en partie, l'histoire de cette juridiction à Abbeville, et de l'important local qu'elle occupait. C'est ce qui nous a engagé à publier les pièces que l'on trouvera plus loin, relatives à la vente de l'hôtel en 1713.

L'aspect des ruines de l'hôtel de la Gruthuse après l'incendie de 1795 nous a été conservé par une esquisse de M. Delignières de Saint-Amand qui a été repro-

1. C'est ainsi que les ouvrages de M. Louandre, de M. Ernest Prarond, de M. Alcius Ledieu, de M. L. de Bonnault, de M. A. Van Robais et d'autres sont précieux à consulter. Rappelons notamment, en ce qui concerne le Présidial et son organisation, le travail de notre regretté collègue et vice-président M. de Bonnault qui a été publié, en 1876, dans les Mémoires de notre Société sous ce titre : *la nomination d'un magistrat à Abbeville en 1666*. Voir aussi la notice de M. Alcius Ledieu sur la *Composition du Présidial et de la Sénéchaussée du Ponthieu au* XVIII*e siècle*. (Bulletin de la Société d'Emulation, 1888, p. 18 et suiv.).



Ruines de l'hôtel de la Gruthuse

A la suite de l'incendie du 5 janvier 1795.

D'après un dessin de M. Delignières de Saint-Amand conservé dans un de ses albums à la Bibliothèque d'Abbeville.

duite par M. Oswald Macqueron ; c'est le croquis que nous joignons à cette notice.

L'emplacement occupé par les anciennes constructions fut vendu à divers, notamment au citoyen Burdet (*Topogr.* t. I, p. 390), et l'on y établit des chantiers et des jardins qui furent ensuite rachetés par la Ville, nous apprend encore M. Prarond, les 6 août et 17 septembre 1829 ; en cette année et la suivante la place du tribunal civil actuel fut déblayée et plantée et le tribunal fut construit. Nous lisons d'autre part dans l'ouvrage de M. René Crusel, *l'Art musical à Abbeville*, 1904, que dès le 21 octobre 1824 la Ville s'était rendue adjudicataire du Champ Labbé qui était destiné à devenir le Champ de Foire actuel ; les aménagements furent achevés dès 1827, les acquisitions avaient donc eu lieu partie par partie et successivement.

Nous arrivons au sujet principal de cette étude.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, c'est en 1713 que, par suite de la pénurie du trésor royal, l'hôtel de la Gruthuse fut vendu. Deux édits successifs, en mai 1695 et en avril 1702, avaient, d'une manière générale, décidé l'aliénation des « justices, domaines, cens, rentes et autres droits appartenant au pouvoir royal. » On cherchait déjà à faire argent de tout ; mais il y a plus, et on va voir jusqu'où le besoin d'argent fit ensuite faire litière de tout ce qui ressortissait du domaine et presque du pouvoir royal : par un édit postérieur, du mois d'août 1708, le roi avait ordonné « la vente et l'aliénation à titre d'inféodation et de propriété incommutables des hautes, moyennes et basses justices des

paroisses dépendant des prévôtés, vicomtez, etc., comme aussi de tous les petits domaines restent *(sic)* ès-mains de Sa Majesté, des moulins, fours, pressoirs, halles, maisons et généralement de tous autres semblables droits dépendans *(sic)* des domaines, etc., le tout à faculté de rachapt perpétuel des terres et seigneuries de son domaine, etc., etc., à l'exception seulement des bois de haute futaye et de ceux mis en réserve, etc. »

C'est en vertu de ces dispositions que l'on procéda à la vente par adjudication de l'hôtel de la Gruthuse après affiches et publications. Le tout est relaté *in extenso* sur un parchemin in-folio de quatre pages portant le timbre aux armes royales avec le sceau de la Généralité de Paris ; les préliminaires et les formules sont imprimés et l'on n'a écrit à la main que tout ce qui se rapportait à l'acte particulier relatif à l'aliénation du Présidial et de ses dépendances. Le document authentique a été retrouvé, on l'a dit plus haut, par M. Alexandre de Poilly avec d'autres titres dans des papiers de famille à la mort de sa mère ; il nous en a donné communication et il a dû ensuite le déposer aux Archives de la Ville.

Le procès-verbal de publication était dressé par un sieur de Bernage, Intendant en la Province de Picardie, le 12 avril précédant la vente, « des lieux et apartements du Palais de la Gruthuse à Abbeville appartenant au Roy. » La mise à prix était de seize cents livres plus les deux sols par livre ; cette mise à prix ne fut pas dépassée.

Dans l'énumération des locaux mis en vente et que nous avons transcrite en entier (Voy. à la fin), on remarquera que l'on ne mettait en vente, de l'hôtel

proprement dit sans compter les dépendances, que « les lieux et appartements estant au-dessus et au-dessous des lieux destinez pour l'exercice de la justice et commodité des officiers et au-dessous de la chapelle [1]. » La justice était rendue au nom du roi ; il fallait donc réserver au moins les locaux servant de prétoires et d'auditoires. Cette réserve était encore accentuée par une clause d'après laquelle l'adjudicataire ne devait être tenu d'aucunes grosses réparations « du corps de logis du palais où les officiers du Présidial, ceux de l'Election et des Eaux et Forêts rendent la justice. »

Il paraît que ce corps de logis n'avait guère été entretenu par l'administration du domaine royal car on impose à l'adjudicataire (ce qui paraît un peu en contradiction avec la clause précédente) « le rétablissement des lieux inhabitables » et on ajoute que « les nouveaux ouvrages qui y seront faits tiendront lieu du supplément de finance (de prix évidemment), pourquoi il sera dressé procès-verbal de l'état desdits lieux. »

L'acte d'adjudication mentionne ensuite l'apposition des affiches « à la porte et principale entrée des Thuileries. » Mᵉ Regnault, avocat au Conseil, offrait le prix demandé de 1,600 livres et deux sols par livre ; trois chandelles furent allumées successivement et « après l'extinction du feu de la dernière, après plusieurs publications et proclamations, est-il dit, sans que personne se soit présenté pour enchérir à plus haut prix » l'adjudication fut prononcée moyennant le prix

1. Cette chapelle était peut-être la chambre qui avait été particulièrement décorée en 1514 pour le mariage de Louis XII et que l'on aurait conservée avec sa destination religieuse.

ci-dessus au profit du sieur Regnault, (*pour son command*, dirait-on de nos jours), car il est ajouté que celui-ci fit au greffe la déclaration que « ladite adjudication avait lieu au profit des officiers du Présidial d'Abbeville. »

L'acte définitif de vente fut signé au château du Louvre en l'appartement des Tuileries à Paris et délivré le 3 août 1713 ; cette pièce est revêtue de nombreuses signatures. L'acte enfin fut enregistré à Amiens, bien plus tard, en 1749, puis contrôlé et enregistré dans la même ville, plus tard encore, le 23 février 1756.

Le terrain vendu, avec les constructions, était vaste, nous l'avons dit. Il ne contenait pas moins de un journal et demi (mesure ancienne) soit environ soixante ares, ce qui constituait une surface considérable surtout dans une ville entourée de fortifications. Cette surface était comprise dans l'emplacement actuel du Tribunal civil [1], de la place qui le précède et

1. Cet édifice, de grandes proportions, bien en vue au fond de la place qui donne sur la rue Saint-Gilles, fut construit, on l'a dit plus haut, dans le cours des années 1829 et 1830. A gauche de la place sont des dépendances du Tribunal de commerce et, plus loin dans le fond, la caserne de gendarmerie. L'entrée du Tribunal de commerce donne sur la rue Saint-Gilles; c'était autrefois un couvent de Carmélites dont la chapelle avait été convertie en salle d'audience, d'abord pour le Tribunal civil, puis après 1830, on y a installé le Tribunal consulaire. Nous nous proposons à quelque jour de faire une étude historique de cette juridiction, avec les noms de ses membres depuis son origine qui remonte à 1568. Sur le mur latéral donnant sur la place, on voit encore un méridien que, d'après les Mss Siffait relevés par M. Prarond (*Topogr.*, t. I[er], p. 426), MM. du Présidial avaient fait mettre en mars de l'année 1751. Le Palais de Justice actuel est un monument de conception assez médiocre mais qui n'en a pas moins un certain air de grandeur ; il présente, pour une partie de sa façade, l'apparence d'une sorte de temple néo-grec, avec un péristyle en avancée

qui touche à la rue Saint-Gilles, et enfin d'une partie du Champ Labbé ; ce dernier terrain, à lui seul, nous dit M. Prarond (*Topographie d'Abbeville*, tome Ier, p. 382), était d'une contenance de trois ou quatre journaux.

de 3m,50 et de 16 mètres de large sur la façade entière qui a un développement total de 34 mètres. On accède à ce péristyle par cinq marches qui occupent une grande partie de sa largeur ; quatre grandes colonnes lisses, avec soubassement uni et chapiteau à simple moulure d'ordre dorique supportent l'entablement, lequel est surmonté d'un fronton triangulaire sans ornements qui couronne cette partie de l'édifice. Le mur, en pierres blanches, qui sépare ce péristyle, également en pierre, du vestibule ou salle des pas-perdus, celle-ci d'une étendue de 16 mètres sur 7 mètres de largeur, est percé de trois grandes ouvertures avec portes vitrées à hauteur d'homme jusqu'au plafond ; dans le fond, à gauche, sont les salles du greffe et à droite le logement du concierge. Une porte double, placée au milieu du vestibule, fait pénétrer le public dans la salle d'audience qui comprend l'auditoire d'abord, puis le prétoire partagés par une barrière avec porte de communication au milieu ; au fond du prétoire siège le tribunal sur une estrade avec bureaux et à laquelle on accède par cinq marches. Cette salle d'audience, avec plafond uni comme celui du vestibule, mais entouré d'une corniche au pourtour, est très élevée ; elle occupe toute la partie centrale de l'édifice et elle est éclairée par trois baies latérales cintrées qui se trouvent aux deux tiers de la hauteur et prennent leur jour sur de petites cours latérales. Sur les côtés, passent deux couloirs qui, partant des deux côtés du vestibule, conduisent dans le fond à la salle des délibérations ; celle-ci se trouve audelà de la salle d'audience derrière le prétoire ; le couloir de droite fait accéder en même temps par des marches, en face, au cabinet du président et, sur le côté, à la bibliothèque et au vestiaire des avocats et des avoués ; celui de gauche conduit par un escalier aux salles du Parquet et à la Chambre d'instruction. Toutes ces pièces forment le fond du Palais de Justice qui a environ 18 mètres de profondeur depuis le péristyle ; elles sont en façade sur la rue Dumont appelée, il y a environ trente ans, rue de l'Hôpital, par suite d'un legs considérable de M. le docteur Dumont qui a permis de reconstruire en entier cet Etablissement de bienfaisance, sur les plans de M. Lavezzarri, architecte. A droite du Palais de Justice, sur la rue partant de la place depuis la rue Saint-Gilles, se trouve l'entrée du Champ de Foire, et, à côté, les bâtiments de l'Ecole de mu-

Nous avons vu ci-dessus que l'adjudicataire de l'hôtel de la Gruthuse devait être tenu de réparer même la partie des locaux non vendus ; cette charge devait être lourde pour MM. du Présidial qui s'étaient rendus adjudicataires. Cela résulte en effet d'autres

sique. Plus loin, dans la rue Dumont, après le Palais de Justice, est la prison ; en face se présente la vaste cour d'entrée des grands bâtiments de l'Hôpital général, et, plus loin, le Collège de garçons qui s'étend jusqu'à la rue Millevoye où se trouve l'entrée.

Comme objets mobiliers dignes de remarque au Tribunal civil, on peut mentionner, dans le cabinet de M. le Président, une belle table-bureau style Louis XIV ; dans le prétoire de la salle d'audience, sur la paroi de face, un bon portrait en peinture (XVIIe s.), d'un magistrat au Parlement, peut-être d'Aguesseau, en grand costume d'apparat ; un autre tableau, Ecole flamande du XVIe siècle, croyons-nous, ne manquant pas d'effet et d'une certaine valeur, a du être retiré en vertu d'une loi récente. Il représentait le *Christ en croix entre les deux larrons*, celui de droite ayant les membres tordus convulsivement sous l'étreinte de la douleur ou du désespoir et comme pour chercher à s'échapper ; les saintes femmes au pied de la croix, et, parmi celles-ci, la Madeleine aux longs cheveux blonds, déroulés, entourant de ses bras le bas de la croix ; autour, des soldats parmi lesquels le centurion Longin. Sur la paroi latérale gauche du prétoire, on peut remarquer une belle pendule-cartel style Louis XV ; des figures décoratives en chine doré, bas-reliefs, sont à remarquer : au-dessus du cadran, une Cérès à demi-couchée tenant une gerbe de blé, et, au bas une moissonneuse tenant une faucille ; elle est entourée de deux amours ou génies, l'un portant une petite corbeille de fleurs, l'autre un objet que nous n'avons pu bien distinguer ; on lit sur le cadran le nom de l'horloger : *Noël Baltazar, Paris*. Enfin, dans la bibliothèque des avocats et des avoués, deux grandes estampes de Steph. Baudet, d'après *le Poussin*, paysages historiques avec fabriques et figures, sur les dessins de P. Monier, ont été données en 1900 par un ancien bâtonnier devenu par la suite des années le doyen de la corporation et même du tribunal, après quarante-six années d'exercice ! (serment le 14 avril 1860) ; il a voulu laisser à ses confrères ce modeste souvenir de relations toujours courtoises et agréables.

Au moment de la publication de ce travail, le personnel entier du tribunal se trouve ainsi composé :

Président . . . . M. Adrien de Florival ;
Premier juge. . . . . . M. Paul Holtzapffel ;

papiers qui nous ont été également communiqués par M. A. de Poilly, et notamment d'une lettre en forme de mémoire, malheureusement non signée ni datée, simple copie ou plutôt brouillon, mais dont le papier et l'écriture, d'après leur apparence et leur état ancien, sont manifestement d'une époque déjà assez reculée. D'après les recherches faites par M. Prarond relativement au Champ Labbé (*Topographie d'Abbeville*, tome Ier, p. 382), il nous semble que ce mémoire a dû être écrit vers 1781. Il y est relaté que « tout était alors (au moment de la vente en 1713) dans un état de ruine et fort désastreux et que ce n'était que long-

Juge d'instruction	M. Georges Hatté ;
Juges suppléants	MM. Moise Vaillant ;
	Léon Duvoir ;
Procureur de la République.	M. Octave Stemler ;
Substitut	M. Paul Allard ;
Greffier en chef.	M. Emile Maillet ;
Commis greffier.	MM. Alfred Bouffet ;
	Emile Pecqueret ;
	Georges Dinocourt ;
Avocats inscrits.	MM. Emile Delignières ;
	Emile Ternois ;
	Charles Boujonnier ;
	Charles Mallet, bâtonnier ;
	Emile Delaporte ;
Avocats en stage	MM. René du Castel ;
	Jean Jammet ;
Avoués.	MM. Jacquot ;
	Picourt ;
	Vasseur ;
	Sailly ;
	Morizot ;
	Saur.

Les indications qui précèdent n'auront sans doute leur intérêt que dans un temps éloigné, mais tout passe et peut disparaître, (on l'a vu pour la Gruthuse), et les quelques souvenirs contemporains ici consignés pourront peut-être servir un jour aux historiens dans l'avenir et leur éviter des recherches. Il est bon parfois de penser après soi.

temps après que la Compagnie (c'est-à-dire MM. du Présidial) s'était portée à la dépense nécessaire pour rendre de la solidité et de la décence à cet ancien monument... Je me souviens, ajoute l'auteur de cette pièce, de l'avoir vu encore dans un état de délabrement qui faisait trembler. »

Il est encore relaté dans ce document qui paraît être une sorte de rapport présenté par un sous-intendant à l'Intendant de la province, que la Compagnie avait dû dépenser plus de 20,000 livres pour les réparations, mais ces réparations n'avaient été faites que pour son auditoire et la Compagnie n'avait pas cru avoir à s'occuper de celles à faire à la chambre des Eaux et Forêts ni à celle de l'Election. « Ce qu'il y a de bizarre dans l'adjudication (de 1713), ajoute l'auteur de ce mémoire, c'est que l'on aît vendu à la Compagnie le dessus et le dessous, et que le milieu, c'est-à-dire les auditoires, soient restés en la charge du roy ; c'est la raison pour laquelle Messieurs du Présidial ne font aucune réparation à la chambre des Eaux et Forêts ni à celle de l'Election. »

Il résulte aussi de cette pièce que le Présidial, devenu propriétaire de toute la Gruthuse et de ses dépendances, à l'exception des salles d'audience réservées par le roi, avait loué ces dépendances au chevalier ou commandeur [1] de Gaillon.

Celui-ci demandait qu'on lui cédât aussi les locaux où l'Election et les Eaux et Forêts tenaient leur siège, offrant de se charger des réparations; mais c'était à la condition que MM. du Présidial fissent pratiquer dans une grande pièce de 45 pieds de longueur sur

1. Ces deux titres lui sont donnés indifféremment dans les divers documents.

22 à 23 pieds de largeur qui était au-dessous de leur grande salle d'audience deux auditoires décents, l'un pour l'Election, l'autre pour les Eaux et Forêts. On comprend l'économie de cet arrangement proposé : M. de Gaillon aurait occupé, en les réparant, les anciens auditoires, et les officiers du Présidial en auraient établi d'autres au-dessous de leur salle particulière pour servir aux deux tribunaux ou juridictions d'ordre inférieur ; c'eût été, comme le dit l'auteur du mémoire, « une translation d'auditoire. » Cette proposition du Commandeur ne paraît pas avoir été entièrement admise et l'on voulait que l'Intendant de la province, au nom du roi, contribuât dans une certaine mesure à la dépense de la nouvelle installation pour une somme à peu près égale, ne fut-ce même que pour 4 à 600 livres, et, moyennant cette contribution, MM. du Présidial devaient se charger du reste. Nous n'avons pu savoir si ces arrangements furent réalisés.

Le vaste terrain appelé le Champ Labbé, qui dépendait en partie de la Gruthuse [1], touchait d'un côté aux jardins de plusieurs maisons de la rue Saint-Gilles [2].

1. On voit encore, de l'intérieur du Champ de Foire, à droite, un grand mur en pierres blanches qui a du faire autrefois partie des anciens bâtiments.

2. Le Champ Labbé, nous dit M. Prarond (*Topographie d'Abbeville*, tome Ier, page 389) « quoique dans l'intérieur de la ville, était anciennement employé à la culture ; c'était là aussi, nous dit-il, que l'on fusillait [1]. Il fut, en 1731, clos de murs et transformé en jardin par le Commandeur de Gaillon qui l'avait pris à bail de MM. du Présidial pour toute la durée de sa vie. » (Voy. ci-dessus).

1. Ce ne devait être que depuis la Révolution, car sous l'ancien régime, il n'y avait que la hâche sur le gibet et la pendaison. Ce terrain ne devait pas être loin de la Cour Ponthieu où il y avait des prisons ; nous avons encore vu dans notre prime jeunesse vers 1845, si nos souvenirs ne nous trompent pas, des prisonniers conduits de là au tribunal en les faisant passer par le Champ de Foire ; la prison actuelle ne devait pas encore être construite.

Il y avait des portes de communication, ce qui pouvait présenter des inconvénients et provoquait sans doute des réclamations de la part des conseillers du Présidial.

Par une pièce datée du 13 mai 1784, qui était jointe au dossier communiqué, le propriétaire d'une de ces maisons, Jean-Jacques-Vulfran Delegorgue[1], (l'annotateur de la *Coutume du Ponthieu*), déclare « consentir que la porte de son jardin donnant sur le Champ Labbé appartenant à Messieurs du Présidial soit et demeure murée et fermée, réservant seulement ses droits de propriété du mur de séparation de son jardin avec ledit Champ Labbé, promettant de ne jamais réclamer l'ouverture de ladite porte ni sur Messieurs du Présidial ni sur leurs représentants ou acessionnaires tant que ledit Champ Labbé demeurera clos. Signé : DELEGORGUE[2]. »

1. Son portrait en médaillon, diam. 0,070m (de notre collection), a été gravé par son fils, M. Delegorgue-Cordier l'un de nos artistes graveurs. M. J. J. W. Delegorgue figurait en 1784 parmi les avocats au Présidial.

2. Nous aurions voulu donner ici la composition du Présidial en 1784, mais nous n'avons pas trouvé de documents à ce sujet. L'*Almanach du Ponthieu* ne figure pas à la Bibliothèque de la ville pour cette année ; peut-être n'y en a-t-il pas eu. Nous nous contenterons de relever la liste d'après celui de 1783, mais la composition devait sans doute être la même. On verra que le nombre de Conseillers se trouvait à cette époque sensiblement réduit puisqu'il ne comprenait plus que cinq membres, alors qu'en 1866, d'après le relevé fait par M. L. de Bonnault, il y en avait treize. M. Alcius Ledieu, dans une notice sur *la composition du Présidial et de la Sénéchaussée de Ponthieu au* XVIII*e* *siècle (Bull. de la Société d'Emulation*, 1888, p. 18 et s.), a donné, d'après un tableau manuscrit des archives municipales, t. Ier, n° 223, les noms de tous les magistrats, avec le montant annuel des gages et autres émoluments attachés à la plupart des offices ; parmi les titulaires des divers offices, on voit figurer notamment douze conseillers en exercice, avec indication de leurs gages ; il y avait déjà alors plusieurs vacances.

Une autre pièce de la même année 1784 — 22 mai — est relative à un point analogue ; cette fois c'était sur une réclamation directe de M. de Gaillon. Il s'agissait encore d'une porte de communication, mais qui donnait « de la maison, est-il dit, du Présidial sur le

Voici ce que nous avons relevé dans l'*Almanach du Ponthieu de* 1783 :

Sénéchaussée du Ponthieu, siège présidial d'Abbeville :

la charge de Sénéchal vacante.

Messieurs

Gaillard de Bœncourt, premier président, 1731.
Clemenceau de la Gaultray, premier lieutenant général, 1772.
De Queux de Beauval, lieutenant particulier, 1780.
Les charges de Lieutenant criminel et d'Assesseur sont tombées aux parties casuelles.

Conseillers MM.

Fuselier Clerc, Doyen, 1718.
Lefebvre de Villers, 1741.
Lefebvre Dugroriez, 1742.
Levêque de Flixecourt, 1742.
Blondin, 1747.
Douze charges de Conseillers vacantes.

Gens du Roi MM.

Bouteiller, avocat du Roi, premier, 1750.
Hecquet de Rocquemont, procureur du Roi, 1761.
Une charge d'avocat du Roi vacante.
Hubert, substitut du Procureur du Roi ; il postule.
Lavernier, greffier civil.
Puis les commis greffiers, les huissiers. . . .
Le corps des avocats se composait alors de seize membres :
MM. Douville de Belloval.
Gallet.
Danzel.
Dargnies de Fresnes.
Delgorgue.
De Boileau.
Duval de Grandpré.
Deroussent.
Butteux.
Legrand.
Poultier.

même Champ Labbé » ; cette maison, formant sans doute une des dépendances de l'hôtel proprement dit de la Gruthuse, était alors occupée par le Ch^{er} Delignières [1]. Le frère de celui-ci (ou plutôt, pensons-nous, le beau-frère), M. Danzel de Saudricourt s'engage dans cet acte, au nom de son parent, « à faire remettre par lui aux officiers du Présidial la clef de la porte du jardin de ladite maison donnant sur le Champ Labbé pendant tout le temps de sa jouissance pour rester en la possession du Ch^{er} de Gaillon, sauf à ouvrir cette porte deux fois par an pour l'introduction des fumiers nécessaires à l'amendement du jardin de ladite maison. »

Le Commandeur (ou Chevalier) de Gaillon, grand amateur de jardins, paraît il, voulait à cette époque (1784) louer à vie le Champ Labbé, mais, avant de s'engager, il tenait à y être bien chez lui, sans communication d'aucune sorte avec les propriétés voisines. Nous voyons en effet, par une délibération des officiers de l'Election qu'on trouvera relevée plus loin *in extenso*, délibération prise à la date du 18 mai 1784, qu'il

MM. Berte.
Lefebvre de Warest fils.
Vignon de Bavincourt.
Dargnies de Fresnes, fils.
Traullé.

Le nombre des procureurs, qui était de 41 en 1680, avait été réduit en 1773 par un arrêt du Conseil à 15.

Le Présidial, on le voit, avait bien perdu en 1783 de son ancienne importance.

1. M. Prarond, (*Topogr. d'Abbeville*, t. Ier, p. 390), parle d'une maison appartenant, comme le Champ Labbé, au Présidial et touchant aux bâtiments de ce tribunal ; elle aurait été louée également à M. de Gaillon et embellie par lui ; elle fut brûlée en 1795 avec le District. C'est peut-être de cette même maison qu'il s'agit ici et que le Commandeur aurait sous-louée à un tiers.

demanda la pose de barreaux aux deux croisées de la chambre de l'Election donnant sur le jardin du Présidial pour le mettre à l'abri des entreprises du concierge ; il fut fait droit à la demande de M. de Gaillon.

L'incendie de la Gruthuse en 1795 vint tout bouleverser. Nous ne savons pas au juste ce qui advint alors de ce vaste terrain où les bâtiments furent presque tous brûlés. Toutefois M. Prarond, dans l'ouvrage précité, nous apprend que le Champ Labbé fut vendu vers le même temps au citoyen Burdet. Ce n'est qu'environ trente années après que la ville d'Abbeville en acheta successivement plusieurs parcelles : le Champ de Foire actuel y fut établi ; le Tribunal civil y fut construit. Il ne restait plus trace de ce bel et immense hôtel de la Gruthuse avec ses fastes, ses splendeurs et ses souvenirs royaux sans oublier ceux de la justice à Abbeville dans les siècles derniers. *Sic transit...*

Ém. Delignières.

Novembre 1906.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'acte de vente de l'hôtel de la Gruthuse à Abbeville en 1713 [1].

Parchemin de quatre pages in-folio.

En tête :

Généralité d'Amiens

Portion de maison à Abbeville.

2600

3 juillet 1713.

Timbre avec armes royales dans un écusson rond autour duquel on lit :

Gén. de Paris. — Greffe des Conseils XIII S. IV D.

En tête, sorte de formule imprimée :

Les Commissaires généraux, députés par le Roy par arrest de son Conseil du 18 septembre 1708 pour procéder à la vente et aliénation de ses Justices, Domaines, Cens, Rentes et autres droits, en exécution de l'Edit du mois d'août précédent registré où besoin a été, salut : Sa Majesté ayant par ledit Edit ordonné qu'il serait par nous procédé avec les formalités ordinaires et accoutumées conformément aux Edits des mois de mai 1695 et avril 1702... à la vente et aliénations à titre d'inféodation et de propriété incommutable des Hautes, moyennes et basses justices des paroisses dépendantes des Prévôtés, Vicomtez, etc..., comme aussi de tous les petits domaines restant ès-mains de Sa Majesté, des Moulins, Fours, Pressoirs, Halles, Maisons et généralement de tous autres semblables droits dépendans des Domaines, etc..., le tout à faculté de rachapt perpétuel des terres et seigneuries de son domaine, etc..., à l'exception seulement des bois de haute futaye et de ceux mis en réserve... auxquelles ventes et aliénations il serait par nous procédé sur les adjudications qui auraient

1. Les parties en lettres italiques sont celles manuscrites.

préalablement été faites par les sieurs Intendans et Commissaires départis dans les provinces et Généralitez du royaume après 3 publications de huitaine en huitaine au plus offrant et dernier enchérisseur en la manière accoutumée.

Scavoir faisons que pour y satisfaire nous nous serions assemblez au château du Louvre en la chambre du Conseil du Palais des Thuileries le *seize juin mil sept cent treize*, pour procéder à la vente et adjudication desdites justices, seigneuries, Domaines et droits Domaniaux ; auquel lieu nous étant apparu du procès-verbal de publication remise et adjudication faite par le sieur *de Bernage intendant en la province de Picardie le douze avril précédent à titre de propriété incommutable des lieux et apartemens du Palais de la Grutuze d'Abbeville appartenant au Roy estant audessus et audessous des lieux destinés pour l'exercice de la justice et commodité des officiers et audessous de la chapelle* [1] *consistant en cour, deux salles basses du corps de logis, deux aisles dont l'une est inhabitable* [2] *et un petit jardin avec les cours et les greniers audessus du corps de logis et une loge estant à l'entrée de la cour du Palais du costé du rempart de la ville, contenant environ journal et demy et généralement tout ce dont les fermiers des domaines ont jouy ou du jouir sans en rien réserver et sans être l'adjudicataire tenu d'aucunes grosses réparations du corps de logis dud. palais où les officiers du Présidial, ceux de l'Election et des Eaux et Forêts rendent la justice et à la charge que le rétablissement des lieux inhabitables et nouveaux ouvrages qui y seront faits tiendront lieu du supplément de finance pourquoi il sera dressé procès-verbal de l'état desd. lieux et ce, moyennant la somme de seize cents livres et les deux sols pour livre.*

Par lequel procès-verbal le sieur *de Bernage* aurait ordonné que l'adjudicataire se pourvoirait devant nous pour lui être passé contrat de vente et adjudication de *lad. portion de maison* en la manière portée par ledit édit.

On relate à la suite [3] (toujours en imprimé et comme formule) l'apposition d'affiches « à la porte et principale entrée du palais des Thuilleries. » Vient après la mention de publication :

1. Qui pouvait acheter sinon les officiers du Présidial ?
Le roi, comme on le voit, s'était réservé l'enceinte où se rendait la justice.
2. Le roi ne faisait guère entretenir ses propriétés ! au moins en province.
3. Ici nous ne croyons pas devoir transcrire textuellement pour éviter trop de longueurs.

« Par devant nous par l'un desdits huissiers du Conseil de Sa Majesté la vente de *lad. portion de maison sur l'offre de M. Regnault, avocat au Conseil de la somme de seize cents livres et les deux sols pour livre et fait allumer trois chandelles l'une après l'autre; le feu de la dernière étant éteint après plusieurs publications et proclamations sans que personne se soit présenté pour enchérir* [1] *à plus haut prix, nous aurions* (sic) *adjugé purement et simplement lad. portion de maison moyennant lad. somme de seize cents livres et les deux sols pour livre audit M. Regnault lequel aurait depuis fait au greffe de notre Commission sa déclaration que lad. adjudication est pour et au proffit des officiers du Présidial d'Abbeville auxquels il nous aurait requis d'en passer contrat d'aliénation, ce que nous lui aurions accordé à la charge de payer comptant ès mains du Garde du trésor royal ladite somme principale de seize cents livres.*

Et après qu'il nous est apparu de la quittance dudit sieur garde du trésor royal [2] de la dite somme principale en date du *3 juillet mil sept cent treize...*

Nous, Commissaires généraux susdits, en exécution dudit édit du mois d'aoust 1708 et du pouvoir à nous donné par ledit Arrest du Conseil du 18 septembre 1708, avons, *auxdits officiers du Présidial d'Abbeville*, vendu et adjugé, aliéné et délaissé *les lieux et apartements du Palais de la Gruthyse d'Abbeville, etc* (comme ci-dessus.)

Vient à la suite la teneur de la quittance du Garde du trésor royal portant la date du 3 juillet 1713 :

Promettons pour et au nom de Sa Majesté l'entérinement du contenu au présent contrat de vente et adjudication aux charges et conditions y exprimées; en témoin de quoi nous l'avons signé au Château du Louvre en l'appartement des Thuilleries à Paris et délivré le *troisième jour d'Aoust mil sept cent treize.*

Suivent les signatures :

le Peletier, *Daguesseau*, *Desmarest.*

1. On peut se demander qui aurait pu enchérir sinon les membres du Présidial dans ces conditions toutes particulières. MM. les Membres du Présidial avaient en quelque sorte la main forcée pour se rendre adjudicataires ; on peut tout au moins le présumer.

2. C'était, voyons-nous ailleurs, Florent Sellier « chargé du recouvrement de la finance qui doit provenir de l'exécution de l'édit du mois d'août 1708 ».

et d'autres...

Bignon, Guyot,

et d'autres...

par nosseigneurs les Commres Gnx

LOUIS.

Enregistré par nous, Comr du Roy, receveur général de ses Domaines et bois en ladite généralité de Picardie, etc. Amiens, 1749. — Maire.
Controllé et enregistré au bureau des contrôles des Domaines et bois de Sa Majesté en la généralité d'Amiens, le 23 février 1756. — Joseph Sallé.

Parmi les pièces relatives à la Gruthuse, données par M. A. de Poilly à la ville d'Abbeville pour être déposées aux archives, se trouvent, outre l'acte de vente sur parchemin relevé ci-dessus, les reçus de la somme de 1,600 livres et de celle de 160 livres pour les deux sols par livre, puis une autre pièce sur parchemin du 18 octobre 1713. C'est une requête par MM. du Présidial pour obtenir possession et saisine réelle foncière, etc., du palais de la Gruthuse — et l'ordonnance d'exécution par le Bureau des finances et domaines d'Amiens.

Une autre pièce, quoique non signée ni datée, présente un certain intérêt par les renseignements qu'elle donne sur l'hôtel de la Gruthuse, notamment sur les modifications qui y avaient été apportées et sur les travaux qui y avaient été exécutés au cours du XVIIIe siècle, de même qu'en raison des remarques et des observations suggérées par les clauses de l'acte de vente de 1713 ; aussi avons-nous cru devoir en relever les passages principaux comme se rattachant à l'histoire de la Gruthuse et du Présidial et aux dimensions de certaines pièces. Cette pièce paraît avoir été écrite après 1781 ou vers cette date, on en verra plus loin la preuve. L'écriture et le papier, d'après leur apparence, la font remonter, en tous cas, à une date ancienne.

Ce document, sous forme de lettre, est une sorte de mémoire, ou projet de mémoire qui a dû être adressé à l'Intendant de Picardie à Amiens par le Sous-Intendant à Abbeville, et pour lequel des indications ont été fournies par M. Bouteiller, avocat du roi. On a vu ci-dessus que celui-ci figurait sur une liste de 1783 d'après l'almanach du Ponthieu, comme premier avocat du roi, nommé en 1750.

Après avoir rappelé l'adjudication de 1713 et les charges de réparations y imposées, l'auteur de ce mémoire continue ainsi :

«... Tout était alors dans un état de ruine et fort désastreux ; ce n'a été que longtemps après que la Compagnie s'est portée à la dépense nécessaire pour rendre de la solidité et de la décence à cet ancien monument. Je me souviens, dit l'auteur du mémoire, de l'avoir vu encore dans un état de délabrement qui faisait trembler et je suis persuadé que la Cie justifiera de plus de 20,000 l. de dépenses...

Ce qu'il y a de bizarre dans cette adjudication, c'est que l'on ait vendu à la Cie le dessus et le dessous, et que le milieu, c'est-à-dire les auditoires soient restés en la charge du roy ; c'est la raison pour laquelle Messieurs du Présidial ne font aucunes réparations à la chambre des Eaux et Forêts ni à celle de l'Election.

Il leur a été proposé par M. le Commandeur de Gaillon qui occupe les appartements indépendants des auditoires de lui céder aussi ceux où l'Election et les Eaux et Forêts tiennent leur siège. M. de Gaillon offrait de se charger de réparer solidement et de décorer ces deux pièces à condition par Mrs du Présidial de pratiquer dans une grande pièce de 45 pieds [1] de longueur et de 23 à 24 pieds [2] de largeur qui est audessous de la grande salle d'audience deux auditoires décents, l'un pour l'Election et l'autre pour les Eaux et Forêts.

Mais la Compagnie, sachant que les auditoires regardent Monseigneur, n'a pu écouter les propositions de M. de Gaillon.

Je crois cependant que cet arrangement ne pourrait être que fort avantageux à tout le monde ; j'ai demandé à M. Boutellier si, dans le cas où l'administration de Mgr et les deux juridictions de

1. Environ 15 mètres.
2. Environ 7 à 8 mètres ; cette salle devait donc être spacieuse de même que l'auditoire du Présidial, au-dessus.

l'Election et des Eaux et Forêts se prêteraient à cette translation, la Compagnie ne consentirait pas à faire la dépense nécessaire pour l'établissement des deux nouveaux auditoires; il m'a répondu qu'y ayant actuellement une partie des réparations importantes à faire aux Eaux et Forêts et à l'Election en planchers, escaliers, croisées, etc., il lui paraissait juste que Monseigneur contribuât au nouvel établissement d'une somme à peu près pareille au montant de cette dépense et qu'il ne doutait pas que sa Compagnie ne consentît à compléter le reste de la dépense, Mgr n'y entra-t-il que pour 4 à 600 l. Je sais en effet que la Cie se trouverait bien indemnisée des dépenses par celles que le Commandeur ferait dans les 2 pièces qui lui seraient abandonnées, mais comme c'est un homme qu'il faut prendre sur le temps (!) si vous voyez, Monsieur, que cet arrangement puisse avoir lieu et convenir à l'administration, il faudrait m'autoriser sans délai à entrer en négociation et vous pourriez terminer l'affaire à votre prochaine tournée.

J'ai l'honneur d'être.... »

La pièce suivante nous fait connaître qu'en 1784 les officiers de l'Election siégeaient à la Gruthuse; ceux-ci n'étaient pas propriétaires des bâtiments, ils y avaient seulement un droit de jouissance, et cette jouissance n'existait, comme celle de MM. du Présidial, que sur leur salle d'audience.

Extrait des registres aux délibérations de MM. les officiers de l'Election de Ponthieu à Abbeville

du Mardy 18 may 1784

La Compagnie de Messieurs les officiers de l'Election de Ponthieu, assemblée extraordinairement en la manière ordinaire et accoutumée,

Sur ce quy a été représenté par Monsieur Hermant de Norville, conseiller du roy et président de ce siège que Messieurs Lefebvre Dugroriez et Bouteiller, officiers du Présidial de cette ville, étaient venus le trouver hier au nom de leur Compagnie, qu'ils avaient été chargés par cette même Compagnie de leur faire part qu'ils étaient d'accord avec Monsieur le commandeur de Gaillon de lui donner par bail à vie leur maison et le Champ Labbé, que ces deux Messieurs l'avaient priés (sic) de vouloir bien assembler la Compagnie et l'engager à consentir par une délibération qu'il soit posé des barreaux de fer ou en bois aux deux croisées de la

chambre de l'Election, saillants de quatre à six pouces en dehors sur le jardin du Présidial pour que M le Commandeur de Gaillon soit fermé comme il le désire en le mettant à l'abry des négligences et des entreprises du concierge du présidial qui a en ce moment les clefs de la chambre de ce siège. — Sur quoy, la matière mise en délibération, nous avons unanimement arrêté et sommes convenus d'avoir égard à la demande de Messieurs les officiers du Présidial, en conséquence de permettre qu'il soit posé des barreaux en fer ou en bois aux deux croisées de la chambre d'audience de ce siège, saillantes de quatre à six pouces en dehors sur le jardin de la maison du présidial pourvu néanmoins toutefois que ces barreaux ne puissent gêner en rien la libre circulation de l'air et soient placés de manière à ne point intercepter le passage de la lumière ny qu'on puisse jamais induire de cette permission donnée en faveur du présidial que ce soit un titre pour établir une servitude. Et à la Compagnie signé ledit jour et an que dessus ainsy signé sur le registre [1] :

Hermant de Norville, Manessier de la Vieville, Maupoisin, Delf, de Ribeaucourt, du Rouvroy, Cordier et *de Dompierre.*

Délivré conformément à l'original par moy, greffier de l'Election du Ponthieu soussigné, à Abbeville, le 18 may 1884. — *Ternois.*

Les maisons de la rue Saint-Gilles avaient des portes donnant, avons-nous dit, sur le Champ Labbé qui appartenait au roi. C'était alors évidemment un terrain en nature de jardin public et peut-être, comme maintenant, un lieu de promenade. Après la vente par le roi à MM. du Présidial, ceux-ci ont, mais bien plus tard, loué le jardin au commandeur de Gaillon ; ce dernier ne voulut pas, on le comprend, qu'on pût pénétrer chez lui soit par les maisons voisines, soit même par les croisées de la salle d'audience et alors MM. du Présidial, comme on l'a vu ci-dessus, ont fait boucher les portes et fait mettre des grilles ; la pièce qui suit se rattache à ces dispositions :

1. Ce registre et bien d'autres ont du disparaître lors de l'incendie de 1795 ; bien des documents ont aussi été anéantis dans ce désastre. Ils eussent été d'un grand intérêt pour l'histoire judiciaire de notre ville.

13 mai 1784. — Je soussigné Jean Jacques Vulfran Delegorgue déclare consentir que la porte de mon jardin donnant sur le Champ Labbé appartenant à Messieurs du Présidial soit et demeure murée et fermée tant que ledit Champ Labbé restera clos et fermé réservant seulement les droits de propriété du mur de séparation de mon jardin avec ledit Champ Labbé, promettant ne jamais réclamer l'ouverture de ladite porte ni sur Messieurs du Présidial ni sur leurs représentants ou cessionnaires tant que ledit Champ Labbé demeurera clos. Fait à Abbeville le 13 mai 1784. — Approuvé l'écriture. — *Delgorgue.*

D'autres pièces du dossier sont relatives à des sorties du Commandeur de Gaillon ; elles nous ont paru sans importance.

Ces questions de passage par les occupeurs de maisons rue Saint-Gilles sur le Champ Labbé préoccupaient MM. du Présidial, et la pièce ci-après qui y est relative nous a paru présenter aussi quelque intérêt.

1784. — 22 mai.

Je soussigné, comme me portant fort de Monsieur le Ch^er^ Delignières mon frère, locataire de la maison du Présidial appartenant aux officiers de ce siège, voulant obliger lesdits s^rs^ officiers, promets de faire consentir mondit s^r^ le Ch^er^ Delignières à remettre à M. le Ch^er^ Degaillon (*sic*) qui est sur le point de prendre par bail à vie le Champ Labbé appartenant auxdits s^rs^ officiers la clef de la porte du jardin de laditte maison donnant sur ledit Champ Labbé, et que laditte clef reste toujours en la possession du dit s^r^ Ch^er^ Degaillon pendant le temps que mon susdit frère, le Ch^er^ Delignières jouira de laditte maison, sous la condition néanmoins que lesdits s^rs^ officiers du présidial feront faire l'ouverture de laditte porte deux fois l'année pendant le cours de cette jouissance pour l'introduction des fumiers nécessaires à l'amendement du jardin qui dépend de la susdite maison.

Fait à Abbeville le vingt deux may mille sept cent quatre vingt quatre.

Approuvé l'écriture ci-dessus : *Danzel de Sandricourt.*

DÉLIBÉRATION PRISE PAR L'ÉCHEVINAGE D'ABBEVILLE

Le 4 décembre 1789

A l'occasion de la naissance d'un fils au Mayeur en charge.

Par M. le baron TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE.

A la fin du XVIIIe siècle, lors de la naissance d'un fils au mayeur en charge, l'Echevinage d'Abbeville avait conservé la coutume de tenir au nom de la ville l'enfant sur les fonts baptismaux.

Cet antique usage si honorable pour tous fut, bien entendu, supprimé comme tant d'autres dès l'installation des municipalités, en 1790.

C'est la délibération prise par l'Echevinage le 4 décembre 1789, jour de la naissance de Prosper Abbeville Tillette de Mautort puis de Clermont-Tonnerre, que nous transcrivons ci-dessous [1].

Elle fut certainement la dernière de ce genre, l'Echevinage ayant été supprimé au commencement de 1790.

Le comte Tillette de Mautort [2], élu mayeur commandant pour le roi le 13 octobre 1789, puis maire le 22 janvier 1790, fut donc le dernier mayeur et le premier maire d'Abbeville.

Ajoutons que, à l'occasion de son baptême, le filleul de la ville dont il devait devenir aussi plus tard (1852) le premier magistrat, reçut comme présent une épée à poignée d'argent aux armes d'Abbeville, précieux souvenir encore en notre possession.

1. Extrait sur parchemin suivi de l'acte baptistaire délivré au Comte de Mautort.
2. Père de Prosper Abbeville.

Du vendredy quatre decembre mil sept cent quatre vingt neuf onze heures du matin, par devant nous Pierre Charles Alexandre Levesque de Neuvillette, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Echevin en exercice, la Compagnie étant assemblée en la chambre du conseil de l'hotel de ville ou etaient presents MM. Le Boucher de Richemont, Hecquet d'Orval, Cordier, Ribaucourt echevins, Gaillard substitut, Coulombel greffier en chef, Hecquet receveur et Devismes controlleur.

Il a été mis sur le Bureau par mondit sieur de Neuvillette une lettre ecrite au corps de Ville ce jourd'huy par M. le Comte de Mautort mayeur commandant en charge en cette ville par laquelle il fait part que Madame de Mautort vient d'accoucher heureusement d'un garçon et prie la compagnie de le tenir sur les fonds Baptismaux.

La matiere mise en deliberation la compagnie ne pouvant trouver une occasion plus favorable pour faire connoitre à M. le Comte de Mautort combien la Ville est reconnaissante de son zèle pour la deffense de ses droits et de ses soins pour procurer le plus grand avantage à ses citoyens, a unanimement arretté que ledit enfant sera tenu sur les fonds du Bapteme pour et au nom de la Ville par M. Duchesne de la Motte echevin que la compagnie depute à cet effet et par Madame Louise Jossine le Petit de Grigny, Epouse de mondit sieur l'Eveque de Neuvillette echevin, laquelle sera pour ce invitée par Messieurs Le Boucher de Richemont et Hecquet d'Orval.

A été en outre arreté que l'acte Baptistaire sera rapporté pour être registré à la suitte des présentes et

copie du tout delivrée en parchemin à Monsieur le Comte de Mautort avec le sceau des Armes de la Ville comme aussi que la compagnie se transportera ce jourd'huy en corps sur les trois heures de relevée en l'hotel de mondit sieur de Mautort pour le complimenter sur l'heureuse naissance de cet enfant, qu'il a été arrétté de nommer et que demain une heure avant le Baptême, les présents accoutumés en pareil cas seront faits tant à Madame de Mautort qu'à son enfant par mondit sieur Duchesne de la Motte, de Neuvillette, de Richemont et Gaillard que la compagnie a deputé à cet effet, et a la compagnie signé.

Suit la teneur de l'acte baptistaire puis :

Pour copie délivrée par moi Greffier en chef de l'hotel de ville d'Abbeville soussigné, le huit décembre mil sept cent quatre vingt neuf.

Signé : COULOMBEL.



Epée offerte au fils du Cte Tillette de Mautort,
Mayeur en 1789,
par la ville d'Abbeville, sa marraine.

Séance du 3 Janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE BRÉCOURT, DE CRÈVECŒUR, DELIGNIÈRES, DE FLORIVAL, DU GROSRIEZ, LEGÉE, MALLET, DE RICHOUFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. MACQUERON et l'abbé MILLE.

M. Berthelé, membre correspondant, offre un important ouvrage intitulé : *Mélanges. Epigraphie gallo-romaine. Sculpture et architecture médiévales. Campanographie ancienne et moderne.* Des remerciements lui sont adressés.

La Société manifeste les regrets que lui causent les décès de deux de ses membres, M. l'abbé Normand, curé de Sainte-Segrée, membre honoraire, et M. Pierre Prarond, membre correspondant, enlevé jeune encore à l'affection de sa veuve et de ses jeunes enfants.

La Société adresse ses félicitations à deux de ses membres correspondants, lauréats de la Société des Antiquaires de Picardie, M. Edouard Bizet pour une *Histoire de Picardie depuis les origines jusqu'aux Valois*, et M. l'abbé Rançon, pour sa *Monographie de Mautort.*

MM. COACHE et DE CLERMONT-TONNERRE sont proposés par la Société pour faire partie de la Commission administrative des Musées.

M. le docteur LEGÉE lit un travail très intéressant et

très complet sur la prophylaxie de la tuberculose (Voir page 176).

M. du Grosriez dépose sur le bureau une brochure imprimée à Milan en 1898, relative à l'histoire de Saint Valery, et d'après laquelle les reliques de ce saint n'auraient pas été détruites à la Révolution, comme l'a constaté M. Caron dans son *Histoire de Saint Valery*, mais auraient été, après leur enlèvement de Leucone et leur séjour à Saint-Omer, transportées à Turin où elles sont encore l'objet d'une grande vénération.

Les différents scrutins auxquels il a été procédé donnent les résultats suivants.

Le bureau pour la période 1907-1909 est ainsi composé :

Président : M. J. Vayson.

Vice-président : M. A. de Florival.

Secrétaire : M. le Bon de Clermont-Tonnerre.

Directeur des publications : M. H. Macqueron.

Trésorier : M. F. Wignier.

Archiviste : M. le Cte de Richouftz.

Archiviste adjoint : M. A. Anty.

M. le Cte de Galametz est nommé archiviste honoraire.

Sont désignés pour l'année 1907 :

Comme membres de la Commission des Mémoires, MM. de Clermont-Tonnerre, de Florival et Mallet.

Comme délégués à la Commission des primes Boucher de Perthes, MM. de Crèvecœur et Vayson.

Comme délégués aux Congrès des Sociétés Savantes, MM. d'Ault, Prarond et de Valois.

Comme délégués au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, MM. Delignières, Macqueron et Vayson.

M. le Cte Olivier Costa de Beauregard, propriétaire à Longueville (Seine-Inférieure), présenté par MM. Macqueron et de Crèvecœur, M. l'abbé Tondellier, curé de Feuquières, présenté par MM. l'abbé Mille et Macqueron et M. Georges Marcassin, notaire à Saint-Riquier, présenté par MM. Delignières et Macqueron, sont nommés membres correspondants de la Société.

Séance du 7 Février 1907

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. de Florival, de Crèvecœur, Delignières, du Grosriez, Macqueron, Mallet, l'abbé Mille, de Richouftz, Wignier et de Clermont-Tonnerre, secrétaire.

Excusé : M. Vayson.

Des remerciements sont adressés à M. Costa de Beauregard qui offre les ouvrages suivants :

Les cuirasses celtiques de Fillinges. (Extr. de la *Revue archéologique*), Paris, 1901.

Le torques d'or de Saint-Leu d'Esserent, Caen, 1906.

Œnochoé trouvée dans le canal de l'Aisne. (Ext. des procès-verbaux de la Société des Antiquaires de France).

Note sur deux bronzes figures antiques découverts à Saint-Jean de la Porte (Savoie.)

M. WIGNIER donne lecture du compte de gestion financière pour l'année 1906. Ce compte est approuvé.

M. DELIGNIÈRES après avoir donné lecture de la traduction en vers français par M. l'abbé MILLE, des vers latins inspirés à M. PRAROND par la fontaine Saint-Pierre (Voir page 163), dépose sur le bureau un ouvrage en vers latins de l'infatigable M. PRAROND intitulé : *Ad paucos circa Abbatisvillam.* Il en lit un compte-rendu qui sera inséré dans un prochain bulletin.

Le même membre donne lecture d'une étude sur un peintre abbevillois du XVIIe siècle, Bomy qui, à en juger par les quelques œuvres qui nous restent de lui, tableaux et dessins, avait un véritable talent. Dom Grenier en a parlé à plusieurs reprises dans son immense compilation sur la Picardie et les biographes locaux n'ont guère fait que reprendre, sauf quelques variantes, ce qu'en avait dit le savant bénédictin. Ces auteurs ont signalé un certain nombre de ses tableaux, tous sur des sujets religieux et qui décoraient les chapelles de la plupart des couvents à Abbeville. A la Révolution, ces couvents ayant disparu, les toiles de Bomy ont été dispersées, et comme cet artiste, dans sa trop grande modestie, ne les avait pas signées, leur découverte, aujourd'hui, est devenue bien difficile. Il n'en est guère que trois dont l'identité soit certaine ; deux sont encore dans la chapelle de l'ancien Prieuré de Saint-Pierre où elles avaient été relevées par Dom Grenier et par M. Douville dans *l'Almanach du Ponthieu* de 1783 ; l'une, qui a toujours été considérée

comme l'œuvre principale de notre peintre du XVIIe siècle, représente *saint Benoît ressuscitant un enfant*, M. Choquet dans son tableau des *hommes dignes de mémoire* l'a reproduit ; cette peinture dont M. Delignières donne la description, dénote réellement des qualités maîtresses au point de vue du dessin, du modelé et de la couleur des nus, comme aussi de la science de la perspective ; l'autre, *l'Annonciation*, est d'un mérite moindre. Il existe enfin dans la chapelle de Monflières, une vierge qu'on peut attribuer, avec une quasi certitude, au même artiste. Plusieurs dessins de Bomy ont été également conservés ; le musée d'Abbeville en possède trois, un autre figure dans la collection de feu M. Auguste de Caïeu, juge d'instruction, notre ancien collègue ; il représente *la Charité* ; puis enfin, *la Vierge retirant un enfant d'un puits*, de la collection de M. Henri Macqueron dans la partie venant de son père, est de toute beauté ; ces derniers sont au lavis d'encre de Chine ; il existe enfin dans la même collection deux frises en camayeu ou grisaille, étonnantes par leur imitation du relief ; elles présentent des motifs d'ornements avec des anges nus et avec des inscriptions en vers. Ces grisailles proviennent de l'ancienne chapelle des Capucins où se trouvaient des tableaux de Bomy représentant des *scènes de la vie de saint Félix de Cantalice.*

La vie de Bomy était peu connue ; on savait seulement par Dom Grenier qu'il avait été à Paris, où il était allé dès sa jeunesse, l'élève préféré de Vouet qui avait même voulu, comme le Brun plus tard, l'associer à ses travaux, mais l'artiste abbevillois avait voulu revenir dans sa ville natale ; il y est mort en 1661 et non en 1666, comme l'avaient dit tous les biographes.

La date réelle a été révélée par son testament du 20 octobre 1661, suivi d'un acte de décret ou d'exécution, après sa mort, un mois plus tard. Ce testament a été récemment découvert par notre collègue correspondant M. René Crusel. Le document fait connaître que Bomy demeurait à la Portelette, qu'il était fils et frère de jardiniers, que ses nom et prénom étaient *Laurent* Bomy; certaines particularités de ce testament, qui se trouve dans les archives de l'étude d'un autre de nos collègues Me Gigon, permettent de ne pas douter de l'identité du personnage; il y est qualifié d'ailleurs de « maître-peintre. »

L'étude de M. Delignières, accompagnée de trois reproductions et du portrait de l'artiste d'après le tableau de Choquet, est destinée à être présentée à la session des sociétés des Beaux-Arts à Paris, en mai de cette année.

M. Amédée DE FRANQUEVILLE, vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie à Amiens, présenté par MM. MACQUERON et DE CLERMONT-TONNERRE, est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 7 Mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, DU GROSRIEZ, MACQUERON, MALLET, DE RICHOUFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT annonce en ces termes la mort

récente de M. DE GALAMETZ, membre titulaire et archiviste honoraire de la Société.

MESSIEURS,

Depuis notre dernière réunion, la Société d'Emulation a fait une perte bien regrettable dans la personne de M. de Brandt de Galametz.

Originaire du Pas-de-Calais M. de Galametz était venu se fixer à Abbeville et il faisait partie de notre société depuis 1880 ; il en était membre résident et avait été nommé bibliothécaire et archiviste.

Excellent et dévoué collègue, sympathique à tous, d'une obligeance très grande, d'un savoir étendu, M. de Galametz suivait nos réunions avec une grande exactitude.

Très érudit et très savant, M. de Galametz trouvait dans ses nombreuses lectures des indications dont il prenait note et qu'il signalait volontiers dans nos réunions avec une grande bienveillance.

Il faisait également partie de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Morinie et recherchait avec ardeur toutes les questions se rapportant à l'Artois.

Les notes qu'il nous faisait connaître seraient précieuses pour bien des recherches et mériteraient d'être groupées et publiées. Nous verrions avec regret que tout ce labeur intelligent et persévérant fut perdu.

Dans les publications de la Société se trouvent de lui divers travaux importants.

D'un commerce agréable et d'une parfaite amabilité, on pouvait le consulter avec la certitude d'obtenir de lui des renseignements étendus et précis sur de nombreuses questions étudiées dans sa longue et laborieuse carrière.

M. de Galametz, d'une charité éclairée, était président du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Gilles ; il emporte les sympathies de toutes les personnes qui l'ont approché, et il laisse au milieu de ses collègues de la Société d'Emulation un vide difficile à combler.

Son souvenir sera souvent rappelé parmi nous.

M. Paul de Givenchy fait hommage d'une brochure *Note sur une hache paléolithique* trouvée à Antilly (Oise). Des remerciements lui sont adressés.

M. de Richouftz donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage offert par M. Berthelé à la séance de janvier.

M. Macqueron lit les Règlements pour l'établissement de l'Ecole des Pauvres dans la paroisse de Saint-Gilles, fondée par Me Octavien De Ray pour 33 écoliers, et arrêtés par les Administrateurs du Bureau des Pauvres d'Abbeville le 1er octobre 1711.

Ces lectures sont renvoyées à la Commission des Mémoires.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

LA FONTAINE DU PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE A ABBEVILLE

(IXe ou Xe Siècle)

Lecture faite par M. Ém. Delignières, *à la séance du 6 décembre 1906.*

Il existe dans le jardin de l'ancien Prieuré de Saint-Pierre, à un angle de la place de ce nom, une très curieuse substruction : deux caveaux successifs, à plus de quatre mètres de profondeur, renferment des bassins d'où l'eau d'une bien ancienne source s'écoule

par un conduit jusqu'à la pièce d'eau du charmant parc de la ville qu'elle vient alimenter. Le trop plein de ce petit lac que domine l'Hôtel où sont renfermées les nombreuses collections du Musée d'Abbeville et du Ponthieu se déverse plus loin par un autre conduit dans la petite rivière du Scardon longeant la rue aux Pareurs.

Nous avons la certitude, basée sur des faits et sur des documents, que l'entourage primitif, en maçonnerie, de cette fontaine dite de Saint-Pierre, est la plus ancienne construction qui subsiste de notre ville primitive ; elle remonte au-delà et même sans doute bien au-delà du XI[e] siècle.

Son nom est resté populaire ; il avait été donné à l'un des canaux d'écoulement qui existait dans la rue Babos où il fournissait de l'eau aux habitants du voisinage. (Voy. *Topographie d'Abbeville* par M. E. Prarond, tom. II, p. 158 et 159.)

Cette sortie existe encore sous terre, paraît-il, nous dit l'auteur, mais elle a été condamnée, on ne sait à quel moment. En 1884, alors qu'il remplissait les fonctions de maire, notre honoré collègue, toujours soucieux des intérêts de la Ville, rappela dans la séance du 11 avril les droits qu'elle avait à une prise d'eau dans l'ancienne fontaine du Prieuré de Saint-Pierre [1].

1. A cette séance du 11 avril 1884, M. Prarond présenta un rapport dans lequel il demandait le rétablissement du courant d'eau qui, par des tuyaux souterrains, communiquant avec la fontaine Saint-Pierre, alimentait le bassin de la ville. Ce rapport fut approuvé et des fonds furent votés pour l'exécution des travaux nécessaires.

Cette séance était la dernière que présidait M. Prarond comme maire, et, sur la proposition de M. de Villepoix, le Conseil, par un vote unanime de remercîment, exprimait sa profonde gratitude pour « le zèle et l'affabilité que M. Prarond avait montrés depuis son arrivée à la Mairie. »

Il avait pénétré dans les caveaux avec MM. Alfred François, depuis maire et député, Moynier de Villepoix[1] et M. Gence, architecte de la Ville, et il s'était ainsi rendu compte de l'ancienneté et de l'état de cette construction souterraine. Voulant consacrer le droit de la ville à la servitude d'eau, il avait, en lettré et en latiniste consommé, composé alors une inscription en vers latins. Cette inscription a été conservée sur une plaque commémorative que M. Charles Bignon, maire actuel, non moins soucieux des droits et des intérêts de notre cité, a fait apposer contre le mur séparatif entre le parc de la ville et la propriété voisine. De plus, M. Bignon a fait exécuter, sur les indications de M. Prarond, certains travaux complémentaires pour assurer l'écoulement de l'eau dans le bassin du parc de la Ville, écoulement qui se produit ainsi d'une façon continue.

Voici l'inscription ; nous avons dû insister auprès de son auteur toujours modeste, pour être autorisé à la transcrire ici :

AQUA
DICTA SANCTI PETRI
HORTO REDDITA

———

DICTA PETRI SED BANDUSIÆ PAR NYMPHA NITORE,
VINCTA DIU TENEBRIS, NOCTE SOLUTA SALI.
FLORIBUS UT VENERES DA CELSIS ARBORIBUS VIM ;
PISCIBUS AMPLA SATIS, PRODIGA SIS VOLUCRI[2]
1884

1. Lors de l'excursion souterraine, M. Moynier de Villepoix avait constaté le frétillement d'une anguille dans la fontaine.

2. Notre excellent et lettré collègue, M. l'abbé Mille, séduit par l'allure toute pittoresque et imagée, dans son parfum d'antiquité, de cette inscription que la Fontaine Saint-Pierre a inspirée à

Dans ces derniers temps, le vénéré et érudit président d'honneur de la Société d'Emulation a appelé notre attention sur cette fontaine; il a bien voulu nous mettre en mains des documents qui donnent à cette substruction un intérêt tout particulier, en la faisant remonter à une époque antérieure même à celle de Gui Ier, comte de Ponthieu. On est loin, dès lors, de la construction de notre antique Beffroi qui date de 1209, quinze ans après la Charte municipale officielle de 1184 [1]; on l'est plus encore de celle de l'ancien refuge de l'abbaye du Gard, impasse Barbafust, bâti en 1249

M. Prarond, a eu la bonne pensée de la traduire en vers français; il a suivi d'aussi près que possible le texte latin dont la concision rendait certainement difficile ce genre de traduction dans notre langue moderne. M. Mille a bien voulu nous communiquer cette charmante pièce de poésie qui forme un complément intéressant de notre étude et nous sommes heureux, en remerciant l'aimable auteur, de la transcrire ici; le poète latin y reconnaîtra certainement sa pensée :

ESSAI DE TRADUCTION.

O fons Sancti Petri, vous dont les eaux célèbres
Egalent en éclat la Source des Sabins;
Vous, captive longtemps sous d'épaisses ténèbres :
Voici la liberté; coulez dans ces jardins.
Aux grands arbres donnez une sève puissante;
Leur ombre sera douce au gazon, à la fleur.
Versez pour les poissons une eau pure, abondante;
Les cygnes y viendront refléter leur blancheur....

E. MILLE.

1. La Commune était déjà constituée en fait, au moins depuis 1130, date où Guillaume Talvas vendit aux bourgeois leurs privilèges et leurs libertés. Ce n'est que plus tard que les bourgeois exigèrent des garanties écrites. Le 9 juin 1184, Jean de Ponthieu, petit-fils de Guillaume Talvas, de retour de croisade avec Louis le Jeune, consentit enfin à octroyer devant toute la noblesse, tout le peuple, par un témoignage authentique, l'affranchissement de la commune d'Abbeville. Cette charte dont l'original avait disparu pendant la Révolution tomba entre les mains de M. Delignières de Bommy qui le rendit dignement aux archives de la ville où il est déposé. (*Essai sur le mouvement communal dans le Ponthieu*, par MM. Ch. Louandre et Ch. Labitte. — Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1836-1837, pp. 81 et 82.

et en 1250[1] ; ces deux édifices avaient toujours été considérés comme les plus anciens d'Abbeville.

Une description des caveaux de la fontaine Saint-Pierre s'impose tout d'abord ; elle viendra appuyer et confirmer la question d'origine.

Nous avons pénétré à deux reprises différentes dans ce souterrain avec l'aide de M. Lourdel, jardinier ; nous étions accompagné la seconde fois par MM. Picard-Josse et Lemaître, pour le cas où il eut été possible de prendre des vues photographiques, mais l'absence de recul suffisant leur a rendu cette opération impraticable ; nos compagnons dans cette visite souterraine ont pu tout au moins constater avec nous les particularités de construction dont il sera parlé plus loin.

Les croquis ci-joints que nous devons aux soins habiles de M. Rolland d'Ochancourt, dessinateur dans les bureaux de M. Gence, architecte de la ville, permettront de se rendre bien compte de la disposition de ces substructions.

On peut accéder à ces caveaux par deux orifices distincts clos chacun par une dalle placée à fleur du sol du jardin. L'un est à quelques mètres des vastes bâtiments qui appartenaient encore en 1884 aux religieuses Ursulines. Ce premier orifice est une sorte de petit puits carré d'environ 0m,40 à 0m,50 de côté descendant droit à près de quatre mètres (3m,85) de profondeur. L'autre, beaucoup plus rapproché des bâtiments, présente un couloir presqu'horizontal, assez resserré, et l'on ne peut y pénétrer d'abord qu'en rampant ; puis

1. C'est en cette année 1249-1250 que fut bâtie, entre la Somme et la maison de Barbafust, l'hôtel du refuge de l'abbaye du Gard. (Prarond, *Abbeville avant la Guerre de Cent ans* ; Paris, Picard, 1891.) C'est là, comme on le sait, où furent installées, avant 1486, les presses de Pierre Gérard et de Jean Dupré.

il devient plus élevé, et, par une descente assez rapide, on arrive à l'endroit où, sur le côté, vient aboutir le fond du puits signalé ci-dessus. On continue à descendre jusqu'à un premier caveau de forme carrée, sorte de petit réservoir garni de cailloux entre lesquels on voit l'eau couler et se perdre à gauche dans un conduit ou tuyau en terre ; c'est ce conduit formant aqueduc qui, après un parcours souterrain d'une longueur de 61m,10, amène l'eau dans l'étang du parc d'Emonville, aujourd'hui propriété communale.

A partir du petit réservoir carré, le souterrain s'étend à droite en formant un angle nettement accusé et on passe alors par une sorte de couloir dont la construction, en briques, sous cintre, peu élevée (haut. 1m,65, larg. 0m,80) paraît relativement moderne et a dû être faite pour parer à quelque crainte d'éboulement. Sous ce passage, d'une longueur de 1m,30, on a établi un aqueduc qui conduit l'eau au réservoir ci-dessus indiqué.

On arrive ensuite, toujours en ligne droite après le retour à angle droit, à un grand caveau en longueur de 4m,90 sur une largeur de 2m,25, présentant une voûte très légèrement ogivale d'une hauteur de 2m,10 ; les murs latéraux jusqu'à 1m,40 d'élévation sont construits en galets noyés dans du ciment et cassés pour la plupart sur le parement. Au-dessus de cet appareil qui accuse par lui-même une assez grande ancienneté, la voûte ogivale est en meulière et les pierres, vieilles, mangées, vermiculées qui la composent en accusent encore l'ancienneté. A gauche, se trouve un bassin d'une longueur de 4m,90 sur 0m,90 de large dans lequel l'eau coule sur une profondeur d'environ 0m,20. Ce bassin sert de décharge à la fontaine proprement

dite ou source qui occupe un second caveau au-delà. On a ménagé sur le côté droit une banquette d'une largeur de 1 mètre pour le passage. Cette disposition permet de supposer que, dans des temps reculés et alors que la fontaine était encore à ciel ouvert, ce bassin avait pu servir de lavoir.

A la suite, on accède, par une marche un peu élevée, au caveau du fond où se trouve la fontaine ; c'est une source à l'eau très limpide, d'une profondeur d'environ 0^m,40, retenue dans un bassin en briques de forme presque carrée. Ce dernier caveau, pensons-nous avec M. Prarond, a dû évidemment être recons- à une date inconnue mais déjà ancienne sans doute ; la maçonnerie est en briques dures, solides, recouvertes d'un enduit de salpêtre. Cette substruction, au carré un peu long, est plus élevée que la précédente ; elle présente une voûte à plein cintre, haute de 2^m,50. Sa longueur est de 3^m,40 et sa largeur de 2^m,82. Sur le côté droit du bassin on a ménagé un passage de 1^m,12 de large, et, dans le fond, en retour à gauche, un autre de 0^m,75, ce qui permet de contourner la fontaine sur deux côtés. L'entourage de briques a une hauteur de 1^m,05 à partir de la surface de l'eau, mais devant les deux passages les murs ont été surélevés de 0^m,20 à 0^m,22 ; cette surélévation forme ainsi un pourtour de garantie. Le bassin par lui-même a une largeur, sur deux côtés, de 1^m,55, et, sur les autres, de 1^m,35 ; du côté du passage latéral, à droite, ce bassin s'étend sous une voûte au cintre très surbaissé, ne laissant, là, qu'un intervalle libre en hauteur d'environ 0^m,40 à 0^m,50 depuis le niveau de l'eau jusqu'au sommet de la même voûte. A cet endroit, on remarque un conduit ou sorte d'aqueduc voûté, un peu dégradé, par lequel

le trop plein de la fontaine s'écoule dans le bassin en longueur du premier caveau.

L'existence de cette fontaine avec ces substructions à une profondeur de 4m,25 de la surface actuelle du sol atteste déjà une époque reculée. Cette ancienneté est encore révélée par l'appareil en galets signalé plus haut pour les murs du premier des deux grands caveaux ; mais une autre remarque permet de faire remonter l'époque de la captation de la source plus avant encore dans la succession des âges.

En examinant, en effet, le bas des murs qui entourent sur ses quatre côtés le bassin de la fontaine, on aperçoit, sur une hauteur d'environ 0m,60 à 0m80 à partir du fond de la source, un appareil de maçonnerie d'un genre tout particulier et qui certainement, à l'endroit où il se trouve, doit se rattacher à l'époque même où la source a été captée et circonscrite ; le mode de construction, là, est tout primitif et il n'a pas dû être remanié. Ce ne sont plus des briques cimentées comme au-dessus, mais des blocs de grès d'assez grandes dimensions (0m,50 à 0m,60 de long sur 0m,22 à 0m,25 d'épaisseur), se dépassant les uns et les autres en trois ou quatre assises plus ou moins régulières ; ces pierres sont juxtaposées, à plat, et *elles ne sont pas reliées par un ciment.*

Il y a une autre particularité qui doit avoir aussi son importance au point de vue de l'époque de la construction ; plusieurs de ces grès, deux ou trois au moins vers le milieu de chaque paroi, sont ancrés, peut-on dire, retenus l'un dans l'autre à l'un des angles au moyen d'une sorte de petite encoche de trois à quatre centimètres de longueur.

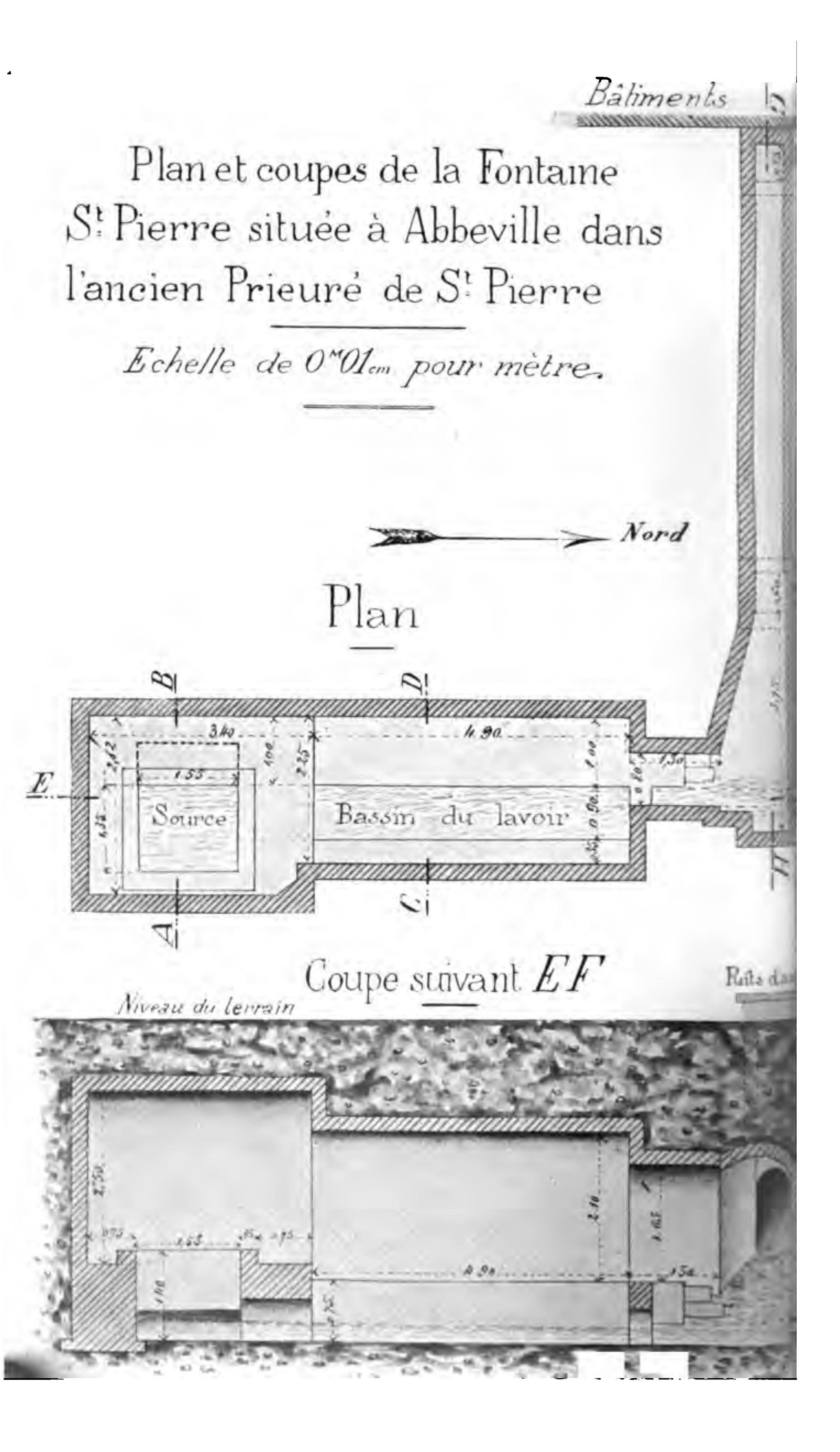
Cet appareil de construction avec le mode d'assem-

blage des pierres doit remonter, nous le répétons, à l'époque où la source, alors à ciel ouvert, a été captée dans un périmètre restreint ; puis le terrain, s'élevant progressivement, on a surélevé ce pourtour en employant la brique et, plus tard encore, on a construit des caveaux sous voûtes pour conserver la fontaine. C'est ainsi que l'on voit encore dans plusieurs caves de notre ville des puits dont le niveau de l'eau est à une faible profondeur. Nous rappellerons à cette occasion *la fontaine le Comte* datant, d'après M. Prarond, du commencement du XIVe siècle [1]. Elle se trouvait vers l'extrémité de la rue du Moulin-du-Roi [2], à proximité de l'ancien établissement de bains ; elle était beaucoup en contrebas de la chaussée et l'on y descendait par deux escaliers en pierre, de dix marches chacun, au vis-à-vis l'un de l'autre, laissés à ciel ouvert ; au bas, sur le côté, dans un enfoncement sous voûte, on voyait la source, à l'eau limpide, qui arrivait presque à fleur de la margelle du bassin. Nous rappelons là un souvenir de notre enfance.

On ne saurait s'imaginer, du reste, combien le sol de la ville s'est exhaussé de siècle en siècle. Nous avons eu occasion de signaler à la Société d'Emulation en 1875, à la faveur d'une tranchée faite pour la pose de tuyau à gaz entre les rues Pados et Médarde (rue Pierre-Sauvage aujourd'hui), la présence d'un petit canal en maçonnerie qui se trouvait dans la chaussée Marcadé à 1m,80 de la surface actuelle du sol se dirigeant aux angles opposés des deux rues et ayant pu

1. *Topographie d'Abbeville*, t. I, p. 11 et 280-281.

2. Ce moulin qui s'appelait d'abord le Moulin le Comte (d'où le nom de la fontaine) avait été construit en 1196 par Jean, comte de Ponthieu. (Prarond, *Abbeville avant la Guerre de Cent ans*. Introduction, p. XXVII et p. 51 et 52.)

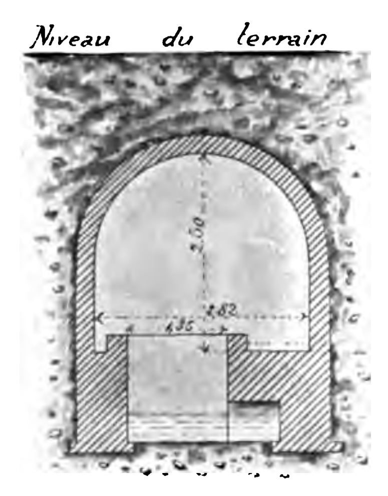

Bâtiments
Plan et coupes de la Fontaine
St Pierre située à Abbeville dans
l'ancien Prieuré de St Pierre
Echelle de 0m01cm pour mètre.
Nord
Plan
Source
Bassin du lavoir
A
B
C
D
E
Coupe suivant EF
Niveau du terrain

?ieuré

:ès

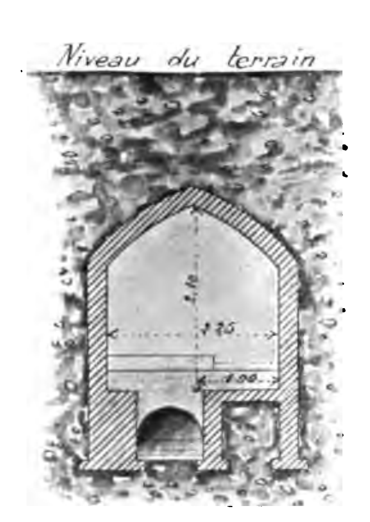
Coupe suivant *AB*

(Voûte de la Source)



Coupe suivant *CD*

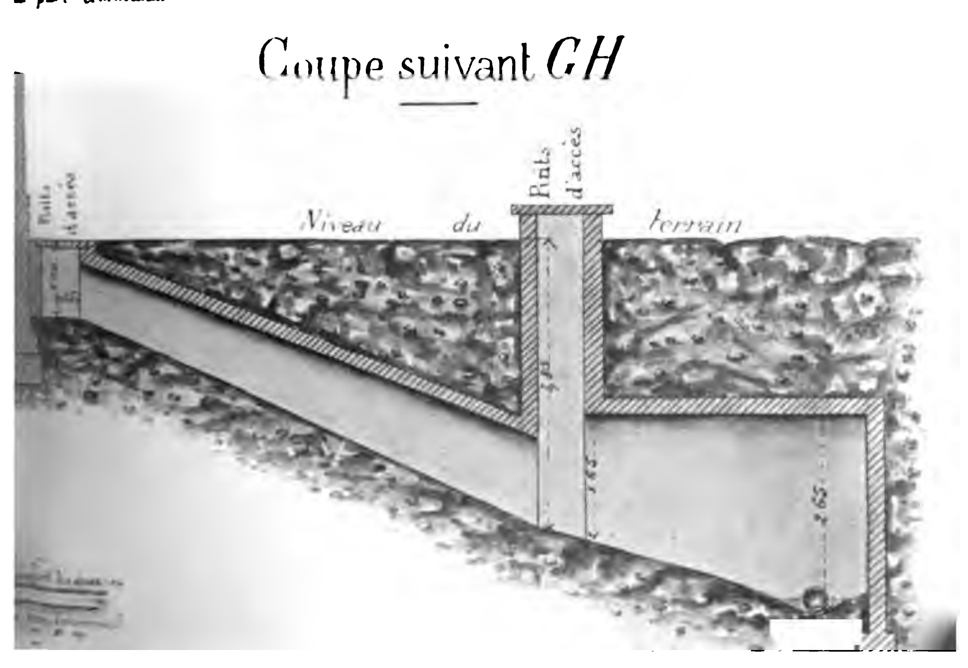
(Voûte du lavoir)



ès

... amenant les eaux au
... parc communal

Coupe suivant *GH*





servir de déversoir à l'un des moulins qui existaient sur la rivière la Sautine ou destiné peut-être aussi à relier cette rivière avec celle du Scardon. Nous avions remarqué en même temps sur les parois de la tranchée assez profonde les diverses couches successives de galets qui avaient constitué les anciens pavages de la chaussée.

. . . .

Pour en revenir à la fontaine Saint-Pierre, il nous reste à rechercher, à l'aide de documents que M. Ernest Prarond a bien voulu nous communiquer ou que nous avons puisés dans ses ouvrages, l'époque à laquelle on peut la rattacher. Cette époque remonte certainement à l'origine de notre ville et sans doute même à un temps antérieur.

Il y avait, au point qui nous occupe, un vaste terrain comprenant tout à la fois le jardin actuel de l'ancien établissement des Ursulines et le parc de la Ville [1]; ce terrain faisait partie du domaine royal. C'est sur cet emplacement, nous dit le P. Ignace [2], que le *prieuré de Saint-Pierre*, de l'ordre de Cluny, fut fondé en 1100 par Guy I[er] comte de Ponthieu « *in castri loco juxta Abbavillam* [3] », où, ajoute le savant auteur, — « estait

1. Ce terrain devait même s'étendre au-delà et jusqu'à la rivière du Scardon qui longe la rue aux Pareurs.

2. Le P. Ignace. *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, p. 152 [1].

3. Abbeville existait déjà comme cité, avec une première circonvallation restreinte et une certaine importance, à la fin du XI[e] siècle. (E. Prarond, *Topographie d'Abbeville*, tome I[er], pp. 3 et 79. — *Abbeville avant la Guerre de Cent ans*, introduction, p. XVII.)

1. Sanson Jacques, dit le P. le Ignace, carme déchaussé, né à Abbeville le 10 février 1596, mort à Charenton le 19 août 1665, fondateur du couvent des Carmes à Abbeville, auteur de nombreux ouvrages historiques et de dévotion. Son portrait de trouve au musée d'Abbeville et du Ponthieu. (Louandre, *Biographie d'Abbeville ou des environs*, Abbeville, 1829). (Prarond, *Les hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville*. Amiens-Abbeville, 18 8).

auparavant un vieux chateau lequel estait du domaine du roy Philippe Ier. » Ce château avait été donné « l'an 1075 » au comte Guy, et celui-ci du consentement du roi, y fit bâtir l'église et le monastère de Saint-Pierre.

L'indication du P. Ignace était prise dans le texte même de la charte de donation en 1075 par le roi Philippe Ier. M. Prarond, dans son ouvrage : *Les Comtes de Ponthieu, Guy premier* (1053-1100) [1], a traduit ou résumé en note, p. 46, les parties importantes de ce document ; nous en faisons ici un résumé encore plus succinct.

Le roi, par sa charte datée d'Amiens l'an MLXXV (1075), en confirmant en faveur de Guy Ier certains dons à lui faits précédemment, à Barly (?) [2], à Rue, à Abbeville (un moulin sur le Scardon, un four rue de la Briolerie et d'autres), ajouta à ces générosités l'abandon aux religieux de l'ordre de Cluny d'une terre à lui propre près d'Abbeville autant qu'il leur en fallait pour établir leur cloître et toutes les dépendances nécessaires : *Addidimus etiam supra dictis fratribus ut habeant de terra nostra in loco qui dicitur* VETUS-CASTELLARIS, *quantum eis sufficiat ad faciendum monasterium... et ibi claustrum ac monachis officinas necessarias pro competenti faciant.* (*Gallia Christiana*, t. X, inst. coll. 292.)

Voici, d'après une autre partie du même ouvrage, tome X, coll. 1313, sous la rubrique : *Ecclesia ambianensis,* dont nous devons la copie littérale à une main obligeante, un résumé de cette charte royale par les

1. Paris, Picard, 1900, petit in-4° de 101 pages avec deux planches.
2. C'est en 1100 que le comte Guy, qui avait fondé précédemment le Prieuré à Barly, à une date inconnue, le transporta *in castri loco juxta Abbavillam.*

Bénédictins de Saint-Maur, auteurs de la *Gallia Christiana :*

S. PETRUS ABBAVILLÆUS

« Fundatus fuit prioratus abbatis-villæ a Guidone Pontivorum comite, qui monachis Cluniacensibus dedit ecclesiam *de Barly*, etc. quæ Philippus rex diplomate suo confirmavit anno 1075, addiditque in terra sua *apud Veterem Castellarem juxta Abbatisvillam* quantum terræ eis sufficeret ad ædificandum monasterium. Ibi Guido comes ecclesiam construxit in honorem sanctorum apostolorum Petri et Pauli pro monachis, quos tam ipse quam regionis illius primates bonis locupletarunt, quorum indicem habes in charta ejusdem Guidonis data anno 1100. Pluribus olim gaudebant privilegiis quæ civitati cesserunt annis 1327 et 1348. Imperfectus hic est priorum ordo. »

Comme on le voit, c'est bien la charte royale de 1075, et elle précise, là, dans des termes un peu différents, mais qui se rattachent à l'autre texte, avec une indication assez vague du terrain donné.

« Ainsi, ajoute M. Prarond dans une note, page 46 de son ouvrage cité ci-dessus sur *Gui premier*, dut disparaître le château bâti par Hugues-Capet et dont l'emplacement était toujours resté terre royale. »

A quelle époque peut-on dire que ce château avait été construit ?

Le roi Philippe Ier (1060-1108) avait succédé à son père Henri Ier (1031-1060), fils de Robert le Pieux (996-1031), lequel était fils à son tour et successeur de Hugues-Capet (987-996).

Mais le château avait-il même été bâti par Hugues-

Capet ? et ne pourrait-on pas remonter encore plus haut ?

Les Normands avaient commencé leurs incursions en France dès la fin du règne de Charlemagne, et ses successeurs, surtout Charles le Chauve (840-877), avaient cherché à les arrêter dans les provinces qui leur appartenaient. Ils avaient, dans ce but, élevé des retranchements, des châteaux. Celui appelé *vetus castellaris* en 1075 pouvait et devait même bien être un de ceux-là.

D'autre part, M. Prarond nous dit d'après le P. Ignace (*Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, p. 525) que Nithard, fils d'Angilbert et de Berthe, celle-ci fille de l'empereur Charlemagne, a été qualifié comte de Ponthieu. N'était-ce pas ce Nithard, né vers 790, mort en 885 [1], qui, inquiété par les Normands, avait pu faire construire ce *castrum* pour s'y retrancher ? Nous voyons encore dans *l'Histoire des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville*, du P. Ignace, p. 27, cette mention qui a bien sa valeur ici : « Hugues, IVe du nom, comte de Ponthieu, gendre du roi Hugues Capet, espousa Madame Gisle de France à laquelle fut donnée pour son dot de mariage la ville d'Abbeville que le roy Hugues Capet lui prescrit de fortifier et clorre de murailles environ l'an neuf cent nonante. » La fontaine comme le *castrum* pouvait donc bien dater du gendre de Charlemagne ou du gendre de Hugues Capet, et nous avons vu que l'appareil de construction employé pour la captation de la source remontait certainement à une époque très reculée, bien antérieure au roi Philippe Ier puisque déjà alors

1. *Histoire littéraire de France* (des Bénédictins), tome V.

on parlait du *vetus castellaris*[1] ; l'édification de ce château devait concorder avec l'entourage en pierres qui avait servi tout d'abord à border la fontaine et ainsi à la capter.

Quand on élève, surtout dans un lieu jusque-là non habité, une construction quelconque et surtout un château où seront réunis un certain nombre de défenseurs, on choisit, presque de nécessité, un endroit

1. Il ne saurait y avoir de doutes, selon M. Prarond, sur la signification des mots *Castrum*, *Castellum*, *Castellaris*, employés dans les chartes.

Dans Freund d'abord : « *Castrum* (de la même famille que *Casa* hutte, tente), fort, forteresse, château-fort. Plus rarement employé que *Castellum*. — Des exemples suivent, puis beaucoup de noms de villes anciennes commençant par *Castrum*. *Castellum* qui l'a emporté n'était, quant à la forme du mot primitivement, qu'un diminutif de *Castrum*. »

Dans du Cange : « Castra vocabant scriptores medii ævi urbes quæ *civitatis* jus non habebant. »

On appelait aussi quelquefois *Castrum publicum* ce qui était du domaine ou du droit royal : « *Castrum publicum*, quod regii juris erat, » et du Cange en donne un exemple.

Les rois employaient aussi ce mot de *Castrum* pour quelques donations (ce qui est le cas pour le roi Philippe Ier) : « *Castrorum* nomine interdum donata domus seu palatium principis. »

Le même auteur, à la fin du mot *Castellum*, fournit des exemples de plusieurs autres formes : entr'autres *Castellarium* et *Castellare*. *Castellare* se rapproche bien du *Castellarium* des Bénédictins ; cependant *Castellare* dans du Cange paraît bien du neutre, et le neutre ne donnerait pas à l'accusatif *Castellarem*. On se tirerait d'affaire en admettant un adjectif *Castellaris* et un mot sous entendu : *Villam castellarem*, villa ayant qualité de château, ville fortifiée.

Mais il vaut mieux recourir au texte même de l'acte de 1075 qui donne : *Addidimus etiam supradictis fratribus ut habeant de terra nostra in loco qui dicitur* VETUS-CASTELLARIS *quantum eis sufficiat ad faciendum monasterium*. (*Gallia Christiana*, même tome X, aux instrumenta.)

Ici, nous avons bien *Castellaris* qui ne se voit pas dans du Cange mais qui ne peut avoir d'autre sens que *Castellare*, *Castrum* ou *Castellum*. Et ce mot est toujours précédé de l'épithète significative qui marque l'ancienneté : *Vetus*. (Notes de M. Ernest Prarond.)

où l'eau, (source, ruisseau ou rivière), est à proximité; elle sert d'abord pour faire la construction elle-même, puis plus tard pour les besoins des habitants. Le plus souvent même, surtout quand il s'agit d'une source, on l'englobe, sinon dans l'intérieur même du château, au moins dans la circonvallation murée, dans la partie défendue, de manière à ce que, en cas d'attaque, de siège, les défenseurs puissent toujours trouver à s'alimenter, l'eau étant une chose d'un besoin absolu et constant. On peut donc conjecturer, en toute vraisemblance, que la Fontaine Saint-Pierre se trouvait sur l'emplacement du château ou de ses abords, et que le pourtour en pierres, conservé et décrit ci-dessus, remonte à la construction même du château qui, dès 1075, était déjà indiqué comme *vieux*.

Et si l'on se reporte par la pensée à ces âges lointains (visions non absolument imaginaires quand on se trouve, comme c'est le cas, en présence de vestiges matériels appuyés de textes formels), il semble voir cette fontaine, d'abord isolée au milieu des champs, s'écoulant en ruisselets, fréquentée par les animaux sauvages errant dans la contrée et venant s'y abreuver; puis, choisie comme lieu favorable pour édifier à proximité une place de défense, et alors restreinte, entourée de pierres et destinée aux habitants du château. Elle sera ensuite augmentée d'un second bassin pour servir de lavoir tel que nous le retrouvons aujourd'hui. Après un temps assez long encore, et au cours du XI[e] siècle nous pouvons aussi nous figurer voir près de cette fontaine celui qui va donner aux religieux de l'ordre de Cluny un terrain *juxta Abbatisvillam*, au lieu appelé *vetus castellaris*, ce Gui I[er], comte de Ponthieu, indiquant au Prieur l'éten-

due de l'emplacement pour la construction du monastère et de la chapelle. On est porté à se le représenter tel que M. Prarond l'a retrouvé et nous a transmis ses traits d'après la célèbre tapisserie de Bayeux dans son ouvrage si complet et plein d'érudition sur Guy Ier : ce grand et puissant personnage de fière et noble allure portant, comme dans le dessin, un manteau assez ample qu'il relève d'un bras sur un haubert à écailles [1].

Plus tard, le château tombe définitivement en ruines ; ses débris s'accumulent progressivement et menacent de combler la fontaine. On l'entoure alors de murs, on la protège par une voûte à plein cintre ; on en fait de même pour le bassin du lavoir où, là, (ce qui caractérise un temps un peu postérieur), la voûte devient légèrement ogivale ; les murs latéraux sont construits en galets, et le terrain continuant à s'élever de plus en plus, on ménage des ouvertures aux deux caveaux. Et c'est ainsi que l'antique fontaine, autrefois à ciel ouvert, se trouve aujourd'hui à une profondeur de plus de *quatre mètres* au-dessous de la surface du sol. C'est elle qui sert à alimenter de nos jours la pièce d'eau du charmant parc de la Ville. Lorsque le maire de notre ville se promène de nos jours dans ce jardin devenu public, il représente, à plus de neuf siècles d'intervalle ! (si l'on se reporte à la Charte de 1075), le

1. Le Comte Gui a été enterré dans l'ancienne chapelle du Prieuré de Saint-Pierre remplacée par une seconde au xve siècle et par une troisième au xviiie siècle (celle actuelle). Sur son tombeau une épée était sculptée ; mais la vraie épée de Gui se trouvait dans le tombeau. Une épée, vraisemblablement celle-là, faisait partie de la collection de M. Delignières de Bommy, elle a été adjugée, d'après les souvenirs de M. Henri Macqueron, pour environ 500 francs à la vente de cette collection en 1872. (Voir *Gui premier* (1053-1100), par Ernest Prarond ; Paris, 1900, p. 71.)

roi Philippe Ier, donateur de ce terrain et des terrains voisins ; le rapprochement s'impose et il est suggestif.

C'est l'existence même de cette source restée populaire sous le nom de *Fontaine de Saint-Pierre, de la Mare Saint-Pierre*, de son entourage primitif qui constitue la construction la plus ancienne de notre chère cité, que, à l'aide des précieuses indications de M. Ernest Prarond, notre maître à tous en ces matières, nous avons cru de quelqu'intérêt de rappeler.

Em. DELIGNIÈRES.

PROPHYLAXIE DE LA TUBERCULOSE

Lecture faite par M. le docteur LEGÉE, *à la séance du 3 janvier 1907.*

La lutte contre la tuberculose est en ce moment à l'ordre du jour. Toutes les nations s'en préoccupent à juste titre et marchent à l'envi dans cette voie. La France ne peut, ne doit pas rester en arrière.

Nos hommes d'Etat l'ont parfaitement compris, puisque le Gouvernement a nommé en 1903 une Commission permanente de préservation contre la tuberculose, dont M. Léon Bourgeois est le président.

Il s'agit là, en effet, d'une question sociale de la plus haute importance, qui vise les intérêts vitaux de la société, et touche à toutes les branches de l'activité humaine.

L'étude de la tuberculose est donc d'une amplitude en quelque sorte illimitée. Déjà, de nombreux volumes ont paru sur le sujet, et sa bibliographie augmente encore tous les jours. Mais, rassurez-vous, Messieurs,

je n'ai pas la prétention d'augmenter la collection. Mon ambition est plus modeste. Heureux seulement, si, en apportant une toute petite pierre à l'édifice, je concours à la solution de ce problème si difficile et si complexe.

Toutefois, avant d'entrer dans le vif de la question, qui est la prophylaxie de la tuberculose, permettez-moi de vous donner, sous forme d'aphorismes, une idée générale de cette maladie. Vous saisirez mieux la raison d'être des mesures de préservation qu'il y aurait lieu de prendre contre la tuberculose.

Si l'on s'en rapporte aux statistiques les plus récentes, la tuberculose occasionnerait chaque année, en France, 150,000 décès environ. M. le professeur A. Robin estime que ce chiffre est un peu exagéré. Ses recherches personnelles le ramènent à 93,000 seulement. Mettons, si vous le voulez bien, 100,000 en chiffres ronds.

Vous voyez, Messieurs, le tribut véritablement effrayant que paie notre pays à ce nouveau Minotaure.

La tuberculose est en effet le plus terrible fléau qui puisse affliger l'humanité. Elle constitue un péril national, un péril humain, selon l'heureuse expression de M. L. Bourgeois.

Le choléra asiatique, la peste même, ne sont rien auprès de lui. Ceux-ci, s'ils font plus de victimes en un temps donné, du moins, ne sont que passagers. A l'instar des cyclones ils broient tout sur leur chemin, tandis que l'autre exerce son action d'une façon permanente et continue.

Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une pareille hécatombe de vies humaines ait suscité de louables efforts, de sublimes dévouements, de généreuses initiatives, sinon, pour tuer le monstre (notre espoir

ne va pas encore jusque-là), du moins pour en diminuer sensiblement les ravages.

Les idées sur la tuberculose ont bien changé depuis trente ans. Les travaux de Pasteur et ses belles découvertes avec toutes leurs conséquences, ont fait table rase des anciennes théories médicales.

Jadis, l'hérédité jouait un rôle prépondérant dans la genèse de la tuberculose. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Elle ne produirait plus maintenant cette maladie. Elle se bornerait simplement à fournir un organisme préparé, prédisposé, c'est-à-dire un terrain tout à fait propice à la germination bacillaire.

C'est, à mon avis, reculer la question sans la résoudre. Au fond, c'est toujours la même chose : le principe héréditaire se fait quand même sentir. Et d'ailleurs, comment pourrait-on nier l'hérédité, quand on a vu des familles entières décimées en quelques années par l'impitoyable mal ?

Je reconnais avec tous mes confrères deux prédispositions, l'une héréditaire et l'autre acquise.

La première provient des ascendants. Elle consiste dans un état particulier « *totius substantiæ* » qui échappe au contrôle de la chimie et de la bactériologie, du moins jusqu'à présent, et en vertu duquel l'organisme se trouve en état de moindre résistance en face du bacille de Koch.

A moins de proscrire le mariage aux tuberculeux et aux candidats à la tuberculose (ce qui me paraît une utopie), nous ne pouvons pas grand'chose pour prévenir une telle prédisposition. Mais nous pourrons, je l'espère du moins, arriver à l'aide de moyens appropriés, à lutter avec avantage contre ce genre de prédisposition.

Il n'en est pas de même de la prédisposition acquise.

Celle-ci résulte des conditions actuelles de l'existence, des progrès de l'industrie, de la civilisation, du milieu social en un mot, et, comme en somme, c'est nous qui l'avons créé, ce milieu social, il ne dépend que de nous d'en atténuer les imperfections, les défauts ou les dangers.

La tuberculose est une maladie inoculable, contagieuse èt infectieuse : elle est donc évitable. Des observations nombreuses, des expériences réitérées le prouvent surabondamment Il n'y a d'ailleurs pour le moment aucune voix discordante à cet égard dans tout le Corps médical.

Le principe de la tuberculose se transmet très facilement des animaux et surtout des bovidés à l'homme.

L'agent de contamination, de transmission, est le bacille de Koch, que l'on trouve très abondamment dans les crachats des tuberculeux, et dont l'absorption se fait, sans doute, par les voies respiratoires, mais aussi et surtout par le tube digestif.

On incline même à penser que, dans l'espèce humaine, l'infection se fait de très bonne heure, dès le premier âge. Le bacille nocif pénètrerait dans notre organisme dès la première année de l'existence par l'ingestion d'un lait contaminé. La tuberculose pourrait rester à l'état latent de longues années, et ne s'annoncerait définitivement qu'au moment où surgirait l'état de prédisposition, c'est-à-dire l'instant où le terrain serait devenu favorable à l'évolution bacillaire.

Comme l'a fort bien dit, dans son très remarquable discours d'ouverture, M. Léon Bourgeois, Président de la Commission permanente de préservation contre la tuberculose, la tuberculose résulte de la rencontre d'un germe et d'un terrain favorable, prédisposé.

Cette définition donne à la défense son orientation dans la recherche et l'application des moyens prophylactiques à opposer à cette maladie.

Nous sommes donc en présence de deux facteurs : 1° le germe ou la contagion ; 2° le terrain ou la prédisposition, héréditaire ou acquise.

D'un côté, il faut chercher à détruire le germe pour éviter la contagion ; de l'autre, il nous faut apporter dans le milieu social ou collectif des améliorations susceptibles de lutter contre la prédisposition héréditaire, et de prévenir la prédisposition acquise, d'empêcher en fin de compte qu'à aucun moment de l'existence, l'organisme humain soit en état de réceptivité, comme on aurait dit autrefois.

A mon avis, c'est cette dernière considération qui est la plus importante, celle qui devra être surtout l'objet de notre vigilance et de la sollicitude des Pouvoirs publics.

Mais, ne préconisons que des moyens pratiques, qui ne soient ni exagérés, ni tyranniques ou vexatoires. Je ne crois pas qu'on ait la prétention de faire disparaître en un jour et d'un seul coup, une maladie universelle, qui a toujours existé, que l'on rencontre dans tous les pays, à toutes les latitudes, et dont les germes sont disséminés partout. Et, dans ces conditions, nous sera-t-il possible de pourchasser et de détruire le bacille tuberculeux dans ses multiples repaires ?

Ne soyons donc pas trop exigeants pour commencer, soyons plutôt modestes, et agissons plutôt par persuasion que par des sanctions pénales. Il sera toujours temps d'y arriver. Plus tard, le public avec son bon sens pratique viendra à notre aide, et alors nous serons forts. Ce ne sont pas les lois qui font les mœurs, a dit Montesquieu, mais les mœurs qui font

les lois, et à plus forte raison les règlements d'administration publique.

Oui, je le proclame hautement, si nous voulons réussir dans cette lutte titanesque (bien qu'il s'agisse d'un infiniment petit) il faut absolument mettre l'opinion publique de notre côté. N'oublions pas en effet que nous sommes en présence d'un adversaire tenace, inlassable et infatigable, sans cesse aux aguets et qui se rencontre partout. Dans ces conditions, la défense doit être également de tous les instants. Toujours sur le qui-vive, il nous faudra exercer sans trêve, ni repos, une active vigilance, qui ne se départisse jamais ni de son zèle, ni de son ardeur. La victoire sera seulement à ce prix.

La défense ne sera donc réellement efficace que si l'action est générale et en quelque sorte *mutuelle*, si je puis m'exprimer ainsi. La défense sociale, ainsi envisagée, ne rentre-t-elle pas dans le domaine de la solidarité humaine, de la Mutualité en un mot?

Faisons donc en sorte que les mesures de préservation que nous allons conseiller, entrent d'abord dans les mœurs, qu'elles soient franchement acceptées par le public, et pour ce faire, éclairons-le, instruisons-le, faisons-lui toucher du doigt le péril qui le menace, et indiquons-lui les moyens de s'y soustraire.

Aussi, comme première mesure de prophylaxie contre la tuberculose, devrons-nous émettre le vœu que des conférences d'hygiène générale et spéciale soient instituées partout sur le sol français, conférences dans lesquelles on enseignerait ce qu'est la tuberculose, on démontrerait sa nature bacillaire, le rôle de la contagion, de l'hérédité, de la prédisposition, etc.

Et le public, quand il aura compris ce qu'on exige

de lui dans l'intérêt de sa santé, saisi nettement le but qu'on désire atteindre, reconnu l'efficacité des moyens proposés, soyez sans crainte, il deviendra notre auxiliaire le plus sûr et le plus actif.

Telle devrait être la ligne de conduite à suivre en présence de la tuberculose, tant qu'on n'aura pas découvert le vaccin libérateur, le sérum préventif (je voudrais pouvoir dire curatif) de cette terrible maladie. Mais ne désespérons pas, quand nous voyons à l'œuvre des hommes, comme les docteurs Roux, de Paris ; Calmette, de Lille ; Behring, de Berlin, et tant d'autres encore. Les premiers résultats acquis permettent de bien augurer de l'avenir, et tout fait espérer que ces hardis pionniers de la Science ne tarderont pas à toucher le port.

J'ajouterai cependant que, malgré tout, même après la découverte du vaccin anti-tuberculeux, il nous faudra encore nous préoccuper des conditions hygiéniques du milieu collectif.

En voici les raisons : la durée de l'immunité procurée par le sérum anti-diphthéritique est de trois à six mois au plus. Combien durera celle qui sera conférée par le vaccin anti-tuberculeux ? Nous l'ignorons encore. Mais il est probable que les choses se passeront comme pour la diphthérie. Une seule inoculation ne suffira pas pour produire une immunité susceptible de persister toute l'existence. De nouvelles inoculations seront nécessaires. N'y aura-t-il pas alors des intervalles où, l'immunité ayant disparu, l'organisme redeviendra en état de prédisposition, si les conditions hygiéniques du milieu collectif n'ont pas changé ?

Ces considérations générales exposées, j'aborde immédiatement la question de prophylaxie contre la tuberculose, c'est-à-dire l'examen des mesures

capables de s'opposer au développement du fléau.

Ces mesures sont relatives, les unes à la prédisposition, les autres à la contagion.

1° Moyens prophylactiques pour combattre ou prévenir la prédisposition.

(a) *Alcoolisme.* — La lutte contre la tuberculose a pour corrollaire immédiat la lutte contre l'alcoolisme. L'une ne peut marcher sans l'autre. L'alcoolisme est en effet le plus grand pourvoyeur de la tuberculose héréditaire ou acquise. C'est lui aussi qui remplit les prisons et les bagnes, les hôpitaux et les asiles d'aliénés.

Il est d'autant plus urgent de s'en préoccuper sérieusement que le mal fait des progrès très sensibles tous les jours.

A cet égard, la France ferait sagement, dans l'intérêt de la race, d'imiter certaines nations voisines, qui, par des mesures sévères et répressives, sont parvenues à réprimer ce vice social et à diminuer du même coup le taux de la mortalité par la tuberculose : « *Et nunc erudimini.* »

(b) *Syphilis.* — J'en dirai autant de la syphilis qui se répand également de plus en plus. Il y aurait lieu, là aussi, d'organiser une réglementation de police plus sévère et partant plus efficace.

Ne devrait-on pas aussi agir à l'égard de la prostituée en état de tuberculose ouverte, comme on le fait pour la prostituée syphilitique ?

(c) *Encombrement.* — L'encombrement est encore une des causes qui favorisent au plus haut degré la tuberculose. Il ne devrait exister nulle part, dans aucune agglomération humaine.

L'homme s'étiole dans les espaces étroits, mal éclairés, mal aérés, et qui pour cette raison renferment un air confiné, vicié, toxique.

L'encombrement doit donc être évité à tout prix dans tous les établissements scolaires (écoles communales, collèges, lycées, etc.), dans les hôpitaux, casernes, ateliers, usines, prisons, bateaux, etc., et enfin dans les grandes administrations particulières (maisons de banque, grands magasins) ou de l'Etat.

Des inspecteurs sanitaires devraient exercer dans tous ces établissements une surveillance effective, et signaler à qui de droit, dans des rapports circonstanciés, toutes les lacunes qu'ils observeraient au point de vue de l'hygiène.

(d) *Professions insalubres.* — L'intoxication tuberculeuse est assurément plus fréquente dans certaines professions que dans d'autres. Tels sont les cordiers, les boulangers qui respirent, les premiers de la poussière de chanvre, les seconds de la farine en poudre impalpable.

Il en est de même aussi des broyeurs de silex marins, dont les poumons, imprégnés de matière siliceuse, sont bientôt envahis par le bacille de Koch.

Ainsi encore, les buandiers et les blanchisseurs, qui sont souvent contaminés par les linges qu'ils lavent ou repassent.

Il y aurait là, ce me semble, quelques mesures à prendre pour parer aux inconvénients inhérents à ces métiers. On devrait, dans les boulangeries et surtout dans les grandes manutentions, supprimer complètement le pétrissage par les mitrons et le remplacer par le pétrissage mécanique.

Pour prévenir la contagion dans les buanderies et blanchisseries, il suffirait, à mon avis, de faire passer

toute la lingerie à l'étuve, avant de la diriger vers les établissements.

Je passe sous silence les ouvriers mineurs, ainsi que ceux qui traitent les minerais pour en extraire des produits qui délabrent l'organisme et le mettent dans des conditions extrêmement favorables à l'évolution tuberculeuse. Toutes ces professions ont une réglementation spéciale, une organisation supérieure qui s'opposent dans les limites du possible aux inconvénients qu'elles sont susceptibles de provoquer.

Les verriers, eux aussi, sont appelés par la nature de leur métier à contracter la tuberculose. Il est certain (des faits précis et indubitables l'ont prouvé) que la syphilis peut se transmettre d'un ouvrier à l'autre par le transfert du tube à insufflation. On doit craindre qu'il en soit de même pour le principe tuberculeux. Il y aurait donc là aussi des améliorations à apporter, une réglementation spéciale à prescrire pour faire en sorte d'éviter ce mode de contamination.

(e) *Logements insalubres.* — Encore un facteur puissant de la tuberculose. Même aujourd'hui, il existe encore dans presque toutes les villes des quartiers ou des habitations insalubres. Partout aussi, on a institué des commissions des logements insalubres. Nous aimons à croire que celles-ci, armées de la loi du 15 février 1902, vont s'occuper, sans tarder, de la mission dont elles sont chargées.

N'oublions pas en effet qu'en temps d'épidémie, ce sont les indigents, les miséreux qui paient les premiers le tribut au fléau pour le propager ensuite dans toute la ville. Assurons donc à ces malheureux des logements salubres, en assainissant ou en supprimant

ceux qui ne le sont pas, et qui, pour cette raison, constituent un véritable danger public.

(f) *Conditions du travail.* — La tuberculose peut encore être la conséquence d'un surmenage physique ou intellectuel. La loi sur le repos hebdomadaire, judicieusement appliquée, est donc une œuvre saine et rationnelle. Les forces humaines ont des limites, et il est juste que l'homme qui a travaillé toute la semaine, se repose au moins un jour, pour lui permettre de délasser ses muscles autant que son cerveau.

C'est dans le même but qu'a été faite la loi qui régit le travail des enfants dans les ateliers et les usines.

A cette question encore se rattache l'émigration des ouvriers des campagnes dans les villes, où ils espèrent trouver un salaire plus élevé, malheureusement au détriment de leur santé la plupart du temps. On ne saura jamais le nombre de ceux qui, dans ces nouvelles conditions, ont contracté la tuberculose, et payé de leur vie le fait d'avoir quitté leur village, où ils respiraient un air pur et vivifiant.

2° Moyens prophylactiques pour lutter contre la contagion.

Ces moyens sont relatifs : 1° à l'alimentation ; 2° au milieu familial ; 3° au milieu collectif ; 4° à la destruction des foyers tuberculeux.

1° ALIMENTATION. — (a) *Eaux potables.* — Nous connaissons bien aujourd'hui le rôle des eaux de boissons dans la genèse de certaines maladies contagieuses, parmi lesquelles se trouve la tuberculose.

Les municipalités auront le devoir de veiller à ce que l'eau potable fournie aux habitants soit toujours

saine, pure et exempte de tout germe nocif. Elles devront à cet égard exercer un contrôle sévère et fréquent, et obliger les compagnies concessionnaires à faire procéder chaque fois que cela sera nécessaire à l'analyse bactériologique des eaux qu'elles livrent à la consommation du public. Le résultat en serait adressé ensuite à l'autorité compétente.

(b) *Lait.* — Le lait est encore plus que l'eau un agent de contamination tuberculeuse. Il ne faut jamais prendre de lait à une vache malade ou atteinte de tuberculose, ou dont les mamelles seraient le siège d'engorgements, qui sont presque toujours, il faut le reconnaître, d'essence tuberculeuse.

Le meilleur moyen de se mettre à l'abri de la contagion est de ne consommer jamais que du lait bouilli.

Il résulte de là aussi que le lait fourni par les laitières, qui chaque matin l'apportent en ville, soit soumis à un contrôle sévère, suivi d'une sanction répressive et salutaire.

Personne n'ignore que beaucoup de laitières ne se font aucun scrupule d'augmenter leurs bénéfices en additionnant leur marchandise d'une certaine quantité d'eau. D'où provient cette eau? On l'ignore, et cependant, elle peut être elle-même un agent de contamination.

Dans les grandes laiteries qui font de leur produit une véritable industrie, il y aura lieu d'exercer une surveillance beaucoup plus grande, qui portera non seulement sur le lait, mais encore et surtout sur les étables, dont on éloignera sur-le-champ toute bête suspecte ou atteinte de tuberculose.

(c) *Viandes de boucherie et de porc.* — Voici les mesures que comporte ce point de prophylaxie. Ne jamais faire usage de viande crue; ne manger au

contraire que de la viande bien cuite. La cuisson tue le bacille.

Inspection rigoureuse des viandes foraines ; inspections sanitaires, fréquentes et régulières aux abattoirs. Envoi de rapports circonstanciés à l'autorité compétente.

Suppression partout où cela sera possible des tueries où la surveillance est très difficile, et qui servent le plus souvent à l'écoulement de viandes suspectes. Création de nouveaux abattoirs et en particulier d'abattoirs cantonaux, où le contrôle serait au contraire très facile.

2° Milieu familial. — Dès que surgit dans une famille un cas de tuberculose, une première mesure s'impose : celle de soustraire immédiatement l'enfant au milieu infecté, et de le placer à la campagne chez de braves paysans, sains et robustes.

C'est là l'idée de M. le professeur Grancher qui s'est occupé de cette question d'une façon toute particulière. Il pense que cette œuvre, à laquelle il a attaché son nom, est appelée à diminuer à la longue et dans des proportions très sensibles le chiffre des tuberculeux. Il compte absolument pour réussir sur le concours dévoué du corps médical. Elle a, paraît-il, déjà donné des résultats très encourageants dans certains départements. Aussi, cette œuvre essentiellement humanitaire devrait-elle être l'objet de la bienveillance générale et de la sollicitude des Pouvoirs publics.

3° Milieu collectif. — Il est de la plus haute importance de veiller à l'hygiène et à la salubrité matérielle des ateliers, usines, etc. ; enfin de toutes les agglomérations humaines.

Il serait donc nécessaire d'exercer une surveillance assidue dans tous ces établissements, et cette surveil-

lance ne devrait être confiée qu'à des personnes compétentes, à des inspecteurs sanitaires, choisis exprès pour cette mission spéciale.

Déjà, dans un grand nombre de villes, sinon dans toutes, les écoles, collèges, lycées, sont soumis à l'inspection médicale. Bientôt, il faut l'espérer, la mesure sera générale et deviendra obligatoire dans les communes rurales également.

Déjà, quelques chefs d'établissements industriels, toutes les compagnies minières, toutes les compagnies de chemin de fer ont attaché à leur exploitation des médecins qui soignent leur personnel, et président, dans les ateliers, dans les centres ouvriers importants, à l'application des règles hygiéniques.

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour toutes les usines, filatures, etc., en un mot pour toutes les agglomérations des travailleurs ?

Je sais bien que l'Etat exige maintenant de tous les candidats à une carrière administrative quelconque l'examen d'un médecin assermenté, appuyé d'un certificat constatant que le préopinant n'est pas atteint de tuberculose à aucun degré. La compagnie du chemin de fer du Nord, et assurément toutes les autres compagnies similaires, agissent de même. C'est évidemment une garantie contre la tuberculose ; mais est-ce suffisant ? Je ne le crois pas. Dans l'exercice de leurs fonctions, à n'importe quel âge, les employés de l'Etat, les agents des compagnies peuvent contracter la tuberculose. Qui s'en apercevra, si ce n'est le médecin ?

Il est un principe en matière de prophylaxie contre les maladies contagieuses, c'est de combattre, de détruire, si possible, les foyers infectés, partout où on les rencontre. Il doit en être de même pour la tuber-

culose, dont la nature contagieuse est aujourd'hui démontrée.

Tout malade, en état de tuberculose ouverte, devra donc être éloigné sur-le-champ de toute agglomération, qu'il s'agisse d'un professeur au lycée, au collège, d'un instituteur à l'école, d'un écolier dans les classes, d'un ouvrier dans un établissement industriel, d'un employé dans une administration quelconque, etc., peu importe.

Ici, à Abbeville, dans notre bel Hôtel-Dieu, les hommes atteints de tuberculose occupent une salle particulière, qui n'est peut-être pas encore suffisamment isolée, mais elle est spacieuse, bien éclairée, bien aérée, et construite avec tous les exigences et perfectionnements modernes.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour les femmes qui continuent à être mêlées aux autres malades. Cette anomalie ne doit plus exister, et il suffira, j'en suis convaincu, de la signaler à la Commission administrative des Hospices pour la faire disparaître.

4° Destruction des foyers tuberculeux. — Les dispositions de la loi du 15 février 1902 doivent être également appliquées à la tuberculose comme aux autres maladies contagieuses, sauf peut-être en ce qui concerne la déclaration obligatoire.

Jusqu'ici, l'Académie de Médecine, en raison des intérêts considérables en jeu, s'est refusée de prescrire l'obligation. Elle admet seulement la déclaration facultative. Je suis tout à fait de cet avis. Pourquoi, d'ailleurs, obliger le médecin à violer le secret professionnel, alors qu'on peut obtenir le même résultat, en ordonnant au chef de la famille de faire lui-même la déclaration ?

Et d'ailleurs, pourquoi tant insister sur l'obligation en matière de tuberculose, si la désinfection a néanmoins lieu ? Le but est atteint quand même, et c'est là le point essentiel.

Du reste, ne craignons rien, si, comme nous en avons la conviction, les moyens que nous conseillons, préviennent sûrement la contagion, détruisent sur place le bacille tuberculeux, les familles seront les premières à faire elles-mêmes les déclarations, afin de bénéficier immédiatement de la désinfection qui doit préserver les survivants.

N'importe où, le tuberculeux doit être rigoureusement isolé. Après le départ ou le décès du malade, les locaux qu'il aura habités, ou fréquentés, chambre, habitation, école, atelier, usine, wagon, bateau, etc., subiront le plus tôt possible une désinfection en règle, à l'aide des appareils à aldehyde formique, adoptés et contrôlés par l'Etat.

Les linges ou objets de literie qui auront appartenu au malade ou touchés par lui, tels que draps, oreillers, matelas, etc., seront passés immédiatement à l'étuve.

Les expectorations, crachats, mucosités quelconques, provenant de tuberculeux seront d'abord recueillis dans des récipients, contenant au préalable un liquide microbicide (solution de sulfate de cuivre, chlorure de chaux) et détruits ensuite par le feu.

Mais ce n'est point tout que de prescrire telle ou telle mesure, telle ou telle opération, il faut surtout avoir à sa disposition les moyens de les pratiquer.

Or, en matière de désinfection, tout est à faire à la campagne. Dans les petites villes, l'organisation du service de désinfection est à l'état rudimentaire. Les opérations sont faites d'une manière défectueuse et

vous placent dans un état de fausse sécurité, qui n'est pas sans danger.

Il y a donc lieu d'obliger les municipalités, urbaines tout au moins, à organiser un service de désinfection réelle, sérieuse et partant efficace. Il faudrait que les opérations ne soient pas faites à la légère, et pour cela qu'elles soient pratiquées sous la surveillance d'une personne compétente, sinon c'est de l'argent gaspillé en pure perte.

La lutte contre la tuberculose comporte encore beaucoup d'autres moyens, dont l'étude élargirait trop le cadre restreint que je me suis imposé.

Je veux parler des groupements de tuberculeux, soit dans des hôpitaux et ateliers spéciaux, soit dans des sanatorium et des maisons de convalescence. Tout cela serait parfait, s'il n'apparaissait un ombre au tableau.

Ces établissements d'utilité publique pourraient évidemment rendre de grands services à la cause que nous défendons. Mais leur construction nécessiterait des dépenses énormes, dont le chiffre pèserait d'un poids très lourd sur un budget déjà très chargé.

Il nous faut donc un peu de patience et marcher suivant une sage progression. Tout vient à point à qui sait attendre. Et certainement, un jour ou l'autre, dans un avenir plus ou moins prochain, toutes ces conceptions, inspirées par les sentiments de la plus saine philanthropie, se réaliseront insensiblement pour le plus grand bien de l'humanité.

Dr E. Legée,

Médecin en chef des épidémies de l'arrondissement d'Abbeville,
Vice-président de la première Commission sanitaire,
Membre de la Société d'Emulation.

Séance du 11 Avril 1907

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE BRÉCOURT, DE CRÈVECŒUR, DE FLORIVAL, DU GROSRIEZ, MACQUERON, MALLET, l'abbé MILLE, DE RICHOUFFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

MM. MACQUERON et DE CRÈVECŒUR présentent comme membre titulaire en remplacement de M. de Galametz, M. Jules DE VALOIS, propriétaire à Aumâtre. L'élection est remise au mois prochain.

M. MACQUERON communique à la Société un projet pour l'excursion archéologique annuelle. Elle durerait deux jours et comprendrait le premier jour, la visite des Andelys, le second jour les environs de Rouen (Boscherville, Jumièges, Saint-Wandrille, Caudebec). Ce projet est adopté.

Ouvrages offerts : *Les Sépulcres ou Mises au Tombeau en Picardie*, par M. Delignières.

L'Hôtel-Dieu, Saint-Nicolas et l'Hospice des Orphelins de Montreuil-sur-Mer, œuvre posthume de M. A. Braquehay.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Séance du 3 Mai 1907

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. DE FLORIVAL, DE CRÈVECŒUR, DELIGNIÈRES, DU GROSRIEZ, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE RICHOUFFTZ, WIGNIER, CH. LEMIRE, membre correspondant et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

MM. VAYSON, DE LA FARELLE, DE LOUVENCOURT, MALLET et DE WAILLY ont envoyé leurs délégations pour l'élection d'un membre titulaire portée à l'ordre du jour.

MM. VAYSON et DELIGNIÈRES sont délégués pour représenter la Société au Congrès historique et archéologique de Belgique qui se tiendra à Gand du 2 au 7 août.

M. PRAROND fait parvenir une liasse de lettres de savants personnages ayant autrefois correspondu avec la Société.

M. DELIGNIÈRES communique un extrait des Annales de la Société d'Emulation de Bruges, relatif aux prêtres français réfugiés en 1793 et 1794 à Saint-André-lès-Bruges. Parmi eux, figurent M. Walbin, d'Abbeville et M. Hecquet, chanoine et trésorier de Picquigny, ce dernier connu par le long procès qu'il soutint au sujet de son canonicat contre le juif Calmer, acquéreur en 1778 de la terre de Picquigny et comme tel vidame de l'évêché d'Amiens.

M. Charles LEMIRE rappelle dans une causerie pleine

d'humour, intitulée « les Marins picards contemporains », les noms de nos compatriotes qui se sont illustrés dans la marine au dernier siècle : Lejeune, Dompierre d'Hornoy, Courbet, Courrejolles et Bonnard, tous amiraux picards ou enfants adoptifs de notre province ; Magdeleine, les commandants Lephay et Degouy et nombre de modestes héros qui ont consacré leur vie au service du pays.

Cette intéressante lecture est renvoyée à la commission des Mémoires.

M. Jules DE VALOIS est nommé membre titulaire en remplacement de M. de Galametz.

Séance du 6 Juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. DE FLORIVAL, ANTY, DE CRÈVECŒUR, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE RICHOUFFTZ, DE VALOIS et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. VAYSON, DU GROSRIEZ, MALLET et WIGNIER.

La Société déplore la perte de M. van der Cruysse de Waziers, membre correspondant, récemment décédé.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Jules DE VALOIS, nommé membre titulaire à la dernière séance, qui remercie et promet à la Société un concours actif.

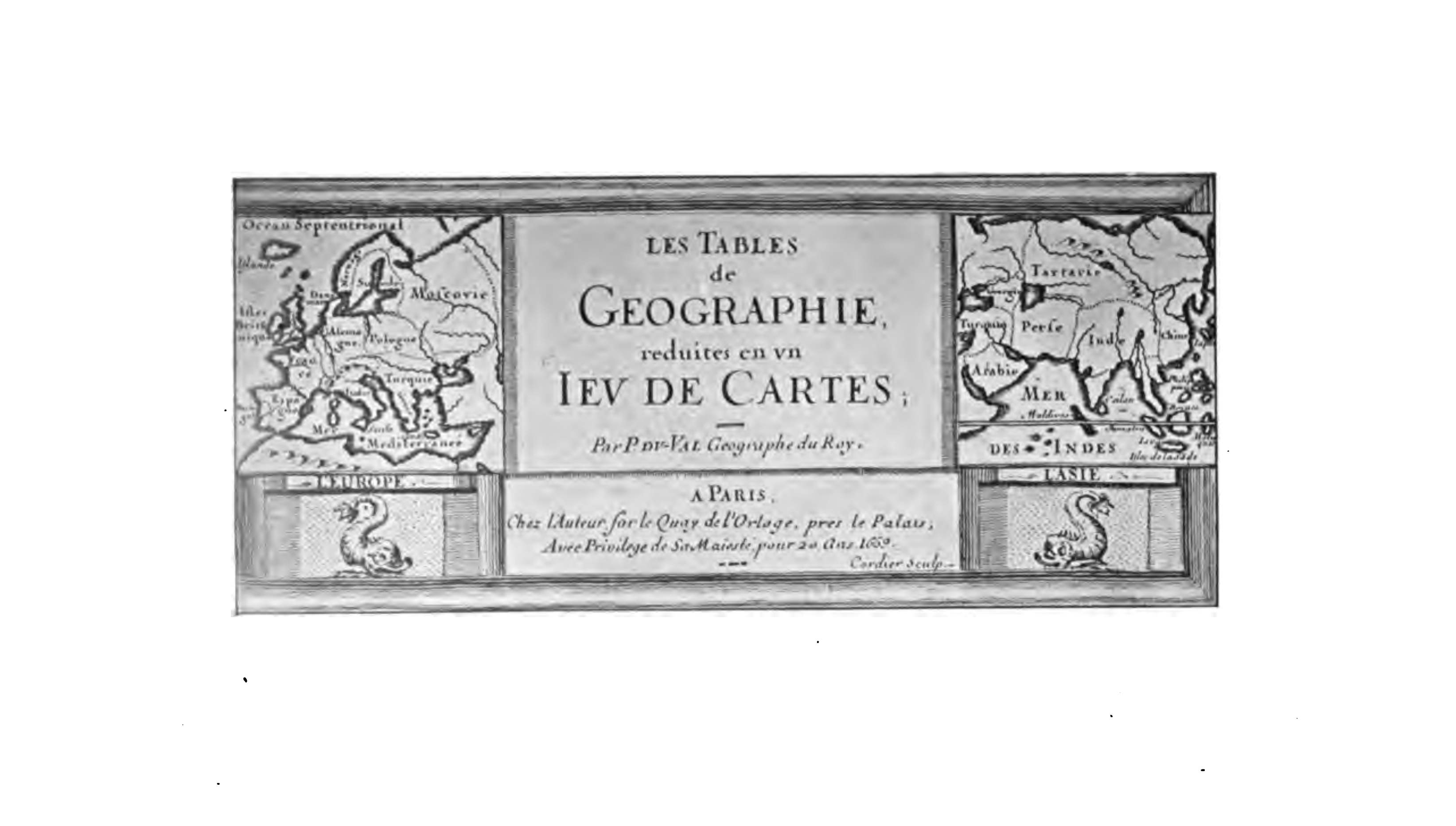
M. DE FLORIVAL présente le « Vidimus » sur parche-

min scellé et délivré le 14 novembre 1463 par Jean Blottefière, bailli de l'église Saint-Vulfran, d'une lettre du 14 novembre de la même année par laquelle le doyen et le chapitre de cette église autorisent, moyennant certaines redevances, leurs tenanciers Jean Becquet et Jeanné Lecat, sa femme, à bailler à surcens la maison, jardin et terre sis à Epagnette que les époux Becquet tiennent de ladite église.

M. Macqueron lit un extrait du grand ouvrage de M. Henri d'Allemagne sur les cartes à jouer du xive au xxe siècle et concernant des cartes instructives éditées par deux Abbevillois, le géographe Duval et le sieur Nicolas de Poilly, descendant du célèbre graveur du même nom.

« Un des meilleurs jeux instructifs de la seconde moitié du xviie siècle est celui de Pierre du Val, géographe du Roi. Il est dédié à Monseigneur le Dauphin, et porte le titre : *Les Tables de Geographie reduites en vn Iev de Cartes : Par P. dv-Val Geographe du Roy.* La feuille comprend cinquante-deux cartes divisées en quatre lignes de douze cartes chacune et quatre cartes entourant le titre. Les rois, les dames et les valets se distinguent par des médaillons ronds contenant le portrait des personnages principaux du royaume auquel est consacré la série dont il fait partie ; c'est ainsi que nous voyons Montézuma caractérisant le roi de trèfle qui se rapporte au royaume du Mexique ou Nouvelle-Espagne ; la reine de Nubie est Candace et figure la reine de cœur ; la reine de Perse, Statira, est dame de carreau. Le valet de cœur porte un médaillon avec le portrait de Le Roux figurant un riche Indien.

« Le privilège concédé à du Val pour la publication


Ocean Septentrional
Moscovie
Pologne
Turquie
Mer Mediterranée
L'EUROPE
Tartarie
Perse
Inde
Arabie
Mer
DES INDES
L'ASIE
LES TABLES
de
GEOGRAPHIE,
reduites en vn
IEV DE CARTES;
Par P. DV-VAL Geographe du Roy.
A PARIS,
Chez l'Auteur sur le Quay de l'Orlage, pres le Palais;
Avec Privilege de Sa Maiesté pour 20 Ans 1659.
Cordier Sculp.



de ce jeu date de 1669 et lui en garantissait la pleine propriété pendant vingt ans.

« Le même du Val éditait, dix ans plus tard, un autre jeu de cartes, basé sur le même principe : c'est le Jeu des Princes de l'Empire d'Allemagne. Il comprend trente-six cartes dont les marques de séries sont les cœurs, les carreaux, les piques et les trèfles.

« Le cœur, avec une couronne impériale, marque l'Empereur de la maison d'Autriche et ses Etats, qui, pour la plupart, ont été acquis par alliance.

« Le carreau, avec un bonnet électoral, marque les électeurs, leurs noms, leurs Etats et leurs principales places.

« La pique, avec une couronne ducale, marque les princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, connus sous divers titres.

« Le trèfle, avec un chapeau, marque les villes franches, qui sont principalement de deux sortes : impériales et hanséatiques.

« Ce jeu porte comme référence : « A Paris, chez l'auteur, en l'Isle du Palais sur le quai de l'Horloge, au coin de la rue de Harlay, avec le privilège du roy pour vingt ans : 1677. »

. . . .

« Un des plus fameux éditeurs de jeux de cartes instructifs fut le sieur Nicolas Poilly qui dut, à plusieurs reprises, se défendre contre les contrefacteurs qui reproduisaient ses œuvres. En 1763, Poilly s'associe avec Jean-Baptiste Mitoire, marchand cartier, pour imprimer un jeu de cartes géographiques figurant les quatre parties du monde. Les séries sont composées par les quatre parties du monde, Europe, Asie, Afrique, Amérique.

« Les cartes de figures montrent une draperie déployée, surmontée d'un buste des principaux rois des pays qu'elles représentent.

« D'une manière générale, les rois indiquaient les bornes de chacune des parties du monde. Les reines donnent la division du territoire de la partie du monde qu'elles représentent, tandis que les valets indiquent les cours d'eau qui arrosent ces parties du monde.

« Les points des cartes sont indiqués par les villes principales de la contrée représentée par la série ; ainsi le dix de la série Asie est figuré par la désignation des villes de Jérusalem, Joppe, Bursa, Ephèse, Smyrne, Damas, Antioche, Diabekir, Ezerum et Bagdet. Le trois nous donne les noms de Batavia, Metteran, Candea. L'as est Pékin.

« Au dos des planches sur lesquelles sont imprimées ces cartes, on lit la mention suivante :

« Régie — n° 498 du journal — Mitoire.

« Du 21 décembre 1763.

« Je soussigné, J.-B. Mitoire, marchand cartier, reconnais avoir ce jourdh'uy fait imprimer chez le sieur Poilly, imprimeur en taille-douce, en présence de MM. Delaunay, Chauchon et Grosset, commissaires de la Régie, la quantité de deux cent soixante-six feuilles pour cartes géographiques pareilles à l'exemplaire d'autre part. A Paris, ce vingt et un décembre 1763, 266 feuilles. Signé : GROSSET, MITOIRE, DELAUNAY et CHAUCHON. »

« Nous avons retrouvé dans les registres de la collection Anisson-Duperren (Ms. Fr. 22119-22120), une notice mentionnant les difficultés que l'infortuné Nicolas de Poilly eut à supporter de la part de concurrents peu délicats. Ce devait être le père ou le



Cartes éditées par P. du Val en 1669.



grand-père de celui dont nous parlons ci-dessus. Au mois de juin 1675, Louis XIV fit une déclaration en faveur de cet imprimeur en taille-douce, lui accordant le privilège de graver en taille-douce toutes sortes de tableaux qu'il a inventés ou pourrait inventer par la suite, sans que personne ne puisse les reproduire avant qu'il ne soit écoulé dix ans depuis l'apparition de la première reproduction. Le roi prenait cette décision parce que son « bien aimé Nicolas Poilly, graveur, nous a fait remontrer très humblement qu'il a passé toute sa jeunesse à dessiner et à graver tant en cette ville, où il séjourne depuis plusieurs années, qu'en divers autres lieux du royaume, où il a gravé quelques planches d'après des célèbres peintres et fait quantité de très beaux tableaux de piété, d'histoire, de chronologie, même qu'il est prêt de mettre en lumière plusieurs pensées de son génie qu'il désirerait bien graver pour les donner en public..., mais que pour mettre ces choses en leur perfection, son art requiert un temps presqu'incroyable... »

LECTURES ET COMMUNICATIONS

La Chapelle seigneuriale de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly ET LES URSULINES D'ABBEVILLE

Lecture faite par M. F. Mallet, à la séance du 1er mars 1906.

Le 20 septembre de l'an 1300, le frère Pierre, abbé du monastère de Saint-Lucien-lès-Beauvais, de l'ordre de Saint-Benoit, en sa qualité de prieur de la Sainte-Trinité d'Eu, a autorisé dame Agnès de Bailleul, veuve de Guillaume de la Motte, propriétaire de la terre de la Motte-Croix-au-Bailly, à faire édifier, sur le territoire de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, une chapelle, pour l'entretien de laquelle elle devait assurer des revenus perpétuels. L'acte constatant cette autorisation stipule que la dame de la Motte et ses successeurs « pourront toujours, comme patrons de la dite chapelle, présenter à Monseigneur l'évêque d'Amiens, quelque personne qu'il leur plaira, avec jouissance de la dite chapelle, moyennant qu'elle soit douée, et capable, toutes et quantes fois, et en quelque temps que la dite chapelle vaquera. »

Cette autorisation est restée sans effet pendant un temps assez long. Mais le 26 novembre 1334 (le jeudi avant la saint Clément) le chevalier Jean de la Motte, fils et successeur de la dame Guillaume de la Motte [1], a

1. La famille la Motte qui était fort ancienne, appartenait au Vimeu. Elle s'est éteinte au XVIIIe siècle.

signé et scellé un acte qui contient notamment ceci : — « En l'honneur de Dieu mon créateur, de la Vierge Marie sa mère, de tous les saints, de tous anges, de tous apôtres, de tous martyrs, de tous confesseurs, et de tout le collège du paradis, pour le profit et salut de moi, de mes amis, de mes bienfaiteurs, pour l'âme de mon père, Mme ma mère, pour tous mes antécesseurs, et pour toutes les âmes, dont les corps sont trépassés, pour qui Dieu veut que l'on prie, — je fais, fonde, ordonne et établis, une chapellerie perpétuelle, jointe mon manoir de la Motte, laquelle capellerie est assise, en demy journal de bois, aux fins de M. le comte d'Eu, et sur une masure séant en la dite ville de la Motte, contenant à l'environ, 28 perches de terre, accotant, d'un coté, la masure Jean Baudoin, et aboute d'un bout à mes bois de la Motte, d'autre coté à la masure qui fut Jean Bigot et aboute de l'autre bout au froc de la dite ville. » Et pour assurer le maintien de cette chapelle, il a fait don à la dite chapellerie de « 14 acres de terre, contenant 28 journeaux ou environ, sis au terroir de la Motte, accostant d'un coté aux terres de la maison de Messigny, et aboutant d'un bout aux terres des religieuses de l'église de Notre-Dame d'Eu — de l'autre coté et de l'autre bout aux terres du domaine de la Motte, » déclarant que pour Dieu il donnait ces masure et terres, en perpétuelle aumône à la dite chapellerie.

Cette donation était faite à la charge par le chapelain de chanter et célébrer la messe, dans la chapelle quatre fois chaque semaine, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi, et de dire des prières et des oraisons, à chaque messe, pour le repos de l'âme de Jean de la Motte, donateur, et sous la condition, que le droit

de présentation du chapelain, à l'agrément de Monseigneur l'Evêque d'Amiens, appartiendrait audit seigneur de la Motte, et à ses successeurs, lesquels seraient tenus de garantir la chapellerie, contre tous empêchements ou entraves, dans la jouissance des immeubles donnés.

Et prévoyant le cas où le chapelain ne serait pas suffisamment garanti et protégé par les seigneurs ses successeurs, Jean de la Motte ajoute : — « Je supplie le très excellent et très puissant prince, mon très seigneur et très redouté seigneur, Monsieur Edouard, par la grâce de Dieu, roy d'Angleterre, comte de Ponthieu, de qui je tiens ma dite terre de la Motte, et duquel tiennent les choses dessus dites, qu'il voulut bien agréer et assurer icelles... et j'ai supplié et requis, révérend père en Dieu, Jehan, par la grace de Dieu, évêque d'Amiens, comme les choses susdites, de chacune d'icelles, il voulut agréer, consentir, accorder et confirmer à toujours. »

Monseigneur l'Evêque d'Amiens a, le 19 juin 1335, donné son consentement à l'érection de la chapelle projetée, et a accordé au seigneur de la Motte et à ses héritiers, le droit de lui présenter, ainsi qu'à ses successeurs — un chapelain — chaque fois que la chapellerie deviendrait vacante.

De son côté Edouard, roi d'Angleterre et comte de Ponthieu, le 13 novembre de la cinquième année de son règne c'est-à-dire en 1333, avait donné au seigneur de la Motte, des lettres patentes par lesquelles il autorisait à faire édifier la chapelle, et accordait au chapelain, la saisine des biens données, en vue de l'exercice du culte, dans cette chapelle et pour son entretien.

Jean de la Motte a fait édifier la chapelle projetée à une date que nous ne saurions fixer au juste, mais qui ne doit pas s'éloigner sensiblement de l'année 1336, elle se trouvait dans les dépendances du château — à 200 mètres environ du territoire d'Eu — elle mesurait 10 mètres de long et 5 mètres de large — les murs étaient en pierres du pays — avec un revêtement en cailloux à l'extérieur — la porte qui se trouvait du côté du château avait $1^m,40$ de haut et une largeur de $1^m,20$. Il existait dans le pignon situé à l'est, au-dessus de l'autel, une fenêtre cintrée, et du côté sud, deux fenêtres d'une longueur à l'intérieur de 1 mètre et à l'extérieur de $0^m,40$ seulement. — Cette chapelle a existé pendant plusieurs siècles sans avoir donné lieu à aucun incident grave.

Une châtelaine de la Motte avait, paraît-il, « sequestré » les revenus de la chapelle, — mais elle obtint l'absolution du Pape, par l'entremise du cardinal Barberin. — Il paraît qu'à diverses reprises, des seigneurs de la Motte s'emparèrent de ces revenus.

Il y avait près de trois cents ans que la chapelle existait, lorsque Louise de Torcy, dame de la Motte-Croix-au-Bailly, épousa le 25 août 1632, François de Lannoy, chevalier, baron de Lannoy et de Brétizel, seigneur de Dameraucourt, Hodenq et Auxi-le-Château, maréchal de camp, gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur du comté d'Eu, et bailli des eaux et forêts de ce comté; elle lui apporta en dot, la seigneurie de la Motte-Croix-au-Bailly [1].

M. de Belleval dit que la noble maison de Lannoy,

1. Selon M. de Belleval, cette seigneurie comprenait outre le château, la chapelle et autres dépendances, 680 journaux de terre et bois.

maintenant éteinte, était originaire de la Flandre, mais qu'elle a résidé pendant deux siècles dans les fiefs importants qu'elle possédait en Vimeu, et qu'il existe encore des Lannoy en Flandre. Les de Lannoy descendaient de Jean de Lannoy, vice-roi de Navarre, qui vînt s'établir en France, vers l'an 1300, et qui épousa Blanche de Vermandois, issue de race royale.

François de Lannoy eut trois enfants, son successeur fut son fils Charles de Lannoy, chevalier, comte de Lannoy, seigneur de Dameraucourt, Auxi-le-Château, la Motte-Croix-au-Bailly, Sallenelle, Campagne, Aumâtre et Bosrecourt, gouverneur des villes, château et comté d'Eu et de Tréport, allié par contrat du 17 août 1675 à Jeanne-Antoinette de Belloy de Castillon.

Son fils et héritier fut Louis-Auguste de Lannoy, colonel d'un régiment d'infanterie, aussi gouverneur d'Eu et Tréport, qui épousa Louise-Philippine comtesse de Furstemberg, le 11 mars 1704, et qui eut pour successeur son fils Louis-Charles-Antoine de Lannoy, comte de Lannoy, seigneur d'Auxy-le-Château, la Motte-Croix-au-Bailly, Campagne, Aumâtre, Sallenelle, Bosrecourt, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des château, villes et comté d'Eu et Tréport, et qui fut le dernier de son nom.

Des difficultés surgirent entre François de Lannoy et l'abbé François Samson, chanoine de la cathédrale d'Amiens. Il paraît que le comte de Lannoy ou plutôt son prédécesseur, avait négligé d'user de son droit de présentation, et que, dès l'année 1629, le chanoine Samson s'étant pourvu en cour de Rome, était devenu chapelain titulaire de la chapelle de la Motte, des procès furent engagés devant plusieurs juridictions. — En 1635, le chanoine Samson avait fait assigner au

grand conseil, le comte et la comtesse de Lannoy, pour les obliger à se désister de la possession des 28 journaux de terre, affectés à l'entretien de la chapelle, et en restitution des fruits, avec dommages-intérêts et dépens. Mais la procédure n'ayant pas été continuée, un arrêt du 15 octobre 1641 en avait prononcé la péremption et avait condamné l'abbé Samson aux dépens. — Celui-ci ayant formé une nouvelle demande, le 31 mars 1665 intervenait un arrêt portant, qu'avant faire droit « le dit Samson serait tenu de faire nouvelle vue et montrée au doigt et à l'œil, aux susdits seigneur et dame de Lannoy, de la maison presbytérale et de la dite pièce de terre de 28 journaux. » — Il paraît que l'abbé Samson avait satisfait aux prescriptions de cet arrêt — que le conseiller rapporteur aurait ouvert un procès-verbal, commencé le 17 avril et continué jusqu'au 28 avril, et qu'il aurait même entendu plusieurs témoins, mais que les seigneur et dame de Lannoy avaient interjeté appel de cette procédure, dans laquelle l'abbé Samson désignait la chapelle sous le nom de chapelle de la Sainte-Trinité.

Pour terminer ce long procès, et sur l'avis de Monseigneur Faure, évêque d'Amiens, les parties, ont, le 31 janvier 1667, signé une transaction contenant les stipulations suivantes : la chapelle de la Trinité demeurera au sieur Samson, et à ses successeurs chapelains — à la dite chapelle, il appartient bien 28 journaux de terre situés à la Croix-au-Bailly, les seigneur et dame de Lannoy devront les fournir au chapelain. Pour indemniser celui-ci de la privation de jouissance de la maison appelée « presbytère » et de ses dépendances que l'on ne retrouvait plus, les dits seigneur et dame lui fourniront 2 journaux de terre sis en la

même paroisse, ce qui ferait en tout 30 journaux. Par suite, le chapelain ne pourra obliger à l'avenir les seigneurs à lui fournir un logement ou presbytère. Les réparations et l'entretien de la chapelle restent à la charge des seigneurs. Le chapelain dira à ses frais, et à perpétuité, dans la chapelle, une messe chaque jour de l'année. Les seigneurs auront le droit de présentation à l'évêque d'Amiens. Le chapelain paiera les deniers ordinaires et extraordinaires de la chapelle à compter du 1er février 1667. Jusqu'au moment où les seigneurs auront fourni les 30 journaux de terre, ils paieront au chapelain 300 livres tournois par an, le premier paiement aura lieu à la saint Remy prochaine. Pour indemniser le chapelain des jouissances qu'il prétendait lui appartenir, depuis 1662, ainsi que des frais de procès, les seigneurs lui paieront dans le délai de quinzaine 500 livres tournois, ceux-ci emploieront à la réparation et à la décoration de la chapelle 500 livres tournois et ils devront justifier de l'emploi de cette somme à l'évêque d'Amiens, pour les derniers jours de décembre 1667. Les parties ont consenti que cette transaction fut soumise à l'homologation du grand Conseil, dans le délai de six semaines, et l'arrêt d'homologation devait être remis à l'évêque d'Amiens, pour être classé dans les archives de l'évêché.

Dès le lendemain, c'est-à-dire le 1er février 1667, les parties ont modifié cette transaction, et sont convenues que le comte de Lannoy. ferait acquitter les messes pendant la vie du sieur Samson, et fournirait pain, vin, luminaire et ornements, le tout moyennant 165 livres à prendre sur les 300 livres qu'il devait payer annuellement, et qu'il paierait la différence, soit 135 livres, au sieur Samson en la ville d'Amiens, francs et quittes

de toutes charges, excepté les décimes ordinaires et extraordinaires, qui resteraient à la charge de l'abbé Samson.

A la date du 25 février 1667, cette transaction a été homologuée par le grand Conseil.

L'abbé Piot, prêtre, qui avait succédé à l'abbé Samson comme chapelain de la chapelle de la Motte, a, ainsi que le constate un acte notarié du 26 juillet 1686, pris communication de la transaction du 31 janvier 1667, a déclaré l'approuver et la confirmer, et s'est obligé de satisfaire aux clauses et conditions imposées au chapelain.

Au sieur Piot, a succédé le sieur Butteux, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, puis le sieur Miny, qui était chapelain en 1742, et qui fut remplacé par un religieux de l'ordre de Citeaux. En 1768, dom Fruitier, de l'abbaye du Lieu-Dieu, desservait la chapelle, et le sieur Piéffort en devint le chapelain en 1769.

Lorsqu'il mourut le 28 avril 1785, le comte Louis-Charles-Antoine de Lannoy laissa pour seule héritière, sa nièce, Philippe-Louise-Hortense Le Roy de Saint-Lau, épouse du sieur Charles-Marie-Hubert, marquis des Essarts, chevalier, seigneur de Sailly, Flibeaucourt, Ponthoile, Morlaix en partie, et autres lieux, ancien capitaine de dragons — le chapelain était encore l'abbé Piéffort — le comte de Lannoy laissait, en même temps que des biens immobiliers considérables, un passif important. Un inventaire de tous les biens dépendants de la succession fut dressé par Me Fieffé et son confrère notaires à Paris, le 9 mai 1785.

Des réclamations ne tardèrent pas à être adressées à M. et Mme des Essarts par le chapelain. Celui-ci

demandait à être mis en possession des 28 journaux de terre « formant la dot de la chapelle » et de deux autres journaux pour tenir lieu de l'ancien manoir à usage de presbytère. Il réclamait en outre les fruits de ces 30 journaux de terre, à compter du jour de la prise de possession, sur le pied de la valeur des terres voisines, sur quoi il consentait à déduire les 300 livres qu'il avait reçues par an, le prix de son logement, le pain, le vin et la cire qui lui avaient été fournis, pour le service divin. Le marquis et la marquise des Essarts ayant reconnu que la demande du chapelain était fondée, ont, le 20 juillet 1786, devant Mᵉ Fruitier, notaire à Ault, fait avec lui un traité par lequel il a été dit : que les terres dont la jouissance était réclamée, se trouvant affermées comme faisant partie du domaine de la Motte, on ne pouvait les distraire des baux consentis au profit de diverses personnes, et que pour tenir lieu des fermages de ces trente journaux de terre, M. et Mᵐᵉ des Essarts paieraient annuellement, à l'abbé Piéffort, une somme de 700 livres, sans retenue, de six mois en six mois, pour le premier paiement avoir lieu, le 1ᵉʳ novembre 1786 ; qu'ils entretiendraient la chapelle et fourniraient les vases sacrés, ornements, cierge, cire, pain et vin, que l'abbé Piéffort dirait, dans la dite chapelle, quatre messes par semaine, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi, et qu'au commencement et pendant ces messes, le chapelain ferait mémoire des fondateurs de la chapelle et de leurs successeurs. Il a été dit que l'abbé Pieffort acceptait cette transaction, sous le bon plaisir de Mgr l'Evêque d'Amiens, dont il se proposait de solliciter l'agrément, et aussi sous la réserve que ladite chapelle conserverait son entrée extérieure libre et *sans que les con-*

ventions qui intervenaient puissent nuire aux droits de ses successeurs.

Le même jour, par-devant le même notaire, M. et Mme des Essarts ont donné à bail à l'abbé Piéflort, à partir du 1er mai 1786, moyennant une redevance de 50 livres par an, une maison faisant partie du domaine de la Motte.

Dès le 8 janvier 1786, le marquis des Essarts avait reçu la lettre suivante : « Il est revenu, Monsieur, à Monseigneur le duc d'Orléans, que vous étiez dans l'intention de vendre votre terre de la Motte, le prince m'ordonne de vous prier de sa part, de me marquer si cela est vrai, et dans ce cas, combien vous lui en demandez, et ce qu'elle rapporte. Je suis avec respect, etc.... FONTAINE, secrétaire des commandements de Monseigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal. »

M. et Mme des Essarts se décidèrent à vendre le domaine de la Motte, et le 15 septembre 1786, ils comparaissaient devant Me Rouen et son confrère, notaires à Paris et déclaraient « que pour liquider les dettes et charges de la succession du feu comte de Lannoy, oncle maternel de Madame des Essarts, devenue sa seule et unique héritière, dettes dont elle avait déjà payé plus de 140,000 livres ; se libérer de celles restant encore à acquitter, et s'affranchir, non seulement des rentes viagères ci-après énoncées, mais encore des entretiens considérables de la terre de la Motte-Croix-au-Bailly, à elle échue, de ladite succession, qui absorberaient la plus saine partie de ses revenus, sans en tirer aucun avantage, n'habitant pas cette terre... » ils vendaient à très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur Louis-Philippe-

Joseph d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, demeurant à Paris, au Palais-Royal — à ce présent et acceptant.

Les terres et seigneuries, domaine, château, droits utiles et honorifiques, haute, moyenne et basse justice, droits féodaux, seigneuriaux, censives, rentes seigneuriales foncières, droit de chapelle fondée, bâtiments, roture, fonds, tréfonds et superficie desdites terre et seigneurie, avec toutes leurs appartenances et dépendances, situés en Picardie, dans le voisinage de la ville d'Eu, dont le revenu s'élève à 19.812 livres, consistant en :

1° La terre de la Croix-au-Bailly, à laquelle sont annexés plusieurs fiefs, connus sous les noms de Saint-Quentin, Lavergne, Dumont, des Batailles, de Flauval, et de la basse chaussée d'Eu ; comprenant un château ancien, cour, basse-cour et autres édifices, jardin, verger, parc, plants et enclos, jardin potager, avec une chapelle fondée en ladite terre de la Motte, bâtie et édifiée dans l'enclos du lieu seigneurial, droit de présentation à ladite chapelle actuellement desservie par le sieur Amand-Henry Piedfort ; trois habitations particulières dont une occupée par le sieur Piedfort, chapelain, moyennant une redevance annuelle de 50 fr., une autre par le receveur, et la troisième nouvellement bâtie, à côté de la porte du château, destinée à servir de logement au jardinier. 101 journaux de bois derrière le château, et autres petits bois et remises dans la plaine. 136 journaux environ de terre à labour, y compris les 30 journaux affectés à la fondation de la chapelle et de la maison presbytérale aujourd'hui détruite. Un moulin à vent et 250 livres de censives. Le premier des fiefs sur lequel est élevé

le château d'une construction antique; composé de divers bâtiments, écuries, remises, buanderie, pressoir, jardin, parc, haute futaie, le parc orné de diverses statues de terre cuite, bancs de pierre et plusieurs parties de treillage et précédé d'avenues. Le second appelé de Saint-Quentin, qui n'a que des mouvances, où se trouve l'église paroissiale. Ces deux fiefs sont dans le ressort de la sénéchaussée de Ponthieu, relevant de Monseigneur le comte d'Artois à cause de son comté de Ponthieu. Le surplus de ladite terre étant dans le ressort du baillage d'Amiens et du comté d'Eu. Le troisième fief appelé Lépinois produisant 15 à 18 livres de censives, tant en argent que volailles et autres denrées, et comprenant 41 journaux de terres à labour. Le quatrième dit Lavergne, consistant en 45 journaux de bois. Le cinquième dit le fief Dumont, dont dépendent 27 journaux de domaine en labour, avec onze à douze livres de censives, étant dans la mouvance de la seigneurie de la basse chaussée d'Eu, appartenant à Monseigneur le duc de Penthièvre, régie par la coutume du canton d'Eu. Les sixième et septième fiefs, appelés Bataille et Flauval, consistant seulement en censives. Le huitième et dernier fief, appelé de la basse chaussée d'Eu, formant un démembrement de la seigneurie de ce nom, provenant d'un échange fait avec Monseigneur le comte d'Eu, et ne consistant qu'en deux journaux de bois ou remises, et 71 livres de censives.

2° La ferme seigneuriale de Blingues, sise près de la terre de la Motte, contenant 13 journaux de manoir, pourpris, divers bâtiments, plants et enclos, avec 120 journaux de terre labourable, plus un demi-journal de bois taillis, à prendre annuellement dans la coupe

du bois touchant à cette ferme, appartenant à l'abbaye de Notre-Dame d'Eu.

3° Les seigneuries et fiefs de Mers et du Bordemers dont le domaine connu n'est que de 14 journaux, sur les bords de la mer, droits honorifiques de la paroisse, étant dans la mouvance de ladite seigneurie, censives et autres mouvances et droits, avec 7 remises en bois qui contiennent ensemble 11 journaux, le tout relevant en pleine foi et hommage de la châtellenie d'Ault, appartenant à la succession de Monseigneur le duc d'Orléans.

4° La ferme de Froideville, située dans la paroisse de Mers, consistant en 150 journaux de terre labourable, 7 journaux de prés salés, une bonne pâture vis-à-vis de la ferme et 25 journaux d'autres pâtures, avec bâtiments, pourpris, plants, vergers et enclos de la ferme, relevant aussi de la châtellenie d'Ault, prévôté du Vimeu.

5° Une autre ferme seigneuriale, appelée de Romeval, vis-à-vis celle de Blingues, consistant en 4 journaux de manoir, bâtiments et pourpris, 10 journaux de patis, 70 journaux de terre labourable et 126 journaux de bois.

6° Les seigneuries des hautes rues d'Ault, d'Onival et d'Agnencourt qui, quoique connues sous ces trois noms, ne forment néanmoins qu'une seule seigneurie, relevant en pleine foi et hommage de Monseigneur le comte d'Artois, à cause de la châtellenie du Rocq de Caïeu, baillage d'Amiens, prévôté du Vimeu, desquelles seigneuries dépendent, comme étant dans leur mouvantce, trois fiefs nobles considérables, et quinze autres fiefs restreints, plus 180 livres de censives, plus un journal de terre planté en bois, une maison dans

les hautes rues d'Ault, deux moulins à vent et un moulin banal.

7° Les terres et seigneuries de Marest, sur la vallée de la Bresle à une lieue de la ville d'Eu, consistant en un corps de ferme avec colombier, cour, jardin et pâture, 55 journaux de terre, 155 journaux de bois, 32 journaux de prés, 800 livres de rente foncière à prendre sur deux moulins à eau, avec le droit de pêcher dans la rivière, 86 livres ou environ de censives, avec le droit de flotter les prés de quelques particuliers, le tout tenu en plein fief, foi et hommage de Monseigneur le comte d'Artois, à cause de la chatellenie de Rocq de Caïeu.

8° Enfin la seigneurie de Campagne, à laquelle est uni le fief de Caumont dans l'étendue de la paroisse d'Oust, consistant en un petit terage ou champart de censives, en 19 journaux de terre labourable, faisant le domaine de la dite seigneurie qui relève de la châtellenie de Gamaches, baillage d'Amiens.

Dans cette vente étaient compris, les statues se trouvant dans le parc de la Motte, bancs de pierre, treillage en place ou dans les magasins, pressoir, piles, cuves, tonnes, grilles et ornements de la chapelle.

Il a été déclaré au contrat par M. et Mme des Essarts, que le château de la Motte était chargé de 700 livres de redevance envers le chapelain, de 150 livres de rente envers l'abbaye d'Eu, de 9 livres envers l'église de la Motte, de 4 livres 5 sols envers l'Hôpital général d'Eu, de 9 livres envers l'abbaye de Lieu-Dieu, de 40 livres envers l'église de Mers, de 53 livres à cause des moulins d'Ault, envers la châtellenie de ce nom, appartenant à la succession de Monseigneur le duc d'Orléans, de 16 sols envers le seigneur de Bouvain-

court, de 36 livres 15 sols envers la seigneurie de la chaussée d'Eu, lesdites rentes s'élevant ensemble à 1,003 livres un sol.

La vente a été consentie, à la charge des droits royaux, seigneuriaux, cens, surcens, rentes seigneuriales, foncières et desdits 1,003 livres un sol de rente, énumérés ci-dessus, et en outre, moyennant 585,000 livres payables, 130,000 livres en la demeure de M. et Mme des Essarts, au château de Sailly-le-Sec, avant le premier janvier 1787, avec intérêts à 5 % l'an, à compter du premier octobre 1786. Sur les 455,000 livres restants, l'acquéreur devait conserver 55,000 livres à forfait, à la charge d'acquitter, à ses risques et périls, à la décharge de M. et Mme des Essarts, 6,262 livres 11 sols 4 deniers de rente viagère à différentes personnes ; et les 400,000 livres de surplus ont été stipulées payables, au château de Sailly-le-Sec, à M. et Mme des Essarts, dans le courant de vingt années, à compter du jour de la vente, à la volonté de l'acquéreur, en un ou plusieurs paiements, dont le moindre devait être de cinquante mille livres, à la charge de prévenir trois mois d'avance, le tout avec intérêts à 5 % l'an, payables en deux termes, les premier janvier et premier juillet de chaque année.

« Ces paiements, est-il dit au contrat de vente, ne pourront être faits qu'en espèces sonnantes d'or et d'argent, sans aucun billet, papier, ni effets royaux, de telle nature qu'ils soient, et quelque cours qu'ils puissent avoir, dans le commerce, en vertu des déclarations du roi ou arrêts, au bénéfice desquels, son altesse sérénissime renonce expressément, ainsi qu'à toutes voies suspensives de paiement. » Le contrat stipule en outre que les biens vendus demeureraient

hypothéqués par privilège, au profit des vendeurs, et que de plus, le duc d'Orléans affectait et hypothéquait, tous ses biens, domaines et possessions présents et à venir.

Le duc d'Orléans ne devait pas conserver longtemps la seigneurie de la Motte. Menacé de poursuites par de nombreux créanciers, il dut, le 9 janvier 1792, signer avec eux un concordat, aux termes duquel il prenait l'engagement de mettre en vente par adjudication publique des immeubles, jusqu'à concurrence de son passif. Près de deux mois avant le concordat, c'est-à-dire le 5 novembre 1791, 53 journaux de terre faisant partie de la seigneurie de la Motte, avaient été vendus à divers particuliers, moyennant 30,805 livres 10 sols, qui plus tard, et par contrat du 31 mars 1792, furent délégués à M. et Mme des Essarts.

La seigneurie de la Motte proprement dite a été mise en vente, à la requête de « Louis-Philippe-Joseph, prince Français », par devant Me Brichard, notaire du drince, et Me Boussonnet, notaire des créanciers, dans l'une des salles du palais royal, et le 17 juillet 1792, elle a été adjugée moyennant 520,000 livres de prix principal à Me Blanchard, avoué, qui, le 28 du même mois, a déclaré command, au profit de M. René-Joseph Le Prêtre de Chateau-Giron, et de Madame Agathe Trécesson, son épouse, lesquels se sont obligés à l'accomplissement de toutes les charges et conditions de la vente. — Parmi ces conditions se trouvaient notamment celles suivantes — de payer savoir : 1° chaque année au premier novembre au sieur Piedfort, chapelain de la chapelle du château, la somme de 700 livres — 2° chaque année à Noël, au curé de Mers ou à ceux qui y ont droit 40 livres pour une rente obituaire, fon-

dée par l'ancien propriétaire de la ferme de Bonneval — 3° à Noël de chaque année 4 livres 10 sols, à l'hôpital d'Eu, pour deux portions de terrain réunies au bois de la Motte — 4° à la saint Remy de chaque année 53 livres de rente foncière, à la ci-devant châtellenie d'Ault, spécialement affectée sur le moulin à vent de la châtellenie — 5° 9 livres 10 sols pour censives, dans différentes ci-devant seigneuries, où il se trouvait des portions de terre attachées aux fermes du domaine — 6° à Pâques de chaque année, 150 livres dues à la ci-devant abbaye d'Eu, actuellement à la nation — de conserver en ses mains la somme suffisante, pour le service des rentes viagères, montant originairement, suivant le contrat d'acquisition du prince, du 15 septembre 1786, à la somme de 6,262 livres 11 sols 4 deniers, par an, dues à plusieurs personnes.

Dans un acte reçu par le même Me Brichard, notaire, le 22 août 1792, il a été expliqué que les rentes énoncées ci-dessus, qui s'élevaient à l'origine à 6,262 livres 11 sols 4 deniers se trouvaient réduites à 4,513 livres 10 sols et l'ex-duc d'Orléans, dénommé « Louis-Philippe-Joseph, prince Français » a déclaré consentir que sur leur prix d'acquisition, M. et Mme de Chateau-Giron « gardent et retiennent en leurs mains, la somme de 90,270 livres pour le principal desdites rentes.. »

Et dans le même acte il a été consenti, au profit de M. et Mme des Essarts une délégation pour la somme de 388,415 livres 4 sols 7 deniers, leur restant due, sur le prix de la vente du 15 septembre 1786, à prendre sur les 429,730 livres, que devaient encore M. et Mme de Chateau-Giron.

Quarante-quatre oppositions furent formées, à la

requête des créanciers de l'ex-duc d'Orléans, alors désigné sous le nom de citoyen Egalité, « au sceau des lettres de ratifications obtenues en la chancellerie, près le tribunal du district d'Abbeville. »

M. et Mme des Essarts invoquant les délégations consenties à leur profit, firent en vain appeler ces créanciers opposants, en conciliation, au bureau de paix du district d'Abbeville, afin d'en obtenir main levée de leurs oppositions — ils durent les faire assigner en main levée, devant le tribunal du district d'Abbeville, et le premier février 1793, ce tribunal a rendu un jugement par lequel, il a prononcé la main levée de ces oppositions, en ce qu'elles frappaient la somme déléguée aux sieur et dame des Essarts, le Tribunal était composé de MM. Deroussen, président ; du Bellay, Lefebvre, Duval et Vignon, juges. — Parmi les opposants, se trouvaient « la citoyenne Jeanne Barreau-Delahaye, douairière de Louis-Philippe d'Orléans — et Charles-Philippe ci-devant « d'Artois. »

M. et Mme des Essarts gagnaient leur procès, mais peu après, malgré la clause formelle du contrat de vente du 15 septembre 1786, par laquelle ils avaient expressément stipulé, qu'on ne pourrait les payer « qu'en espèces sonnantes d'or et d'argent, sans aucun billet, papier, ni effets royaux — de telle nature qu'ils soient » — ils étaient obligés de recevoir des assignats en paiement de leur créance. — La perte pour eux était considérable puisqu'elle s'élevait à environ 400,000 livres. — Nous verrons plus loin que d'autres déboires leur étaient encore réservés, comme conséquence de la vente qu'ils avaient consentie au duc d'Orléans.

M. de Chateau-Giron a, par un acte du 7 nivôse an VIII, cédé la seigneurie de la Motte à sa femme,

pour la remplir du montant de ses propres aliénés — et Mme de Chateau-Giron, à la date du 29 nivôse an XII, la vendait en détail, aux sieurs Clapayron, Delegorgue et autres.

La Révolution avait suivi son cours — Mme des Essarts avait, à cette époque si troublée de notre histoire, souffert plus que beaucoup d'autres, des évènements tragiques qui se déroulaient. Le marquis des Essarts avait émigré, dès le 10 octobre 1791, et il n'était rentré en France, que le 5 juin 1802.

Pour éviter la confiscation et la vente de leurs immeubles, la marquise, qui l'avait d'abord suivi en Belgique, était rentrée en France, avait demandé et obtenu, d'abord sa séparation de biens, puis son divorce, et, tenant tête à l'orage, avait réussi à conserver ses biens propres, et à racheter ceux du marquis. Comme le divorce qu'elle avait obtenu, n'était que l'un des moyens qu'elle avait été obligée d'employer, pour sauver son patrimoine, aussitôt après le retour du marquis, M. et Mme des Essarts avaient de nouveau contracté mariage à la date du 24 décembre 1802. — Quelques jours auparavant Me Froissart, notaire à Saint-Riquier, avait dressé leur nouveau contrat de mariage, dans lequel on lit : « reconnaît la future épouse, que depuis son divorce, elle a touché en assignats, la somme de 400,000 livres qui lui restait due, sur le prix de la vente faite, par elle et son époux, à Orléans-Egalité, de la terre de la Motte-Croix-au-Bailly, de laquelle somme elle a disposé, en partie, pour ses affaires ; le surplus, étant tombé en discrédit, par la chute des assignats, est devenu en ses mains, de nulle valeur [1]. »

1. Voir correspondance de la famille des Essarts, par M. le comte de Saint-Pol. 1903, Paillart, Abbeville.

Mme la marquise des Essarts est décédée sans postérité le 21 mars 1813, après avoir institué son mari son légataire universel.

Nous sommes arrivés en 1815, c'est-à-dire à une époque où la noblesse devait croire qu'il lui serait tenu compte des sacrifices faits, et des pertes subies pendant la révolution. — Si M. des Essarts a eu cette illusion, elle a été vite dissipée. En effet, l'administration de l'enregistrement par l'organe du baron de Pfaffenhoffen, son inspecteur à Abbeville — dès le 22 décembre 1815, lui réclamait : 1° 13,948 fr. pour la valeur des trente journaux de terre, formant la dotation de la chapelle du château de la Motte, plus 18,620 fr. 43 c. pour intérêts, soit au total 31,968 fr. 43 c.

Voici en quels termes M. des Essarts, par une lettre du 25 décembre 1815, répondait au baron Pfafenhoffen : « Je n'entreprendrai pas M. le Baron de vous peindre la surprise que m'a causée votre lettre du 22 de ce mois, mon premier mouvement fut de me jeter sur des papiers, que j'avais négligés depuis plus de vingt ans, mon étonnement fut à son comble, lorsque je ne pus pas douter, que le rédacteur de mon contrat avec monseigneur le duc d'Orléans n'avait pas chargé ce prince, de me garantir de la demande que l'Etat forme aujourd'hui contre moi. Dans une situation aussi pénible, j'ai du moins la consolation de traiter avec un homme honnête, qui sait allier la dureté de ses devoirs, aux procédés que l'on se doit entre gens d'honneur. Je n'entends pas M. le Baron, contester le fondé de la demande de l'administration dont je me trouve la victime, par la légèreté du rédacteur de mon contrat avec le prince, mais permettez-moi quelques observations. S'il est

une position qui mérite des considérations, n'est-ce pas la mienne? J'ai vu la presque totalité du prix de ma terre de la Motte fondre dans mes mains et se réduire à rien, par le remboursement en assignats Proscrit pendant 12 années, j'ai perdu un million dans ce laps de temps, et cependant je suis obligé, après tant de malheurs, et après avoir vu ma fortune réduite à un quart de ce qu'elle était, avant la révolution, de rendre en argent, ce que j'ai reçu en assignats. D'un autre côté, on ne peut pas se dissimuler que le gouvernement du roi gagne beaucoup dans cette affaire. Si les trente journaux de la chapelle de la Motte étaient restés entre les mains du chapelain, ils auraient été aliénés comme tant d'autres, à vil prix, et pour des assignats de nulle valeur, dont le roi n'aurait pas profité. »

L'administration de l'enregistrement expliquait et motivait sa réclamation ainsi qu'il suit. — Le comte de Lannoy, auteur de Mme des Essarts, devait faire délivrance au profit de la chapelle, ou de son chapelain, de trente journaux de terre; Par le contrat du 20 février 1786, intervenu avec le chapelain Piéffort, il a bien été stipulé que pour tenir lieu du revenu de ces trente journaux de terre, on lui paierait annuellement 700 fr. — mais celui-ci n'a accepté, qu'à la condition que cette acceptation ne pourrait nuire ni préjudicier aux droits de ses successeurs. Par un décret-loi de la Convention, les biens des églises et chapelles ont été réunis au domaine de l'Etat, par conséquent, les trente journaux de terre affectés à l'entretien de la chapelle, sont devenus biens nationaux; or, M. et Mme des Essarts les ont vendus, confusément avec les immeubles composant leur domaine de la Motte, au duc

d'Orléans, qui les a lui-même revendus. L'Etat pourrait les revendiquer, mais pour éviter des actions récursoires et des frais, il se borne à demander le paiement de la somme de 13,948 fr. formant le prix principal, moyennant lequel les terres de la chapelle ont été vendues à divers, par le duc d'Orléans et MM. Clapeyron et Delegorgue.

Par un exploit de Delafosse, huissier à Abbeville, du 29 décembre 1815, l'administration de l'enregistrement a fait assigner M. et Mme des Essarts, en paiement de 31,968 fr. 43 centimes, pour principal et intérêts — ceux-ci ne crurent pas devoir résister à cette demande, et le 23 août 1816 — ils ont, à titre de transaction, payé au receveur d'enregistrement d'Ault : 1° 13,948 fr. en principal — 2° 3,487 fr. pour cinq années d'intérêts du capital, soit au total 17,435 fr., ainsi que le constate une quittance reçue par Me Bouzard, notaire à Ault.

Quelles réflexions n'est-on pas amené à faire, lorsque l'on voit le gouvernement de la Restauration, considéré comme étant le gouvernement des nobles et des curés — mettre un semblable empressement à invoquer la loi qui avait spolié la noblesse et le clergé, afin de s'emparer du prix de quelques lopins de terre, affectés à l'entretien d'une chapelle — tout en se dispensant bien entendu de remplir les conditions mises à la donation de ces immeubles — l'Etat prenait l'argent — à un ancien émigré qui avait été payé en assignats — et il n'assurait pas le service des messes.

On comprend facilement que M. des Essarts devait essayer de rentrer dans la somme qu'il avait ainsi payée — aussi le 14 septembre 1816, il faisait assigner les héritiers du duc d'Orléans — c'est-à-dire son fils et sa fille — (Louis-Philippe et Mme Adélaïde) qui n'avaient

accepté sa succession, que sous bénéfice d'inventaire, en paiement des 13,948 fr., montant du capital payé et des intérêts courus, du premier janvier 1790 au 15 septembre 1815 — et subsidiairement pour passer titre nouvel, de la rente de 691 fr. 31 c. (autrement dit 700 fr.).

Les héritiers d'Orléans ont appelé en garantie les héritiers de M. et Mme de Chateau-Giron, lesquels se sont aussi appelés respectivement en garantie — les uns prétendaient que la succession de M. de Chateau-Giron était seule obligée, tandis que les autres soutenaient que c'était la succession de Mme de Chateau-Giron qui était seule tenue. En présence de ces prétentions contraires, M. des Essarts a pris contre les représentants de M. et Mme de Chateau-Giron, les mêmes conclusions que contre les héritiers d'Orléans, et il a demandé le remboursement des sommes par lui payées à l'Etat, avec les intérêts.

Le marquis des Essarts, tout en employant les voies judiciaires, espérait toujours amener les héritiers du duc d'Orléans, à lui tenir compte, au moins dans une certaine mesure, de l'énorme préjudice que lui avait causé le paiement qui lui avait été fait en assignats, mais ses réclamations restèrent infructueuses. Voici ce que le 27 juin 1817 il écrivait en réponse à une lettre du 20 juin précédent à M. Huteau d'Origny, l'homme d'affaires ou intendant des héritiers d'Orléans : « C'est, dites-vous, M. de Chateau-Giron qui m'a remboursé le prix de ma terre de la Motte en assignats et non le prince ; je vois que vous n'avez pas une connaissance parfaite de la vente de la terre de la Motte, par M. le duc d'Orléans, à M. de Chateau-Giron ; vous auriez su que cette vente est faite en assignats, à la charge

de me rembourser le prix de cette terre, qui m'était dû en argent. M. de Chateau-Giron n'a donc fait qu'exécuter la clause de son contrat, et toute l'erreur vient des personnes qui ont stipulé les intérêts de M. d'Orléans père. »

C'est seulement le 2 mars 1817 que le tribunal de la Seine a rendu son jugement dans le procès pendant entre M. des Essarts, les héritiers d'Orléans et les héritiers de Chateau-Giron. Par ce jugement les héritiers de Chateau-Giron ont été condamnés à payer à M. des Essarts, le capital de 13,948 fr. versé au trésor, avec les intérêts à compter comme de droit.

M. des Essarts rentrait donc, en vertu de cette décision, en possession du capital représentant la valeur des immeubles affectés à l'entretien de la chapelle seigneuriale de la Motte — mais les conditions mises à la donation faites pour l'érection de cette chapelle, n'étaient pas remplies, et les quatre messes par semaine pour le repos de l'âme des donateurs n'étaient plus célébrées.

Le marquis des Essarts qui joignait à une véritable piété les sentiments les plus délicats, voulait que les 13,948 fr. que payaient les héritiers de Chateau-Giron, conservassent leur affectation, et pendant plusieurs années, il chercha le moyen d'atteindre ce but — il n'était plus possible de maintenir un chapelain à la Motte, d'ailleurs la chapelle n'existait plus — le château non plus. — L'idée lui vint de remettre cette somme aux dames Ursulines d'Abbeville, à la charge de remplir les conditions de la donation primitive, et notamment, de faire dire quatre messes par semaine, pour le repos de l'âme des donateurs originaires et du marquis et de la marquise des Essarts.

Afin de réaliser cette intention, il donna le 26 février 1820, par devant Mᵉ Aliamet, notaire à Abbeville, pouvoir à dame Marie-Françoise-Bernardine Lorel de Saint-François, religieuse des dames Ursulines d'Abbeville, de pour lui et en son nom, toucher des héritiers et légataires de M. et Mᵐᵉ de Chateau-Giron, tous les intérêts échus et à échoir du capital de 13,948 fr., qu'ils devaient, en vertu de la sentence du tribunal de la Seine du 2 mars précédent. Ainsi les Ursulines touchaient la rente, et elles faisaient dire les messes. Mais cet arrangement n'était que provisoire, et M. des Essarts voulait le rendre définitif. Par un testament du 10 janvier 1824 il avait partagé sa fortune entre M. André des Essarts, de Francières, son neveu et ses deux nièces, Flore-Flavie des Essarts, épouse du comte Leclerc de Bussy, et Henriette-Hortense des Essarts épouse du marquis du Sauzai, et par un codicille daté du 30 janvier 1824, il a fait la disposition suivante :

« Je charge mon neveu, André-Louis-Edouard des Essarts et ses successeurs, de payer chaque année, la somme de 700 livres, aux dames réunies en société religieuse, dans l'ancien couvent de Saint-Pierre de cette ville, et connues sous le nom des dames Ursulines, et ce, tant que ces dames vivront en société religieuse, libre et purement volontaire, et toujours, entre les mains, et sur les quittances de dame Lorel, ou de celle qui la remplacera dans ses fonctions d'économe de la Maison. Cette somme de 700 livres sera payée annuellement en deux termes, de 6 mois en 6 mois. Je donne et lègue cette somme de 700 livres, chaque année et à toujours, auxdites dames Ursulines d'Abbeville, à la charge pour elles, de faire dire et célébrer, dans leur

chapelle, à leurs frais, à partir de mon décès, une messe, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, pour le repos de l'âme de Jean de la Motte, de Agnès Bailleul sa mère, anciens fondateurs de la chapelle de la Motte-Croix-au-Bailly, pour tous leurs parents, ascendants et descendants, pour moi et mon épouse, voulant, par cet acte de donation libre et volontaire, être en tout, dans les prières de chaque messe, assimilé aux fondateurs. Je charge mon neveu et ses successeurs, de veiller à ce que ces quatre messes soient exactement acquittées, chaque semaine. Dans le cas où l'association desdites dames religieuses, viendraient à obtenir du gouvernement, l'autorisation provisoire ou définitive, de se constituer légalement en corporation religieuse, alors je charge mon neveu ou ses successeurs, de payer dans les six mois, à la communauté ou corporation desdites religieuses Ursulines, à laquelle j'en fais don et legs, la somme de quatorze mille livres écus, une fois payée, si mieux n'aime mon neveu, céder et transporter en propriété à la communauté des dames Ursulines, le capital d'une rente de 13,948 fr., ou 14,000 livres tournois, qui m'est due par les enfants, héritiers, et légataires, de M. le Prestre de Chateau-Giron, en vertu d'une sentence du Tribunal civil de la Seine du 2 mars 1819. .

. . . .

« Dans le cas où l'association des dames Ursulines viendrait à se dissoudre, par volonté, ou par force majeure, soit avant, soit après l'acte légal, qui les instituerait en maison religieuse, je veux que les quatorze mille livres ci-dessus, ou la rente de Mrs de Chateau-Giron soient versées ou transportées, par mon dit neveu, ou ses successeurs, tenant sa place, à la fabrique de

Saint Sépulchre d'Abbeville, aux mêmes charges et conditions que celles imposées ci-dessus, aux dames Ursulines, et si déjà les quatorze mille livres, ou la rente de M. de Chateau-Giron, étaient payées ou transportées à la dite communauté, au moment de la dissolution, je veux que la fabrique de Saint Sépulchre ait une action contre les biens desdites dames Ursulines, en remboursement de ladite somme de quatorze mille livres, ou du capital de la rente, à la charge aussi de l'employer en immeubles, qui assureront le service des messes à perpétuité, sauf néanmoins le cas, où l'autorité et la force majeure ne viendraient point encore à enlever à ladite communauté des Ursulines, ses biens fonds, rentes et immeubles. . . . . . »

Le marquis des Essarts est décédé à Abbeville le 26 octobre 1830, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il a été inhumé dans l'église de Maison-Ponthieu, où reposait déjà sa femme. Les Ursulines n'avaient pas encore touché les quatorze mille livres qui leur étaient destinées; elles en percevaient seulement les intérêts. Son neveu et légataire, M. André-Louis-Edouard des Essarts, châtelain de Francières, voulut exécuter scrupuleusement ses dernières volontés. Dans ce but, il s'adressa au gouvernement, afin d'en obtenir, pour les Ursulines l'autorisation d'accepter, dans les termes et aux conditions du testament sus-énoncé, la somme de quatorze mille francs à elles léguée. Mais par une décision du comte de Montalivet, alors ministre de l'Intérieur, du 4 octobre 1831, cette autorisation fut refusée par le gouvernement, par le motif, que les dernières dispositions du marquis des Essarts contenaient, au profit de la fabrique de Saint-Sépulchre, une substitution prohibée.

M. André des Essarts s'adressa alors à l'évêque d'Amiens, pour lui demander son avis, sur les moyens à prendre, afin de faire profiter les Ursulines de la libéralité du marquis des Essarts. Par une lettre du 22 décembre 1831, ce prélat lui conseillait de donner la nue-propriété à la fabrique de Saint-Sépulchre, et la jouissance aux Ursulines, afin que celles-ci puissent jouir du capital légué, tant que leur maison subsisterait.

Le 29 mars 1832, par acte devant Me Wallois, notaire à Abbeville, le marquis André des Essarts a donné, à l'une des religieuses Ursulines, Marie-Françoise-Bernardine Lorel de Saint-François, pouvoir de recevoir les 13,948 francs dus par les héritiers de Chateau-Giron. Les Ursulines ayant enfin touché cette somme, dès le 26 avril suivant, il intervenait entre M. des Essarts, et 1° Marie-Françoise-Bernardine Lorel de Saint-François; 2° Jeanne-Ursule Aveneaux de Sainte-Thérèse; 3° Marie-Cécile-Thérèse-Victoire Delattre de Sainte-Cécile ; 4° et Marguerite-Alexandrine La Cauchie de Saint-Augustin, faisant toutes quatre partie de la communauté des Ursulines, un acte par lequel il était stipulé, que M. des Essarts laisserait, durant toute sa vie, aux religieuses Ursulines les intérêts de ces 13,948 francs, s'élevant à 691 fr. 35 c, qu'il donnerait à chaque terme de paiement, quittance de la rente échue, comme si elle lui était remise, à la condition que les religieuses Ursulines seraient tenues solidairement, de faire célébrer à leurs frais, dans leur chapelle, quatre messes par semaine, en mémoire des membres de la famille de la Motte, comme anciens fondateurs de la chapelle de la Croix-au-Bailly, et aussi en mémoire des feu marquis et marquise des Essarts.

Pendant de longues années, les religieuses Ursulines ont rempli leurs engagements, en faisant célébrer dans leur chapelle, les messes prescrites par M. des Essarts. Mais, au mois d'octobre 1904, ces pauvres religieuses, chassées de France, ont dû prendre le chemin de l'exil, et se fixer, provisoirement il faut l'espérer, à Epraves, province de Namur (Belgique). Leur chapelle n'est pas encore démolie, mais elle est fermée, et les messes n'y sont plus célébrées.

Que sont devenus les 13,948 francs qu'elles ont reçus ? Quel emploi en ont-elles fait ? Si elles les possèdent encore, continuent-elles, sur la terre d'exil, à faire célébrer les messes, qu'elles doivent aux familles de la Motte et des Essarts ? Nous sommes obligé de laisser ces questions sans réponse, nous bornant à faire remarquer les nombreuses vicissitudes qu'a subies l'exécution des conditions de la donation du 26 novembre 1334, et à signaler le silence gardé par les héritiers du marquis des Essarts, qui auraient pu, en vertu de la loi de spoliation, réclamer au liquidateur de la congrégation des Ursulines, la restitution de la somme que leur auteur a donnée à ces religieuses.

Selon une opinion très répandue dans le pays, le château de la Motte-Croix-au-Bailly s'est trouvé en grande partie détruit pendant la Révolution de 1793. Celui qui existe actuellement a été construit sur les dépendances de l'ancien. On arrivait par une belle avenue, sise au sud, à cet ancien château qui avait une vue splendide sur la mer.

Quant à la chapelle qui existait depuis près de cinq cents ans, les Jacobins de 1793 y avaient interdit l'exercice du culte, de même qu'ils avaient fait fermer toutes les églises. Elle se trouvait transformée en

bûcher, et était remplie de bois, lorsque les révolutionnaires de cette époque, croit-on, y mirent le feu. Elle se trouva à peu près complètement détruite par cet incendie, mais les murs qui étaient en pierres et cailloux existent encore, ils sont recouverts par des lierres épais et des ronces. Elle est désignée dans le pays sous le nom de chapelle brûlée.

PROMENADES ÉPIGRAPHIQUES

UN VITRAIL ARMORIÉ A ABBEVILLE

Lecture faite par M. ROGER RODIÈRE, *Membre correspondant, à la séance du 3 mai 1906.*

La ville d'Abbeville était autrefois un vrai musée héraldique. Le voyageur Nomis, qui la visita en 1714 ou 1715, écrivait [1] :

« J'ai remarqué qu'ici les nobles et les personnes de condition, qui sont assez nombreuses en cette ville, font mettre leurs armoiries sur la porte de leurs maisons, et cela sur un tableau qui peut s'ôter quand l'on veut. J'ai dit ailleurs que cela se pratiquoit sur la porte des palais épiscopaux de quelques évêques de Flandre et sur celles des abbayes considérables du même pays, c'est ce que j'ai vû. »

A côté de ces armoiries « mobiles », il y en avait de « fixes » ; c'est à ces dernières que Dusevel fait allusion [2] :

« Autrefois », dit-il, « on faisait un autre reproche aux habitants d'Abbeville, on les accusait de tenir trop aux armoiries, aux écussons, aux titres nobiliaires. En 1792, le corps municipal se vit même forcé de prendre un arrêté portant entr'autres choses ce curieux passage : « Sur ce qui a été représenté que malgré « l'exemple donné par la municipalité de faire effacer

1. *Annales du Comité Flamand de France*, t. XXII, p. 529, publication de M. Eeckman.
2. *Le département de la Somme ; Abbeville* ; 1858, p. 50.

« les armoiries de la ville de tous les monuments et « édifices publics où on a pu le faire sans les dégrader, « nombre de particuliers en cette ville, ci-devant « nobles, soit par négligence, soit par une désobéis- « sance coupable, s'obstinent à ne pas faire disparaître « leurs propres armoiries, ou celles qu'ils ont adop- « tées, du frontispice des maisons ; ou bien, en « masquant l'écusson de ces armoiries d'une planche « ou d'un mauvais placage, affectent de laisser voir « des couronnes de comtes, barons ou marquis, des « supports, des cordons de chevalerie et autres si- « gnes du régime féodal, ordonnons que, dans les « *huit jours pour tout délai*, les armoiries attenantes « aux maisons de cette ville, à l'extérieur, celles « même des enseignes pendantes aux hôtelleries et « autres maisons publiques, seront effacées et enle- « vées, *de manière qu'il n'en reste plus traces ni* « *vestiges.* »

Et Dusevol ajoute, avec une indulgence inconcevable et imméritée pour les vandales : « Cette mesure *un peu trop rigoureuse* (!!!) qui fit, *dit-on*, gâter le frontispice de plusieurs hôtels d'Abbeville, était fondée sur ce que la vue des armoiries subsistantes encore dans Abbeville donnait lieu à des plaintes, à des murmures de la part des étrangers et des troupes qui traversaient cette ville, et qu'il pouvait un jour en résulter des rixes et des voies de fait. »

La hache révolutionnaire n'a pas seulement mutilé les écussons des claveaux et des frontons des vieux hôtels aristocratiques ; elle a fait aussi voler en éclat les nombreux vitraux armoriés qui décoraient les fenêtres des maisons nobles et bourgeoises. Dubuisson-Aubenay, qui traversa Abbeville vers le milieu du

XVII[e] siècle, a relevé plus de cinquante blasons sur les verrières de l'hôtel de M. de Saint-Supplis de Sorel ; je publierai prochainement et j'annoterai ses très curieuses relations dont je dois la communication à mon excellent confrère M. Crusel.

Mais en attendant, je tiens à signaler, dès aujourd'hui, l'existence à Abbeville d'un reste de vitrail absolument analogue à ceux qu'a décrits Dubuisson. Bien peu d'Abbevillois le connaissent, car il se cache au fond de la cour de M. Michel, pharmacien, près l'Hôtel de Ville.

Ce panneau porte un écu en losange, écartelé au 1 *de gueules à 3 coquilles d'or*, qui est de RICAMETZ ; au 2 *d'azur à la tour d'argent, surmontée d'une flamme de gueules*, qui est de LA GARDE [1] ; au 3 *de gueules au chef d'argent, à l'étoile de... posée au quartier senestre*, qui est. . . . . . ; au 4 *d'azur à 3 pommes de pin d'or*, qui est PAPPIN [2].

Une riche ornementation renaissance entoure l'écusson ; deux cartouches portent les noms IHESVS — MARIA.

Enfin une légende posée en bordure autour du panneau, a été très remaniée et transposée de toutes parts. La voici dans son état actuel :

1. La Garde ou La Warde : *d'azur à une tour crénelée de 4 pièces d'or, maçonnée et ajourée de 3 fenêtres de sable, enflammée de 3 flammes de gueules, mouvantes d'entre les créneaux.*

2. Il se pourrait que l'écu dût se lire à rebours, soit 2, 1, 4, 3, car l'étoile du 3[e] quartier, qui est à senestre, devrait être posée en franc-canton, c'est-à-dire à dextre ; aucune des autres pièces héraldiques du panneau n'a de position reconnaissable, comme il en serait par exemple d'un lion ou d'une bande.

PO	NEBR		NEBR	AS
TE				M
LVCE				TƐ
M				SP
ƎP	....	ΛCƐ	M	TE

Evidemment il faut voir ici la devise : *Post tenebras spero lucem*, deux fois répétée.

Le troisième quartier de l'écusson est difficile à identifier. Longroy, en Ponthieu, porte *de gueules au chef* D'OR ; Bailleul, dit Aigneux, en Flandre : *de gueules au chef* D'ARGENT [1]. Mais l'étoile du chef ne se trouve pas ; doit-on y voir une brisure ? Encore faudrait-il que l'une de ces deux familles eût eu des accointances avec Abbeville. C'est le cas pour les Bailleul, comme on va le voir.

Quant aux trois écussons reconnus, l'alliance entre les Pappin et les La Garde est certaine et prouvée ; en revanche, les généalogies de ces deux familles n'indiquent aucune parenté avec les Ricametz :

« Binet PAPIN, écuyer, s[r] de Cocquerel et de Fresnel, allié à Adèmes de BAILLEUL [2], d'où Nicolas, écuyer, s[r] de Cocquerel, allié à d[lle] de Friencourt, d'où Jean,

1. René de Belleval, *Jean de Bailleul roi d'Ecosse et sire de Bailleul en Vimeu*, 1866, p. 27.

2. Reste à prouver que cette dame de Bailleul était bien de la famille flamande, et non de celle du Ponthieu dont les armes étaient toutes différentes (*d'hermines à l'écusson de gueules*)

écuyer, s[r] de Cocquerel et de Fresnel, que le ms. de D. Grenier dit avoir été mercier, allié à Barbe d'Oresmaux, fille de Philippe, écuyer, procureur du Roi à Abbeville. On donne aussi pour père à ce dernier Jean Papin, allié à Adrienne Rohault, et pour sœurs.... Marie, alliée à JEAN DE LA GARDE, échevin d'Abbeville en 1496, dont postérité[1]. »

La généalogie de La Garde nous donne également: Jean de La Garde, allié à N... Poirée en 1441, dont: Jean de La Garde, échevin d'Abbeville, allié à MARIE PAPPIN[2].

Il reste donc à rechercher le point de contact entre les familles Pappin, de La Garde et Bailleul d'une part, les Ricametz de l'autre ; et l'identification des blasons de ce vitrail sera complète.

1. E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, t. III, p. 1110.
2. M[is] de Belleval, *Nobiliaire du Ponthieu*, 2[e] édit., col. 524.

BIBLIOGRAPHIE

E. PRAROND. Ad **Paucos** circa Abbatisvillam. Domi ex officinâ Lafosse, apud Abbatisvillam, 1907. Gr. in-12, 70 p., tiré à 50 exemplaires.

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES, *à la séance du 7 février 1907.*

C'est toujours une bonne fortune pour les hommes intelligents et lettrés qu'un nouveau livre de l'érudit poète et historien, le vénéré M. Ernest Prarond. Celui qu'il vient de publier tout récemment est une œuvre tout imprégnée d'un parfum d'antiquité et il sera un vrai régal littéraire pour les délicats qui sauront en apprécier la saveur. Le livre est un recueil de poésies latines, et, dans ce xxe siècle qui paraît s'attacher plutôt à la politique et aux plaisirs qu'aux études littéraires, l'entreprise était assurément peu banale, mais elle n'étonnera pas de la part de M. Prarond. Dans le cours d'une longue carrière consacrée en grande partie à l'histoire de sa ville natale, Abbeville, à ses fastes, à ses splendeurs, à ses écrivains, sans oublier la poésie à laquelle il a attaché aussi son nom d'une manière digne de remarque, M. Prarond a parsemé plusieurs de ses ouvrages d'échappées en vers latins pour lesquels il a une étonnante facilité. Il avait aussi exhumé et fait revivre les œuvres de nos anciens auteurs locaux qui avaient écrit en cette langue et il nous présente aujourd'hui, sous la forme d'une belle publica-

tion rehaussée de jolies vignettes dues au tracé habile de M. Ris-Paquot, tout un ensemble de poésies latines que n'auraient pas désavouées les Virgile et les Horace.

Ce livre est destiné à survivre à bien d'autres ! Notre langue française s'est déjà transformée et se transformera encore ; la langue romaine, elle, subsistera et restera en honneur parmi les lettrés de tous pays. L'ouvrage de notre érudit collègue passera, par là même, à une plus grande postérité.

On retrouve aussi dans cet ouvrage, comme dans tant d'autres sortis de sa plume si féconde, son profond amour pour sa ville natale à laquelle il a consacré tant de veilles !

Il lui dédie son livre par une première pièce : *Ad Urbem :*

Tunc, fronte accinctà, claudebas hortibus arcem
Nota mari, pandens brachia navigiis...

Puis l'antique et solide beffroi le captive : *ad Belfredum*, et il lui suggère cette belle pensée :

Urbi, si caderes, jussa ruina foret...

Il n'oublie pas que, dans des temps déjà reculés, des vignes, oui, des vignes ! cultivées par des moines, en plein Ponthieu, rutilaient sur le coteau de Thuison aux portes d'Abbeville ; et ces vignes étaient convoitées par nos voisins d'outre-mer...

. . . .

Hanc pressi invidià, pressam voluere Britanni ;

Il exhale ses regrets de voir le port déserté par les navires :

. . . .

Navigia et nautos te meminisse juvat.

Le poète, enfin, ardent patriote, s'émeut et se désole à la pensée que sa ville natale pourra tomber en décadence et cette idée amère lui suggère les beaux vers suivants :

. . . .

« Hic periere dies, perierunt gaudia mundi,
Divitiæ, virtus, gratia et ingenium,
Incessus et feminei gravitasque virorum.
O misera ! Omnibus urbs digna vel obsequiis ! »

La crainte pour l'avenir est profonde, on le voit, et l'expression en est vive.

Mais l'espoir renaît, et M. Prarond s'y rattache en évoquant des jours meilleurs :

Sed planctus compesce, mala hæc præsagia pelle ;
Pax tibi per casus ! tibi sit sors blanda perenne !
Vimque tuam celebret laus tua perpetua !

Et plus loin :

Intemerata diem rapias in secula ! Vive !

On se sent pénétré des sentiments du poète dans l'expression de ses aspirations.

Après la cité, viennent les souvenirs de famille ; sous ce beau titre : *Religiose*, il regarde les portraits de ses parents et leur adresse un hommage attendri :

. . . .

Matris imago mihi vera salus, columen.

. . . .

Hic avus ; indulget jam frons veneranda nepoti ;
Annuit, arridens, filiolo ante diem.

Et c'est tout ; mais la pensée est exquise de forme et de sentiment.

Le poète se recueille encore, et sous cet autre titre : *In recessu*, il nous fait pénétrer dans son cabinet de travail, entouré de livres, si rempli de choses intimes et qui reflètent sa vie laborieuse ; ici tout devient imagé :

Nos tenet arcta domus ; nos juncta libraria claudunt ;
Sed mundum expandit cella repleta libris.

De son fauteuil, il projette ses regards sur tout ce qui l'entoure : ses nombreux casiers où les livres sont classés par une main dévouée mise au service d'une mémoire sûre ; ici, la fenêtre par laquelle passe une échappée du ciel ; là, la pendule d'où s'égrènent les heures ; la lampe, témoin de veilles tant remplies, et jusqu'à la plume toujours si bien tenue dans la longue succession des années ! Puis il décrit le lever du jour, la tombée de la nuit, et même l'obscurité complète :

Nox est ; alta silent ; spectantes sidera spectant.

Le livre se poursuit avec des pièces tirées d'œuvres précédentes : le *Ludus sæcularis*, par exemple, qui a vu le jour pendant que l'auteur succédait, après des siècles, aux anciens mayeurs ; il y évoque leur souvenir, notamment celui de Gontier Patin (XIIe siècle). Puis vient le rappel de plusieurs actes de sa vie muni-

cipale, restée trop courte : le transfert de la Bibliothèque, la destruction en partie alors, aujourd'hui complète, des remparts, sujet de regrets pour l'annaliste abbevillois, le rétablissement de l'antique fontaine Saint-Pierre, le Gymnase ; d'autres encore plus loin sous le titre : *Otia Majoris*, etc., etc. Il salue aussi en passant le héros de la cité : *Ringois*.

Le Ponthieu a produit des littérateurs dont il a, pour quelques-uns, fait revivre les œuvres : *Nicolas Rumet*, *Nicolas Sanson*, *F. Buquet*, *Jacob Sanson*, *Charles Pascal* ; il les présente chacun en quelques vers qui sont comme autant de médaillons-miniatures.

Enfin le souvenir d'un excellent ami, de mêmes goûts littéraires, M. Gustave Levavasseur, trop tôt disparu, revient sous la plume du vénérable survivant et il nous rappelle un échange, intime et touchant, d'œuvres des deux poètes.

Il nous aurait fallu citer encore, mais il suffisait de faire connaître, par les extraits ci-dessus, l'allure, le genre, la saveur, pourrait-on dire, de ces vers latins si bien frappés et dont tous les mots portent.

La prosodie latine n'a pas de secrets pour ce poète français-latin ; il se joue des difficultés des temps, de la césure, des dactiles et des spondées, des longues et des brèves, comme il a su le faire, en de nombreux recueils, de la mesure et de la rime françaises. Il sait penser en latin et l'idée, chez lui, se manifeste aussi facilement dans les deux idiomes.

Ce livre en tous points est charmant et il respire un parfum d'antiquité qui attache et qui, parfois, provoque l'émotion ; il est appelé à ménager aux lettrés de tous les pays et de tous les temps des moments de réel plaisir et aussi d'agréables surprises.

Il nous plait enfin de finir ce simple aperçu par une phrase tirée du *Ludus Secularis*, car elle résume bien la pensée du poète et du patriote abbevillois : « On a, dit-il, pour patrie sa langue ; nous avons deux patries, la latine et la française, gardons-les toutes les deux. »

Et il a montré la meilleure mise en œuvre de ce sage précepte.

Ém. Delignières.

Séance du 4 juillet 1907

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, DE FLORIVAL, MACQUERON, DE RICHOUFFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT communique deux photographies des belles tapisseries flamandes qui ornaient l'hôtel de M. de Galametz et qui ont été récemment acquises par M. Adrien de Hauteclocque.

M. MACQUERON lit le compte rendu de l'excursion faite les 31 mai et 1er juin dernier par la Société d'Emulation aux Andelys et dans la vallée de la Seine. (Voir p. 245).

MM. Robert GARÇON, notaire à Abbeville et Ernest POIRET, propriétaire à Rue, sont nommés membres correspondants de la Société.

Séance du 1er août 1907

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, DE FLORIVAL, MACQUERON, DE WAILLY et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. DE CRÈVECŒUR, MALLET, l'abbé MILLE et DE VALOIS.

M. VAYSON fait un compte rendu verbal du congrès de la Société des Sciences historiques de Dunkerque auquel il a représenté la Société d'Emulation.

M. DE CLERMONT-TONNERRE donne lecture d'une série de pièces justificatives concernant la propriété des fortifications d'Abbeville, pièces extraites des archives municipales.

Ces documents, présentés tels qu'ils se trouvent au manuscrit original, sont intéressants en ce sens qu'ils font voir comment se forma une à une la vaste enceinte nécessaire à la défense de la ville. Ils donnent aussi certains détails sur les propriétés possédées par la ville dans sa banlieue et sur le bois qui a laissé son nom à un de ses faubourgs.

M. Félix COLLOMBIER, ancien receveur des domaines à Amiens, est nommé membre correspondant de la Société.

Ouvrages de M. Berthelé offerts par l'auteur :

Exploration campanaire du Périgord. Périgueux, 1907.

La famille Cavillier et les fonderies de cloches de Carrepuits, Solente, Beauvais et Amiens. Caen, 1907.

Une nouvelle hypothèse sur l'origine du nom de Montpellier. Montpellier, 1907.

Essai de catalogue des cloches françaises du XIIIe siècle, encore existantes. Moutiers, 1907.

Quelques documents concernant les moulins de Carabottes, au XIIIe siècle. Montpellier, 1905.

Association des Amis de l'Université de Montpellier. Assemblées générales de 1905, 1906 et 1907.

Des remerciements sont votés au donateur.

Séance du 7 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, DE FLORIVAL, DU GROSRIEZ, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE RICHOUFFTZ, DE W..ILLY et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. DE CLERMONT communique une sommation à comparaître devant le lieutenant particulier d'Abbeville le 3 décembre 1664, faite au s[r] Valnay-Vaudricourt *(sic)*, « sur ce qui nous a esté réputé que le « sieur Valnay Vaudricourt a fait peupler une garenne « de lapins dans le territoire du village de Cayeux, « sans aucun droit, ce qui porte un préjudice notable « aux habitans de ce lieu, à quoy estant nécessaire « de pourveoir. Nous ordonnons que ledit s[r] Valnay « représentera incessamment par-devant le Lieute- « nant particulier de cette ville les titres en vertu « desquels il prétend avoir droit de garenne audit « Cayeux, pour en estre par ledit lieutenant particu- « lier dressé procès-verbal qu'il nous envoiera avec « son advis, et après le tout veu, estre par nous « ordonné ce que de raison. Fait à Abbeville le troi- « siesme décembre 1664. Signé : « COURTIN. »

Ce petit document semble tout d'actualité à notre époque. Il est curieux de constater que cette question de dommages commis par les lapins était déjà agitée il y a 250 ans et portée devant les présidiaux. Il est à regretter qu'on ne puisse pas connaitre le jugement rendu. Il aurait pu intéresser bien des disciples de

saint Hubert qui n'acceptent pas sans amertume les sentences prononcées contre les méfaits de l'insatiable rongeur et peut-être aussi leur apporter un semblant de consolation en leur prouvant que rien n'est nouveau en ce monde.

M. Macqueron donne lecture d'une étude de M. Rodière aussi complète que documentée sur les églises de Cambron et de Mautort-lès-Abbeville. (Voir p. 272).

Ouvrages offerts :

Pages de la vie idéale, par Mademoiselle Bout. Paris, 1907.

Notice sur Tingry, par M. le chanoine Condette.

La vie et le caractère de Madame de Maintenon, par M. E. Pilastre. Paris, 1907.

Dictionnaire des Devises ecclésiastiques, par M. Henri Tausin. Paris, 1907.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 5 décembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. de Florival, de Crèvecœur, du Grosriez, Macqueron, l'abbé Mille, de Valois, Wignier et de Clermont-Tonnerre, secrétaire.

Excusés : MM. Vayson, Mallet et de Richoufftz.

La Société déplore la perte de M. Léon Delgove, membre correspondant, décédé récemment à Amiens.

M. l'abbé Mille lit le compte rendu de l'ouvrage de

Mademoiselle Bout, *Pages de la vie idéale,* présenté à la dernière séance.

M. Macqueron donne lecture de quelques passages de l'histoire de la paroisse de Rue, œuvre posthume de M. l'abbé Saguez, membre correspondant.

Ces deux travaux sont renvoyés à la Commission des Mémoires.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

COMPTE RENDU DE L'EXCURSION

FAITE

AUX ANDELYS ET AUX ENVIRONS DE ROUEN

Les 31 Mai et 1er Juin 1907.

Lecture faite par M. H. Macqueron, *à la séance du 4 juillet 1907.*

L'excursion des 31 mai et 1er juin 1907 comptera dans les souvenirs des Membres de la Société d'Émulation habitués de ces déplacements archéologiques. Pour la première fois en effet et suivant un désir manifesté lors de la dernière excursion, le programme annonçait deux jours de voyage et ce temps plus long permettait naturellement de nous rendre dans des régions bien plus distantes d'Abbeville et différant complètement de celles où nous avions l'habitude de nous réunir.

La ville de Rouen était trop connue de la presque totalité de nous tous pour être le but de notre excursion, ou bien il aurait fallu la visiter dans tous ses détails et une semaine aurait à peine suffi. Mais ses environs sont intéressants et pittoresques, et, de plus, il est toujours commode de prendre une grande ville comme centre d'excursion ; ce n'est pas dans une localité moyenne que nous aurions pu trouver les automobiles qui, mettant au service de l'archéologie les procédés de locomotion les plus modernes, nous ont permis de faire le second jour une excursion plus complète et plus agréable.

Le programme comprenait donc pour le premier jour la visite des Andelys, pour le second l'excursion classique de Boscherville, Jumièges, Saint-Vandrille et Caudebec.

De nombreux collègues avaient répondu à la convocation : c'étaient MM. de Florival, Anty, de Clermont-Tonnerre, de Crèvecœur, Macqueron, de Richoufftz, de Valois, membres titulaires, Mgr Meunier, Crusel, Dieppe, Duceux, Garçon, Gigon, Godet, Holtzappfel, Jacquot, Lebel, Ed. Riquier, J. Riquier, Rodière et Van Robais, membres correspondants.

Un peu avant 11 heures, nous arrivons à Rouen. Des voitures nous transportent le plus rapidement possible à l'Hôtel de Dieppe où nous devons déjeuner et coucher, car nous n'avons guère plus d'une heure de libre avant de prendre le train des Andelys. En arrivant à l'hôtel une difficulté se présente ; la ville de Rouen est remplie de personnes venues pour visiter le Concours agricole régional et l'Hôtel de Dieppe ne peut loger que quelques-uns d'entre nous : la plus grande partie ira bien loin sur le quai, quelques-uns

logeront chez des amis. Bref, tout s'arrange ; on prend des dispositions pour envoyer les bagages dans divers logements et personne n'a à craindre de loger à l'hôtel de la belle étoile.

Le déjeuner est un peu hâté et nous arrivons à cette triste gare de la rue Verte, sale, exiguë, incommode, bâtie entre deux tunnels et si peu digne de la grande ville dont elle n'est pas le plus bel ornement. On se met en route ; après avoir franchi trois tunnels, le train traverse la Seine et nous contemplons l'ensemble de Rouen sous un de ses beaux aspects. A la gare de Saint-Pierre-du-Vauvray nous retrouvons notre ami Louis Régnier venu exprès d'Evreux pour diriger la visite du Château-Gaillard et quelque temps après, on arrive aux Andelys.

Mgr Meunier, évêque d'Evreux, membre correspondant de notre Société, nous attend sur le quai de la gare. Il n'a pas voulu que la Société d'Emulation vienne prendre pied dans son diocèse sans venir se joindre à elle, et nous entrons aux Andelys suivant l'évêque revêtu de sa soutane violette et non sans causer quelque émotion. Avec lui sont arrivés M. le Chanoine Porée, inspecteur de la Société française d'archéologie, venu de l'extrémité du département et M. l'abbé Blanquart, curé de la Saussaye-lès-Elbeuf, encore un collègue de la même Société, qui nous feront visiter les églises des Grand et Petit Andelys.

Nous commençons immédiatement par la visite de l'église du Grand Andely sous la conduite de M. l'abbé Porée : c'est au *Guide du Touriste aux Andelys* publié par le savant chanoine que nous allons emprunter les quelques renseignements qui vont suivre.

L'église de Notre-Dame du Grand Andely appartient

à trois époques différentes : le portail et l'intérieur jusqu'à la clef des archivoltes, sont du XIIIe siècle ; le bas côté droit, nef, transsept et chœur sont de style gothique flamboyant, le côté gauche est un bon spécimen de l'architecture de la Renaissance ; enfin toute la partie haute de la grande nef et du chœur, triforium et grandes fenêtres, appartient presqu'entièrement aussi au style flamboyant : ce n'est pas d'un style homogène, bien entendu, mais, dit M. l'abbé Porée, les divers architectes qui travaillèrent successivement à cet édifice ont su si bien relier leurs constructions aux œuvres antérieures que ces soudures sont de vrais chefs-d'œuvre d'habileté et d'élégance.

Le grand portail a deux tours carrées à trois rangées d'ouvertures entre lesquelles s'ouvre une porte en tiers point dont l'archivolte se compose de quatre voussures reposant sur quatre colonnettes détachées derrière lesquelles se profile une arcature aveugle et aussi à quatre colonnettes. C'est une disposition qui se retrouve fréquemment en Normandie, à l'église d'Eu et à la cathédrale de Lisieux par exemple. Au mur de la nef est une grande baie en arc brisé au milieu de laquelle est inscrite une rose du XVe siècle et le pignon supérieur est percé de deux petites ouvertures géminées.

Le côté sud, nef, transsept et chœur, appartient entièrement ainsi que les grandes fenêtres de la nef, au meilleur style ogival flamboyant. Cet art si riche, si méprisé par certains archéologues, y a accumulé toutes ses séductions, pinacles, gables à choux frisés, rinceaux de feuillages, riches balustrades, remplages de toutes sortes ; le portail du transsept tout particulièrement est d'une richesse infinie. Au-dessus de la

porte d'entrée au tympan ajouré et encadré de niches surmontées d'arcs en accolade, sont deux balustrades fleurdelysées entre lesquelles est une immense rosace aux innombrables pétales qui occupe toute la largeur de la façade ; le pignon est percé de deux fenêtres géminées surmontées d'une accolade à feuillages et à choux frisés. Ce superbe portail est un des plus beaux et des plus riches spécimens du style auquel il appartient.

Le côté nord offre un aspect tout différent auquel nous autres Picards chez lesquels la Renaissance a peu pénétré, ne sommes guère habitués. Il fut construit entre 1550 et 1575, et comprend plusieurs chapelles et le portail dit de Saint-Nicolas. La porte ou plutôt les deux portes à plein cintre, flanquées de colonnes cannelées et dont des cariatides soutiennent les voussures et les arcades, sont comprises entre quatre colonnes ioniques supportant un entablement au-dessus duquel est une grande rose encadrée aussi de quatre colonnes, celles-là à chapiteau composite et supportant un autre entablement au-dessus duquel est le pignon.

A l'intérieur, très harmonieux en général, un fait cependant frappe les yeux, c'est la trop grande élévation de la nef pour sa largeur, défaut qui se reproduit trop souvent dans les monuments construits ou terminés au XVIe siècle et particulièrement à notre église de Saint-Vulfran d'Abbeville. Tous les piliers de la nef datent de la construction primitive ; ils sont cantonnés de douze colonnettes ; leurs bases sont à griffes et les chapiteaux à tailloirs carrés sont ornés de feuillages à crochets. Au-dessus des archivoltes règne comme à Amiens un bandeau de feuillage que surmonte le tri-

forium à balustrade comportant une suite de baies en tiers point avec tympans et écoinçons redentés. Les grandes fenêtres du haut dont le remplage comporte des soufflets et des mouchettes sont pour la plupart garnies de magnifiques vitraux du XVIe siècle qu'il serait trop long de décrire, mais dont nous rappellerons seulement un sujet intéressant représentant les Confrères de la Charité rendant les derniers devoirs à un mort.

Les deux croisillons du transsept sont naturellement bien différents, appartenant, l'un celui du midi, au XVIe siècle, l'autre à la Renaissance ; ils se composent chacun de deux travées ; celui du midi est particulièrement remarquable par son élégance et la pureté de ses lignes : les piliers sans chapiteaux sont à nervures prismatiques et le triforium de même aspect que celui de la nef est plus élancé et de meilleures proportions. Les deux travées du croisillon nord sont séparées par des pilastres cannelés d'ordre corinthien et le triforium consiste en une petite colonnade faisant corps avec la muraille.

Le chœur à quatre travées est fermé par un chevet droit percé d'une grande fenêtre à trois meneaux. Comme la nef dont il a tous les caractères, il a été remanié au XVIe siècle, mais il subsiste, à titre de témoin intéressant, une travée qui est restée dans son état primitif du XIVe siècle, c'est la dernière au nord contre le chevet.

Les quinze chapelles qui se trouvent au pourtour de l'église sont naturellement variées comme l'architecture des différentes parties de l'édifice. Elles renferment un grand nombre de vitraux anciens et d'objets d'art de toutes sortes dont nous ne pouvons donner le

détail ; mentionnons seulement, pour avoir particulièrement attiré l'attention de nos confrères, un joli vitrail du XVIIIe siècle aux bordures délicieuses, un Ensevelissement du Christ en pierre provenant de la Chartreuse de Gaillon, divers autels, un beau tableau de Stella à l'autel de la Vierge et trois autres tableaux de moindre valeur, mais intéressants pour des Picards parce que ce sont des œuvres signées de Quentin Varin, l'un des maîtres du Poussin et représentant le martyre de saint Clair, celui de saint Vincent et surtout la *Regina Cœli*, signée et datée de 1612, où des anges aux figures ravissantes jouent de divers instruments autour de la Vierge s'élevant au ciel.

Enfin, il faut citer le magnifique buffet d'orgues de 1573 aussi remarquable par son architecture que par sa décoration et qui mesure du plafond de la tribune jusqu'au couronnement des tourelles 11 mètres de hauteur.

A la sortie de l'église, Mgr Meunier nous conduit au presbytère où un lunch nous est offert. Nous buvons à la Normandie et à la Picardie ; au souvenir d'Hesdin que n'a pas oublié Mgr l'évêque d'Evreux qui nous invite à nous diriger vers sa ville épiscopale quand nous prendrons de nouveau le chemin de la Normandie. L'invitation est chaudement acceptée et nous nous disons : Au revoir !

Une large avenue conduit au pied du Château Gaillard au Petit-Andely où nous nous arrêtons à l'église encore intéressante à voir après celle du Grand-Andely. Elle appartient au style ogival primitif : bâtie d'un seul jet, elle est en forme de croix grecque à quatre croisillons égaux. Le chœur en est la partie la plus remarquable aussi bien à l'extérieur qu'à l'inté-

rieur. Il est formé d'une travée droite s'écartant légèrement en dehors et d'une abside à cinq pans. Les piliers ronds à chapiteaux sont surmontés d'une figure vue à mi-corps et supportant une colonnette qui s'élève jusqu'à la retombée des voûtes. Au-dessus des archivoltes est un triforium à arcades géminées surmonté de fenêtres à deux baies avec tympan quadrilobé et contenant des traces considérables de peintures anciennes. Le déambulatoire éclairé par des fenêtres se correspondant deux à deux à chaque travée du chœur ne comprend qu'une seule chapelle au chevet.

Et maintenant au Château Gaillard, le clou de la journée. Nous commençons à en gravir les pentes et chaque fois que nous nous retournons nous voyons la ville s'abaisser derrière nous et se développer le magnifique panorama qu'offrent un peu partout les bords de la Seine. Le château est là, fièrement bâti sur la falaise un peu plus qu'à mi-côte des hauteurs voisines et au fond d'une boucle de la Seine. Ses murs inférieurs se confondent avec le rocher sur lequel il est assis, et quand nous sommes arrivés à la première enceinte, un cri d'admiration sort de toutes les poitrines. La majesté des ruines est en rapport avec la beauté des paysages et le temps admirable qu'il fait complète la splendeur du tableau qui s'offre à nos yeux.

C'est M. Louis Régnier qui va nous faire visiter et nous expliquer ce monument célèbre. C'est pour nous une bonne fortune qui se rencontre rarement, d'avoir à notre tête cet archéologue distingué pour lequel le Château Gaillard n'a pas de secrets. Ce que nous allons en dire ne retracera que faiblement et imparfaitement ce qu'il nous en a appris.

Cette célèbre forteresse fut bâtie par Richard Cœur-

de-Lion en l'année 1197, pour mettre Rouen à l'abri des attaques du roi de France qui était maître du Vexin et de Gisors, la plus importante forteresse de la région. La légende raconte qu'il fut construit en un an, mais il parait difficile de croire que, quelqu'immense qu'ait été le nombre des ouvriers employés, on ait pu terminer en si peu de temps un pareil édifice. Tout cet édifice est digne du talent d'ingénieur militaire que possédait Richard Cœur-de-Lion, choix de l'emplacement au fond d'une boucle de la Seine et à l'entrée d'une vallée importante à défendre, position formidable et surtout dispositions de défenses toutes nouvelles et toutes originales.

Le Château Gaillard se compose en réalité de deux châteaux distincts. Le premier vers le sud, de forme triangulaire, poste avancé du second, est défendu à son extrémité par une tour formidable flanquée en arrière de deux autres moins importantes, puis encore vers le château principal de deux autres tours d'angle. Toutes ces tours et leurs courtines étaient protégées par un fossé profond en partie taillé dans le roc ; au nord, un pont de bois était jeté sur ce fossé pour la communication avec le château principal. Une grande partie de la tour d'angle existe encore ainsi que quelques fragments des tours voisines et une portion notable de la courtine à l'est ; formidables constructions bâties en blocage et recouvertes d'une maçonnerie en pierres de deux tons différents à assises alternées : c'est la seule ornementation que se soit permis le constructeur de cette forteresse, œuvre essentiellement militaire où l'on ne rencontre aucune sculpture, aucune décoration.

Le château principal de forme très irrégulière et

très allongée, dont il est bien difficile d'expliquer le plan, était flanqué vers le sud de quatre tours disposées en forme trapézoïdale entre lesquelles était la basse-cour ; au-dessous d'une partie de cette basse-cour, le sol était creusé pour avoir des magasins ou écuries ; ces magasins auxquels on accède par le fossé qui entoure le donjon existent encore ; ils sont soutenus par des piliers dépourvus d'ornements, mais soigneusement faits : il en est de même du plafond aplani avec grande régularité.

Au sud de ce trapèze est la partie principale et la plus extraordinaire du Château-Gaillard : c'est le donjon et la célèbre chemise de pierre qui l'entoure, exemple unique dans les forteresses du moyen-âge.

Cette dernière enceinte de forme elliptique qui entoure le donjon est une suite de segments de cercle au nombre de dix-sept, de trois mètres de corde environ séparés par des fragments de courtines d'un mètre seulement. Toutes ces portions de cylindres et de courtines ne descendent pas verticalement jusqu'à l'escarpe du fossé, mais pénètrent des portions de cônes en se rapprochant de la base de manière à ce que les angles rentrants compris entre ces cônes et les murs intermédiaires ne puissent masquer un mineur. Par cette pénétration de cylindres et de cônes, Richard avait découvert tous les points de la courtine à flanquement continu, précaution capitale dans un temps où l'attaque et la défense d'une place forte ne devenaient sérieuses qu'à une distance très rapprochée.

Le donjon proprement dit, placé à l'ouest de ce retranchement avec lequel il fait corps, n'est pas moins remarquable : il est garni d'espèces de contreforts commençant à peu près au bas de la partie verticale

des murs moins épais à la base qu'au sommet et s'élargissant à mesure qu'ils s'élèvent. Etant donné que le donjon dans son état actuel a perdu au moins le tiers de sa hauteur, on a vu dans ces espèces de contreforts les bases de machicoulis qui se reliaient entre eux par des arcs brisés, machicoulis destinés à remplacer les hourds de bois, enfilant entièrement le pied de la fortification et propres à faire ricocher sur le talus les gros projectiles lancés entre les larges rainures laissées entre les arcs et le nu du mur.

Du côté de la Seine, les machicoulis sont absents : ils y étaient inutiles, car une attaque de ce côté était matériellement impossible, mais une autre préoccupation de défense se rencontre encore dans la forme du donjon qui, rond des deux côtés, vers la Seine et vers la ville, est presque plat sur deux autres de ses faces, de manière à présenter vers le sud-est un éperon saillant renforçant la tour du côté attaquable et contraignant l'assaillant à se démasquer.

A l'intérieur du donjon il ne reste rien que les quatre murs. Il ne comprenait du reste aucune division en pierres : c'était avant tout une place forte et non d'habitation, et les quatre étages qu'il comportait étaient formés par des constructions toutes en bois et communiquaient entre eux par des escaliers aussi en bois trouant les planchers.

Nous avons passé près de deux heures à visiter sous tous ses aspects ce merveilleux monument. M. Régnier ne cesse d'expliquer et de répondre à toutes les questions qui lui sont posées. Nous terminons la visite en faisant le tour complet des ruines par un chemin peu praticable qui descend vers la Seine. Nous traversons le pont de manière à jouir de l'incomparable aspect

de force, de puissance et aussi de pittoresque que présente le château vu à quelque distance et nous rentrons en ville. Après un coup d'œil au Musée qui renferme un beau tableau du Poussin, *Coriolan vaincu par les prières de sa mère*, chacun se répand dans les divers magasins pour les inévitables achats de cartes postales, corollaire indispensable de toute bonne excursion.

Une société archéologique manquerait à tous ses devoirs en allant, dans la ville des Andelys, dîner autre part qu'à l'Hôtel du Grand-Cerf, la seule vieille maison à pans de bois de quelque importance qui subsiste dans la ville et de plus entretenue avec soin par ses propriétaires. La salle de café avec sa grande cheminée à hotte et sa cage d'escalier dont le tambour est orné de fines sculptures est véritablement unique.

Disons de suite que nos estomacs n'ont pas eu à souffrir de cet entourage archaïque : il y avait un dîner copieux et excellent et surtout un certain potage dont on parlera longtemps et bien propre à nous reposer des fatigues de la journée et à nous préparer des forces pour celles du lendemain.

Nous disons adieu et merci à nos aimables guides : Régnier ne nous quitte qu'à Saint-Pierre-du-Vauvray, et en rentrant à Rouen vers 10 h. 1/2, nous retrouvons dans nos chambres respectives nos bagages qu'un Abbevillois de Rouen, notre cousin Pierre Macqueron, y a fait transporter, se faisant le fourrier de notre Société pendant que nous jouissons des charmes du voyage.

Le lendemain, à 7 heures du matin, les automobiles passent dans les hôtels pour prendre les voyageurs. Ils se réunissent au garage vis-à-vis du pont transbordeur et à l'heure indiquée, nous nous mettons en

route. Le temps n'est pas beau : la pluie a commencé à l'heure où le soleil aurait dû paraître et s'il y a dans le ciel quelques déchirures on y voit aussi de gros nuages bien noirs et bien bas. Nous aurons l'avantage de ne pas avoir de poussière sur la route, mais quand nous commençons à monter la célèbre côte de Canteleu, nous ne jouissons pas entièrement du merveilleux panorama qu'offrent la ville de Rouen avec ses églises et ses clochers, la Seine remplie de navires et au fond les collines de Bon-Secours.

Mais voici le haut de la côte et on marche à grande vitesse. Nous dévalons de la forêt de Roumare et nous voilà de nouveau en face de la Seine. Le panorama là encore n'est pas ce qu'il devrait être et nous nous consolons en pensant qu'au retour le temps sera redevenu radieux. Nous sommes bientôt en bordure du fleuve et des falaises blanches qui précèdent la jolie petite ville de Duclair. Nous la traversons sans arrêt et au bout de quelques kilomètres, c'est-à-dire de quelques minutes, nous sommes à Jumièges. Le ciel paraît se calmer, mais il lui reste encore quelques ondées en réserve.

Nous voici aux pieds des ruines attendant pour commencer la visite que tout le monde soit réuni. Mais malheureusement, nous n'avons pas les guides d'hier ; nous regrettons vivement l'absence de notre collègue des Forts qui a publié un article sur Jumièges dans le *Bulletin monumental* et la science archéologique de celui qui écrit ces lignes est bien mince à côté de celle des Porée et des Régnier, vis-à-vis surtout d'un monument aussi important et aussi complexe que l'ensemble des ruines de Jumièges.

Fondée en 654, l'abbaye de Jumièges n'échappa pas

aux malheurs qui vinrent fondre sur toutes ses pareilles. Les incendies, les ravages de la guerre, le pillage par les Normands l'avaient mise dans un tel état que vers 928, Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, en entreprit la reconstruction et surtout celle de l'église. Les travaux furent longs puisque ce ne fut qu'en 1067 qu'elle fut consacrée par Maurille, archevêque de Rouen. La guerre de Cent Ans, les guerres de religion lui portèrent de rudes coups, mais elle avait résisté même à la Révolution quand en 1802, elle tomba entre les mains d'un nommé Lefort, marchand de bois à Canteleu dont le nom doit être mis au ban de la postérité et qui, comme tant de ses pareils à cette époque funeste pour tout ce qui restait du moyen âge, ne vit en elle qu'une carrière de pierres à exploiter et la laissa dans l'état où elle est maintenant.

Il est impossible de voir quelque chose de plus grandiose, de plus navrant et de plus pittoresque que cette église immense envahie par la végétation qui un jour ou l'autre finira par en avoir raison, malgré les soins dont l'entoure la propriétaire actuelle, Mme Lepel-Cointet.

Le grand portail, en avant corps et en saillie sur le pignon de la nef, percé d'une porte et de deux rangées de trois fenêtres en plein cintre, est d'une simplicité qui n'est pas sans rappeler celle du portail de Saint-Etienne de Caen. Il est flanqué de deux magnifiques tours carrées de 52 mètres de hauteur, jadis surmontées de flèches. Ces tours dénuées de tout ornement jusqu'à la naissance du pignon central et légèrement dissemblables, offrent ensuite deux rangées d'arcatures aveugles puis passent à la forme octogonale où elles sont encore ornées de deux rangées de croisées,

toutes en plein cintre. La nudité de cette immense façade soutenue seulement par des contreforts plats du XIe siècle et partant d'un seul jet depuis le terrain jusqu'au faîte des tours, fait encore mieux ressortir sa majesté et produit une impression saisissante.

Nous passons sous la porte et pénétrons dans la grande nef : l'imposante beauté des ruines se manifeste de plus en plus. De chaque côté huit travées sont debout se profilant nettement sur le ciel sans aucune traces de voûtes qui n'ont jamais dû exister ; les grosses colonnes rondes à chapiteaux cantonnées deux à deux d'une colonnette probablement rajoutée, sont comme des soldats rangés en bataille. Elles sont réunies par les archivoltes au-dessus desquelles sont les tribunes et les fenêtres hautes de la nef, petites sans remplages bien entendu, et le tout en plein cintre.

A l'extrémité de cette nef une énorme arcature en plein cintre, jetée là comme un pont, soutient le dernier lambeau de la tour centrale, un pan de mur à deux étages d'ouvertures qui se tient là seul depuis un siècle, sans appui, sans contreforts, exposé à tous les vents et qui semble un défi porté aux éléments par l'architecte du XIe siècle.

La nef est flanquée de deux collatéraux : celui de gauche encore voûté, mais faisant craindre une chute prochaine, possède aussi tout son mur extérieur percé d'une fenêtre en regard de chaque travée et qui, vu du dehors, enlève de ce côté au monument son aspect de ruine. L'autre au sud est effondré, il ne reste que les arrachements et une petite partie de la voûte des tribunes et cet aspect de l'église qui permet de voir la confusion des deux rangées de piliers de la nef, vu de la prairie voisine présente, à l'encontre du côté opposé,

un aspect de dévastation inouï, mais bien pittoresque et non sans grandeur.

Du transsept, il ne subsiste que le parement extérieur du côté de la nef et seulement un pan de mur du croisillon nord. Quelques bases de colonne restent seules pour indiquer le plan de cette partie de l'édifice reconstruite au XIIIe siècle, chœur exigu avec déambulatoire flanqué de chapelles rayonnantes ; mais parmi ces bases, il y en a deux posées, une de chaque côté, au milieu du transsept et qui sollicitent notre attention. Si M. des Forts avait été là, il n'aurait pas longtemps laissé notre curiosité sans réponse. Suivant lui (*Bullet. monum.*, 1902), la disposition des piliers de la nef se poursuivait dans le transsept en isolant les deux croisillons, et deux arcades sensiblement plus basses que celles de la nef, devaient se réunir sur le chapiteau d'un pilier central. Cette disposition permettait de faire commencer le chœur dès le commencement du carré du transsept et par conséquent de l'agrandir : enfin, ces deux arcatures étrésillonnant les deux croisillons concouraient à donner de la solidité à cette partie de la construction.

Nous disions tout à l'heure qu'il ne restait du chœur que les bases des piles en indiquant le plan : ce n'est pas absolument exact. Il subsiste encore quelques murs de refend et quelques croisées des chapelles rayonnantes du déambulatoire avec de beaux faisceaux de colonnettes à chapiteaux suffisants pour donner une idée de ce qu'elles pouvaient être au temps de leur splendeur.

Au mur sud de l'église plusieurs constructions importantes sont accolées : d'abord, l'église Saint-Pierre à laquelle on accède par une porte donnant dans le

croisillon sud. Elle est bien ruinée aussi ; construite au XIVe siècle, elle se composait de trois travées de nef encore existantes ; d'un carré surmonté probablement d'une tour et d'un chœur dont une travée seule subsiste encore; le mur du portail est la partie la plus ancienne de l'édifice ; c'est le seul reste de la basilique du xe siècle; il est en maçonnerie grossière percé de quelques arcades en plein cintre fort mutilées.

A côté était le cloître complétement disparu et plus bas adossée à la tour Sud, une grande salle du XIIe siècle remaniée au XVe qui aurait été, dit-on, la salle des gardes du roi Louis VII et primitivement la salle des hôtes. On y accède par une porte en tiers point qui est réunie au grand portail par une partie de muraille ornée d'une élégante arcature romane, mais cachée en partie par les arbustes. La pluie qui tombait tant du ciel que des arbres et l'humidité du gazon ne nous ont pas permis d'en approcher.

La voûte de la grande porte extérieure et l'ancienne maison du portier fortement restaurées ont été converties en musée. On y remarque une très grande quantité de morceaux de sculpture provenant des différentes parties de l'abbaye, la table en marbre noir du tombeau d'Agnès Sorel dont le soubassement est à Loches, deux statues tombales qui représenteraient les énervés de Jumièges, mais naturellement bien postérieures à l'époque où vivaient ceux qu'elles représentent, puis une quantité de tableaux, meubles, objets d'arts, tapisseries, bois sculptés souvent des plus beaux et des plus intéressants.

L'église paroissiale n'est pas sans intérêt. Sa longue nef romane avec bas côtés est terminée par un chœur assez singulier de la Renaissance, mais bien sobre

d'ornements, relié à la nef par des charpentes remplaçant le transsept et le clocher central. Sur le déambulatoire s'ouvrent de nombreuses chapelles dont deux seulement ont de belles voûtes à compartiments.

Nous remontons en automobiles et dans vingt minutes nous arrivons à Saint-Wandrille, l'antique Fontenelle où saint Vulfran fut abbé, située dans un de ces jolis sites tout remplis de verdure et d'eaux courantes et que les religieux d'autrefois savaient si bien choisir.

Au milieu des constructions du XVIII[e] siècle que nous trouvons trop souvent dans toutes ces vieilles abbayes, deux choses sont à retenir, les restes de l'église et le cloître bien-intact.

De l'église, il n'y a plus guère de debout que le croisillon nord, solide et élégante construction du XIII[e] siècle, sobre de détails et dont les faisceaux de colonnettes se font remarquer par leur belle ordonnance. Il faut cependant encore remarquer les restes de l'église bâtie en 1033 par Robert de Normandie, raccordés au transsept et consistant en une fenêtre et un grand pan de mur percé de croisées, couvert de lierres et de verdure. On peut aussi se rendre compte par les vestiges apparents de tous les piliers et par les restes de quelques murs au sud du plan et de l'importance de cette église singulièrement située et dont tout le côté sud était presque accolé à la colline qui commence là à s'élever.

La partie de beaucoup la plus intéressante de l'abbaye est le charmant et pittoresque cloître. La galerie nord a été bâtie en 1342, les trois autres en 1531 par l'abbé Guillaume Lavieille. Ces trois galeries ont encore conservé leurs remplages du XVI[e] siècle, fort

élégants et très originaux, accusant une tendance au style de la Renaissance. Sous les galeries du cloître, se trouvent des restes de toutes sortes, pierres tombales, témoins lapidaires de monuments détruits ou restaurés et les deux charmantes portes donnant accès à l'église et au réfectoire ; la dernière est tout à côté du lavabo de style Renaissance si gracieux et si complet, qui ne peut être comparé qu'à celui bien plus important du reste, du cloître de Gloucester. Il ne rentre pas dans notre cadre, et cela nous mènerait trop loin, de faire la description détaillée de ces jolis monuments qui donnent au cloître de Saint-Wandrille une caractéristique toute particulière.

Il y a dix ans, les Bénédictins rentrés à Saint-Wandrille se faisaient un plaisir de faire visiter leur monastère dans tous ses détails. Il n'en est plus de même maintenant : le nouveau propriétaire ne parait pas supporter facilement les visiteurs, et malgré toutes nos demandes nous n'avons pu voir le réfectoire, encore bien entier, l'ancienne salle capitulaire, celle-là bien dénaturée et les intéressantes caves qui s'étendent sous une grande partie des bâtiments.

Après un rapide coup d'œil jeté sur l'église paroissiale qui renferme quelques vitraux et d'intéressantes statues en bois, nous arrivons en quelques minutes à Caudebec, la ville du mascaret. Nous avons évité la coïncidence avec ce célèbre effet de marée pour ne pas rencontrer l'encombrement dans les hôtels et nous arrivons dans la petite ville par un temps superbe (le soleil a définitivement chassé les nuages), et en plein marché. Hélas ! nous arrivons au moins cinquante ans trop tard, pour y voir les pittoresques bonnets des Cauchoises, que quelques-uns d'entre

nous se rappellent encore avoir vus dans leur jeunesse. La terrible modiste a passé par là, tout est maintenant à l'instar de Paris.

Nous nous rendons de suite à l'église construite de 1425 à 1590 et à notre arrivée sur la place, un cri d'étonnement sort de toutes les poitrines. C'est plutôt un immense reliquaire qu'une église que nous avons devant nous avec ses tours, ses clochetons, ses galeries, ses fenêtres aux riches remplages. Quelle étonnante construction que cette tour atteignant 101 mètres de hauteur, avec sa pyramide, pour laquelle le mot de dentelle de pierre, quoique cent fois redit, n'est pas exagéré. Les doubles arcs-boutants ajourés reliant l'octogone de la flèche aux contreforts qui continuent le carré de la tour, la pyramide, complètement ajourée aussi, affectant la forme d'une tiare dont les étages sont indiqués par trois couronnes de fleurs de lys, font du clocher de Caudebec un monument unique.

Le portail devant lequel nous nous rendons ensuite n'est pas moins extraordinaire ; malheureusement une lourde galerie de la Renaissance Henri II placée au-dessus de la porte centrale et au-dessous de la grande rose vient en rompre la belle ordonnance. Ce portail est de ceux qu'il est impossible de décrire ; on peut bien dire qu'une porte centrale surmontée d'un pignon à jour avec rose est flanquée de deux portes latérales et qu'à chaque extrémité s'élève une tourelle reliée à la partie du milieu par des arcs-boutants ajourés, mais ce qu'on ne peut exprimer, c'est la décoration de tout cela, ces tourelles à clochetons et à pans multipliés, ces voussures remplies de bas-reliefs, l'ornementation des dais et des soubassements qui surmontaient ou supportaient des statues absentes, la multiplication

des colonnettes, les détails sculptés jusque dans les gorges les plus cachées formées par ces colonnettes, la complication des gables et des galeries dont l'une, encadrant la nef et le chœur, est formée de lettres gothiques rappelant les louanges de Marie. Nous sommes loin de la grandeur de Jumièges, de la pureté de lignes que nous admirerons tout à l'heure à Boscherville, mais que de charmes, de richesses, de séductions, et on peut dire quand même aussi, que d'art!

L'intérieur est formé d'une nef et d'un chœur sans transsept avec triforium et clérestory et dè deux bas côtés avec déambulatoire flanqués de chapelles faisant tout le tour de l'église. La principale particularité de construction est l'absence d'arcade au fond du chœur qui se termine par un pilier butant. Les voûtes sont fort simples et seulement en croisées d'ogives à l'exception de celle de la chapelle absidale qui est en étoile. Tous les piliers sont ronds surmontés d'un mince chapiteau sur lequel viennent reposer les nervures prismatiques des archivoltes. Et là aussi que de détails charmants, la porte de la chapelle du trésor, la tribune de l'orgue, les orgues elles-mêmes, à côté un baptistère en bois sculpté, des piscines dans chaque chapelle (et l'on sait l'élégance que le XVIe siècle mettait dans ces petits accessoires), les clefs de voûtes des chapelles dont l'une, celle de la Vierge, est longue de 4 mètres, les vitraux anciens et enfin, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, un magnifique retable en pierre qui abritait un Christ au tombeau dont les différents personnages sont maintenant disséminés dans la même chapelle.

Dans la rue de la Boucherie sont deux belles maisons du XIIIe siècle dont l'une a été remaniée, mais

l'autre est restée intacte. Elle a encore sa porte en arc brisé et deux étages de belles fenêtres gothiques accouplées au premier étage et divisées par des meneaux à arcatures trèflées avec tympan également trèflé. On y remarque trois énormes gargouilles, bêtes fantastiques assises sur des figures humaines dont une, le menton appuyé sur les mains, est très bien conservée.

Ces deux maisons sont naturellement construites dans le vieux quartier de Caudebec, entourées de maisons de bois ventrues et surplombantes, dans une petite rue très étroite au milieu de laquelle coule la vieille rivière, le *Bec*, circulant plus loin à travers les maisons serrées, dont les façades surplombent les eaux avec toutes sortes d'appentis, accrochés çà et là, de balcons, de vieux murs déjetés, carcasses de charpentes ou façades plaquées d'ardoises. Par endroits, ces maisons se resserrent et la rivière passe sous un pont extraordinaire ou bien disparaît dans une espèce de cul-de-sac sous de hautes bâtisses, vieux moulins et dernières usines de Caudebec.

Il est près de midi et demie et nous sommes levés depuis six heures. L'estomac réclame et au premier appel chacun se rend à l'Hôtel de la Marine où un déjeuner confortable nous est servi dans une belle salle claire et aérée donnant sur la Seine qui grossit de minute en minute, c'est la marée qui monte. Au dessert, tous les membres présents prennent l'engagement solennel de se retrouver l'année prochaine avec de nouvelles recrues, bien entendu, à une nouvelle excursion de deux jours dont le but sera discuté en réunion plénière. Après ce semblant de séance nous préparons le départ ; on remonte en voiture, le temps

est magnifique et nous goûtons les charmes de ces bords fleuris qu'arrose la Seine, et cherchez qui nous y mène... c'est l'automobile.

Nous voici à Saint-Georges de Boscherville et ici nous cédons la plume à l'ami Rodière qui a bien voulu se charger du compte rendu de cette grande et belle église du XIe siècle, très bien conservée, sobrement restaurée et très peu remaniée. Contemporaine de celle de Jumièges, elle est bien plus ornée et plus soignée dans les détails.

L'ordonnance de la nef comporte des piliers cantonnés de quatre colonnes, dont deux reçoivent les grandes arcades, en plein cintre; celle du côté des collatéraux supporte un épais doubleau ; vers la grande nef, la colonne montait primitivement jusqu'au comble, et son chapiteau portait la sablière et l'entrait de la charpente apparente.

A la fin du XIIe siècle, une voûte d'ogives fut jetée sur la nef; les colonnes reçurent alors, pour supporter les nervures, des chapiteaux dans le style du temps; seul, l'un de ceux de droite fut conservé et descendu de sa place primitive; il contraste avec le faire déjà gothique de ses voisins.

A l'ouest, la voûte de la nef se divise en trois voûtains qui encadrent et cachent en partie les trois fenêtres ouvertes dans la partie supérieure de la façade ; ils reposent sur deux grosses colonnes primitives, séparant les fenêtres.

Les bas côtés ont des voûtes d'arêtes à gros doubleaux sans moulures, évidemment contemporaines de la construction de l'édifice.

Sur le transsept s'élève une tour-lanterne, voûtée d'ogives et éclairée de fenêtres en plein cintre. Les

croisillons ont également reçu des croisées d ogives de l'époque de transition. La partie saillante du transsept forme, tant au nord qu'au sud, une tribune supportée par une grosse colonne à chapiteau très curieux [1]. Les pignons étaient ajourés de trois hautes fenêtres en plein cintre ; celle du milieu a été supprimée, et les deux autres sont en partie masquées, par les retombées de la voûte du XIIe siècle, divisée en deux voûtains.

Le chœur, dont les voûtes sont primitives compte deux travées droites, voûtées d'arête, puis une travée très courte, en berceau plein cintre, légèrement plus bas que les voûtes précédentes; la différence de niveau est décorée d'une frette crénelée. L'abside est voûtée de six grosses branches d'ogives, maladroitement agencées, et certainement très anciennes ; cette voûte de l'abside de Boscherville doit tenir le même rang peut-être, dans l'histoire architecturale de Normandie, que celles de Morienval et d'Airaines en Ile-de-France et en Picardie.

L'abside a deux rangs de fenêtres superposées. Le mur dans lequel sont percées les baies supérieures, est en retrait sur le rez-de-chaussée; sur ce retrait s'appuient les colonnes trapues qui supportent les branches d'ogives, et qui sont si bien détachées de la muraille qu'on a pu ménager un passage derrière leurs fûts.

Au lieu des vastes tribunes de Jumièges, on ne voit à Boscherville qu'un triforium simulé, composé de logettes étroites, assez profondes, mais inaccessibles, séparées en façade par des colonnettes, et en profon-

1. La même disposition se remarque à la cathédrale de Laon, à Saint-Etienne de Caen et aux églises d'Eu et de Saint-Riquier.

deur par des murs pleins. Un passage est pratiqué, dans l'épaisseur du mur, devant les fenêtres hautes de la nef et du chœur.

La sculpture des chapiteaux est très remarquable et mériterait une étude approfondie ; on y reconnaît la main de plusieurs artistes, d'un savoir-faire et d'un talent bien inégaux. Les chapiteaux historiés sont assez rares ; plusieurs de ceux de la nef sont à peine travaillés ; mais en somme, cette sculpture est bien supérieure à celle de Jumièges, et d'un art beaucoup plus avancé.

Particularité à noter : les fenêtres terminales des bas côtés, sur la façade ouest, sont percées en biais très prononcé.

Le portail semble postérieur à l'église d'un demi-siècle au moins, car ses voussures déjà fines et légères, ornées de frettes crénelées, de bâtons rompus et d'autres décorations, paraissent bien accuser le XII[e] siècle.

Rien à noter dans l'élévation extérieure de l'église, sinon la forte tour centrale, contemporaine du monument, à deux étages dont l'un forme lanterne, et le bel aspect de de l'abside.

Le cloître s'étendait au nord de la nef ; il n'en reste que les débris de deux piles, l'une du XI[e] siècle, l'autre refaite au XIV[e] ; il n'était pas voûté ; sa charpente et son toit assez plat reposaient sur deux étages de corbeaux encore conservés, qui font saillie sur le mur du bas côté ; ces modillons, ainsi que ceux de la corniche du bas côté, sont curieusement sculptés de têtes de cheval, de cochon, de veau et d'autres animaux.

A l'extrémité orientale du cloître, adossée vers le sud au pignon nord du transept, s'élève une belle salle capitulaire, que l'on dit dater de 1219. Je n'ose cependant faire descendre jusqu'à cette époque la date

de la façade, à trois arcades plein cintre, ouvertes dans un mur tellement épais, qu'on a pu jeter de petites croisées d'ogives entre ses deux parements. L'ornementation de ces arcs et celle des colonnettes qui les supportent est très intéressante, très riche, et du style de transition ; plusieurs colonnettes sont remplacées par des statuettes-cariatides ; l'un des chapiteaux représente trois rois jouant de divers instruments de musique ; cette sculpture bien connue est malheureusement dans un déplorable état.

Les voûtes de cette salle sont sexpartites ; les ogives et les grands doubleaux retombent sur des colonnettes engagées ; les doubleaux intermédiaires, sur un retrait de la muraille, sous lequel règne une frise très richement ornée de rais de cœur, etc. A l'orient, bien que le chevet soit droit, la voûte se ramifie comme pour une abside (ainsi qu'à la façade ouest et aux croisillons de l'église). Les deux grandes fenêtres orientales et tous les arcs de la voûte sont en tiers point. Les trois fenêtres de la façade, dénaturées au dehors par un parement du XVIII[e] siècle, sont en plein ceintre comme les arcades qu'elles surmontent ; les deux latérales sont percées en biais, comme à la façade de l'église.

Il est 4 h. 1/4 et il faut repartir. Tout le monde sera heureux de faire une courte promenade dans Rouen avant de prendre le train. Nous remontons une dernière fois dans nos « Renault ». Le temps est maintenant superbe. Au détour de l'église de Canteleu, Rouen nous apparaît tout à coup dans les meilleures conditions. La descente de 4 kilomètres dure trop peu de temps, et nous arrivons au garage. Nous quittons nos machines qui ont bien fonctionné, sans pannes ni accidents. Chacun libre de son temps pendant une

grande heure, prend des directions différentes, tandis que le fourrier de l'excursion ramasse les bagages dans les hôtels et les conduit à la gare de Martainville.

Quelques confrères restent à Rouen, d'autres ont quitté avant le retour en ville. Nous ne sommes plus qu'une bonne douzaine en montant dans le train. Il est express, mais traverse un pays bien connu. Une bonne partie d'entre nous fait succéder aux sérieuses préoccupations de l'archéologie les pures émotions du bridge et, grâce à ce nouvel emploi du temps, Amiens nous paraît bientôt atteint. Deux heures nous restent pour prendre le train d'Abbeville ; elles sont religieusement remplies par un dîner couronné par le champagne que nous offre le président. A l'heure habituelle de nos retours, c'est-à-dire à l'arrivée de l'express du soir, nous sommes à Abbeville et chacun se sépare. Au revoir, à l'année prochaine.

PROMENADES ÉPIGRAPHIQUES

MAUTORT ET CAMBRON[1]

Par **M. Roger RODIÈRE,** Membre correspondant.

Lecture faite par M. H. MACQUERON, *à la séance du 7 novembre 1907.*

I

En sortant d'Abbeville par le faubourg de Rouvroy, j'eus, un beau jour, la surprise de *découvrir* le seul

1. Je dois un cordial remerciment à M. le Bon Tillette de Clermont-Tonnerre, pour l'aide qu'il a fournie à mes recherches, et à

monument de l'époque romane existant aujourd'hui sur le territoire de la capitale du Ponthieu.

Je veux parler de la petite église de Mautort, isolée dans les champs, non loin de la route de Saint-Valery. Composée d'une nef et d'un chœur, flanquée au nord de deux chapelles latérales et au sud d'un clocher, elle conserve de précieux restes des XIe et XIIe siècles qui n'ont pas encore été signalés.

La façade ouest, toute rongée du vent et de la pluie, est étayée, vers le milieu, d'un large contrefort, diminuant d'épaisseur et de saillie, à mesure qu'il s'élève, par plusieurs ressauts. Une porte est percée, à la base, à travers ce contrefort. L'arcade actuelle est du XVIIIe siècle, mais la disposition est bien primitive, car on ne s'expliquerait pas l'énorme largeur du contrefort à sa partie basse, s'il n'avait pas dû être percé [1]. Tout en haut du pignon s'ouvrent deux petites fenêtres en plein cintre, hautes et étroites, éclairant la nef, une de chaque côté du contrefort.

Les murs latéraux, exhaussés et repercés de fenêtres affreuses, sont en partie construits de silex, de moellons et de pierres de petit appareil ; c'est bien *l'opus incertum* de l'époque romane. Un pan surtout,

mon ami M. Ph. des Forts, qui a mis à ma disposition sa grande compétence en archéologie monumentale.

1. M. de Caumont cite, en plusieurs passages de sa *Statistique monumentale du Calvados*, (notamment t. II, p. 450, et t. III, p. 767), diverses fenêtres percées à travers les contreforts ; le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, de Célestin Port, en cite d'autres, à l'hôpital Saint-Jean d'Angers et à l'église de Blou, XIe siècle (tome I, pp. 97 et 368) ; j'en ai vu moi-même une semblable, au chevet d'une petite église romane voisine de Jumièges. Je ne connais pas encore de portes ouvertes de la même façon. Mais M. Ph. des Forts m'en signale une au pignon du dortoir de l'abbaye de Royaumont ; le contrefort est du XIIIe siècle ; une porte s'ouvre au rez-de-chaussée, au milieu du contrefort élargi.

au-dessus de la porte latérale nord, est très caractéristique. La corniche est portée sur modillons peu ornés; trois ou quatre sont décorés de têtes (un entr'autres, à la base du pignon ouest); cette corniche est du XIIe siècle; mais, comme elle surmonte des murs exhaussés en appareil régulier, on peut hardiment dater du XIe la partie inférieure des murailles.

Cette corniche règne également à l'intérieur d'une chapelle latérale du XVe siècle, accolée au flanc nord de la nef; mais, chose singulière, elle décore également les murs extérieurs de cette chapelle; il faut admettre qu'on aura remployé les modillons de l'ancien chœur détruit.

La tour s'élève hors-œuvre, au sud de la nef, vis-à-vis la chapelle dont il vient d'être parlé. Elle est du XIIe siècle; ses murs, épais de plus d'un mètre, sont percés, au rez-de-chaussée, de deux petites fenêtres cintrées (au sud et à l'est), ébrasées vers l'intérieur et dépourvues d'archivoltes, à talus très incliné. La voûte est tombée, mais le peu qui reste de ses amorces accuse une refaçon du XVe siècle. Les contreforts de la tour montent jusqu'au premier étage, avec deux retraits, dont le premier sur les trois faces, et le second seulement sur la face antérieure. Ils sont très saillants pour l'époque romane et il ne serait pas impossible qu'ils eussent été repris au XIIIe siècle. Bien entendu, ils sont élevés dans le prolongement des murs et se terminent en talus.

Au premier étage l'appareil de la maçonnerie change visiblement. L'étage supérieur a été diminué d'élévation; on ne voit plus que la base de ses deux anciennes et larges fenêtres (sud et nord), dont les colonnettes ont été remployées comme matériaux

dans la maçonnerie, ainsi que l'a constaté M. le Curé lors d'une réparation récente.

A l'intérieur du clocher, sous l'appui de ces fenêtres hautes, la muraille forme un encorbellement de trois assises (la première en quart de rond concave, les deux autres en quart de rond convexe), évidemment destiné à porter un plancher.

La chapelle de la Vierge et le chœur sont du XVe ou XVIe siècle ; ils n'ont pas de voûte, mais, comme la nef, une charpente apparente de la dernière période gothique, à poinçons en forme de colonnes prismatiques. Dans la chapelle, à l'orient, une arcade en anse de panier, très sculptée de feuillages grassement traités, et portée sur pieds-droits prismatiques à niches vides, encadre une très petite fenêtre de même forme. Est-ce une arcade de retable ? Mais alors comment expliquer la fenêtre ?

Le chœur se termine par un chevet à trois pans, celui du milieu plus large ; ses fenêtres ont conservé, dans les tympans, quelques fragments de verrières : à droite, la Trinité (Dieu le Père tenant son Fils mort sur la croix), des anges, le soleil et la lune ; à gauche, des grappes de raisin noir et vert. A droite du maître-autel, une piscine élégante, à cadre rectangulaire autour d'une arcade flamboyante à contre-courbe subtrilobée, avec feuilles de chou sur les rampants et fenestrages à mouchettes dans les écoinçons.

Une seconde chapelle latérale s'élève au nord du chœur ; elle a été récemment reconstruite, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante qui nous fait connaître en même temps sa destination :

CETTE CHAPELLE A ÉTÉ FONDÉE EN 1643
PAR PIERRE TILLETTE
ÉCUYER, SEIGNEUR DE MAUTORT
ET RECONSTRUITE EN 1879 PAR LE BARON TILLETTE
DE CLERMONT-TONNERRE SON SIXIÈME DESCENDANT.

La porte de cette chapelle est surmontée d'un écusson sculpté, de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, provenant du château de Cambron : [d'azur] au chevron [d'or], au chef [du même], chargé d'un lion léopardé [de gueules]. L'écu est timbré d'un heaume de front, à lambrequins, cimé d'une tête de lion ; supports : deux léopards lionnés.

J'emprunte à M. Prarond [1] la liste des personnages inhumés dans cette chapelle et dans le chœur :

« Au-dessous de la sacristie... est un caveau qui sert de lieu de sépulture à la famille Tillette de Mautort et de Clermont-Tonnerre.

« Une partie des membres de cette famille était enterrée sous les dalles de l'église ; une autre partie dans le caveau.

« La généalogie des Tillette, seigneurs de Mautort, Cambron, etc., par M. Charles-Claude Lefebvre du Grosriez [2] (Abbeville, imprimerie C. Paillart, 1870), donne comme inhumés sous les dalles :

« Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, Offinicourt, etc., conseiller du Roi, lieutenant particulier au Présidial d'Abbeville, puis président de ce tribunal, maïeur commandant d'Abbeville, etc., mort le 8 août 1596 ;

« Sa femme Geneviève Gaillard, dame de Dructel, et :

1. *Topographie historique d'Abbeville*, t. III, p. 523.
2. Complétée et publiée par le Bon Tillette de Clermont-Tonnerre

« Son fils, Antoine Tillette, écuyer, seigneur de Druetel, mort volontaire au siège d'Amiens en 1597 ;

« La femme de ce dernier, Hippolyte Rohault de Brimeu, dame des fiefs de Grandval, etc., morte le 2 juin 1617 ;

« Marie de Fertin, première femme de Pierre Tillette que nous nommerons bientôt, morte le 21 février 1621. « Au milieu du chœur de l'église, me dit « M. Osson, on voyait une pierre gardant l'épitaphe « de damoiselle Marie de Fertin, première femme de « Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, Cam- « bron, etc. La pierre a disparu lors de la pose des « stalles et du pavage en marbre, travaux exécutés « vers 1875[1]. Peut-être alors aussi les curieux restes « des anciens vitraux ont-ils fait place aux verrières « actuelles. »

« La même généalogie donne comme ayant reçu leur sépulture dans le caveau :

« Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, etc., fils d'Antoine Tillette et d'Hippolyte Rohault, constructeur de la cave sépulcrale et d'une chapelle, mort le 15 avril 1660, après avoir bien servi son pays en différentes rencontres et en différents sièges ;

« Très probablement son fils, Jean Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, mort à Cambron et inhumé le 28 novembre 1690 à Mautort ; et très probablement aussi la femme de ce fils, Madeleine Levasseur, dame de Mayoc[2], inhumée à Mautort le 13 juin 1697 ;

« Leur fils, Jean-Baptiste Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, etc., mort le 24 octobre 1730 ;

1. On verra plus loin que cette pierre existe encore.
2. Lisez *Mailloc*.

« Leur petit-fils, Pierre-Jacques-Philippe Tillette, chevalier, seigneur de Mautort, etc., ancien lieutenant au régiment du Roi infanterie, mort le 15 octobre 1753 ;

« Sa femme, Marie-Thérèse Gaillard de Boencourt, morte le 29 septembre 1786 ;

« Leur fils, Jean-Baptiste-Adrien Tillette, chevalier, comte (1784) de Mautort, seigneur de Cambron, etc., baron de l'Empire (1814) ; — capitaine-commandant au corps royal d'artillerie, élu le 13 octobre 1789 maïeur-commandant, le 22 janvier 1790 maire d'Abbeville ; nommé en juillet de la même année président du Directoire du district d'Abbeville, fonction dont il se démit le 13 décembre 1791 ; conseiller général de la Somme, 1800-1830, etc., etc., mort à Cambron le 9 janvier 1835 ;

« Dans le même caveau encore, sa femme, Louise-Elisabeth-Adélaïde de Clermont-Tonnerre, morte le 24 mai 1820 ;

« Et enfin leur fils, Prosper-Abbeville Tillette, comte Tillette de Clermont-Tonnerre, baron par le majorat institué par son père, capitaine dans la Grande Armée (1809-1815), député d'Abbeville (1842), membre de l'Assemblée Constituante (1848), maire d'Abbeville (1852, février-avril), député au Corps Législatif (1852), mort le 7 décembre 1859.

« En 1873, M. le baron Louis Tillette de Clermont-Tonnerre, maire de Cambron, offrait gratuitement à la ville [d'Abbeville] cette église et le cimetière acquis par son aïeul, mais se réservait la propriété et la libre jouissance de la chapelle sépulcrale. »

Les pierres tombales les plus récentes de la famille sont dans le cimetière, proche cette chapelle.

Une ancienne épitaphe, que M. Prarond signale comme disparue, existe encore, mais cachée derrière le maître-autel, dans le pavage. Sur une dalle de stinkal, on lit :

CI GIST DAMOISELLE MARIE FERTIN
EN SON VIVANT FEMME DE PIERRE
TILLETTE ESCVIER SEIGNEVR DE
MAVTORT CANBRON LA MOTTE
DRVCQVETEL SAILLI GRANDVAL
MARTAINGNEVILLE EN PARTIE
LAQVELLE DECEDA LE 21E IOVR
DE FEBVRIER 1620 PRIES DIEV
POVR SON AME.

En dessous de l'inscription, au milieu d'enroulements et de lambrequins, sont deux écussons très effacés ; sur le premier, on voit un chevron ; le second, en lozange, est parti d'un chevron et d'une fasce accompagnée de. . Ces restes suffisent à faire reconnaître les armes des Tillette : d'azur au chevron d'or, au chef du même chargé d'un lion léopardé de gueules ; — et des Fertin [1] : de sable à la fasce d'argent accompagnée de 3 quintefeuilles de même, 2 et 1.

Cette pierre était autrefois au milieu du chœur.

Il me reste à donner l'inscription de la cloche ; elle est petite, et demeurée seule des trois qui sonnaient dans la tour avant la Révolution :

(*main*) L'AN 1839 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR MR LOUIS THEODORE THIEBAUT CURÉ DE CAMBRON & MAUTORT & NOMMÉE ADRIENNE EUGENIE PAR MR ADRIEN

1. D'après Waignart. Ces armes sont citées par E. de Rosny, *Recherches Généalogiques*, t. II, p. 552. — Le *Nobiliaire de Ponthieu*, de M. de Belleval, donne à tort aux Fretin : *d'argent à une fasce vivrée de sable, à la bordure de gueules* (col. 428).

(*main*) TILLETTE DE CLERMONT TONNERRE & PAR MADEMOISELLE EUGENIE TILLETTE DE CLERMONT TONNERRE
(*main*) FAITE PAR LES SOINS DU SIEUR JACQUES PLÉ TRÉSORIER

Pas de nom de fondeur.

II

A un quart de lieue de là se trouve le village de Cambron.

L'église[1] se compose d'une nef sans aucun style, reconstruite en 1777[2] avec clocher en charpente, très laid, au-dessus du portail, et d'un chœur vaste et haut, du XVIe siècle, qui seul mérite d'être étudié. Les fondements en furent jetés en 1530, selon Dom Grenier[3].

Sa voûte, tracée en étoile, se divise en trois travées, la dernière commune avec le chevet, dont les trois pans sont égaux. Un arc triomphal, aussi large que le vaisseau, donne accès au chœur.

La voûte de la première travée est tombée en 1766 ; on l'a rétablie à peu près comme auparavant, mais avec des clefs non sculptées. Les deux autres travées, réparées en 1847, ont des clefs très pendantes, un peu dans le style de celles de Hiermont, à demi gothique, à demi renaissance.

La clef des ogives de la première travée représente le Sauveur triomphant (Résurrection) ; au revers, un guerrier barbu, casqué, tenant le bouclier et l'épée, dans l'action de combattre. Entre les deux faces prin-

1. Cf. Prarond, *Notices sur l'arrondissement d'Abbeville*, t. I, p. 112 et sq.
2. Registre de paroisse, de l'abbé Thiébault ; comm[on] de M. de Clermont. — Vers 1780, d'après Prarond (p.115).
3. 24e paquet, 8e liasse, d'après Prarond, *loc. cit.*

cipales, un homme ou un ange à mi-corps, joue de la guitare, et un autre petit personnage s'agenouille vers le Christ.

Clef du premier doubleau : écu penché : au chevron chargé de 2 trèfles tigés, et, à la pointe, d'une gourde, et accompagné de 3 molettes à 8 rais. Heaume cimé d'une tête d'aigle dans un vol banneret. Ce sont les armes des du Bus de Wailly, comme on le verra plus loin.

Clef de lierne[1] : Saint Nicolas et les trois enfants ; au revers, saint Pierre et sa clef.

Clefs des tiercerons : les quatre évangélistes : au nord, saint Matthieu assis, tenant un phylactère sur ses genoux et accompagné d'un petit homme vieux et barbu. — Au revers : saint Jean et son aigle. — Sur l'autre clef : saint Luc et saint Marc, avec leurs attributs.

Deuxième clef de lierne : saint Nicolas et les trois enfants, figurés pour la seconde fois ; au revers, saint Paul ; son épée est brisée.

Deuxième doubleau : clef pendante, à dessins de style flamboyant. — A la rencontre des tiercerons, deux écussons :

Au nord, écu très compliqué, divisé en seize quartiers (parti de trois et coupé de trois), sous couronne ducale et supporté par deux cygnes. Cet écusson est trop petit et trop badigeonné pour pouvoir être lu du pavé de l'église.

Je penserais volontiers que cet écusson dût appar-

1. Pour éviter toute confusion, j'entends par clefs de liernes celles qui se trouvent situées sur la lierne longitudinale, c'est-à-dire sur la même ligne que les clefs des ogives et des doubleaux ; et j'appelle clefs de tiercerons celles qui sont placées latéralement, à droite et à gauche.

tenir au comte de Nevers et d'Eu, François de Clèves, pair de France, créé duc de Nevers par lettres de François Ier du 17 février 1538. Ce prince, né le 2 septembre 1516 et mort le 13 février 1562[1], concéda le 6 octobre 1537, à la communauté des habitants de Cambron, 196 journaux et demi de marais et prés, qui composent le marais communal de Cambron[2]. Il était comte d'Eu et seigneur de Saint-Valery; bien que, selon Belleval, il ne fût pas suzerain des deux seigneuries de Cambron qui relevaient du Roi, il avait évidemment des droits considérables sur ce village.

« Homme sage et bon capitaine, [il] assista au lit de justice tenu en 1536 contre l'Empereur Charles V, comte de Flandres... ; représenta le comte et pair de Toulouse au sacre du Roy Henry II à Reims, le 28 juillet 1547 ; servit ce prince en son voyage d'Allemagne, lui assura son chemin pour entrer dans le pays de Liège ; harcela les ennemis pendant le siège de Mets en 1552 ; prit plusieurs forts sur eux ; servit au ravitaillement de Mariembourg ; fit son testament à Châlons en Champagne le 27 janvier 1556 ; se trouva à la journée de S. Quentin l'an 1557, ramassa les débris de l'armée après la perte de la bataille, et se retira dans La Fère ; il refusa la charge de général des armées du Roy, prit le château d'Herbemont et plusieurs forts dans les Ardennes ; harangua aux Etats assemblés à Paris pour la noblesse ; commença le siège de Thionville ; testa de nouveau à Champ-sur-Marne le 26 octobre 1561, et mourut à Nevers le 13 février suivant[3]. »

1. P. Anselme, t. III, p. 450.
2. Cf. *Bail perpétuel des marais de Cambron*, publié par le Cte de Brandt de Galametz ; *Bull. Soc. d'Emul. Abbeville*, 1905, t. VI, p. 371.
3. P. Anselme, *loc. cit.*

Les armes du duc François [1] étaient écartelées au 1 et 4 contrécartelé au 1 de CLÈVES, au 2 de LA MARCK, au 3 d'ARTOIS, au 4 de BRABANT. Au 2 et 3 contrécartelé au 1 et 4 de BOURGOGNE moderne, au 2 de RETHEL, au 3 d'ALBRET-ORVAL [2]. Cela fait bien les seize quartiers de notre écu, et la couronne ducale, qui ne se prodiguait pas alors sans raison, timbre les armoiries qui nous occupent.

Au sud, la clef porte l'écu de Rambures : [d'or] à trois fasces [de gueules], sous un heaume cimé d'une aigle issante ; supports : un lion et un chien.

La présence de l'écu de Rambures en cet endroit s'explique aisément : la *seconde* seigneurie de Cambron appartint aux Rambures de 1500 environ à 1575. (Jean de Rambures, comte de Dammartin, conseiller et échanson du Roi, grand-maître des eaux et forêts en Picardie, 1520-1550, et ses descendants).

Quant à la *première* seigneurie, qui appartient depuis 1575 à la famille Tillette de Mautort, elle était, paraît-il, réunie au comté de Ponthieu depuis 1280 [3]. Mais je me demande si, à l'époque qui nous occupe, elle n'appartenait pas plutôt au duc de

1. *Ibid.*, p. 442.

2. Clèves : de gueules à l'escarboucle fleurdelysée d'or, et un écusson d'argent en abime brochant sur le tout.

La Marck : d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de 3 tires.

Artois : semé de France, au lambel de gueules de 3 pendants en chef, chaque pendant chargé de 3 tours d'or, rangées en pal.

Brabant : de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

Bourgogne moderne : de France, à la bordure componée d'argent et de gueules.

Rethel : de gueules à 3 peignes d'or, les dents en bas.

Albret : écartelé 1 et 4 de France, 2 et 3 de gueules à la bordure engrelée d'argent.

3. M[is] de Belleval, *Les Fiefs et Seigneuries du Ponthieu*, p. 74.

Nevers. La situation de ses armoiries au côté de l'Evangile de la voûte de l'église, c'est-à-dire à la place d'honneur, me le donnerait à penser.

Revenons à la voûte du chœur :

La clef de lierne de la troisième travée porte, d'un côté : saint Jean-Baptiste dans le désert ; au revers, peut-être saint Antoine et son cochon ; mais le personnage, bien que tenant un livre et le *Tau*, n'a nullement le type connu de saint Antoine.

Entrecroisements des nervures intermédiaires : faunes ou satyres, se jouant dans le feuillage et semblant porter la voûte sur leurs épaules.

Grande clef du chevet : la Trinité : Dieu le Père, assis, coiffé de la tiare, tenant devant lui le crucifix ; au revers, un saint, jeune, imberbe, qui paraît prier dans une fournaise (Saint Jean à la Porte latine ?).

Clefs des tiercerons : au nord, Vierge-Mère, entourée de volutes. Au sud, simple ornementation.

Clefs des pans coupés : anges jouant de la viole et de la harpe ; à la base des tas de charge, petits personnages : évêque, femme, anges, satyres.

Clef de l'abside : Flagellation ; le Christ entre deux bourreaux, dont l'un le frappe tandis que l'autre prend haleine ; sous les tas de charge, anges musiciens.

Les nervures ont reçu un commencement d'ornementation : volutes, têtes de chérubins, feuilles de vigne, acanthes, masques, mascarons, etc , le tout dans le style renaissance.

Les culs-de-lampe, en revanche, sont encore bien gothiques. Il y a eu, d'ailleurs, visible interruption dans les travaux : les premières assises des nervures et les culs-de-lampe sont évidemment antérieurs au reste de la voûte ; la reprise est très apparente.

Sur l'un des culots, on voit l'écu de Rambures supporté par deux lions (?). Ailleurs, un monstre chargé d'une grappe de raisin, se retourne sur lui-même et se mord le derrière. Une tête, à longue barbe, est tirée par un singe, tandis qu'un bras, appartenant sans doute au même personnage, tient une arme pour repousser la bête. Deux chiens enchaînés attaquent une couronne surmontant un petit écusson à une fleur de lys. « Suivant M. Goze, cet écu pourrait être celui de la famille Aux Epaules, dont était le marquis de Nesle à la fin du xvie siècle [1]. »

Les autres culs-de-lampe n'ont pas d'intérêt.

Le chœur est éclairé par de vastes fenêtres en arc brisé, qui étaient à quatre lumières dans les deux premières travées, à trois baies dans la troisième et le chevet. Les meneaux sont détruits ou refaits, sauf dans la première fenêtre au sud, qui est restée intacte. C'est vers 1780 que cette belle besogne de destruction fut accomplie ; Claude Nicolas Leulier, natif d'Andainville et curé de Cambron, fit supprimer les meneaux et, chose plus grave encore, les verrières, sous prétexte de donner plus de jour à l'église. Les moines de Saint-Valery, gros décimateurs de Cambron, s'y opposèrent en vain [2].

Le mobilier de l'église de Cambron n'est pas des plus intéressants. Cependant il renferme quatre stalles du xve siècle qui méritent une mention, et qui viennent d'être classées comme monuments historiques. Les parcloses, ornées de feuilles de houx déchiquetées et ramenées en volutes, sont surmontées d'une petite

1. Prarond, *Notices...*, t. I, p. 113.
2. *Ibid.*, et registre de paroisse de l'abbé Thiébault.

colonnette prismatique, à base et chapiteau, supportant l'accoudoir. Les miséricordes sont décorées de sujets divers : troncs écotés; cheval fantastique affronté avec une sorte d'escargot; lièvre à tête de moine encapuchonné. Le bas des stalles et des parcloses est soulpté de panneaux à *serviettes*.

Dans le chœur, d'autres stalles de style Louis XIV proviennent de l'église de Rouvroy.

M. Prarond a parlé de la chaire, qui a appartenu à l'église Saint-Paul d'Abbeville, et du tableau de l'ancien retable — saint Martin à cheval — œuvre présumée de Choquet, aujourd'hui reléguée au fond de la nef [1]. Il ne reste à signaler que quelques statues de bois, des xve et xvie siècles : groupe de saint Martin ; saint Nicolas (assis) ; saint Roch; sainte Catherine.

1. « Le grand tableau de l'autel représente saint Martin donnant la moitié de son manteau au mendiant. Ce tableau est de notre peintre Choquet. Saint Martin, vêtu d'un manteau rouge, et monté sur un cheval d'imagination, entre au galop sous la porte cintrée d'Amiens. Cette porte est ouverte près d'une tour en ruines, de couleur verdâtre. Le mendiant renversé sur le dos et à moitié nu, est d'une anatomie abrégée ; au-dessus du paysage bleuâtre s'épaissit un ciel gros bleu, tigré de nuages blancs. Ce tableau, comme beaucoup de ceux que Choquet expédiait à la hâte pour les églises, est bien inférieur à quelques autres de ses œuvres, notamment à celles qui sont conservées dans sa famille. » (*Notices*..., I, p. 114). Le registre de paroisse dit que ce tableau a été fait en 1777 ; il n'est ni daté ni signé. Cf. l'excellente notice de M. Emile Delignières sur *Choquet, peintre abbevillois (1743-1813)*; Paris, 1904, p. 16.

« La chaire vient de l'église de Saint-Paul d'Abbeville ; les lettres S. P. en relief sur les panneaux en feraient foi à défaut du souvenir. Elle est ornée de sculptures. Derrière le prêtre : saint Pierre et saint Paul, et sur les panneaux de la tribune trois sujets qui sont : saint Jean dans le désert, puisant d'une main de l'eau dans une écuelle à une source qui sort d'un rocher et de l'autre tenant la croix ; le Sauveur du monde enfant, tenant le globe dans sa main ; saint Paul dans les nuages, laissant tomber le glaive qui l'a frappé. » (Prarond, *Notices*..., I, p. 116).

Dans le mur nord du chœur est encastré un bas-relief de la fin du XVIe siècle, haut de 1 m. 60, large de 0 m. 80 environ, conservant des traces de peinture et récemment débarrassé, par les soins de M. de Clermont, du badigeon qui l'encrassait. On y distingue une femme à genoux, tournée vers le maître-autel ; la tête couverte d'une coiffe, la robe entourée d'une ceinture, les mains jointes, devant un prie-Dieu où est un livre ouvert. La patronne de la priante, femme âgée, à grande coiffe, vêtue d'une robe semée de gros fleurons peints, converse avec une autre sainte debout devant elle, et dont la robe est semblablement ornée. Il est évident que la scène représentée est la Visitation et que la patronne est sainte Elizabeth. La défunte devait donc se nommer Elizabeth ou Isabeau.

La scène est encadrée de deux colonnes corinthiennes, supportant une architrave ; au-dessus, dans un fronton cintré entre deux pots à feu, sont deux écussons échancrés :

1° Au chevron chargé de 2 trèfles tigés, et, à la pointe, d'une gourde ou bourse, et accompagné de 3 molettes à 8 rais.

2° Au chevron accompagné de 3 croix pattées.

Sous le bas-relief, une plate-bande portant l'inscription a été bûchée, ainsi qu'un écusson mi parti, entouré de palmes et servant de cul-de-lampe à ce petit monument. Pour le reste, l'état de conservation est assez bon ; il ne manque que les mains de la priante et une partie du visage de la Vierge.

Les écus précités sont : du Bus de Wailly : d'azur au chevron d'argent chargé de deux (*alias* trois) trèfles de sable, et accompagné de 3 molettes d'or (la gourde ou bourse est une brisure) ; — et Gaillard de Boën-

court : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 croix pattées de même.

Isabeau Gaillard, fille de Jean Gaillard, écuyer, seigneur de Martainneville, Morival, les Alleux et Aumâtre (inhumé en 1571 dans l'église Saint-Wulfran-en-Chaussée, dans la première chapelle près du clocher, souvent échevin, et mayeur d'Abbeville en 1566), et de Marguerite de Calonne ; épousa Jean du Bus, écuyer, seigneur de Wailly, Saucourt, Friville, Catigny et Hurt, fils de Nicolas du Bus de Wailly et de Péronne de Boufflers. Jean du Bus était mort avant 1571.

Ils eurent *deux filles* : Geneviève, qui relève un fief à Wailly comme héritière universelle de son père le 4 octobre 1571 [1] ; puis mariée à François de Créquy, vicomte de Langle ; et Anne, dame du Petit-Bus, alliée par contrat du 8 février 1582 à Maximilien du Bosquel, escuyer, sieur de Gadimetz et du château d'Airon [2].

Au premier abord, on peut se demander pourquoi la veuve du seigneur de Wailly-lez-Montreuil avait choisi sa sépulture, ou tout au moins fait une fondation dans une église si éloignée de ses terres. Mais tout s'explique en songeant que le curé de Cambron, dans la seconde moitié du XVIe siècle, s'appelait Jean Gaillard [3], et que Geneviève Gaillard, sœur d'Isabeau, avait épousé, le 18 juin 1561, Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, acquéreur en 1575 de la seigneurie de Cambron [4].

Il ne reste dans l'église de Cambron, en dehors de ce

1. Bibl. d'Abbeville, mss. JJ. 282, f° 84 v°. — A. Ledieu, *Seigneurs et Fieffés du comté de Ponthieu*; *Bulletin Soc. Emul. Abbeville*, t. IV, p. 336.
2. Mss. de l'abbé Buteux ; copie de M. de Baizieux.
3. Note de M. de Clermont.
4. *Généalogie de Tillette*, p. 10. — Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, 2e édit., col. 437.

bas-relief, qu'un seul monument funéraire, et encore a-t-il été renouvelé à une date récente. Au milieu du pavé du chœur, refait en 1850 avec d'anciennes dalles de Saint-Wulfran, une étoile de marbre noir, blanc et gris est accompagnée des deux inscriptions qui suivent :

CI GÎT MR DEMOYENNEVILLE, CURÉ DE CAMBRON,
DÉCÉDÉ LE 27 FÉVRIER 1772, AGÉ DE 67 ANS.

CI GÎT MR MOINET, VICAIRE DE CAMBRON
DÉCÉDÉ LE 4 AVRIL 1772 [1].

Cependant on connaît bien des personnages de marque qui ont reçu la sépulture dans cette église. M. de Belleval cite :

« André de Cambron, chevalier, en 1366 ; dans le chœur, Marguerite Tillette, le 17 septembre 1587, âgée de 23 mois ; Simon Briet, bourgeois et marchand d'Abbeville, le 15 juin 1602 ; Jacques Boujonnier, s^{r} de La Carrière, l^{t}-criminel en la sénéchaussée de Ponthieu, le 12 septembre 1605 ; Anne de Ponthieu, sa femme, le 25 avril 1622 ; François Boujonnier, cons^{er} et médecin du Roi, le 15 avril 1669 ; Philippe Boujonnier, cons^{er} du Roi et élu en 1652, et Jacques Boujonnier, le 16 octobre 1658 [2]. »

1. Ces inscriptions ont remplacé les anciennes épitaphes des deux prêtres en question. Celle du curé Demoyenneville existait encore en 1850, sur une pierre de mauvaise qualité, brisée en plusieurs morceaux. Elle se lisait ainsi :

Ici gist messire Pierre François Demoyenneville
curé de Cambron, décédé le 27 février 1772,
à l'âge de 67 ans.
Priez Dieu pour le repos de son âme.

Quant à celle du vicaire Moinet, inhumé dans le chœur sous le premier banc du côté de l'épitre, il n'en restait déjà alors aucun vestige. (Registre de paroisse).

2. Mis de Belleval, *les Fiefs et Seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 74.

L'épitaphe du premier Jacques Boujonnier[1] nous a, seule, été conservée par Dom Grenier :

« D. O. M.

« Ici reposent les corps de noble homme Jacques Boujonnier, sieur de La Carrière, conseiller du Roy et lieutenant criminel de la robe courte en la séneschaussée de Ponthieu, lequel décéda le 11 septembre 1605, âgé de 54 ans, et de demoiselle Anne de Ponthieu, sa femme, laquelle décéda le 25 d'avril de l'année 1622, âgée de 63 ans.

« Dieu leur donne sa paix.

« Noble homme François Boujonnier, conseiller et médecin ordinaire du Roy, docteur régent en la faculté de la ville et université de Paris, leur fils, pour éternelle mémoire de leur rare piété, leur a fait dresser ce tombeau l'an de Notre-Seigneur 1629 »[2].

Dans le cimetière qui entoure l'église, plusieurs épitaphes sont à noter brièvement :

A droite du portail, une croix de fer avec plaque de cuivre porte l'inscription qui suit :

« Ici || gissent et reposent || en attendant la résurrection || générale les corps de plusieurs || défunts, suivant le temps et l'époque || de leur mort à commencer par leurs chefs || 1° Oudart Thiébault cultiv^eur^, décédé || le 4 mars 1768 agé de 50 ans || 2° Mlle Anne Guerville vrai-mère des || pauvres, décédée le 17 juillet 1773. || 3° Mlle Anne Thiébault, v^e^ Doliger leur fille || ainée décédée le 25 9bre 1804 agée de 63 ans || 4° J^n^ L^s^ Thiébault décédé le 27 8bre 1806 || 5° Denis Thiébault fils aîné curé desservant de || cette paroisse agé de 80 ans décédé le || 24 7bre 1817 || 6° Marie

1. Le nom de Boujonnier est ancien dans la paroisse. En 1537, Pierre Boujonnier figure dans l'acte de bail perpétuel du marais de Cambron. De 1650 à 1666, la famille est citée dans les registres de catholicité.

2. Dom Grenier, 24e paquet, 8e liasse. — Prarond, I, p. 116.

Scholastique THIÉBAULT, née le 24 || Mars 1748, décédée le 15 Janvier 1823, âgée de 74 || ans 9 mois et 21 jours. »

Au chevet, une petite plaque de marbre blanc, posée par les soins de l'abbé L. T. Thiébault, porte ces mots :

« Au pied de cette muraille || gît Mr Leullier || curé de Cambron || décédé le 25 août 1797 || agé de 62 ans. [1] »

Mentionnons encore la tombe de Louis-Théodore Thiébault, curé de Cambron depuis 1832, né à Ailly-le-Haut-Clocher le 12 février 1807, décédé à Cambron le 10 février 1873.

M. Prarond cite en outre[2], dans le cimetière, les épitaphes de François-Philippe Bachelier, ancien professeur et aumônier au lycée de Gand, ancien principal du collège d'Enghien, né à Abbeville le 4 décembre 1764, décédé à Cambron le 19 juin 1820, curé dudit Cambron ; Nicolas-Joseph-Marc-Antoine Dupont, ancien officier d'infanterie, né à Cambron le 15 janvier 1772, décédé au même lieu le 9 juillet 1836.

Il me reste à parler des cloches.

Avant la Révolution, le clocher de Cambron renfermait deux cloches : la plus petite fut prise par les révolutionnaires ; celle qui resta pesait 437 kilos. Fêlée le 12 mai 1861, elle portait l'inscription suivante :

« L'an 1771 j'ai été bénite par Me Claude Nicolas Leullier, curé de Cambron, et nommée Adrienne Thérèse par Mr Jean Baptiste Adrien Tillette, chevalier, seigneur de Mautort, Cambron, Lamotte-lès-Cambron. Dructel, Gran-

1. L'abbé Thiébault avait également fait placer sur la muraille, à gauche du portail, une petite plaque analogue, portant le nom de Pierre Piérait, curé de Cambron, mort le 1er mai 1692 et inhumé en cet endroit, sous une croix de fer qui existe encore, mais déplacée. (Registre de paroisse).

2. *Op. cit.*, p. 117.

val et autres lieux, lieutenant au corps royal d'artillerie ; et par dame Marie-Thérèse Gaillard, veuve de Mr Pierre-Jacques-Philippe Tillette, chevalier, seigneur desdits lieux. »

On lisait plus bas :

« François Cocu, fondeur à Abbeville, m'a fait par les soins de Charles Petit, marguillier en charge, de Pierre Fournier, laboureur, homme vivant et mourant de ladite fabrique.[1] »

Refondue, cette cloche porte aujourd'hui l'inscription qui suit :

L'AN 1862 J'AI ETE BENITE PAR MR LOUIS THEODORE THIEBAULT CURE DE CAMBRON ET *(main)*

NOMMEE LOUISE NOEMI PAR MR ROBERT TILLETTE DE MAUTORT ET MME LA BARONNE *(main)*

NOEMI TILLETTE DE CLERMONT TONNERRE NEE BOUCHER DE CREVECŒUR.

Marque de : CAVILLIER FONDEUR A AMIENS.

Au-dessus de l'inscription, course de rinceaux ; au-dessous, cartouches alternativement vides et chargés d'une croix ancrée. — Sur les faussures, Crucifix (mal venu à la fonte), à piédestal de style Louis XV. — Autour du bourrelet, course de chevrons. Poids : 625 kilos.

III

Le château de Cambron est moderne, mais M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre y conserve, outre de copieuses archives familiales et une riche bibliothèque, deux monuments épigraphiques qu'il ne faut pas négliger.

1. Registre de paroisse de l'abbé Thiébault. — D'après ce même registre, « on lit sur un des piliers (contreforts ?) de l'église de Cambron : Le 29 juillet 1769, un appelé Laraillé, originaire du village de Sous, a été pendu à Saint-Valery ». Je relate ici cette note épigraphique, ne sachant où la placer.

C'est d'abord une plaque d'airain, de 0 m. 86 sur 0 m. 58, très endommagée et usée, provenant sans aucun doute de l'église de Mautort.

A la partie supérieure, on distingue encore, non sans peine, l'écu au chevron, avec chef chargé d'un lion léopardé ; le heaume de profil, à lambrequins, cimé d'un lion issant; les deux lions gardants qui supportent l'écusson. Un rameau d'olivier serpente tout autour de la plaque, dont l'inscription, lisible seulement en partie, peut être à peu près complétée à l'aide de la *Généalogie de Tillette*[1] :

CY GIST PIERRE [TILLETTE] EN SON VIVANT
ESCVIER SEIGNEVR DE MAVTORT MAINIL
ET OFFIGNICOVRT. . . . . PRESI
DENT AV SIEGE [ROYAL DE LA] SENESCHAVLCEE
DE PONTHIEV ET [MAYEVR DE LA] VILLE
DABBEVILLE QVI [DECEDA LE HVICT]IESME
IOVR DAOVST [MIL CINQ CENS] QVATRE VI
NGTZ SEIZE RE[QVIESCAT IN PACE].

Une plaque de marbre blanc de 0 m. 98 sur 0 m. 65, provenant je ne sais d'où, porte l'épitaphe qui suit :

SPIRITU MAGNO
VIDIT ULTIMA.
CY GIT NOBLE DAME
ANGELIQUE D'AUBERVILLE
SUR YÈRE FEMME DE MESSIRE LOUIS
JOSEPH GAILLARD CHEVALIER
SEIGNEUR DE BOENCOURT TRAMI
COURT (*sic*) LE GRAND, MORIVAL, PATRON
D'AUBERVILLE SUR YERE ESTALONDE
MANCHEVILLE, DOUXMESNIL CONSEILLER
DU ROY PRESIDENT AU PRÉSIDIAL DAB
BEVILLE ET ANCIEN MAYEUR DE CETTE
VILLE LAQUELLE EST DECEDÉE LE 2

1. Page 10.

NOVEMBRE 1743 AGÉE DE 31 ANS 3 MOIS
MOINS 2 JOURS ETANT NÉE LE 4 AOUT 1712
SA DOUCEUR ET SA PIÉTÉ LUI ONT
ERIGÉ CE MONUMENT QUE SON MARY
A FAIT PLACER PAR RECONNOISSANCE
REQUIESCAT IN PACE.

(En bas, tête de mort au trait).

Je ne pense pas qu'il y ait aucune inscription à relever dans les maisons du village. Cependant le registre de paroisse nous apprend que le nom de Charles Cauchy, vicaire de Cambron de 1750 à 1758, « se voit encore aujourd'hui sur la porte d'une pauvre maison, vis-à-vis de l'ancienne ferme de M. Tillette de Buigny, appartenant à un nommé André Pille, dit Vingt-cinq, couvreur en chaume. »

Si je relève cette note, c'est afin d'être aussi complet que possible et de ne rien négliger, pas même les *infiniment petits* de l'épigraphie.

ROGER RODIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

Pages de la Vie idéale, par A. BOUT. — Paris, librairie Léon Vannier, éditeur. A. Messein, Succr; 19, Quai Saint-Michel, 1907.

Compte rendu lu par M. l'abbé MILLE, *à la séance du 5 décembre 1907.*

« Le don de révéler par la parole ce qu'on ressent au fond du cœur est très rare. » Cette réflexion de madame Staël apparait plus évidente lorsqu'il s'agit d'œuvres poétiques. Il est toujours périlleux de s'adresser au lecteur dans la langue du Parnasse anti-

que ; car le lecteur a coutume d'exiger du poète plus de talent dans la composition de l'œuvre, plus de finesse dans la pensée, et de délicatesse dans l'expression ; chez le prosateur, il aime le langage que les anciens appelaient le *sermo pedestris* ; il ne pardonne pas au poète de parler une autre langue que celle des dieux.

L'auteur de *Pages de la Vie idéale* peut sans crainte affronter la critique ; son œuvre poétique porte la bonne marque, au double point de vue des pièces qu'il traite, et du langage au rythme harmonieux qui revêt délicatement de délicates pensées. Mademoiselle A. Bout n'est d'ailleurs pas une inconnue pour nous. Membre correspondant de la Société d'Emulation, elle nous a communiqué une intéressante étude sur : « Mademoiselle Mélanie de Boileau », et lors du Congrès régional des Traditions populaires tenu à Abbeville, le 26 mai 1901, notre distingué Collègue fit une lecture sur « L'âme du terroir et les liens des peuples par la tradition. »

C'est donc avec reconnaissance que la Société d'Emulation reçoit l'hommage que lui fait aimablement un de ses plus fidèles correspondants.

Pages de la Vie idéale se divise en trois parties : Pages du rêve, — pages du cœur, — pages pour tous.

La première partie met le lecteur en plein rêve ; le transporte au pays enchanté de la fiction et de l'idéal, dans le domaine propre de la poésie.

Le poète nous indique la source où puise son talent :

O Père que la mort m'empêcha de connaître,
Mais qu'on dit esprit souple, apte aux talents divers,
C'est à toi que je veux dédier tous ces vers
Que, fils de ma pensée, à mon tour je fis naître.

L'auteur est persuadé que son amour pour la poésie

est un héritage paternel ; et parle en effet avec émotion de

Cette veine d'or fin qui partit de son cœur,

du cœur de son père lui aussi fin lettré.

Le poète chante les sujets aimés qui hantent son esprit durant son rêve ; et ses chants graves et sublimes ont je ne sais quoi d'impressionnant.

Les *Pages du Cœur* sont les feuillets de la vie de l'auteur ; et de ces feuillets lentement remués avec tout le respect dû au passé, se dégage un parfum que l'on se plaît à respirer avec le poète. Mademoiselle A. Bout guide le lecteur au château d'Ecouen : les bergeries, la cour d'honneur, la fontaine Hortense, le parc du château, lui rappellent de délicieux souvenirs. Puis, sur un mode mélancolique, le poète chante deux amies disparues, et termine ainsi son élégiaque sonnet :

Et si ces vers, écrits en votre mémoire, ont
Quelque chose de plus suave que les autres,
C'est qu'en eux vos vertus, — ces lys, — refleuriront.

Saint-Valery, l'antique Lencone aux souvenirs très vieux, la ville maritime, fière de son site pittoresque, de sa verdoyante couronne, de ses imposantes ruines, du fleuve dont elle a le nom, fière surtout de son incomparable baie chantée par Victor Hugo. Saint-Valery avait sa place marquée parmi les souvenirs du cœur.

O Baie ! immense Baie, où le flot bleu déferle,
N'es-tu point une valve au chatoyant reflet,
Sur le bord de laquelle, en un magique effet,
Brille Saint-Valery, cette petite perle !

Et dans son enthousiasme le poète rêve de grandes choses pour sa ville aimée :

Il faut, en cette Baie, endroit unique au monde,
Nous creuser hardiment un port en eau profonde,
Un port qui soit l'abri des plus puissants vaisseaux,
Où la Somme et la mer, en confondant leurs eaux,
Comme le sang veineux et le sang de l'artère,
Fassent germer la vie en ce beau coin de terre,
. . . .
Un port tel que l'avait rêvé Napoléon.

Les *Pages pour tous* renferment de gracieuses et intéressantes poésies sur des sujets variés, et d'un caractère impersonnel.

Les saisons de l'année y sont décrites en de jolis sonnets finement ciselés ; d'autres pièces suivent d'une lecture agréable, et que l'on pourrait appeler des tableaux de genre.

Une mention spéciale est due à trois poésies que l'auteur désigne sous le nom de: Pièces à dire et qui ont le titre suivant : « Triptyque sur la fuite en Egypte » ; en lisant ces légendes au parfum antique, traduites en harmonieux alexandrins, on songe à ces admirables triptyques si finement peints par les primitifs.

Telle est, rapidement esquissée, l'analyse des *Pages de la Vie idéale*, pages où vibre une âme de poète, maître dans l'art d'écrire en vers. Personne ne sera surpris d'apprendre que le livre de mademoiselle A. Bout a été honoré d'une médaille d'honneur et d'un diplôme, par la Société nationale d'Encouragement au Bien.

La Société d'Emulation d'Abbeville est heureuse et fière d'adresser ses félicitations à son dévoué Membre correspondant pour son ouvrage et pour la distinction dont celui-ci a été l'objet. Les *Pages de la Vie idéale* sont à l'honneur de son auteur Mademoiselle A. Bout, en même temps qu'elles sont à l'honneur des lettres françaises.

Séance du 2 Janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECOEUR, DELIGNIÈRES, MACQUERON, DE RICHOUFFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. DU GROSRIEZ et MALLET.

M. DELIGNIÈRES communique une lettre de M. Prarond relative à un important ouvrage de M. Charles Louandre resté inédit et relatif aux origines de l'histoire de France. Il propose à la Société d'Emulation de prendre les mesures nécessaires pour, de concert avec la famille de l'auteur, arriver à la publication de ce travail capital d'un des membres les plus distingués de la Société.

M. VAYSON annonce que le monument Boucher de Perthes est mis en place et entièrement terminé. La rigueur de la saison ne permet pas d'en faire à cette époque l'inauguration solennelle qui, d'accord avec la municipalité, en est remise au mois de juin prochain lors de grandes fêtes qui auront alors lieu à Abbeville.

M. DELIGNIÈRES donne lecture d'une notice sur des restes de peintures à fresque de la première moitié du XVIe siècle retrouvées dans l'église de Saint-Riquier. Les peintures murales de cette époque sont, dit-il, peu nombreuses en France et celles dont il s'agit ornaient un enfeu de sépulcre ou mise au tombeau qui existe au fond de la chapelle absidale de la

Sainte-Vierge. Le sépulcre a disparu et il ne subsiste que des vestiges des fresques qui en décoraient le pourtour. La niche devait être somptueusement décorée à en juger par les restes de dorures sur les nervures, les colonnettes de l'entrée et l'archivolte de l'arcade.

Quant aux peintures, elles sont dans un fâcheux état de détérioration par suite de la poussière humide qui les recouvrait depuis que l'enfeu avait été bouché par des boiseries sous Charles d'Aligre, 6e abbé commendataire (1644-1685) : il ne fut réouvert qu'en 1827 par M. l'abbé Padé, époque où il servit de passage et de lieu de rangement. Après avoir soigneusement enlevé la poussière, M. Delignières et M. l'abbé Motte, curé de la paroisse, ont pu distinguer plusieurs des sujets représentés : en face, les trois croix du Calvaire, celle du milieu vide ; à gauche, le bon larron au corps entouré de liens, à droite le mauvais larron à la figure crispée par la rage et qui, dans ses efforts convulsifs, est parvenu à dégager l'un de ses pieds. Sur le côté à gauche, le Christ sort de son tombeau près duquel on voit en partie un garde couché, puis, détail assez singulier, se trouve près de la croix un petit moulin à vent. A droite, le sujet est la Résurrection ; deux femmes et un homme nus sortant de leur tombeau s'avancent vers le Christ debout devant eux ; de chaque côté, on voit des démons qui s'enfuient. Cette partie est relativement bien conservée. Sur la paroi de droite, la peinture sur fond d'or, très détériorée, représente le Seigneur tenant une bêche, et apparaissant à la Madeleine ; on ne distingue plus rien sur la paroi opposée.

Autant qu'on peut en juger, ces fresques paraissent

avoir été exécutées avec un certain soin : elles doivent remonter à l'abbatiat de Thibaut de Bayencourt (1511-1536), qui orna la chapelle « d'un riche mobilier partout », et les historiens disent que l'église de Saint-Riquier pouvait alors rivaliser de magnificence avec les plus belles églises des provinces voisines. Quoi qu'il en soit, ces restes de peintures, malgré leur état assez avancé de détérioration, méritaient d'être tirées de l'oubli avant que le temps n'ait achevé son œuvre de destruction.

Sont désignés ensuite comme délégués de la Société :

A la commission de la prime Boucher de Perthes : MM. de Crèvecœur et Vayson.

Au congrès des Sociétés savantes : MM. d'Ault du Mesnil, Prarond et de Valois.

Au congrès des Sociétés des Beaux-Arts : MM. Delignières, Macqueron et Vayson.

MM. de Clermont-Tonnerre, de Florival et Mallet sont nommés membres de la Commission des Mémoires.

Séance du 6 Février 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Vayson, Anty, de Crèvecœur, de Florival, du Grosriez, Macqueron, Mallet, l'abbé Mille, de Richoufftz, de Valois, Wignier et de Clermont-Tonnerre, secrétaire.

M. Pilastre, membre correspondant, offre son ouvrage intitulé : *Petit Glossaire des lettres de Madame de Sévigné*. Fontainebleau, 1908. Des remerciements lui sont adressés.

M. Wignier, trésorier, présente son compte de gestion pour l'année 1907. Ce compte est approuvé à l'unanimité.

M. Mallet donne lecture de notes et documents inédits recueillis sur la commune de Noyelles-sur-Mer. Cette étude qui fournit d'intéressants détails sur la charte octroyée en 1194 aux habitants de Noyelles par Guillaume III, comte de Ponthieu et sur la formation des communes de France, est renvoyée à la commission des Mémoires.

M. Macqueron communique quelques fragments de l'histoire d'Airaines, œuvre posthume de M. l'abbé Marchand, relatifs à la maladrerie et à l'hospice de cette ville. L'important ouvrage de M. l'abbé Marchand sera publié dans le prochain volume de Mémoires.

Le vicomte Henri de Cossette, lieutenant au 14e régiment de dragons, présenté par MM. Vayson et du Grosriez est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 5 Mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, DU GROSRIEZ, MACQUERON, MALLET, DE RICHOUFFTZ, DE VALOIS, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. DE FLORIVAL et l'abbé MILLE.

M. Paul DE GIVENCHY offre à la Société un volume sur l'*Outillage néolithique de May en Multien et son pseudo dolmen* ; M. GODET, un travail intitulé : *Pedis admiranda ou les Merveilles du Pied* par Jean Dartis, remis en lumière par M. Marcel GODET. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. MACQUERON lit un nouveau chapitre de l'histoire d'Airaines par M. l'abbé Marchand. Ce fragment concerne la vie seigneuriale d'Airaines et les fiefs qui dépendaient des deux seigneuries.

M. DE CLERMONT-TONNERRE lit quelques-unes des dépositions qui furent reçues à Paris en 1640 par un conseiller à la Cour des Aides, à l'occasion de la délivrance des lettres de noblesse de François Tillette, sieur d'Achery. Ces dépositions faites par des personnes les plus notables d'Abbeville appelées exprès à Paris, prouvent avec quel soin étaient conduites les enquêtes relatives à la noblesse.

M. Maurice DE BUIGNY, propriétaire à Abbeville, présenté par MM. DE CRÈVECŒUR et DE CLERMONT-

TONNERRE, est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 2 Avril 1908

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. DE FLORIVAL, DE CRÈVECŒUR, MACQUERON, DE RICHOUFFTZ, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. VAYSON et l'abbé MILLE.

La Société exprime les regrets que lui cause la mort de M. Albert Carette, ancien député, membre correspondant, décédé à Montreuil-sur-Mer.

M. HALLEY, membre correspondant, offre à la Société l'Almanach des Violetti et une œuvre posthume de M. Gustave Leroy : *Rires et Larmes*. Des remerciements lui sont adressés.

L'excursion archéologique annuelle aura lieu les 21, 22 et 23 mai prochain. La Société visitera Melun, Provins et les environs de ces deux villes.

M. RODIÈRE, membre correspondant, communique une très curieuse description inédite d'Abbeville en 1647, faite par un grand voyageur, Nicolas Beaudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay. Ce travail sera imprimé dans un des plus prochains bulletins.

M. Marcel GODET, élève à l'école des Chartes, présenté par MM. ANTY et MACQUERON et M. Jean DU MÉNIL, sous-inspecteur des douanes à Abbeville présenté

par MM. de Crèvecœur et de Clermont-Tonnerre, sont nommés membres correspondants de la Société.

Séance du 7 Mai 1908

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. de Florival, Anty, de Crèvecœur, Delignières, du Grosriez, Macqueron, l'abbé Mille, de Richoufftz, de Valois, de Wailly, Wignier et de Clermont-Tonnerre, secrétaire.

Excusés : MM. Vayson et Mallet.

La Société exprime les regrets que lui causent les décès de M. Alfred Déprez, chevalier de la Légion d'honneur, ancien adjoint au maire d'Abbeville, un de ses doyens, membre titulaire depuis 1873, mort dans un âge avancé et de M. l'abbé Vatinelle, curé de Rubempré, membre correspondant.

Sur la proposition de M. le Maire d'Abbeville, il est décidé que l'inauguration officielle du monument élevé à Boucher de Perthes aura lieu le 7 juin prochain.

M. de Crèvecœur donne une série de renseignements intéressants sur Dubuisson-Aubenay, auteur de la description d'Abbeville, lue à la dernière séance.

Diplomate avec le comte d'Etampes, chef de missions politiques, officier sous les maréchaux de Schomberg et de Bournonville, érudit collectionneur et

surtout voyageur, Dubuisson-Aubenay a beaucoup écrit; ses notes, encore pour la plupart inédites, sont à la Bibliothèque Mazarine où elles occupent une cinquantaine de cartons. Toute la partie concernant la Bretagne a été publiée en deux gros volumes par MM. Léon Maitre et de Berthou qui ont fait précéder leur publication d'une biographie très complète de Dubuisson-Aubenay à laquelle M. de Crèvecœur a emprunté les renseignements qu'il communique à la Société.

M. DELIGNIÈRES dépose sur le bureau de la part de M. Prarond divers documents et correspondances anciennes relatives à la Société ainsi qu'un exemplaire de son étude sur le peintre Bommy, lue en 1907 au Congrès des Beaux-Arts. Des remerciements lui sont adressés.

M. DE WAILLY appelle l'attention de la Société sur l'enlèvement presque clandestin fait dernièrement par le service des Beaux-Arts, d'une partie notable de la remarquable crête en plomb qui surmonte la nef de l'église Saint-Vulfran.

Cette crête d'une grande valeur artistique et presque unique en France a été expédiée à Paris, pour être réparée, a-t-on dit, sans qu'on puisse avoir d'autre éclaircissement et depuis on n'en a plus entendu parler. M. de Wailly insiste pour qu'une démarche soit faite auprès de la municipalité pour demander des éclaircissements aux autorités compétentes et même s'il y a lieu qu'une protestation soit faite au nom de la Société. La proposition de M. de Wailly est adoptée et M. le Président se charge de faire les démarches nécessaires.

Séance du 4 Juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. DE FLORIVAL, VICE-PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. DE FLORIVAL, ANTY, DE CRÈVECOEUR, DE LA FARELLE, MACQUERON, DE VALOIS, DE WAILLY, WIGNIER et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. DE VALOIS annonce que, grâce à l'intervention de M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, il a pu obtenir les éclaircissements demandés par M. de Wailly au sujet de l'enlèvement d'une partie de la crête en plomb surmontant le toit de Saint-Vulfran.

Cet ancien faîtage en très mauvais état, paraît-il, a été transporté à Paris afin d'en faire un moulage qui sera ensuite remis en place. L'architecte du gouvernement espère même pouvoir remployer certaines pièces provenant de ce faîtage dont il s'engage à remettre une partie au musée d'Abbeville.

M. MACQUERON donne lecture d'un travail de M. Marcel Godet, membre correspondant, sur le Matrologe de l'église de Mesnil-Domqueur, étude sur les biens de fondations et l'administration d'une paroisse rurale en Ponthieu aux XV[e] et XVI[e] siècles. Cet excellent travail très applaudi est renvoyé à la Commission des Mémoires.

M. le docteur Michel HECQUET, d'Abbeville, présenté par MM. DE CRÈVECOEUR et MACQUERON, est nommé membre correspondant de la Société.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

LA PAROISSE SAINT-WULPHY DE RUE

Par M. l'Abbé SAGUEZ, Membre corrrespondant.

ŒUVRE POSTHUME

I. — Origines chrétiennes. — Date de la fondation.

Au v[e] siècle seulement, on commence à rencontrer çà et là des centres religieux qui s'organisent en paroisses. Il n'y a pas encore beaucoup d'églises ; très rarement, elles sont pourvues d'un curé, mais, quand elles sont visitées par un envoyé de l'évêque, les disciples du Christ viennent quelquefois de très loin se ranger autour de lui pour recevoir ses conseils et participer aux divins mystères.

Rue fut un de ces centres religieux, c'est un fait certain ; s'ensuit-il qu'une place lui fut immédiatement donnée dans l'organisation ecclésiastique du Ponthieu ? Ici, dit M. le chanoine Gosselin, nous nous trouvons en présence d'une légende que M. l'abbé Blier, curé de Rue en 1753, semble avoir accrédité dans son histoire du Crucifix miraculeux. D'après cette légende, la première église de Rue aurait été bâtie en 501 et dédiée au Saint-Esprit par un comte de Ponthieu.

Dans son opuscule sur le pélérinage du Saint-Esprit,

M. le chanoine Leclercq accepte sans conteste l'origine donnée à son église par la voix du peuple et, luttant même d'amour-propre avec M. l'abbé Blier, il nous dépeint déjà les pélerinages de Rue sortant avec croix et bannières de ce primitif sanctuaire. Nous concevons et nous admirons cette jouissance rétrospective, mais, en réalité, nous aimons mieux nous en rapporter à l'histoire qu'à la légende pour nous former une opinion.

La légende se serait trompée non pas sur le fait lui-même de la dédicace du premier temple de Rue au Saint-Esprit, mais sur le siècle où elle s'est accomplie, que nous n'en serions nullement surpris ; en effet, d'après les Actes de l'Eglise d'Amiens, ce ne fut que pendant la première moitié du VII[e] siècle que saint Berchond, évêque, députa vers Rue un prêtre chargé d'y remplir les fonctions du ministère paroissial, avec ou sans église. L'homme de Dieu disparut trop tôt enlevé par la mort.

Il eut pour successeur saint Wulphy, né à Rue même vers la fin du VI[e] siècle. Jeune encore, nous disent les hagiographes, il avait reçu les quatre ordres mineurs, portait la soutane et la tonsure et on le voyait servir à l'autel ; ne se croyant pas appelé au sacerdoce, il avait plus tard contracté mariage et donnait à tous ses compatriotes l'exemple d'une fidèle observance des lois divines sans querelles ni reproches quelconques, sans faste et sans rancune...., dans une sobriété, justice et sainteté parfaites.

Les habitants de Rue désolés de la mort de leur pasteur, très excusables de leur ignorance des lois canoniques, et ne se rappelant que le jeune Samuel qu'ils avaient vu autrefois remplir certaines fonctions ecclé-

siastiques, jetèrent les yeux vers lui comme étant le seul capable de devenir leur nouveau curé. Ils chargèrent saint Riquier, retiré dans son ermitage de Forestmontiers, de présenter leur demande, d'aplanir les difficultés et surtout d'amener l'homme de leur choix à se laisser imposer les mains. Le fondateur de l'abbaye de Centule promit son intervention et il ne fallut rien moins que son ascendant pour décider Wulphy à se faire ordonner prêtre du consentement de son épouse et conformément aux lois de l'Eglise. Tout le monde sait le reste : l'héroïsme du sacrifice en renonçant pour toujours à la vie de famille, aux joies de ce monde, à la vive affection de ses trois filles et de leur mère ; la profondeur de la chute en reprenant la vie commune et en partageant à nouveau ses soins et son temps entre le sacerdoce et les soucis d'un ménage ; les rigueurs de la pénitence qu'il s'imposa pour expier une faute dont la faiblesse humaine ne pouvait l'excuser ; le départ pour Jérusalem et le retour par Rome ; les effroyables austérités d'une existence d'anachorète dans l'ermitage de Regnière-Ecluse. Le bois de la Chelle perpétue encore aujourd'hui dans son nom le souvenir de la collule, « cella », du curé pénitent. Le bienheureux, dit le P. Ignace, demeura longtemps dans ce lieu inhabité qui lui était un affreux séjour de discipline. Il allait puiser de l'eau pour boire dans une fontaine éloignée de plus d'une demi-lieue. Dieu honora son travail d'un miracle signalé, ayant fait que le sentier qui conduisait saint Wulphy de son ermitage à cette fontaine soit demeuré des siècles entiers ainsi battu et frayé comme si plusieurs personnes y eussent marché continuellement.

M. l'abbé Blier dit que ce sentier respecté par les

générations existait encore de son temps et qu'on l'appelait communément la Voie du Prêtre.

Toute cette légende a été récemment contestée par Dom Germain Morin. Le docte bénédictin de Maredsous a publié en 1898 une note sur l'identité possible de saint Wulphy avec saint Walfroy, autre solitaire qui vécut dans les Ardennes à une époque plus reculée, puisqu'il reçut sur la colonne où il passait son existence de stylite la visite de saint Grégoire de Tours.

L'identité possible reposerait sur une similitude de dénomination dans la langue latine. Saint Wulphy et saint Walfroy sont appelés tous les deux Wulflagius. Pour ce qui concerne saint Wulphy, nous en avons la preuve dans les bulles pontificales du XIIe siècle où il est question pour l'église de Rue de l' « *altare Sancti Vulflagii* ». S'en suit-il que notre *Sanctus Vulflagius* soit le même que son homonyme du pays ardennais ? Est-ce que la similitude des noms a jamais prouvé et prouvera jamais l'unité des personnes qui les portent[1]. Aussi bien Dom Germain Morin n'affirme point catégoriquement l'identité des personnes ; il se contente de la soupçonner. Et pourtant il essaie, par un système qui ne nous paraît pas plus convaincant que le premier, de faire saint Walfroy de notre saint Wulphy.

« On ne sait rien en Ardenne, dit-il, des reliques de saint Walfroy à dater de leur translation à Yvoix vers le déclin du Xe siècle ; les premiers vestiges du culte de saint Wulphy dans le Ponthieu ne remontent qu'au XIIe siècle, époque où nous y voyons une église au

1. Le nom a été écrit de plusieurs manières : S[t] Ouffly, parochii S. Wlflagi au pouillé de 1301, Vulflagius, Wulphlagius et Wlplagius, Office de S. Wlphli (imprimé en 1786, à Amiens, chez Caron-Hubault).

moins bâtie en son honneur. Or, entre le XIIe siècle et la fin du Xe, il s'est passé un fait qui a pu avoir quelque influence sur la destinée des reliques de saint Walfroy. En 1086, la forteresse bâtie à Stenay par Godefroy de Bouillon était assiégée par les troupes de Thierry, évêque de Verdun. Après une première lutte dont l'issue demeura incertaine, le duc, dit Laurent de Liège dans ses *Gesta Episcoporum Verdunensium*, dépêcha de rapides messagers et chargea ses frères Eustache et Baudouin, comtes de Boulogne, de lever des troupes de tous côtés, en France comme en Germanie, pour lui prêter secours. Il est naturel de supposer qu'ils ont d'abord opéré le recrutement de 1086 dans leur domaine patrimonial et dans la région limitrophe. Par conséquent, la présence dans leur armée de quelques hommes de guerre originaires du Ponthieu n'aurait rien de surprenant. En second lieu, l'ancienne place forte d'Yvoix n'est qu'à quelques kilomètres de Stenay ; on ne peut guère douter qu'elle n'ait reçu la visite plus ou moins pacifique des troupes auxiliaires amenées par Eustache et Baudouin à la défense de leur frère. Dans de telles conjectures le transfert en Ponthieu des reliques de saint Walfroy s'expliquerait sans grande difficulté. Ce ne serait qu'un exemple de plus à ajouter à tant d'autres des pieux larcins dont l'histoire ecclésiastique de cette époque est remplie. »

Reste à savoir, ajoute le savant religieux, si les traditions locales relatives à saint Wulphy fournissent, oui ou non, son identification avec saint Walfroy.

Cette réserve est vraiment sage; elle était nécessaire, car les traditions locales de Montreuil et de Rue protestent contre de telles insinuations et surtout

contre le transfert des reliques. Le seul transfert connu et admis est celui qui se fit au IXe ou Xe siècle : les reliques du saint curé de Rue, dit le P. Ignace, furent transportées de l'abbaye de Forestmontiers à Montreuil, soit par crainte des Normands, soit qu'elles eussent été, comme celles de saint Valery ou de saint Riquier, enlevées par Arnold le Vieux, comte de Flandre.

Nous ne connaissons pas d'autre transfert et quelle qu'ingénieuse que soit la thèse que nous combattons, elle nous laisse notre foi pleine et entière en saint Wulphy que nous ne sommes nullement disposé à confondre avec saint Walfroy.

Saint Wulphy a donc été curé de Rue à l'aube du VIIe siècle, c'est notre conviction. Il est à présumer qu'entre ses mains le sanctuaire primitif dédié au Saint Esprit reçut de nouvelles proportions, vu le nombre toujours croissant des néophytes et la générosité des fidèles qui devait se traduire souvent par de pieuses offrandes destinées à l'ornementation du lieu saint. La tradition locale ne dit absolument rien de ce que fut l'église paroissiale desservie par saint Wulphy ; elle ne nous a gardé aucun des noms de ses successeurs avant le XVe siècle. Par contre, c'est d'elle que nous tenons le récit du fait extraordinaire dont le souvenir devait traverser les siècles et qui fut le principe d'un mouvement religieux très important pour la paroisse de Rue dès le commencement du XIIe siècle.

II. — Le Crucifix miraculeux.

« Le premier dimanche d'août de l'an 1101, une chaloupe dont la forme indiquait une origine étrangère

aborda sur la grève du rivage. La barque n'avait ni voile, ni agrès, ni équipage et se balançait tranquillement sur les flots. Précisément à cette heure, un habitant de Rue se promenait à marée basse au dehors de la porte de la Grève [1], qui subsistait encore au xv° siècle. Poussé par la curiosité, il s'avance dans la direction du bateau et soudain il tombe à genoux saisi d'une profonde émotion. Qu'a-t-il découvert ? Un Christ plus grand que nature, d'un merveilleux travail, était étendu sur les bancs des rameurs, les deux bras reposant sur les côtés de la nacelle. Il était attaché à la croix par quatre clous ; les pieds s'y trouvaient fixés séparément ; la tête, dépouillée de la couronne d'épines, était inclinée du côté droit et, quoique l'artiste eut représenté le Sauveur déjà mort, la peinture dont le bois était couvert avait conservé à la figure un léger incarnat. La barbe était fourchue ; la chevelure longue, à la nazaréenne, flottait de droite et de gauche sur les deux épaules. A l'exception d'un voile qui le recouvrait depuis les reins jusqu'aux genoux, le corps était dépouillé de tout vêtement. Enfin, de l'ensemble de la figure et de l'attitude générale du Christ s'échappait un je ne sais quoi qui forçait la vénération et attirait la piété. »

Le premier moment de surprise passé, l'homme ne fit qu'un saut de la grève à la ville, racontant à tous ceux qu'il rencontrait ce qu'il venait de voir. La population accourt et s'écrie à la vue de ce prodige : C'est le Saint-Esprit qui nous envoie ce don précieux ! C'est lui qui a conduit heureusement cette barque pour

1. La porte de la Grève était située entre le moulin et le Camploton ou Calleton. (Archives de l'Hospice).

la gloire de sa majesté souveraine et la consolation de son peuple de Rue ! C'est un dédommagement des restes mortels de saint Wulphy qui lui ont été refusés ! Le clergé arrive en procession, vénère à son tour l'image miraculeuse, s'en empare et la porte dans l'église paroissiale au chant des hymnes et des cantiques.

Si l'on en croit la tradition, le récit que nous venons de rapporter a toujours été fait dans les mêmes termes aux habitants de Rue. De tout temps, il a toujours été accueilli avec la même foi. C'est ce qui donne à la légende du Crucifix miraculeux une réelle valeur. Quand les siècles se sont ainsi accrus sur une croyance sans l'altérer, quand la vie d'un peuple s'est en quelque sorte identifiée avec elle, la critique a toujours mauvaise grâce à vouloir la soumettre à son scalpel pour voir si elle est née viable.

Il y aurait donc témérité à vouloir la discuter : personne n'y a pensé d'ailleurs et elle reste, aujourd'hui comme il y a neuf siècles, le patrimoine de l'histoire religieuse de notre pays. Pourquoi en douterait-on? Il est prouvé qu'au XII[e] siècle il était encore possible à une barque d'atterrir jusque sous les murs de la ville de Rue; les notes de Dom Grenier contiennent deux actes de 1277 qui ne permettent pas d'en douter. Le premier est de Jean de Nesle, comte de Ponthieu, qui accorde aux bourgeois de Rue le droit de faire dériver l'Authie jusque dans leur ville au moyen d'un canal et de rejeter ensuite cette rivière dans la mer, où bon leur semblerait. Le second est de l'Echevinage qui se fait délier de son engagement, ce qui donne à penser que la ville de Rue était moins isolée dans les terres, donc au bord de l'eau.

Mais, il y a plus, le fait lui-même a été reconnu par

Mgr Bertrandi, cardinal légat en France, nous n'osons pas dire dans la bulle de 1315, mais plutôt sans date dans une bulle pontificale dont des artistes de son temps ont gravé la traduction « *in perpetuam rei memoriam* » sur le frontispice de la chapelle.

De nombreux et éclatants miracles sont venus, au cours des âges, confirmer l'histoire du Crucifix miraculeux.

Miracles en faveur des malades et des infirmes. — M. le Maréchal de Schulemberg, comte de Mondejux, gouverneur d'Arras, avait un bras que les médecins ne pouvaient guérir ; l'amputation était jugée nécessaire. Il y échappa miraculeusement après avoir prié le Saint-Esprit et, par reconnaissance, il fit don à la chapelle d'un bras d'argent du poids de 30 marcs.

Le 7 mars 1723, messire Charles-François de Servins, écuyer, seigneur d'Héricourt, donna une couronne d'argent qui fut posée sur la tête du Crucifix miraculeux en reconnaissance de la guérison de dame Marie-Barbe Le Sergent, son épouse.

Au XVIII[e] siècle, M. de Framery, seigneur de Sorrus, présenta au Saint-Esprit de Rue[1] un de ses fils né sourd et muet. Par une faveur insigne, le fils recouvra la parole et l'ouïe pendant la messe qu'on célébrait pour lui. M. de Framery a fondé, en souvenir de ce miracle, une messe solennelle qui se chantait annuellement le lundi de la Pentecôte.

Miracles en faveur des marins. — La frégate de M. le Maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne, ayant été assaillie pendant cinq jours par une vio-

1. Le Saint-Esprit de Rue n'était autre que le Crucifix miraculeux. Nous en donnons l'explication un peu plus loin.

lente tempête, les matelots qui se voyaient en danger de périr à 700 lieues de la terre se vouèrent au Saint-Esprit de Rue et promirent de visiter la chapelle. Ce vœu fait, ils eurent à peine fini de chanter le *Veni Creator* et de recueillir leurs offrandes que la mer devint calme. Ils remportèrent même en poursuivant leur route, une victoire signalée sur une frégate ennemie qu'ils rencontrèrent. Ce fait miraculeux, arrivé le 28 octobre 1656, fut consigné sur le livre de bord par d'Helbaut, écrivain de la frégate.

Miracles en faveur de la ville de Rue. — La sainte image du Crucifix a été regardée comme le palladium de la cité à différentes époques de son histoire, mais c'est surtout contre les ravages de l'incendie que les habitants se sont toujours sentis prêts à réclamer son intervention. Ce ne fut jamais en vain. Rappelons seulement quelques circonstances où, grâce à cette miséricordieuse intervention, Rue échappa à une imminente destruction.

Le 30 septembre 1622, le feu ayant pris aux bâtiments de Maître Jean Levasseur, bailli de la ville et ancien maïeur, les flammes gagnèrent rapidement jusqu'au clocher de l'église paroissiale, menaçant tout le quartier d'un embrasement général. « Ce quoi, les habitants ne trouvèrent pas de remède plus prompt ni plus efficace que les prières ardentes qu'ils firent devant l'image miraculeuse du Crucifix, et, à l'instant même, l'incendie fut rapidement éteint. »

Cinq ou six fois dans le courant du XVIIe siècle, notamment les 4 et 5 octobre 1624, le 8 novembre 1637 et le 16 octobre 1700, la foudre tomba sur le chocher et le beffroi ; autant de fois le feu fut éteint par le même secours.

Le 30 juillet 1735, un incendie dû à l'imprudence éclata avec une certaine violence; il s'arrêta presque subitement quand on fut allé dans la chapelle réclamer l'aide et la protection du Christ.

Enfin, le 30 août 1761, un sinistre analogue menace en quelques instants de détruire toute la place. Quatre maisons disparaissent dans les flammes; quelques auberges voisines remplies pour le moment de fourrages allaient elles-même y passer. Dans l'affolement du premier moment, on n'avait pas pensé à recourir au protecteur habituel de la cité. Le curé de la paroisse répara cet oubli. (C'était alors Louis-Nicolas Blier, et il est ici témoin et narrateur). Il se rendit à la chapelle avec une partie de son clergé et un certain nombre de paroissiens. Là, au pied du saint Ciboire et devant le Crucifix, ils firent des prières si ardentes qu'elles fléchirent le Seigneur ; on vit au même moment la flamme se baisser et l'incendie s'éteindre.

Appuyée sur des faits authentiques et de cette importance, la légende du Crucifix miraculeux nous parait digne de foi et nous y croyons. Qu'on veuille bien remarquer que nous avons négligé à dessein certains détails sur cette étude, car, si nous ne sommes pas ennemis de la légende, nous le sommes de tout ce qui pourrait la discréditer. Attribuer, par exemple, l'œuvre du Crucifix miraculeux au ciseau de Nicodème, le faire partir de Jérusalem en même temps que ceux de Lucques et de Dives, alors qu'il est de notoriété publique que celui de Lucques, le *Saint Voult*, fut reçu triomphalement en cette ville en 782 ; donner aux trois christs le même caractère, alors qu'ils sont complètement différents, rien que sous le rapport de l'habille-

ment [1], ne serait-ce pas en quelque sorte jeter sur la légende elle-même le discrédit d'une fable? C'est ce que nous ne voulons à aucun prix.

III. — Organisation ecclésiastique.

La population chrétienne de Rue s'accroissant de jour en jour en raison de la présence du Crucifix miraculeux, des modifications s'imposaient dans l'organisation du clergé. Jusqu'au XIIe siècle, il ne paraît pas qu'il y ait eu plus de deux prêtres chargés du ministère paroissial. Mais, à partir de cette époque, plusieurs chapelles de l'église furent érigées en bénéfices et des chapelains établis pour les desservir sous la direction du curé.

Du consentement de ces derniers qu'il appelle des chanoines, Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens, divisa, en mai 1207, la cure en quatre portions qui formèrent autant de paroisses, celle de Saint-Wulphy, celle du Saint-Esprit dans la même église, celle de Saint-Jean des Marais et celle de Notre-Dame de Beauvoir, à Lannoy. Plus tard, comme on le verra, les deux premières furent réunies dans les mêmes mains. Mais, bien qu'elles eussent des collateurs différents, les portions de Saint-Jean et de Lannoy regardèrent toujours, dès leur érection, l'église de Saint-Wulphy comme l'église mère de toute la ville.

1. Le Christ de Lucques est vêtu d'une robe ou tunique à manches serrée autour des reins par une ceinture et descendant jusqu'aux talons. Celui de Rue ne portait qu'un voile allant des reins jusqu'aux genoux.

VI. — Cures de Rue et de la banlieue.

Comme nous venons de le voir, il y avait deux cures dans la ville, Saint-Wulphy et Saint-Esprit et deux cures dans la banlieue, Saint-Jean des Marais et Notre-Dame de Beauvoir.

Les deux cures de la ville, à portions distinctes, n'avaient néanmoins qu'une seule église paroissiale. Les offices des dimanches et fêtes étaient alternativement célébrés et chantés par chacun des curés dans l'église de Saint-Wulphy ; il en était de même des services de semaine : chaque curé devait faire sa semaine et touchait une même part dans les dîmes et le casuel; il avait ses paroissiens à lui, son quartier à lui.

Cures de la Ville. — *Saint-Wulphy, première portion de paroisse.*

Présentateur : le prieur de Saint-Pierre d'Abbeville.

Déclaration fournie le 1er avril 1730 par le titulaire, Me François Duval.

Une part de grosses dimes affermée 200 livres ; la dime de colza, laine et volaille évaluée 100 livres; fondations, 175 livres ; casuel, 50 livres. Total . . 525 l.

Charges. Au vicaire du lieu, 100 livres ; réparations du chœur de l'église, 15 livres ; réparations du presbytère, 15 livres. Total. . . . . 130 l.

Reste. . . . 395 l.

Le Saint-Esprit, deuxième portion de paroisse.

Présentateur : l'archidiacre de Ponthieu.

Les revenus, selon la déclaration donnée le

1er avril 1730 par le titulaire, Me François Duval [1], sont semblables à ceux de la paroisse de Saint-Wulphy ; il en est de même des charges.

Cures de la Banlieue. — *Saint-Jean des Marais ou des Prés.*

Présentateur : l'archidiacre de Ponthieu.

Déclaration faite le 2 avril 1730 par Me Jean Heudée.

Une portion de la dime évaluée 200 livres ; dime de colza, de laine et de sang, 100 livres ; casuel, 20 livres Total : 320 livres.

Il n'y avait pas de charges.

Notre-Dame de Beauvoir, à Lannoy.

Présentateur : le prieur de Saint-Pierre d'Abbeville.

Déclaration faite le 2 avril 1730 par le titulaire, Me Michel Hercelain.

La dime du lieu à prendre à l'encontre des trois autres curés de la ville de Rue évaluée, toutes charges déduites, 200 livres ; la dime de laine, de colza, de sang, 100 livres ; casuel, 20 livres. Total : 320 livres.

Il n'y avait pas de charges.

Chapelles érigées sur la paroisse de Rue. — *Chapelle du Gard lès Rue* [2], unie au Chapitre de Noyelles.

Présentateur : le Chapitre de Noyelles.

Déclaration faite le 20 décembre 1729 par le titulaire, Me Henri-Louis Colonne du Lac, approuvée.

A prendre sur le domaine d'Abbeville, en argent,

1. Il est arrivé assez souvent avant la réunion des deux cures qu'elles se trouvaient entre les mains du même titulaire.

2. Elle était autrefois desservie dans le château du Bois du Gard, lequel était ruiné en 1689. (Pouillé de l'évêché, f° 186).

17 livres 10 sols et 8 setiers de blé, 64 livres 8 sols. Total : 81 livres 18 sols.

Il n'y avait pas de charges.

Chapelle de Sainte-Madeleine, à Lannoy [1].

Présentateur : l'archidiacre de Ponthieu.

Déclaration faite le 3 septembre 1738 par le titulaire Me Philippe-André du Bos, seigneur de Drancourt, approuvée.

Revenus à prendre sur la maladrerie de Lannoy, 30 setiers de blé d'une valeur de. . . . 241 l. 10 s.

Charges : deux messes par semaine. . 52 l.

Reste net. . 189 l. 10 s.

Chapelle de Portugal dans l'église Saint-Wulphy [2].

A la nomination du maire et des échevins de la ville.

Déclaration faite le 1er avril 1730 par le titulaire, Me Paul Tillocq.

Revenus à prendre sur le domaine de Ponthieu, en argent, 47 livres 10 sols et 24 setiers d'avoine, 138 livres. Total . . . . 185 l. 10 s.

Charges : trois grandes messes par semaine pour le Roi. . . . . 156 l.

Reste net. . . . 29 l. 10 s.

Chapelle du Couvent des Sœurs-Grises. — Sans bénéfice : un religieux cordelier la desservait.

Chapelle de l'Hôtel-Dieu. — Sans bénéfice : desservie par le maître directeur des religieuses.

1. C'était celle de la maladrerie toute démolie en 1689. (Pouillé de l'archidiaconé, f° 284).

2. Le bénéfice parait avoir été fondé par Elisabeth ou Isabeau de Portugal, épouse en troisièmes noces de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Ponthieu lors de son pélerinage à Rue en juillet 1440.

Chapelle du Château. — Elle disparut avec le démantellement de la ville.

V. — Réunion des deux cures de la ville.

La question de la réunion des deux cures de la ville est une page importante de l'histoire de la paroisse de Rue. Elle a donné lieu à des enquêtes et à des informations qui montrent avec quelle sagesse l'officialité diocésaine faisait instruire ses procès et qui nous fixent sur le nombre des foyers et des communiants de la ville de Rue, sur les revenus des deux cures, etc. Le dossier de l'affaire est volumineux et prêt à tomber en poussière : il est donc temps d'y puiser, du moins en partie et par quelques extraits, les documents qui peuvent servir à l'histoire.

La réunion définitive et de droit fut tentée au commencement du XVIIIe siècle par Me François Duval, curé et titulaire d'une des deux portions ou plutôt d'une des deux cures.

Son premier réquisitoire, adressé à Mgr l'Evêque d'Amiens en date du 5 juillet 1727, fait valoir en faveur de la réunion les raisons suivantes :

1° La ville de Rue n'est plus ce qu'elle était anciennement ; depuis son démantèlement, il n'y a plus qu'environ 150 feux ;

2° Le nombre des communiants va au plus à 400[1] ;

3° La dîme de chaque portion de terre va au plus à 300 livres, bon an mal an, et la dime n'est affermée

1. Par communiants, il fallait entendre ceux ou celles qui avaient atteint l'âge où l'on est obligé de communier.

cette année par M. Colpart, curé de Saint-Firmin, héritier de son père, que pour 300 livres ;

4° La paroisse de Rue est très aisée à desservir, n'y ayant aucun secours ni hameau dépendant de la cure ;

5° Il n'y a dans la paroisse qu'un presbytère à usage d'un seul, n'y ayant qu'une cuisine, une chambre basse et deux chambres hautes, sans grange, écuries ni bucher.

« C'est pourquoy le suppliant a été consulté de vous bailler la présente requeste à ce qu'il plaise à Votre Grandeur de procéder à lad. réunion par telle voie qu'il vous plaira et vous ferez bien.

« Présenté par Mᵉ François Duval, prestre, curé de Saint-Wulphy le 5 juillet 1727. »

L'ordre de poursuivre est donné au promoteur de l'Evêché le 23 août 1727 et celui-ci requiert aussitôt que la requête soit dénoncée aux patrons des deux cures et autres parties intéressées avec assignation à comparoir au délai de l'ordonnance pour répondre sur les fins et conclusions d'icelle et qu'information soit faite de la commodité ou incommodité desdites suppression, extinction et union pardevant telles personnes qu'il plaira à Mgr l'Evêque d'Amiens de nommer et commettre à cet effet.

Le 23 août, cette ordonnance est approuvée par Mgr l'Evêque d'Amiens qui renvoie les parties intéressées devant l'official diocésain, Mᵉ Nicolas de Lestocq, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, doyen et chanoine de la cathédrale, vicaire général.

Le 24 août, Mᵉ Trunet curé de Dominois et Argoules, doyen de chrétienté, est nommé par l'official commissaire enquêteur et quelque temps après on apprend que « l'information cy-devant ordonnée

ne peut être faite par rapport aux détours et chicanes des habitans. »

Voici ce qui s'était passé. Le 2 juillet 1727, à la mort de Me Maximilien Arthur Colpart, dernier titulaire de la portion du Saint-Esprit et contrairement au vœu d'une partie de la population qui s'indigne, s'échauffe et porte l'affaire devant la senéchaussée de Ponthieu, Me François Duval avait réuni les deux cures entre ses mains. De là, protestation de Me Joseph-François Colpart, curé de Saint-Firmin de Béthencourt, qui revendique ses droits à la succession de son frère en vertu d'une signature de provision à lui accordée en Cour de Rome le 22 juin 1728.

Le 20 juin 1729, Me Joseph-François Colpart prend possession « réelle, corporelle et actuelle de la portion de cure du Saint-Esprit et de tous les droits d'icelle en entrant dans ladite église, prenant de l'eau bénite, faisant la prière devant le crucifix, baisant l'autel principal, touchant de la main les ornemens destinés au service divin, touchant le missel, prenant séance en la place où se met ordinairement le curé de ladite portion de cure, montant en chaire où étant, le sr Colpart montre lettres de provision et signature dont a été fait lecture, allant aux fonts baptismaux, touchant iceux et ensuite sonnant les cloches et observant les autres cérémonies et solennités en tel cas requis et accoutumez. Laquelle prise de possession ainsy faicte, le sieur Tripier, notaire, présens les témoins et paroissiens, auroit faict lecture à haute et intelligible voix de l'acte par luy rédigé : à laquelle prise de possession, personne ne s'est opposé ; dont et de tout quoy, le sieur Colpart a requis une copie qui lui fut délivrée en présence de honorable homme Louis Glachant, mar-

chand drapier et ancien recepveur de l'église, de Louis Lhoston, eschevin argentier de ladite ville de Rue, de Anthoine Thuet, des sieurs Marchand et Lhostellier et multitude de paroissiens, témoins appelés au deffaut d'un second notaire. »

Il n'en fallut pas davantage pour que M. le Lieutenant de la Sénéchaussée de Ponthieu prit un arrêt qui mit entrave à la marche de l'affaire. De 1727 à 1731, elle est remisée dans les cartons de l'officialité diocésaine.

Pendant ce temps-là, des discussions fort vives et parfois fort blessantes s'engagent entre partisans et adversaires de la réunion des deux portions. Le S. Duval les entretient, quand il ne les excite pas ; en tout cas, et malgré l'opposition faite par M. le Lieutenant général, il persiste dans ses moyens de défense que, le 7 du mois de décembre 1730, il fait signifier et bailler à Me Grégoire Rault, procureur des maïeur et échevins de la ville de Rue, par le ministère de Blandin, huissier.

Aux maïeur et échevins, les adversaires les plus irréductibles de la réunion, il fait observer qu'ils se trompent en invoquant un chiffre de 400 feux, non comprises les fermes de Becquerelle, de Broutelles et du Bas-Broutelles, alors que le rôle détaillé pour 1729 n'accuse plus que 150 feux ; il rappelle que les revenus des deux portions qu'ils font monter à plus de 2.000 livres ne s'élèvent ensemble qu'à 1.100 et quelques livres sur quoi le vicaire est à stipendier par le curé ; qu'il n'y a que 600 livres de dîmes grosse et menue et 450 livres 10 sols de gros de l'église pour toutes choses, y compris l'office canonial journalier et les messes des lundi, mardi, mercredi, jeudi et ven-

dredi, comme il sera facile de le prouver à l'enquêteur par les rôles des tailles, par les baux des dîmes et par les comptes de l'église ; enfin il leur démontre qu'avec un seul curé le service divin serait aussi bien fait qu'avec deux, puisque, dans la paroisse, il y a un prêtre trésorier du Saint-Esprit qui a pouvoir de confesser, un chapelain royal et un religieux directeur des filles de Saint-François dont les paroissiens peuvent tirer les services spirituels.

L'affaire est donc reprise en 1731 par M. Tavernier, chanoine de la Cathédrale, procureur du S[r] Duval contre M[e] Grégoire Rault, procureur des maire et échevins, M[e] Guillaume Dehen, procureur de M. Filleux, archidiacre de Ponthieu, M[e] Louis de Rouveroy, procureur de M. René de la Roche Fontenilles, prieur commandataire de Saint-Pierre d'Abbeville.

L'ordonnance signée par Nicolas de Lestocq est du 23 mai et ce n'est que le 11 décembre (pourquoi un si long délai ?) que le doyen de chrétienté écrit au S. Duval la lettre suivante :

« Permettons au suppliant de faire assigner pardevant nous les témoins qu'il avisera à l'effet de l'information demandée respectueusement à faire par ordonnance du 23 mai dernier, même les parties intéressées pour être présentes en la jurande des témoins et en conséquence indiquons le jeudy 13 et le vendredy 14 pour les demandeurs, le jeudy 20 et le vendredy 21 pour les deffendeurs, à 8 heures du matin, dans une des chambres de M. de Saint-Julien, place du marchez, lieu par nous emprunté pour nous servir d'hôtel et ensuite dresser procès-verbal.

« Fait par nous Anthoine Trunet, curé de Dominois

et doïen de Rue le 11 décembre 1731, à 6 heures du matin, à Dominois.

« Vu par M. l'Official de la cour spirituelle d'Amiens, commissaire en cette partie délégué par Mgr l'Evêque. »

On placarda ensuite aux portes de l'église et au bourdon de la ville l'ordonnance suivante :

« On fait sçavoir à tous ceux qu'il appartiendra que M. Trunet, prestre, curé de Dominois et d'Argoulle doïen de chrétienté de Rue, commissaire député en cette partie par l'ordonnance de M. l'Official du 23 may 1731, étant présent en la ville de Rue, logé sur le marchez, en la paroisse Saint-Wulphy, sur le réquisitoire du sieur Duval, curé de lad. ville, procèdera à l'information de commodo et incommodo de l'union des deux portions de cure sous un même titre les 13 et 14 décembre pour les demandeurs, les 20 et 21 du même mois pour les deffendeurs à 8 heures du matin, après assignation des parties. »

A la requête du Sr Duval, ont été assignés par Beguin pour le jeudi 13 :

Jean-Baptiste Legaucher, écuyer, 40 ans, demeurant au Broutel ; Cressent Bonaventure de Sourdy, lieutenant de cavalerie, 40 ans ; Charles Lezonguier, chirurgien, ancien maïeur, 43 ans ; Jean Bernard, notaire, 45 ans ; Duneufgermain, 70 ans ; Jean-Baptiste Deflesselle, curé de Quend, 63 ans ; Jean Heudé, curé de Saint-Jean-des-Marais, 36 ans ; Jean-Baptiste Lallemand, curé de Saint-Firmin, 46 ans ; et Charles Brunal, ancien président du grenier à sel, 58 ans
et par Delcourt, pour le vendredi 14 :

Nicolas Pille, curé de Vron, 36 ans ; Nourtier, curé d'Avesne, 42 ans ; Mme Michel Joly, fermière des

dîmes, 47 ans ; Michel Tiercelin, curé de Lannoy, 56 ans ; et Jean Duflos, échevin en charge de la banlieue.

Les patrons, maïeur, échevins, corps et communauté de Rue ont fait assigner par Delcourt pour le jeudi 21 décembre :

François Loisel, brasseur à Nouvion, 36 ans ; Nicolas Patroulet, laboureur à Saint Firmin, 45 ans ; Béthouart, curé de Forestmontiers, 36 ans ; Antoine Mellier, laboureur à Saint-Jean, 47 ans ; Louis Lhostin, tonnelier à Rue, 35 ans ; Pierre Charlet, laboureur à Lannoy, 35 ans ; Pierre Lenne, laboureur au Lucquet, 32 ans ; Pierre Dairaine, laboureur à Saint-Jean, 35 ans ; Laurent Pommier, laboureur au même lieu, 28 ans ; Pierre Porquier, laboureur à Larronville, 45 ans ; Jean Manier, laboureur à Laberge (?), 50 ans ; Jacques Cagniard, journalier, 37 ans ; Etienne Douay, laboureur à Saint-Jean, 28 ans ; Claude Mollien, laboureur au Lucquet, 75 ans et Louis Maillart, au pont de bout Saint-Jean, 27 ans.

et pour le vendredi 22 décembre :

Claude Obré, curé de Favières, 50 ans ; Charles Delahaie, brasseur au Crotoy, 53 ans ; Louis Lenne, laboureur au Broutel, 25 ans ; François-Joseph Colpart, curé de Saint-Firmin, 50 ans ; Nicolas Béthouart ; Nicolas Lenne, laboureur à Canteraine, 37 ans ; Jacques Lœulliot, laboureur à Vercourt, 44 ans ; Jean Leroy, lieutenant, à Vercourt, 68 ans et François Hourdel, ancien maire, 50 ans.

Séances des 13 et 14 décembre. — Tous les assignés se déclarent partisans de l'union : 1° parce que la paroisse ne compte plus que 140 feux et 450 communiants ; 2° parce que dans le presbytère, il n'y a de

logement que pour un seul curé ; 3° parce qu'étant donné un seul curé, les divisions et procès du passé ne reparaîtront plus ; 4° parce que la dîme de chacun des deux curés ne peut valoir, année courante, que 300 livres, la dame Michel Joly venant assurer qu'elle a tenu à loyer les deux dîmes de portion de cure de la ville de Rue, que celle du Saint-Esprit fut en 1727 à la redevance de 330 livres y compris la dîme des colzas, laines et volailles, que celle de Saint-Wulphy, pendant trois années, fut à la redevance de 240 livres, non compris la dîme des colzas, laines et volailles.

Séances des 20 et 21 décembre. — François Hourdel, ancien maire de la ville, semble avoir été le porte-parole de ses co-assignés qui s'accordent tous à dire avec lui :

1° Qu'ils ont toujours eu deux curés dans la ville et qu'il est nécessaire d'en avoir deux, vu le nombre des habitants qui, depuis la paix, va toujours grossissant, vu les fermes considérables établies aux alentours et d'un accès fort difficile pendant la mauvaise saison, vu l'affluence des pélerins qui s'en viennent journellement visiter l'image miraculeuse du Saint-Esprit et qui souvent, ne trouvant point de messe, s'en retournent avec chagrin de n'avoir pu remplir leurs vœux et remportent avec eux les offrandes qu'ils avaient l'intention d'aumôner dans le tronc du Saint-Esprit, offrandes employées à la décoration de la chapelle et à celle de l'église paroissiale, ce qui fait aussi un tort immense au commerce local ; les pélerins, voyant qu'on ne se soucie pas de les réunir, ne reviennent plus.

2° Que le salut de leur âme, leur honneur et leur réputation en souffriraient, s'il n'y avait plus qu'un

seul curé dans la ville ; depuis que le S[r] Duval fait seul les fonctions des deux cures, il est mort quantité de personnes sans être munies des sacrements, non pas précisément de sa faute, mais parce qu'étant d'un âge caduc, il se trouve parfois incommodé et, qu'à peine rétabli, il éprouve le besoin d'aller prendre l'air à Abbeville pour y reprendre des forces chez Messieurs ses parents et amis : pendant lequel temps, les suppliants restent sans aucun secours spirituel, ne pouvant se confier au vicaire tant à cause de son inexpérience que de sa très grande jeunesse ; depuis que le S[r] Duval fait seul les fonctions des deux cures, la mort est entrée dans l'église qui jusqu'ici avait toujours été embellie par un clergé nombreux, ce qui nous jette tous dans une grande confusion, car l'église de Rue, par la majesté de ses offices, peut être mise en parallèle avec la cathédrale d'Amiens.

3° Que les deux cures de la ville valent chacune au moins 900 livres et même 1.060 livres d'après la note détaillée qui, de fait, figure au registre des délibérations[1] ; une seule considération serait suffisante pour justifier que les revenus de chaque cure de la ville de Rue rendent possible une vie honnête, c'est que jusqu'à présent les curés de Rue y ont toujours soutenu leur rang avec honneur : à joindre que tout y est bon marché, à cause de la proximité de la mer, de la bonté des terres et des pâturages et de l'éloignement des villes, de manière qu'un homme pour 200 livres y vit très bien, cela est de notoriété publique. C'est pourquoi quand même chaque cure de la ville ne

1. Une seule cure de Rue vaut 1060 livres, savoir : 400 livres de dimes, 100 de laines et d'agneaux, 260 de gros de l'église et 300 de de casuel. (Archives de l'église).

vaudrait pas 900 livres, mais quelque chose de moins, les deux curés y trouveraient toujours la subsistance pleine et entière et de quoi faire l'aumône.

4° Qu'il est défendu, par arrêt du Conseil d'Etat du Roi de janvier 1680, à tout prêtre de posséder deux bénéfices ou cures et qu'il est permis à l'Evêque diocésain de commettre à la desserte de l'une des deux cures, objet d'un tel litige, tel desservant que bon lui semble auquel il est accordé 300 livres de pension par chaque an, le surplus des bénéfices devant servir à la décoration de l'église. Le Sr Duval doit être mémoratif que cet arrêt a été suivi de point en point à l'encontre de Me Antoine-Maximilien Colpart, dernier possesseur de la cure du Saint-Esprit et qui était aussi pourvu de celle de Notre-Dame de Beauvoir à Lannoy ; à la desserte de laquelle, Mgr l'Evêque d'Amiens usant du droit que lui donne l'arrêt susdaté a nommé pour desservant Me Nicolas Sanson, prêtre et à présent curé de Regnière-Ecluse qui a desservi la cure de Lannoy et qui a été payé 300 livres de pension « malgré les mouvements que s'est pu donner le sieur Colpart ».

La sentence fut rendue par l'Evêque d'Amiens le 17 novembre 1735 et conclut quand même à l'union des deux cures.

Il faut dire que, dès le 5 mars 1728, les patrons des deux cures, le prieur de Saint-Pierre d'Abbeville et l'archidiacre de Ponthieu, avaient consenti à l'union et sans préjudice à leur droit de patronage : il avait été convenu, qu'en cas d'union et lors du décès du premier titulaire, la collation appartiendrait au prieuré de Saint-Pierre, et en cas de seconde vacance, à l'archidiacre de Ponthieu, et ainsi alternativement et

successivement à commencer par le prieuré de Saint-Pierre : en cas de désunion, les collateurs devaient rentrer dans leurs droits ordinaires.

Les frais occasionnés pour l'obtention des lettres de réunion s'élevèrent à 108 livres 11 sols ainsi décomposés : pour le sceau, 61 livres 5 sols, pour la bourse commune de MM. les secrétaires du Roi, 26 livres 18 sols, parchemin et expédition, 6 livres, port de lettres, 3 livres 8 sols, requête et soins, 6 livres, deux copies des lettres patentes, 5 livres. Ces frais furent payés en partie le 30 avril 1737 à M. Leroy de Vassy et le surplus le 5 juillet 1738.

« Je soussigné, procureur de la Cour, reconnois avoir reçu du sieur Duval les 60 livres onze sols cy-dessus et luy ai rendu toutes les pièces le 5 juillet 1738. Signé : de Flers ».

Au 10 septembre 1743, on trouve la signature de M. Buteux comme curé du Saint-Esprit. M. Duval se serait repenti, dit-on, d'avoir réuni les deux cures en une seule puisque vers 1740, il passa chez M. de Saint-Jullien, notaire, un acte par lequel il se démettait de la cure du Saint-Esprit en faveur de son neveu, M. Buteux. Après sa mort survenue en 1744, les choses ne souffrirent point de difficultés et M. Watblé fut paisible possesseur des deux cures.

VI. — Dimes et Novales.

La dîme était le prélèvement au profit du curé d'un dixième des récoltes dans les limites de la paroisse. De perception partout difficile, elle l'était spécialement sur le territoire de Rue et de sa banlieue en raison des

quatre curés qui se la partageaient indivisément, c'est-à-dire sans s'attacher à la distinction des paroisses et des novales.

Par novales, on entendait les dîmes qui se percevaient sur les terres nouvellement défrichées ou nouvellement chargées de fruits sujets à la dime. Novales ou Défrichés sont synonymes, soit que les terres que l'on défriche aient été occupées par des bâtiments, soit qu'il s'agisse de landes n'ayant jamais été cultivées ou restées sans culture de temps immémorial.

Le droit de novales consistait en ce que chaque curé dans sa paroisse, prenait pour lui seul et par préciput six bottes sur chaque terre novale. Les six bottes levées, on se partageait les autres également. De là, des difficultés infinies : chacun était intéressé à diminuer et à contester le nombre de novales de ses autres confrères et à augmenter les siennes propres. En 1641, les quatre curés de Rue avaient déjà plaidé pour les novales. En 1782, les curés de Lannoy et de Saint-Jean voulurent empêcher le curé des deux portions de Saint-Wulphy et du Saint-Esprit de dîmer dans la garenne, sous prétexte que cette garenne de Moncourt et de Villers était le lieu où se trouvait le bois du Gard ; ils lui intentèrent un procès. Le curé de la ville soutint qu'il ne devait pas y avoir de novales pour les quatre curés de Rue. Il eut gain de cause par sentence rendue à Abbeville le 26 juillet 1786 confirmée par arrêt de Parlement du 23 juin 1787, de sorte que l'union et l'égalité des quatre cures de Rue dans la perception de la dîme a toujours été constante et sans préciput.

VII. — Ville de Rue et ses quatre Cures ; Cure unique ; Vicariat.

Quatre paroisses, avons-nous dit, existaient sur le territoire de Rue, deux en ville et deux dans la banlieue. Chacune d'elles avait son curé. Les deux seules cures de la ville se trouvèrent quelquefois réunies ; ainsi, en 1681, l'on peut voir M. Herna, porté au tableau du clergé paroissial comme curé du Saint-Esprit et de Saint-Wulphy et en 1704, M. Duval.

Il nous eut été agréable de retrouver et d'inscrire ici les noms de tous les vétérans du sacerdoce qui ont exercé le ministère paroissial à Rue. Quelques-uns seulement sont parvenus jusqu'à nous par le moyen des registres de catholicité; si nous n'en avons pas recueilli un plus grand nombre, c'est parce qu'à certaines époques, les actes de catholicité ont été négligés ou n'ont point été signés.

Curés du Saint-Esprit.

1467. Jean Dehère.
1485. Nicolle Langlet.
1596. Jehan Caumortel.
1597. François Leblond.
1634. Hugues Herna.
1656. Charles de Canteleu.
1662. Frémin de Warcheville.
1666. Nicolas Leullier.
1681. Robert Herna.
1709. François Lhoste.

1727. Maximilien-Antoine Colpart.
1743. Buteux[1].

Curés de Saint-Wulphy.

1430. Raoul Delille.
1457. Jehan Deglans.
1485. Jehan Delavier.
1530. Jacques Waquendelle.
1600. Pierre Pidou.
1622. Antoine Fourdrin.
1634. Jacques Fortel.
1636. Antoine de Boulogne.
1659. Marc Desgrez.
1681. Robert Herna.
1699. Coquerel.
1690. Mouquet[2].

Curés de Notre-Dame de Beauvoir.

1485. Vincent Vicature.
1622. Jehan Dujardin.
1642. Nicolas Caillart.
1692. Boulen.
1702. François Thuillier.
17.... Maximilien-Antoine Colpart.
1727. Dubois.
1728. Michel Tiercelin.
1736. Claude Ouin.

1. Neveu de François Duval.
2. Décédé chanoine du chapitre de Nesle en 1747 : il a fondé dans l'église de Rue cinq obits hauts et quatre messes basses, dont on ne retrouve plus trace.

1743. Flour Magnier.
1781. Grevet[1].

Curés de Saint-Jean des Marais.

1485. Pierre Andrieu.
1487. Jehan Doublet.
1642. Nicolas Gaillard.
1654. Mathieu Hardy.
1668. Louis Desfossés.
1688. Dauvout.
1692. Roussel.
1696. Maupin.
1711. Jean Fouque[2].
1716. Antoine Soudain.
1755. Jehan Heudre.
1757. Testu.
1772. Boitel.
1780. Langagne.

Cure unique de Saint-Wulphy.

A partir de 1744, la cure de Rue devient ce qu'elle est aujourd'hui, sauf la modification qu'elle a dû subir à la réouverture des églises, par suite de la suppression des paroisses de Notre-Dame-de-Beauvoir et de Saint-Jean-des-Marais.

Les curés de Saint-Wulphy de Rue depuis 1744 jusqu'à nos jours ont été :

MM.
1744-1750. Watteblé.
1750-1754. J. Petit.

1. Est allé mourir à Gouy-Saint-André (Pas-de-Calais), son pays natal.
2. Seigneur de Bolingen.

1754-1780. Blier.
1780-1803. Blondin.
1803. Griselle.
1803-1810. Dohan.
1810-1817. Bizet.
1817-1826. Lamourette.
1826-1853. Gaudefroy.
1853-1875. Degove.
1875-1890. Leclercq.
1890-1894. Chocque.
1894-1895. Pouillet.
1895-1900. Sacquépée.
1900-1905. Saguez.

Vicariat.

De tout temps et quoiqu'ils ne se succèdent pas régulièrement, il y a eu à Saint-Wulphy des prêtres auxiliaires ou vicaires. Avant la Révolution, ils étaient à la charge du curé. Le vicariat rétribué par l'Etat date de 1843. En 1859, la fabrique de l'église, afin de loger le vicaire, acquit de M. Hermant-Sombret une maison qu'elle paya 2.400 francs.

Voici les noms des vicaires de Rue :

MM.
1628. Sanson.
1636. Jehan Pavol (?).
1680. Coquerelle.
1692. Siffait.
1695. Lefebure.
1727. Dehen.
1728. de Berlé.
1730. Demoyenneville.

1732. Daullé.
1737. Debras.
1739. Scellier.
1755. Daroux.
1756. Judcy.
1771. Hermant.
1779. Grevet.
1782. Bizet.
1790. Guillard.
1827. Bozain.
1829. Dumesnil.
1835. Lefebvre.
1836. Devaux.
1837. Frumence Pierre.
1854. Brayer.
1857. François.
1859. Morel.
1862. Lecomte.
. . . Coupé.
1865. Clain.
1870. Choquet.
1871. Brisse.
1874. Sacquépée.

VIII. — Ancien ressort ecclésiastique. Doyen de Chrétienté.

Rue, était autrefois comme aujourd'hui, du diocèse d'Amiens et de l'archidiaconé de Ponthieu qui se subdivisait en douze doyennés : Abbeville, Airaines, Auxi-le-Château, Gamaches, Hornoy, La Broye,

Mons, Montreuil, Oisemont, Rue, Saint-Riquier et Saint-Valery.

Le doyenné de Rue comptait vingt-quatre cures[1], savoir : Arry, Avesne, Bétencourt[2], Crécy et Estrées en Chaussée, Crotoy, Dominois et Argoules, Favières, Fontaine-sur-Maye et Froyelles, Forestmontiers, Ligescourt, Machiel, Machy, Montigny-sur-Authie et Nampont, Ponches, Quend en Marquenterre, Regnière-Ecluse, Rue, Saint-Jean-des-Marais, Beauvoir-Lannoy, Tormont[3], Vercourt, Vron et Emancourt, Villers-sur-Authie et Vironchaux.

D'autres doyennés comptaient jusqu'à trente-six cures. On conçoit dès lors que le titulaire de chaque doyenné ait reçu le nom de doyen de chrétienté, tant sa juridiction était étendue.

Le doyen de chrétienté ne résidait pas toujours au chef-lieu ; sa nomination était l'œuvre de l'Evêque seul et cette nomination n'entraînait pas, pour le doyenné qui nous occupe, celle à la cure de Rue et *vice-versa*.

Le Cartulaire de l'abbaye de Valloires[4] nous a transmis les noms de plusieurs doyens de chrétienté de Rue au XIIIe siècle ; d'un autre côté, en feuilletant les archives de l'hospice et le fonds d'église qui nous est resté, nous avons retrouvé les noms d'un certain nombre de ces dignitaires, ce qui nous a permis de dresser le tableau suivant :

1. Vingt-cinq, selon Darsy, sans doute parce qu'il compte deux cures dans la ville.
2. St-Firmin.
3. St Quentin en Tourmont.
4. Chartes numérotées, 194, 484, 485, 486, 491, 495, 498. 499, 507. En 1303, le doyenné de Rue contenait douze chapellenies dont une castrale au Crotoy et une à Rue.

1219. Guillaume ou Gauthier.
1222. Jehan Saims[1].
1225. Gauthier Huden[2].
1231. Robert, curé de Beauvoir.
1233. Robert le Feuillers.
1247. Robert de Bellecourt.
1250, 1252, 1258. Jehan....
1404. Jehan Dubos.
1459. Firmin Tigier.
1467. Jehan Dehère.
1488. Jehan de Glans.
1640-1651. Louis Beaubos, curé de Villers-sur-Authie.
1659-1671. Marc Desgrez, curé de Rue.
1677. De Guisy, curé de Lannoy et Arry.
1681-1686. Pierre Lavendier, curé de Villers.
1695-1697. Moisniel, curé de Bétencourt.
1700-1702. Nicolas Mouquet, curé de Rue.
1707. Jean Quena, curé de Vironchaux.
1715-1738. Trunet, curé de Dominois.
1740-1753. Charles Cozette, curé de Quend.
1758, 1760, 1763, 1766. Lerminier, curé de Quend.
1772-1780. Leblond, curé de Bétencourt.
1785-1791. Adrien Becquelin, curé de Villers.

Le sceau du doyenné de Rue était ogival, de 33 millimètres de hauteur. Dans le champ, une fleur de lys allongée avec la légende ✠ S. DECA...TUS RUE. (Extrait des *Sceaux du Ponthieu*, par de Belleval.)

1. Il est dit aussi, dans les chartes de Valloires, doyen de Montreuil, ce qui ferait croire qu'à cette époque les deux doyennés étaient réunis. Cependant cette double qualité ne se reproduit pas, mais on voit le même Saims porté en 1225 comme doyen de Montreuil seulement.

2. WALTERUS.

IX. — Office canonial célébré dans l'église de Rue ; noms des chantres.

Quelques auteurs ont avancé qu'un Chapitre aurait été canoniquement établi dans l'église de Saint-Wulphy. C'est une erreur. Le Chapitre de Saint-Wulphy n'a jamais existé. Ce qu'on a pris pour un Chapitre n était ni plus ni moins qu'un clergé paroissial assez nombreux, chapelains, prêtre sacristain, trésorier, prêtres chantres[1], prêtres habitués, deux curés, un vicaire, tous portant au chœur la mosette et chantant l'office canonial tous les jours de l'année. Jusqu'à la Révolution (si ce n'est de 1702 à 1705, nous ne savons pour quels motifs), on a tous les jours récité au chœur vêpres et matines dans l'église de Rue, et tous les jours on y chantait la messe solennellement, surtout les lundi et jeudi.

Voici les noms des prêtres chantres et chapiers de 1680 à 1793 :

1680. Martial Dupuis.
1706. Toussaint Cordier.
1719. Dournel.
1719. Moienneville.
1720. François Cormont.
1720. Daullé.
1723. Jehan Dubois.

1. En 1779, il fut décrété par les marguilliers que le premier chantre serait un prêtre avec un traitement de 212 livres données par l'église, 184 par la chapelle du Roi, quatre messes par semaine et le casuel ; qu'il serait aidé pour les offices par un second chantre laïc à qui l'on donnerait 180 livres, le greffe de la ville valant 30 livres, le casuel et un cordon de la cloche.

1723. Debras.
1724. Jehan Heudre.
1724. Guillemont.
1724. Charles Dehens.
1725. Pierre Tillocq.
1735. Devilliers.
1735. Pierre Varlet.
1736. Battel.
1737. Etienne.
1738. Delachambre.
1744. Mongault.
1744. Charles Scellier.
1746. Obert.
1748. Jean-François Marotte.
1750. Louis-Nicolas Leblond.
1755. Charles Depoilly.
1757. Marcassin.
1760. Bouchet.
1761. Jacques Fresnoy.
1761. Jacques Plé.
1780. Baillet.
1780. Harlé.

Les chantres étaient exemptés de la taille et du logement des gens de guerre.

Voici maintenant les noms de quelques chapelains du Roi, de l'hospice et de la charité :

1457. Jehan Verglans, de l'hospice.
1604. Renoult, de la charité.
1652. Claude Nattier, du Roi.
1699. Jacques Letellier, du Roi.
1715. Heudre, de l'hospice.
1734. Antoine Duflos, du Roi.
1736. Pierre Tillocq, du Roi.

1737. Marconville, de la charité.

1740. Battel, du Roi.

1745. François Scellier, de l'hospice.

1761. Claude Charles de Poilly, du Roi.

1763. Plé, de la charité.

1772. Sébastien de Saint-Jullien, chapelain de MM. les orfèvres de Paris.

1778. Hermant, du Roi et de l'hospice.

1772. Nicolas Robin, de la charité.

1775. Grevet, du Roi.

1787. Foursy, du Roi.

1788. Bouchet, du Roi.

X. — Inventaire du mobilier de Saint-Wulphy en 1700.

La visite canonique de la paroisse que fait l'Evêque conformément aux instructions du Pontifical toutes les fois qu'il s'y rend pour administrer le Sacrement de Confirmation, était renouvelée tous les ans par le doyen de chrétienté et par l'archidiacre selon toutes les formes requises.

« Amiens, le 10 mars 1700, Monsieur, Vous serez averty que je ferai la visite dans la paroisse de Rue le 19 avril prochain environ sur les trois heures et demie d'après-dîner. Vous aurez soin d'en faire la publication au prône et de me faire présenter les comptes. Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur, Picquet, archidiacre. »

Cette visite était annoncée tous les ans dans les mêmes termes avec cette variante toutefois : quand l'archidiacre devait arriver dans la soirée, on mettait :

ibi cœna sine apparatu, ou bien encore : « on fera le Chapitre le troisième de may, le lendemain de Saint-Marc. »

Un procès-verbal était dressé séance tenante. Voici la teneur de celui du 19 avril 1700 :

« L'an mil sept cent, le dix neuf avril, nous, archidiacre de Ponthieu, dans le cours de nos visites, accompagné de Mr le curé d'Arri, nous estant transporté dans l'église et paroisse de Rue, nous aurions remarqué en faisant la visite de lad. église, que la sacristie n'est pas pourvue suffisamment de linges nécessaires pour la célébration des divins mystères, surtout d'aubes qui ne sont qu'au nombre de deux, en aïant déchiré une qui ne valoit rien, et, pourquoy nous avons ordonné qu'on en achetât deux communes et une fine pour les jours solennels et qu'on augmente le nombre des corporaux, purificatoires et essuie-mains. Aïant continué de visiter l'église, nous aurions aussy remarqué que la chapelle du Saint-Esprit manque de nappes, d'aubes, de corporaux et d'une chasuble pour les jours solennels et pourquoy nous avons aussy ordonné qu'on achèteroit assez d'aubes pour changer chaque semaine à cause de la grande quantité de messes qui s'y célèbrent, qu'on achèteroit de même trois ou quatre nappes doubles, des corporaux pour changer chaque semaine, des purificatoires pour changer tous les jours... Nous prions instamment M. Mouquet, curé, de tenir la main à la présente ordonnance. Signé : FICQUET, archidiacre de Ponthieu, de GUISY, curé d'Arri. »

Ce procès-verbal annonce aussi un modeste inventaire. Le voici : un calice de vermeil doré avec patène, un autre calice avec patène d'argent, deux burettes

d'argent, une croix d'argent, une autre croix appelée la vraie croix, un encensoir d'argent, un livre d'évangiles et un autre des épîtres couverts de velours rouge avec des plaques d'argent, une chasuble rouge avec accessoires et un devant d'autel de même, le tout en bon état, un autre ornement de safran garni de faux or avec accessoires, un autre ornement rouge fort en décadence, un autre de brocard rouge usé, un ornement blanc avec accessoires d'une étoffe commune pour les grandes fêtes, un autre ornement blanc pour les jours ouvriers fort caduc, huit nappes d'autel, deux missels, la mâchoire de Saint Wulphy qui est dans la trésorerie, cinq corporaux, quelques purificatoires, quatre chandeliers en cuivre et une dentelle pour mettre autour de l'autel du Saint-Esprit, un drap de velours pour couvrir l'image du Saint-Esprit, une chasuble, deux chapes et deux tuniques en drap d'or, une chape de velours brodé semée de fleurs de lys d'or, une chasuble, trois chapes et deux tuniques en velours rouge avec des orfrois en broderie, une chasuble de safran qui sert pour la fête de l'octave du Saint-Sacrement, une chasuble et deux chapes rouges communes, une chasuble, trois chapes et deux tuniques de damas blanc pour les grandes fêtes, un devant d'autel avec des rideaux en courtine et un pavillon de camelot, une chasuble, trois chapes et deux tuniques violettes, une autre chape de velours violet brodée d'or, une chasuble verte, un devant d'autel rouge avec rideaux et pavillon rouge, un devant d'autel en satin blanc et un autre de soie, une chasuble de moire noire, deux autres chasubles, l'une de panné, l'autre de camelot, trois chapes et deux tuniques, rideaux, courtines et pavillon noirs, un drap de mort et un devant d'autel noirs,

huit chandeliers de cuivre, un bénitier, un rituel, un grand bassin d'étain, un petit plat d'étain, un grand voile de taffetas qui sert à porter le Saint-Sacrement, une dentelle de point de France, quatre burettes d'étain, un vaisseau d'étain aux saintes huiles, deux petits chandeliers en cuivre, deux croix en cuivre, un devant d'autel en broderie usé.

L'inventaire était toujours dressé par devant le trésorier prêtre qui entrait en charge; celui-ci le signait et prenait l'engagement de remplir les conditions suivantes :

XI — Obligations et devoirs de Mr le sacristain-prêtre. — Règlement rédigé par MM. les Curés de Saint-Wulphy et du Saint-Esprit.

I. Il doit dire la messe tous les jours à la chapelle du Saint-Esprit à cinq heures et demie du matin depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi et à six heures et demie depuis la Saint-Remi jusqu'à Pâques.

II. Il doit conduire à la trésorerie et en ramener les pélerins qui voudraient y aller ; les offrandes qui s'y feront appartiendront à la fabrique comme tous les cierges en cire qui s'offriront à la chapelle du Saint-Esprit.

III. Il fera l'office de diacre et de sous-diacre les dimanches et fêtes et les jeudis à l'office du Saint-Sacrement : il chantera la septième leçon aux matines chaque fois que l'on y tiendra le chœur ou qu'on y portera chape.

IV. Il entendra les confessions des pèlerins et des paroissiens chaque fois qu'il en sera requis; pour ce faire, il ne sortira pas de l'église sans voir à son

confessionnal si quelqu'un a besoin de son ministère.

V. Il doit faire l'office de diacre et de sous-diacre aux messes de la Charité qui se chantent le mercredi et le vendredi de chaque semaine et le troisième dimanche de chaque mois ainsi qu'aux vêpres du Saint-Sacrement ; pourquoi il a une rétribution particulière, savoir : seize livres par an payables par le prévôt de la Charité et cinq sols par chaque grand'messe qui se dira pour les confrères trépassés, s'il n'est lui-même chapelain de la confrérie.

VI. Il fera le salut tous les jours du carême à la fermeture des boutiques, mais toujours avant la nuit.

VII. La veille de la fête de Saint-Wulphy, il doit, étant revêtu d'un surplis et d'une étole et accompagné de deux enfants de chœur portant des cierges allumés, apporter au chœur le buste de saint Wulphy pour y être exposé pendant l'octave et aussi pour y être pareillement exposé depuis les vêpres du jour de la translation de la relique, premier dimanche d'octobre, jusqu'après les secondes vêpres et être ensuite reporté avec la même cérémonie dans la trésorerie.

VII. — Depuis l'Avent jusqu'à Pâques, il fera le catéchisme aux petits enfants tous les dimanches et fêtes et pendant le carême, il le fera trois fois la semaine, outre le dimanche.

IX. Il aura soin de faire observer la modestie convenable aux enfants de chœur et, pour être attentif à ses fonctions, il ne lira aucun livre que ce qui regarde l'office divin.

X. Il fera le prône et chantera la grand'messe quand il en sera requis par M. le curé et se prêtera volontiers pour les fonctions des autres prêtres légitimement absents quand il en sera requis.

XI. Il pourra seul recevoir les deniers des pèlerins pour les messes qu'ils feront dire et tiendra fidèle registre coté et paraphé par Mr le curé, lequel registre il représentera toutes les fois qu'il en sera requis.

XII. Il portera au chœur le surplis en été et le camail en hiver et se conformera aux ordonnances de Mgr l'Evêque d'Amiens.

Honoraires et rétributions payables à M. le sacristain trésorier. — Il doit recevoir du marguillier en charge, 58 l. 2 s., du receveur de Laviers, pour les messes du Roi, 18 l., et du prevôt de la Charité, 16 l.

Il a à son profit toutes les offrandes qui se font aux messes que l'on dit dans la chapelle du Saint-Esprit et celles qui se font pour les Evangiles.

Il a part au casuel qui arrive dans la paroisse comme chapelain de la Charité avec un tiers de plus que les autres prêtres comme sacristain.

Il jouit du presbytère de la Confrérie dont le loyer est estimé 30 l.; il a en honoraires pour les bans de mariage qui se publient, 6 s., pour les fiançailles ordinaires, 5 s., pour les mariages ordinaires, 12 s., pour les fiançailles riches, 8 s., pour les mariages riches, 16 s., pour bénir le lit, 5 s. Aux grands enterrements, outre son honoraire comme les autres prêtres, il reçoit pour la croix d'argent 1 l., pour la tenture 22 s. ; enfin il a encore pour les relevailles de femmes sans messe, 2 s., avec messe 4 s., pour sonner la messe des trépassés le lundi, 4 l., et pour sonner les messes du Roi, 4 l.

XII. — Choix du sacristain-trésorier.

Le choix du trésorier, en raison des trésors renfermés dans la chapelle du Saint-Esprit et de ses revenus assez importants, se faisait en assemblée générale des autorités et des habitants de la paroisse, mais peut-être aussi contre l'assentiment des curés de la ville.

Voici le procès-verbal de la nomination d'un sacristain trésorier :

« Le dimanche quinziesme jour de janvier 1689, par devant nous Jehan Creton, maieur de la ville de Rue et Philippe de Long et Pierre Longuet, eschevins d'icelle.

« Sur ce que Me Louis Mauppin, procureur fiscal de lad. ville nous a remonstré que la charge de thrésorier est vacante depuis la sortye de Me Charles de Montmignon, prestre natif de ceste ditte ville de Rue, lequel nous auroit requis de pourvoir un autre thrésorier que luy pour par nous adviser et délibérer d'une autre personne capable et idoine pour exercer lad. charge de thrésorier dans l'église de ceste ville, pour le bien et utilité d'icelle, nous aurions à cet effect faict appeler et assembler par nos sergens à verges MM. les Curez, anciens maïeurs et eschevins, marguilliers en charge, anciens receveurs et tous les habitans et paroissiens de laditte ville à l'issue de la messe paroissiale chantée et célébrée en laditte église : en laquelle assemblée s'est présentée la personne de Me Louis Godde, prestre aussy natif de ceste ditte ville y demeurant, lequel nous auroit requis de le pourvoir de la charge de thrésorier et l'admettre en icelle pour le

désir qu'il a de servir en lad. église et se habituer en icelle, promettant de s'en bien et dœubment acquitter des fonctions de lad. charge ; ce qu'ayant conférez et délibérez par nous maïeur et eschevins, marguilliers et plusieurs paroissiens y assemblez, du consentement des uns et des autres, lesdits sieurs Curez ne s'y estant pas trouvez après la semonce à eux 'aicte par François Lecul et Louis Lostin nos sergens, nous estant dubment informez de la capacité et bonne vie et mœurs dud. sieur Godde et des bonnes études qu'il a faicts en la ville d'Amiens, nous avons du consentement et advis tant de lad. assemblée que du procureur fiscal, admis, institué et establi ledit sieur Godde en lad. charge et office de thrésorier de lad. église paroissiale de ceste ditte ville, pour par lui en faire l'exercice et fonction dès à présent aux droicts, gages et proficts, émolumens anciens et accoustumez à la charge de s'acquitter bien et dubment desd. fonctions selon qu'elles seront cy-après exprimées et desclarées.

« Premièrement. Sera tenu le sieur Godde en sa qualité de thrésorier de dire journellement la première messe en lad. chapelle de Saint-Esprit scavoir : depuis Pasques jusqu'à la Saint-Remy à 5 heures du matin et depuis led. jour de la Saint-Remy jusqu'à Pasques à 6 heures du matin, le tout précisément à ces fins de sonner trois fois auparavant.

« De fournir et bailler tant aux prestres habituez qu'aux autres qui voudront dire et célébrer la messe en lad. chapelle ou dans lad. église tous ornemens nécessaires comme aussy pour la messe qui se dit en lad. chapelle.

« Seront baillez aud. thrésorier les aubes et cha-

subles, linges et autres ornemens qui ont accoutumez de servir tant en lad. église que chapelle avec la croix d'argent, l'encensoir aussy d'argent, calice tant d'argent que d'argent doré, reliquaires et autres joyaux qui se trouveront tant dans lad. chapelle que dans la thrésorerie soubs bon et fidelle inventaire qui sera faict pardevant nous et couché au présent registre pour y avoir recours; de tous lesquels ornemens et linges, joyaux et reliquaires le sieur Godde sera tenu de s'en charger pour les rendre et représenter quand requis en sera et avec les deux beurettes d'argent.

« Sera tenu led. sieur thrésorier d'avoir soin de resserer lesd. ornemens, linges, chasubles et calices après que les messes auront été dittes et célébrez et d'en faire bonne et fidelle garde.

« Comme aussy de faire blanchir les aubes et autres linges servants tant à la chapelle qu'au grand autel avecque les nappes, rideaux et courtines de thoile blanche dont on a accoutumez de se servir en lad. église qui seront pareillement aud. inventaire et retirez de la blanchisseuse de lad. église à laquelle l'on a accoutumez de donner gage pour cest effect.

« Item conduire par led. sieur thrésorier les pèlerins qui viendront en pèlerinage dans la thrésorerie et les ramener et de recepvoir en lad. thrésorerie les offrandes et oblations qui se feront par lesd. pèlerins pour les délivrer au recepveur de lad. église et en rendre par luy compte au profit d'icelle.

« Pourra aussi led. thrésorier recepvoir les deniers qui luy seront delivrez pour dire et célébrer les messes à l'intention desd. pèlerins dont il sera tenu de faire bon et fidelle registre qui sera cotté et paraflé par nous ou l'un desd. eschevins qui sera à ce commis,

dans lequel il sera prescript l'ordre qu'il tiendra pour la réception desd. messes et l'acquit qu'il en fera faire d'icelles par les prestres habituez en lad. église ou autres : lequel registre sera tenu de nous représenter et exiber de trois en trois mois et quand que bon nous semblera pour recognoitre l'estat de sa recepte et la descharge qu'il aura faicte des messes à peine, en cas de refus, de la destitution de sa charge sans aucune formalité de justice.

» Pourra led. thrésorier empescher les prestres habituez de lad. église et tous les autres de recepvoir aucunne desd. messes et auxquels prestres avons faict deffenses de s'y entremettre ni ingérer pour éviter à désordre et confusion : ains leur est enjoint de recepvoir les deniers de messes qu'ils célèbreront par les mains du thrésorier lequel sera aussy tenu leur en faire dire en sa descharge touttefois et quand ils se présenteront sans leur en faire aucun refus aussy à peine de destitution ; pourquoy il leur baillera le prix et taxe ordinaire de Mgr d'Amiens et s'il luy est donné quelque chose au pardessus, il demeurera à son prouffict pour récompense de ses peines. Comme aussy aura à son prouffict les droits de certificat qu'il délivrera auxd. pèlerins, pourquoy il ne pourra prendre plus de douze deniers.

« De porter par chaque feste solennelle les deux livres couverts de velours rouge où sont les épitres et les évangiles qui se chantent lesd. jours avec la grand croix d'argent, le tout sur le grand autel et en après les reporter dans lad. thrésorerie selon qu'on a a de coustume de faire ou en lieu seur.

« D'assister et de psalmodier tous les samedys et veille des festes tant solennelles qu'autres, aux vespres

et salut et aux jours de dimanche et festes tant solennels qu'autres à tout l'office que l'on a accoutumez de dire en lad. église sauf et excepté les jours et heures qu'il sera empêché en la thrésorerie.

« Il y sera tenu de servir de soubdiacre lesd. jours de dimanche et les jours de jeudy à la messe du Saint-Sacrement et festes aux gages ordinaires antiens et accoutumez, ensuitte de porter après le diacre le livre allant chanter l'évangile au pupitre.

« Sera en outre tenu de sonner par chaque jour à onze heures précisément, afin de faire souvenir le peuple de prier pour la prospérité et sancté du Roy et de plus de sonner lesd. cloches de lad. église lorsqu'il se fera quelque orage et tant qu'icelle sera passée.

« D'entretenir d'huille aux despens de lad. église la lampe estant au devant du Très Sainct-Sacrement, et la tenir allumée tant de jour que de nuict et de tenir aussy la taille des huilles et cires qui seront fournies par chacun an pour le service et décoration de lad. église comme aussy de fermer les portes de lad. église après les messes célébrées et le service divin dit et chanté et encore immédiatement après le salut.

« Et en outre de porter la croix d'argent et les livres aux évangiles à la chapelle du Saint-Esprit le jour de la renouvelation de la loy [1], revestu d'un surplye à la prestation des maïeur et eschevins.

« Sera tenu aussy led. sieur thrésorier de bailler bonne et seurre caution toutes fois et quand que requis en sera tant de l'acquit et descharge des

1. Le maieur nouvellement élu se rendait à la chapelle du Saint-Esprit pour y prêter serment avec les échevins sur le livre des évangiles.

messes que des ornemens et autres choses qui seront baillez en garde et à l'instant led. sieur Godde a présenté pour caution de la personne de Pierre Pocquet marchand mercier demeurant en ceste ville lequel a faict les submissions au cas requis et que nous avons acceptez et a signé. Signé : GODDE et Pierre POCQUET.

« Et lorsqu'il y aura adjudicature pour l'estal aux chandelles il sera faict règlement par nous, entre luy et led. sieur thrésorier pour le fournissement des cierges ou chandelles qu'il convient user en lad. chapelle pour la célébration des messes ainsy que de raison.

« Sera tenu led. sieur Godde d'ouïr en confession après qu'il sera approuvé par l'ordinaire.

« Faict et arresté lesd. jour et an que dessus par nous soubsignés. Signé : GODDE, CRETON, DELONG, LONGUET, MAUPPIN, CARPENTIER, DERGNY, HOURDEL, FOURNIER, DELATTRE, BONNECHENNE, le tout avec paraphe.

« Coppie de la réception de Me Louis Godde prestre et thrésorier de la chapelle du Saint-Esprit tirée par moy greffier de la mairye de Rue sur le Livre blancq de lad. ville. Signé : LONGUET. »

XIII. — NOMS DES SACRISTAINS PRÊTRES.

Voici les noms des sacristains prêtres et trésoriers du Saint-Esprit de 1666 à 1795[1] :

1666, Jehan de Blangy de Montmignon ; 1689, Louis Godde ; 1692, Jacques Letellier ; 1699, François Duval,

1. A dater de 1773, le trésorier est en même temps chapelain du Roi et vicaire de la paroisse ; le sacristain est un laïque ; les deux chantres sont aussi des laïques.

curé[1] ; 1702, Marc-Antoine Darsy ; 1704, François Pointart; 1706, Claude Ferté ; 1707, Jehan Delachambre; 1710, Philippe Gosset; 1719, Maximilien-Antoine Colpart ; 1721, Jehan Heudre; 1725, Dubois; 1730, Pierre Tillocq; 1734, Froissart; 1736, de Villiers; 1738, Varlet; 1739, Charles Scellier; 1740, Jean-François Huré; 1742, Jean Testu ; 1744, André Rogeré; 1748, Jacques Boucher; 1750, Charles Bouchet; 1757, Marcassin ; 1761, Boucher; 1769, Sébastien de Saint-Julien; 1780, Foursy; 1795, Letellier.

XIV. — Obligations du premier chantre.

Il doit assister aux matines qui se récitent tous les jours à six heures en été et à sept heures en hiver, à vêpres et à complies qui se chantent aussi tous les jours à deux heures, sauf en carême où les vêpres se chantent à onze heures du matin et les complies à trois après-midi.

Il doit chanter le « *Venite* » de l'hymne des matines tous les dimanches et fêtes doubles de l'année, laudes, tierce, sexte, none, vêpres et complies tous les dimanches et après vêpres le *Libera* sur la tombe de Me Louis Delmons, notaire en la ville de Rue, vêpres du Saint-Sacrement tous les premiers dimanches du mois et fêtes de la Sainte Vierge.

Il doit assister à la procession et à la messe pour les trépassés et y chanter le *Libera* à la fin, puis un autre *Libera* sur la tombe de Marguerite Gillard et ce tous les lundis.

1. Pendant trois ans, contrairement aux usages établis et malgré la protestation des marguilliers, les curés de la ville détiennent entre leurs mains les fonctions de trésorier.

Tous les jeudis à la procession de la messe du Saint-Sacrement, tous les vendredis à la messe d'obit de chœur de chaque semaine, et le samedi après vêpres, il doit chanter l'*Ave maris stella* à la chapelle de la Vierge et ensuite le *Libera* sur la tombe de Me Nicolas Delmons, prêtre.

Il ne doit jamais s'absenter sans la permission de M. le Curé ; il doit chanter tout l'office aux jours solennels et aux fêtes de première et de deuxième classes, à l'exception de l'office de Prime qui ne se chante qu'aux seules fêtes solennelles.

Il doit aussi chanter les autres offices et messes de charité, celles pour le Roi et les confréries pour lesquelles il a sa rétribution, suivre en tout l'ordonnance rendue par Mgr l'Evêque d'Amiens en 1700 ; et se comporter avec la gravité et la sainteté qui doivent accompagner son ministère.

Il doit surtout éviter tout excès soit dans la hauteur, soit dans la dépression de sa voix, mais s'accommoder au ton des offices de sorte que les ecclésiastiques puissent le seconder sans s'incommoder et pour le soulager.

Les obligations du second chantre sont les mêmes que celles du premier, avec cette différence qu'il doit toute prévenance à son premier et apporter tout ce qui doit se chanter au chœur.

XV. — Table des obits et fondations ; relevé des sommes et répartition ; fondation pour deux messes.

Voici le relevé des obits et fondations dans l'église de Rue d'après l'original qui se trouvait chez

M. Loisel. On ne dit pas à quelle époque est fait ce relevé.

Vêpres du Saint-Sacrement aux cinq fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et de la Conception de la Sainte Vierge ainsi que le premier dimanche d'octobre, fondées par M. François Loisel.

Vêpres du Saint-Sacrement le premier dimanche de chaque mois pour Jacques Pointfer et Jeanne Bernard, sa femme.

Messe solennelle à la chapelle du Saint-Esprit, le lundi de la Pentecôte, fondée par M. de Sorrus [1].

Ave maris stella devant la chapelle de la Vierge et *Libera* tous les samedis sur la tombe de Me Nicolas Delmons prêtre.

Tous les dimanches *Ave maris stella* après vêpres et *Libera* sur la tombe de M. Louis Delmons, notaire.

Tous les lundis, procession, messe et *Libera* pour les défunts de la paroisse; autre *Libera* sur la tombe de Marguerite Gillard.

Vêpres du Saint-Sacrement les troisièmes dimanches du mois fondées par J. B. Pocquet et payables par le prévôt de la confrérie de la Charité.

Le vendredi saint, *Stabat Mater* chanté dans la nef après Ténèbres.

Les obits bas journaliers en dehors de la procession et de la grand'messe du Saint-Sacrement qui se faisaient tous les jeudis, étaient :

Les mardis pour M. de Comières.

Les mercredis pour Jacques Pointfer et sa femme.

1. Jean de Framery, écuyer, seigneur de Sorrus, demeurant à Bredon, diocèse de St-Flour.

Et les vendredis pour les personnes suivantes:

Janvier, Antoine Ouin, Pierre Filleul, Nicolas Delmons, prêtre, Robert Havines; février, Jérôme Lescot, Isabeau Lecat, Catherine Labault, Marguerite Gillard; mars, Louis Baubos, de Becquerelle, Nicolas Labare, Robert Havines, Jean Loisel Legaucher; avril, Martine Candellier, Marie Merlin, Benoît Manier, prêtre, Marie Roussel; mai, Pierre Cudefer, Gabriel Dugardin, Nicolas Delmons, Robert Havines: juin, Marie Humbert, Adrien Rocque, François Heruy, Jean Deulin et sa femme; juillet, Philippe Léon, Jacques Galliot, Claude Natier, Jean Loisel Legaucher; août, Marie Jeanne Heruy (2 fois), Noël Belguise, Pierre Manier (2 fois); septembre, M. Delacressonnière (2 fois), M. Desfosse, prêtre, François Haudre; octobre, François Haudre, Jean-Baptiste Pocquet, Jacques Pointfer et sa femme (2 fois); novembre, Arnould Mauppin, Nicolas Volant, Jean Manier, Jean Loisel Legaucher; décembre, Nicolas Delmons, prêtre (2 fois), Claude Chaette, Robert Havines, Bonne Pointfer, Noël Belleguise.

Enfin, il fallait encore compter trente autres obits d'ancienne fondation et dix-sept obits nouveaux fondés le 5 mai 1727 par Jean Bernard et Justine Lebourg, sa femme.

Le procès-verbal suivant nous montrera comment étaient réparties par les marguilliers les sommes dues par le receveur de l'église pour les services religieux de fondation :

« Le 15 mars 1727, nous curez et anciens marguilliers de la paroisse de Rue étant assemblez en la manière ordinaire et accoutumée, après la semonce faite par le bedeau de l'église, sur ce qu'il nous a été remontré

par le sieur Mauppin, receveur de lad. église par intérim, qu'il était du à MM. les Curez et autres officiers plusieurs obits et autres fondations non compris dans leurs gages ordinaires et accoutumez qui causoient beaucoup d'embarras au receveur en charge et qu'il auroit été plus à propos de mettre et comprendre le tout dans leurs gages pour en tirer d'eux tous une seule quittance, la chose mise en délibération a été convenue du consentement desd. sieurs Curez et autres officiers de renfermer le tout dans leurs gages ainsy qu'il s'en suit.

« Premièrement. On avoit accoutumé de païer aux deux sieurs curez la somme de 360 livres pour leurs gages ordinaires pour tout l'office qui se chante dans lad. église y compris la messe du lundy pour les trépassés de la paroisse, plus la somme de quatorze livres pour les obits nouveaux, sçavoir, deux obits hauts pour Pierre Manier, deux obits hauts pour feue Melle Lacressonnière, un pour M. Desfosse, prêtre, un pour Noël Belleguise, un obit bas pour M. du Tarteron, et un pour Jean Molen. Pour la rétribution on païoit 24 livres non compris dans les gages.

« Plus l'on païoit encore aux sieurs Curez et chapiers la somme de 9 livres pour les *Libera* du samedy fondés par les parents de M. Delmons.

« Ensuivant les obits de nouvelle fondation qui sont au nombre de dix, trois obits hauts pour Jean Loisel Legaucher, deux obits hauts pour François Heudre, deux pour Jacques Pointfer et Jeanne Bernard sa femme, deux pour Marie Jeanne Heruy et un pour Jean-Baptiste Pocquet, pour lesquels obits la Fabrique païe aux sieurs Curez, chapiers, trésorier sacristain la somme de 30 livres.

« De plus, il y a quatre obits bas fondés, sçavoir trois par feue Catherine Lallemand et un pour feu Jehan Creton, pourquoy lad. Fabrique paie aux sieurs Curez la somme de 48 sols.

« De plus, il y a une fondation faite par M. de Sorrus d'une messe solennelle qui se chante le lundy de la Pentecôte, pourquoy les sieurs Curez ont, y compris la messe, le droit de diacre, la somme de 75 sols, les deux chapiers 24 sols et le trésorier sacristain 24 sols, pour le total 6 livres 3 sols.

« De plus, il y a une fondation des Vêpres du Saint-Sacrement fondée par M. François Loisel, ancien maïeur de cette ville, les cinq festes de la Sainte Vierge et la sixième le premier dimanche d'octobre qui est le grand Rosaire, pourquoy lad. fabrique poioit aux deux sieurs Curez la somme de 4 livres 4 sols, aux deux chapiers 2 livres 8 sols, au sacristain trésorier, 32 sols.

« De plus, une fondation faite par led. Jacques Pointfer et Jeanne Bernard, sa femme d'une messe à voix basse tous les mercredys de l'année se poie auxd. sieurs Curez la somme de 36 livres ; pour le sieur trésorier sacristain sa messe la somme de 50 sols.

« De plus, pour douze vêpres du Saint-Sacrement fondées par led. sieur Pointfer les premiers dimanches de chaque mois, se poie auxd. sieurs Curez la somme de 8 livres, aux deux chapiers 4 livres 16 sols, au trésorier sacristain 3 livres.

« Toutes lesquelles sommes des nouveaux obits, *Libera*, vêpres du Saint-Sacrement et messe du S[r] de Sorrus se montent en total à la somme de 125 livres 18 sols à partager entre tous les officiers de l'église, scavoir : aux sieurs Curez la somme de 90 livres

3 sols qui fait à chacun d'eux la somme de 45 livres 1 sol 6 deniers jointe à la somme de 225 livres 1 sol 6 deniers qui leur sera poiée par le receveur de l'église.

« Aux deux chapiers leur revient et appartient poûr tout ce que dessus la somme de 19 livres 16 sols qui fait à chacun 9 livres 8 sols laquelle somme sera jointe à leurs gages ordinaires, jointe à l'obit de Justine Lebourg de 4 sols chacun, fait à chacun 10 livres 2 sols.

« Et au sieur trésorier et sacristain luy revient pour tout ce que dessus la somme de 14 livres 2 sols qui sera aussy jointe à ses gages ordinaires.

« Dans tout ce que dessus ne sont pas compris les droits d'oblation dus aux quatre Curez, les messes de Sainte-Croix, de l'octave du Saint-Sacrement et les droits des Saintes Huilles qui se poieront encore séparément par les sieurs receveurs de lad. église.

« A l'organiste et souffleur, outre leurs gages, il leur sera poié 4 livres 4 sols, sçavoir : pour les vêpres de M. Pointfer, 72 sols et 12 sols pour la messe de M. de Sorrus. »

Nous terminerons cette liste par une fondation faite suivant testament reçu le 29 mars 1640 par Me Micquignon, notaire à Rue. Me Adam Trignier, prêtre curé de Vercourt, y lègue à l'église de Rue une somme de 250 livres de rente à la charge par la fabrique de faire célébrer à perpétuité avec diacre, sous-diacre et musique la fête du Saint Nom de Jésus et ce deux fois l'année et en plus de faire dire par semaine une messe à voix basse dans la chapelle de la Trinité.

Pour les deux messes hautes, il était payé à chaque curé 10 sols, au diacre et au sous-diacre 3 sols et 6 sols à chaque chapier.

Chaque messe haute devait être précédée de l'office canonial et on donnait pour ces heures canoniales aux deux curés chacun 15 sols, aux deux clercs chacun 10 sols, à la musique 20 sols, au clerc lecteur 26 sols et à l'organiste 12 sols. Enfin chaque messe basse de semaine était payée 8 sols.

XVI. — Obituaire de Saint-Jean des Marais.

Les obits et prières fondés dans la paroisse de Saint-Jean des Marais consistaient en :

Tous les dimanches au retour de la procession, récitation des litanies de la Sainte-Vierge devant son autel avec le psaume *De Profundis* chanté sur la tombe de Louis Desfosse, ancien curé de la paroisse et le répons *Gaude Maria*, aussi chanté devant le même autel.

Les mêmes jours, récitation du *Miserere* après les vêpres.

Le 22 janvier ou le jour suivant, vigiles à trois leçons et petites commendaces et la messe chantée pour Me Jean Heudre, ancien curé de la paroisse et pour son frère.

Le 7 février, obit solennel pour Louis de Gamaches.

Le premier lundi de carême, obit solennel et annonce au prône pour Hélène Denis.

Les mercredis des Quatre-Temps, obits solennels pour Hélène Denis.

Les vendredis des Quatre-Temps, obits à voix basse pour Pierre Lambert.

Le 15 mars, obit solennel pour Charlotte France.

Le 2 avril, obit solennel avec vigiles à 3 leçons et

commendaces pour Me Jean Tétu, ancien curé de la paroisse : il y avait encore chaque année un autre obit pour le même ; le jour en était à la commodité du curé qui devait l'annoncer.

La veille et le lendemain des cinq fêtes de la Sainte Vierge, obits solennels pour Philippe Humbert.

Le jeudi après la Pentecôte, obit solennel pour Isambart le Comte.

Le 23 juin, obit solennel avec vigiles et commendaces pour le Sr Jean de Sainte-Aldegonde et ses parents ; cet obit devait être annoncé.

Le 25 juin, obit solennel pour Philippe Humbert.

Le 27 juin, autre pour Jean Martel.

Le 28 juillet, autre pour Antoine Avice.

Enfin d'autres obits à la disposition du curé étaient dits, à voix basse, un pour Jacques Riquier, deux pour Pierre Leroux, deux pour François Desfosses, prêtre et un pour Marie Fourdrin.

L'obituaire de la paroisse de N.-D. de Beauvoir a échappé à toutes nos recherches.

XVII. — Biens fonds appartenant a l'église de Rue ; propriétés baties, cens, surcens, etc.

Une adjudication faite le samedi 21 septembre 1720 au petit hôtel commun de la ville par Me Nicolas de Saint-Jullien, maïeur en charge, en présence de Thomas Leroy, premier échevin et de Louis Dumont, échevin et argentier, nous donne les détails les plus complets sur les biens fonds qui appartenaient alors à l'église de Rue. En voici la liste.

Mont Ecasotte. — Six mesures tenant d'un côté vers

Orient à Pierre Loucogne et à la d^{lle} Pocquet, d'autre côté et d'un bout vers Occident et Septentrion au chemin qui conduit au Crotoy par la flaque du Bourne et d'autre bout vers midi au S. Loisel et aux terres de la ferme de Monplaisir, louées, moyennant 46 livres, au s^{r} Sauvage cautionné par Pierre Monderlois, serrurier.

Foraine de Canteraine. — Cinq mesures trois quartiers en deux pièces, la première de quatre mesures tenant d'un côté vers Orient au S. Loisel, d'autre côté vers Occident au chemin de Rue à Villers, d'un bout vers midi aux religieuses de Saint-François et vers septentrion à François Allart; la seconde de sept quartiers, tenant d'un côté au chemin du pont à biche, d'autre vers occident et d'un bout vers midi à la d^{elle} de Moncourt aux droits de la d^{elle} Fouque et d'autre vers septentrion au chemin et voyeul qui conduit de Canteraine à Larronville; elles ont été louées 46 livres au S. Sauvage, ayant pour caution André Monderlois, maître serrurier.

Bois Caton. — Dix-huit mesures de terre labourable en une pièce, tenant d'un bout à la dame d'Arry et au Sr Loisel Legaucher, d'autre bout au S. Legaucher, d'un côté au sieur Mauvoisin ayant le droit du seigneur marquis de Saint-Blimont et d'autre côté au S. Legaucher, louées à Michel Caron, laboureur à la ferme du Turet moyennant 18 livres payables au receveur de l'église et 36 livres au receveur de Laviers.

Villers sur Authie. — Neuf mesures de terre labourable nommées les Terres du Saint-Nom de Jésus, tenant d'un côté vers Orient au sieur comte de Thouaire, d'autre côté vers Occident au sieur Louis

Devache, d'un bout vers midi à Pierre Durieux et et d'autre bout vers septentrion aux héritiers de François Bizet, louées 45 livres à François Rimbert, cautionné par Glachant.

Il y avait encore une autre pièce de terre sise près le bois Caton dont nous n'avons pas trouvé la contenance ni les bouts et côtés et qui était louée 45 livres à Michel Caron, cautionné par Glachant.

Foraine de Beauvoir. — Quatre mesures de terre labourable, tenant d'un côté aux religieuses de Saint-François, d'autre côté aux religieuses de l'Hotel-Dieu de Rue, d'un bout à la d[elle] de Lannoy, et d'autre bout au chemin de Rue à Villers, plus sept quartiers de même foraine qui sont à trois coins et tiennent d'un côté au chemin qui conduit de l'église de Lannoy à la Garenne, d'autre côté au chemin du Pont à Biche d'un bout au chemin qui conduit à la Garenne, le tout loué 38 livres à Louis Lenne.

Genville, commune de Forestmontiers. — Quatre mesures de terre labourable prises dans une pièce de huit mesures, affermées au nommé Froissart dud. Genville à 60 boisseaux de seigle pour les trois années et huit livres de maïs pendant lesd. trois années ; la pièce de huit mesures tenant d'un côté à Michel Froissart, d'autre aux héritiers de Charles Denel, d'un bout au chemin à charettes et d'autre bout au S[r] Buteau, tenue du S[r] de Genville par 12 livres chaque an.

Larronville. — Une maison située à Larronville avec trois mesures de pré chargée de 26 sols de cens vis-à-vis l'hôpital de Rue, tenant d'un côté à M. de Moncourt, d'autre côté à une petite ruelle, d'un bout sur le froc au marais dud. lieu et d'autre bout au chemin qui conduit à la morte Authie, louée 44 livres.

Foraine bleue. — Une mesure et demie de terre labourable sur la foraine bleue tenant d'un côté au Sr Legaucher, d'un autre côté au grand voyeul de Boullon, d'un bout aud. Sr Legaucher et d'autre bout au Sr Carpentier, tenue de 2 sols 6 deniers de cens foncier et louée 32 livres à Jean-Pierre Menière.

Froise. — Neuf mesures de terre labourable, terroir de Froise, tenant vers Occident au chemin qui conduit de Froise à Quend, louées 36 livres à Catherine Flament, de Saint-Quentin, cautionnée par Hembert l'aîné [1].

Vercourt. — Une rente de 11 livres à prendre sur François Doutrieux, de Vercourt, et affectée sur une maison avec sept quartiers de terre, sise à Vercourt, tenue du Sr de la Frenay pour 20 livres et tenant d'un côté au Sr Levasseur, d'autre aux hériters du Sr de Merlincourt, d'un bout à la commune et d'autre bout sur froc.

Rentes diverses. — Dix livres de rente créées au principal de 300 livres par le sieur Pointfer suivant contrat passé devant Thomas Leroy le 3 mars 1715, à prendre sur Louis Daubin, laboureur, demeurant à Herre, paroisse de Quend et garanties sur une maison, cour, pourpier et ténement, située à Herre, contenant quatorze mesures encloses de haies vives et vendues depuis au nommé Dorat, laboureur à Quend, tenant d'un côté et d'un bout aux héritiers du Sr Moinel, d'Abbeville, d'autre côté à Gabriel Hibon, d'un bout sur froc au chemin qui conduit au pré dud. Hibon.

Une rente de 15 livres à prendre sur Charles Dupuis

1. Cet immeuble est resté jusqu'à ces derniers temps la propriété de la Fabrique.

du village de Villers et Charlotte Hurtaut sa femme, sur une maison avec cour, jardin, pourpier et ténement, contenant cinq mesures de terre, tant à labour qu'à usage de pré, située aux Bas Champs de Villers.

Le Crotoy. — L'Eglise et la Confrérie des Trépassés de Rue étaient, en 1773, propriétaires du fief appelé Poiville, situé au Crotoy, mouvant de Cayeux et acquis le 6 mai 1723 du curateur à la succession vacante de Me Jehan Noyel, doyen de Saint-Wulfran.

Propriétés bâties appartenant à l'église de Rue.

Maison d'habitation à Larronville. — Louée en 1737 à Pierre Crouye, moyennant 36 livres par an.

Maison d'habitation, rue du Neuf Mayocq. — Cette maison fut toujours occupée par un prêtre jusqu'en 1781. Le nommé Etienne, prêtre chapier, était son locataire en 1737 pour un loyer annuel de 32 livres [1].

Maison de l'Ave Maria. — Cette maison située en face du cimetière et accostant celle de Pierre Buteux faisait le coin de la rue des Fours : elle avait été achetée de Charles Lamiré et était le logement de l'un des curés de la ville. Lorsqu'elle ne fut plus habitable, et après la suppression du poste de maître des religieuses Augustines de l'Hôpital, le curé alla occuper l'immeuble que ces Dames avaient mis à la disposition

1. Il est impossible d'indiquer la provenance de cette maison qui fut en 1893 l'objet d'un litige entre la Fabrique qui avait loué pour une durée de 99 ans commençant le 15 mars 1781 et les descendants d'un Sr François Fréville, signataire du bail emphyteotique et qui prétendaient à la propriété sans avoir jamais rien payé. Un jugement du tribunal d'Abbeville l'a alors reconnue propriété de la Fabrique.

de leur chapelain directeur. Cette nouvelle résidence séparée seulement de leur chapelle par la Riviérette, rue du Franc-Hangard, fut à usage de presbytère jusqu'à ce qu'on construisit celui qui existe encore actuellement.

Il n'existait probablement pas de presbytère pour le second curé, pas plus que pour les autres prêtres employés à l'église à des titres divers. Ces Messieurs se logaient un peu partout dans la ville et de préférence dans les maisons qui appartenaient aux confréries de la paroisse.

Maison du Gouverneur mise à la disposition du clergé. — Et pourtant à une certaine époque la communauté des habitants s'était préoccupée du logement du second curé de la ville et elle se chargea de lui en fournir un, celui des anciens gouverneurs. Nous allons juger du confortable de ce temps.

« Du 27 janvier 1691, pardevant nous Bailly, Maïeur et Eschevins de Rue et la communauté des habitans de la même paroisse a esté délibéré ce qui ensuie :

« Nous susnommés et les habitans assemblés voiant avecq beaucoup de déplaisir que la maison qui a servy de demeure à MM. les Gouverneurs de ceste ville estoit dans une extrême décadence, qu'elle estoit toutte découvertte n'estant resté aucune thuille sur le thoit par impétuosités des vents, que la charpente du comble alloit se pourrire et gatter, que le plancher estoit aussy fort endommagé par les pluyes et que la maçonnerie estoit en estat de crouller pour la même cause, et enfin voiant que lad. maison existante abandonnée et vague n'aiant été louée depuis la démolition des fortifications de la place de Rue en l'année 1670 qu'une seule année à redebvance de 40 livres par

an par un des habitans de ceste ville qu'il avoit ensuitte laissée parce qu'elle n'estoit point propre à l'usage de vaccation d'hôtellery; recognoissant aussi que lad. maison demeuroit inhabitée parce qu'elle ne convenoit à la personne d'aucuns des d. habitans, et de plus que, quand elle seroit habitée, les loyers ne suffiroient pas pour l'entretenir ; et considérant d'ailleurs qu'il falloit présentement faire une maison presbitéralle pour le logement de l'un des curés n'y en aiant aucune pour cet usage dans lad. ville, au louable dessein dud. sieur curé qui propose d'habiter comme prestre en lad. maison dont la bonne vie serviroit d'exemple et la capacité d'instruction pour le peuple de ceste ville et des environs, et le service qu'il feroit à l'église soutiendra avecq plus de persévérance le concours des peuples qui viennent en pélérinage et faire leur dévotion à la célèbre image du Saint-Esprit quy est déposée en lad. église depuis plusieurs siècles, cause pourquoy il a esté résolu de présenter un placet à Sa Majesté pour la prier d'accorder lad. maison pour servire de demeure presbitéralle et de logement à lad. communauté ecclésiastique et qu'en ce cas lad. communauté des habitans fera un effort pour faire les réparations qui sont à faire à lad. maison.

« Fait et délibéré les jour et an susdits. Ont signé : le maïeur MAUPPIN, DUBOIS, DARGNIES, LENNEL, LONGUET, CARPENTIER. »

La maison du gouverneur se trouvait non loin du bastion, sur la place dite aujourd'hui des Magasins [1].

1. Jusqu'en 1841, la maison dite Duval, attenant à l'hospice, servit de presbytère moyennant un loyer de 150 fr. ; elle fut, à cette époque, transformée en salle d'asile.

Cens et Surcens.

La nomenclature en est très longue : d'après les comptes rendus tous les deux ans par les receveurs et qui étaient l'objet d'un soin tout particulier, 352 personnes étaient censitaires de l'église paroissiale de Rue et lui versaient annuellement une somme totale de 900 livres.

XVIII — Période révolutionnaire.

Il est probable que les envoyés du district d'Abbeville rencontrèrent à Rue quelques forcenés complaisants et tout près à leur prêter main-forte. Qu'il se soit même passé quelques scènes inqualifiables dans le lieu saint, nous n'en serions nullement surpris ; une minorité en délire, quand elle se sent soutenue, est capable des pires excès. Mais, généraliser et faire de Rue révolutionnaire le tableau peu flatté qu'en a tracé Florentin Lefils, c'est, à notre avis, une chose fort risquée ; ce n'est pas avec de l'imagination, mais avec des documents qu'on écrit l'histoire et il n'y en a point de preuves appuyant les dires de M. Lefils. Ce que nous savons de cette époque est, au contraire, tout à l'honneur de la population de Rue et si, à un certain moment, les honnêtes gens durent s'effacer devant une populace triomphante, ils s'étaient, à diverses reprises, nettement prononcés pour le parti de l'ordre et n'avaient pas hésité à le défendre.

Un prêtre assermenté est envoyé comme curé, Pierre-Marie Lengaigne, précédemment curé de Saint-Jean-des-Marais. Il vient s'installer le lundi de la Pentecôte

de l'année 1791. Personne n'assiste à son installation; tout au plus remarquait-on autour de lui une quinzaine de curieux peu avantageusement connus dans le pays et tout disposés à entrer dans les rangs d'une émeute populaire. Les marguilliers ne font de lui aucun cas; ils se réunissent pour s'occuper des affaires de l'église sans le convoquer et font même défense au bedeau de l'en avertir. L'intrus demande qu'on lui remette une des trois clefs du coffre et du trésor littéral. Point de réponse. Sonneurs, chantres et sacristains lui refusent leurs services. Il est seul, complètement seul dans son église.

Le 12 décembre, il présente au trésorier de la Fabrique une note de 225 fr. pour avoir acquitté les services religieux dans l'église de Rue pendant six mois, à raison de 450 fr. par an. La note lui est retournée avec copie de la délibération suivante :

Les administrateurs de l'église de Rue réunis et considérant:

1° Que l'usage consacré par les règlements a toujours été que les prêtres destinés à l'acquit des fondations religieuses fussent choisis par l'assemblée;

2° Que l'article 24 du Titre I[er] de la proclamation du Roy du mois d'août 1790 sur le décret du 12 juillet porte que les fondations de messes et autres services seront acquittées présentement dans les églises paroissiales par les curés et prêtres qui y seront attachés sans être pourvus en titre perpétuel de bénéfice et qu'elles continueront à être acquittées et payées comme par le passé, sans néanmoins que dans les églises où y est établi des sociétés de prêtres non pourvus de titres perpétuels de bénéfices et connus sous le nom de Filleuls, Agrégés, Familiers, Communalistes (?), Mépatistes (?),

Chapelains et autres qui viendraient à mourir ou à se retirer, ceux-ci puissent être remplacés ;

3° Que le curé Lengaigne payé par la Nation pour remplir des fonctions publiques, ne doit pas prétendre à toutes autres rétributions et que son patriotisme, s'il était sincère, aurait dû lui faire rejeter pareille idée, la cure par elle-même étant d'un rapport de 3.000 livres.

4° Que d'après le système Lengaigne, il n'y a plus qu'une seule messe journalière et qu'il lui est impossible d'acquitter par lui-même les messes de fondation des trois paroisses réunies à Saint-Jean-des-Marais.

Décident que les services fondés dans l'église de Rue seront réservés comme moyen d'existence à leur légitime curé, M. l'abbé Blondin, encore présent dans la paroisse et qu'à son départ, ils seront acquittés par tout autre prêtre conformiste qu'il leur plaira.

Il y eut procès. Naturellement, le tribunal du district d'Abbeville, en date du 24 juillet 1792, condamna les marguilliers à payer 450 livres chaque année à M. Lengaigne et dit que, toutes les fois qu'ils se réuniront, les administrateurs devront le faire avertir et lui remettre la troisième clef du coffre ou trésor littéral.

Le ministère de l'intrus n'en fut pas plus apprécié, même après le départ de l'abbé Blondin pour l'exil, qui eut lieu en septembre 1792. A son retour, le 28 novembre 1800, après une absence de huit ans et deux mois, le vénérable ecclésiastique ne reconnaissant plus son église, fut saisi d'une douleur si profonde qu'il ne put la surmonter ; en 1802 sur sa demande, il fut envoyé à Crécy où il mourut en 1825.

Quant à Lengaigne, les habitants de Rue, obstinés dans leurs protestations et leurs préférences, le tenaient de plus en plus à l'écart et opposaient une fin de non recevoir à toutes ses avances. Mécontent et exaspéré, le curé constitutionnel nourrissait des projets de vengeance. Un jour, poussé par je ne sais quel esprit malin qui avait juré sa propre perte, il part pour Abbeville, en ramène un bataillon de Volontaires de Rhône-et-Loire, fait fouiller les maisons de tous ceux de ses paroissiens qui lui paraissaient hostiles et qu'il avait dénoncés comme suspects. Pendant deux jours un affreux brigandage sévit par toute la ville, la consternation est générale, les puits se remplissent d'objets précieux qu'on veut sauver, les femmes et les enfants prennent la fuite. Devant qui? Devant l'intrus; car c'est lui que tout le monde redoute et qui dirige le brigandage. Et pourtant, au milieu de la bagarre, Lengaigne rencontre son maître: M. L., un habitant de la localité dont la maison venait d'être saccagée, l'apostrophe et lui dit : Vous n'êtes qu'un misérable, vous méritez d'aller au bagne; en attendant, voici pour pour vous... et il lui crache au visage. Lengaigne, devenu furieux, se jette sur son interlocuteur, il le terrasse et l'aurait sans doute tué, si les partisans de M. L... n'étaient intervenus de toute la force de leurs bras. Lengaigne est condamné à deux mois de prison pour coups et blessures. La nouvelle de cette condamnation remplit tous les cœurs d'une joie indescriptible : elle apporte à tous le soulagement et l'espoir d'une prompte délivrance: les visages respirent d'aise et de bonheur. Partira-t-il, ne partira-t-il pas, se demandait-on à Rue. Le voilà parti, s'écrie un matin le veilleur chargé de donner le signal de la fuite.

Aussitôt de tous les coins de la ville arrivent des hommes, des femmes armés dé fourches qui poursuivent de leurs vociférations l'abbé Lengaigne fuyant à toutes jambes sur la route de Favières. Le temps de sa détention fut abrégé sur l'ordre d'André Dumont, puis au commencement de janvier 1793, il revint à Rue où il n'aurait jamais dû reparaître. J'ajoute, avec honte, que ce fut sur les instances de la municipalité qui députa vers lui deux de ses membres pour l'engager à reprendre ses fonctions. L'opinion publique a de ces retours soudains qui étonnent et ne s'expliquent pas. Le pourquoi de ce revirement ne fut ni plus ni moins que les intérêts de la commune. Les étrangers, qui abondaient à Rue fêtes et dimanches, n'y venaient plus parce qu'ils ne trouvaient pas de messes assurées : M. l'abbé Lœuillet, prêtre non assermenté, envoyé dans la région par Mgr de Machault, ne pouvait être partout à la fois et il en résultait un tort considérable pour les aubergistes et marchands. D'autre part, pour avoir un curé non assermenté il fallait le payer et Lengaigne n'était-il pas payé par la nation ? Lengaigne réinstallé à Rue n'y fit presque pas de ministère ; les familles bien posées ne se servaient pas de lui, n'assistaient pas à sa messe et s'adressaient toujours à M. l'abbé Lœuillet pour l'administration des sacrements. De 1793 à 1797, on ne trouve du reste aucun acte de baptême ou de mariage, ce qui est très significatif.

L'abbé Lengaigne, réhabilité par son évêque, devint plus tard curé de Quend et y mourut en 1801.

XIX. — Reconstitution du Conseil de Fabrique en 1811 ; fondations.

Le Conseil de Fabrique de Rue ne fut reconstitué qu'en 1811. Par arrêté du 5 novembre. le Préfet de la Somme nommait MM. Ledoux, notaire, et Triboulet pour composer avec les membres nommés par l'Evêque, Monsieur le Maire et Monsieur le Curé, le nouveau Conseil de Fabrique de l'église Saint-Vulphy. Le 19 juin précédent, Mgr Demandolx, évêque d'Amiens, avait nommé MM. Sombret, Museur et Daniel.

La première réunion eut lieu le 26 novembre dans une des salles de l'Hospice. M. le Curé fut nommé président et MM. Sombret, Daniel et Ledoux, marguilliers.

Voici les noms des membres du Conseil de Fabrique depuis cette époque : MM. Ledoux, 1811-1813 ; Jules Sombret, 1811-1833 ; Daniel, 1811-1818 ; Museur, 1811-1828 ; Triboulet, 1811-1828 ; J.-B. Lenclos, 1813-1816 ; Duvauchelle, instituteur, 1818 ; Bricot, 1818-1823 ; Carpentier, 1823-1835 ; Jean-Jacques Petit, 1835-1873 ; Edouard Daniel, 1833-1890 ; Duvauchelle, 1826-1839 ; Paul du Broutel, 1839-1857 ; J.-B.-Jérôme Sueur, 1839-1848 ; J.-B. Prévost, 1839-1846 ; Wignier d'Avesnes, 1842-1851 ; de Malfilâtre, 1846-1855 ; Chrysogone Sueur, 1848-1870 ; Damerval, 1851-1860 : Ernest Ledoux, 1855-1856 ; Charles du Broutel, 1857 ; Rivet, 1860-1870 ; Dailly, 1870-1884 ; d'Ouville, 1870 ; Auguste Miot, 1873-1903 ; Devisme, 1884-1903 ; Saussart, 1890 ; de Longvilliers, 1903 ; Debomy, 1903.

Voici, pour terminer, la liste des nouvelles fondations faites :

NOMS DES FONDATEURS	DATES d'autorisation	Revenus	CHARGES	ÉPOQUES DE LEUR ACQUIT
M. de Malfilatre.	1849	»	1 obit 2 messes basses	novembre
Virginie Vasseur, Ve Rivet.......	1865	107.50	52 messes basses	dans l'année
L'abbé Degove ...	1874	25	12 messes basses	dans l'année
François-Honeste Sannier et sa femme.........	1889	30	8 messes basses	dans l'année
Virginie Holleville et Lucie Quennehen	1892	36	12 messes basses	une chaque mois
M. du Broutel....	1890	25	1 obit	novembre
Lebel-Petit.......	1897	50	12 messes basses	une chaque mois

XX. — Vieille église de Rue.

Chastillon et Peeters, deux célèbres dessinateurs du XVIIe siècle, nous ont laissé chacun une gravure de ce que pouvait être la ville de Rue à cette époque ; on y voit la citadelle, le bastion, le beffroi, les deux églises de Saint-Wulphy et du Saint-Esprit. Malheureusement elles ont le tort d'être par trop fantaisistes et bien dupe serait celui qui s'en rapporterait aux représentations qu'elles nous donnent pour se faire une idée juste de ce qu'était la belle église de Rue. Nous parlerons plus loin de la vue qui nous reste de la tour.

La vieille église de Rue appartenait vraisemblable-

ment au XIIe siècle. Sa superficie était d'environ 937 mètres carrés ; elle était attenante à la chapelle du Saint-Esprit avec laquelle elle faisait corps et de ce ce côté la nef n'était presque pas éclairée. La lumière arrivait à travers la chapelle par de petites fenêtres en plein cintre situées au-dessous des grandes arcades.

A défaut de documents iconographiques, et pour nous représenter le monument détruit, nous nous en rapporterons au témoignage d'un archéologue, ancien professeur de l'Université qui, dans une lettre signée : RAYMOND et adressée au rédacteur du *Journal d'agriculture et de commerce de département de la Somme* qui l'a publiée dans son numéro du 20 février 1819, s'exprimait en ces termes :

« L'église paroissiale actuelle n'offre que des ruines. On y distingue deux époques de construction : le chœur, rebâti en pierres de taille, est moderne. Les gros murs de la nef, construits en cailloux roulés et en briques, percés d'abord de fenêtres à plein cintre que l'on a ensuite changées à cause des vents de mer en ouvertures courtes et étroites ; le pavé de l'église qui près de la porte de l'Ouest est près de trois pieds au-dessus du sol et qui s'abaisse d'un pied et demi environ à la porte du Nord ; les colonnes trapues séparant la nef principale des collatéraux ; les bases et les chapiteaux des colonnes moyennes engagées dans les murs des chapelles autour du chœur, tout cela nous reporte au style de transition du XIe au XIIe siècle. »

La vieille église de Rue mesurait 50 mètres de longueur et se trouvait aménagée de la manière suivantes : au fond de l'abside, la chapelle dédiée à la

Sainte Vierge ; le collatéral de droite était dédié à la Trinité, celui de gauche au Saint Esprit ; on y voyait une image de saint Louis. De chaque côté du chœur, fermé par une grille de fer et entouré de stalles en bois, on remarquait à droite les chapelles de N.-D. du Rosaire, de la Charité et de Sainte-Catherine, à gauches celles de Sainte-Marguerite, de Sainte-Barbe et de Saint-Pierre. Les nefs collatérales étaient pourvues chacune de trois chapelles dédiées à saint Eloi, saint Crépin, saint Nicolas, saint Jacques, saint Yves et aux saints Honoré et Arnoul. Elles avaient été connues à une certaine époque sous les noms de leurs fondateurs ou de leurs possesseurs, comme le ferait supposer un document qui se trouve aux archives de l'Hôtel-Dieu, côté H. 8., et mentionnant la Capelerie sire Pierre Gandouffe, la Capelerie sire Gille Labbe, la Capelerie sire Adam le Prévost, la Capelerie Wale de la Perrele, la Capelerie à Isabelle de Portugal, etc., en tout seize chapelles.

Cette courte description que nous avons trouvée encore plus détaillée que partout ailleurs dans le cahier de l'adjudication des bancs de l'église en 1699, nous donne quelque idée de la distribution intérieure de cette église. Au cours de son existence elle eut à subir de terribles dégâts de la part des éléments et des incursions trop fréquentes de l'étranger. Le 3 ventôse an VII, (22 février 1798), entre neuf et dix heures du soir, à la suite d'une violente tempête, un grand fracas se fit entendre : c'était la voûte de l'église qui s'effondrait sur les dalles de la nef.

Cette suprême épreuve était la consommation de l'incendie du 16 octobre 1701, occasionné par le feu du ciel et la ruine des travaux de restauration entrepris

à cette époque. « L'an mil sept cent sept, lisons-nous dans le registre aux délibérations du Conseil de Fabrique, le onsième jour de septembre, le dimanche après les vêpres chantées et célébrées en l'église paroissiale de la ville de Rue, nous, François Loisel, conseiller et procureur du Roy au grenier à sel de lad. ville de Rue, et maire en charge d'icelle, François Pocquet, premier eschevin, Anthoine Boullenger, eschevin et argentier et Thomas Leroy, greffier de lad. ville et mairie, vu la remontrance et réquisition à nous faite par Me Louis Grenu, procureur fiscal de lad. ville de Rue, que les travaux du clocher consistant en charpente, couverture d'ardoises, et massonnerie à ragréer depuis le haut jusqu'au bas de la tour de lad. église, sont à faire pour éviter de plus gros débris, le clocher ayant été incendié aussy bien que lad. église et la chapelle du Sain-Esprit[1] par le feu du ciel arrivé le 16 octobre 1701 et que lesd. travaux se doivent bailler et adjuger cejourd'huy au rabais le plus disant en conséquence des publications faites tant en la ville d'Abbeville, Montreuil et autres lieux circonvoisins qu'en cette ville en date des 20 et 28 août et du 4 septembre... »

On dépensa pour cette restauration une somme de 8.073 livres 12 sols 2 deniers dont nous trouvons le détail dans le compte de gestion du comptable de Saint-Wulphy de l'année 1708-1709.

1. Archives de l'église. Cet incendie réduisit en cendres toutes les boiseries et en général tout le mobilier, mais n'avait pas endommagé les murs. La chapelle du St-Esprit pouvait-elle ne pas en souffrir, puisqu'elle faisait corps avec l'église ?

Mises et paiements faits par le comptable pour la restauration de l'église incendiée.

	L.	S.	D.
A Ignace Hecquet, adjudicataire de la charpente de l'église	4.235	9	6
Au sergent qui a sommé Hecquet de recevoir		5	
Au Sr Pierre Fouque en acquit du Sr Dupuis, couvreur	1.421		
A Charles Dufossé pour la restauration des voûtes	160		
Se tient payé le comptable d'une différence de dépenses	33	12	6
A la Vve de Saint-Julien suivant ordonnance.	30	12	
A Charles Marcassin, adjudicataire de la couverture en ardoises du dôme	101	15	
A Marcassin et Canteleu, suivant ordonnance	213	5	
Aux mêmes.	100		
A Joseph Marcassin, adjudicataire des ferrures du dôme	30	30	
A Blaise Duval suivant ordonnance	300	17	
Au Sr Duflos, adjudicataire de la charpente du dôme	1.400		
Le comptable se tient payé pour la diminution des espèces suivant ordonnance	50		
TOTAL. . . .	8.073	12	2

La dépense fut couverte au moyen des ressources suivantes :

5.000 livres prises en rente de Pierre Foucquer, sieur de Bonval, assesseur en l'Hôtel de Ville d'Abbeville.

160 livres prises en rente de Jean Foucquer, curé de Saint-Jean-des-Marais.

443 livres prises en rente de François Loisel, procureur du Roi au grenier à sel.

296 livres, don du sieur de Noircarme.

2.236 livres reçues pour le métal des cloches fondues dans l'incendie et vendu aux sieurs Bevin, Delattre et Ternisien, d'Abbeville, à raison de 55 livres le cent, ce qui faisait un poids de métal de 4.067 livres.

Et 200 de poteries à Ternisien.

Tour et clocher de la vieille église. — Un dessin de M. Duthoit dont une copie se trouve dans la collection de M. Macqueron et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire nous donne une idée assez exacte de la tour et du clocher de l'ancienne église de Rue.

Le clocher restauré en 1707 remplaçait celui que Charles VII avait relevé de ses ruines en 1467 et qui avait été détruit pendant la dernière guerre. Il servait d'amer à la baie de Somme et reposait sur une tour rectangulaire mesurant 10 m. 70 de large à sa base et 8 m. 20 à la hauteur du couronnement. Le clocher par lui-même était octogonal et renfermait la charpente du beffroi destinée à supporter trois cloches. A sa partie supérieure, un dôme surmonté d'un lanternon était terminé par une aiguille en charpente qui faisait l'admiration de tous les voyageurs. La hauteur de la tour, depuis le sol de la rue des Soufflets jusqu'au dessus du parapet de la plate-forme était de 23 m. 40



Tour de l'ancienne Eglise de Rue



et la hauteur totale jusqu'à l'extrémité de l'aiguille atteignait 44 mètres (135 pieds). Le corps carré de la tour était flanqué de quatre tourelles dont l'une renfermait l'escalier.

Plusieurs vieillards de Rue et des environs nous ont attesté la parfaite ressemblance du dessin que nous reproduisons avec le monument qu'ils avaient vus de leurs yeux de quinze ans, car il était encore debout en 1827. L'un d'eux, M. Tirmarche, de Saint-Firmin, âgé de 89 ans, est resté profondément ému du glas funèbre que, du haut de cette tour, la petite cloche de la Charité faisait entendre pour appeler le prévôt et les servants à la maison mortuaire des confrères décédés. C'est avec un délicieux sourire sur les lèvres qu'il évoque le souvenir du mascaron moqueur qui ornait la lucarne et tirait la langue toutes les fois que sonnait l'heure.

Au rapport de l'architecte qui fut appelé en avril 1827, la tour était sur les deux tiers de sa hauteur dans un état de conservation qui ne nécessitait que de très légères réparation : seuls, le couronnement sur une hauteur de 1 à 2 mètres et les quatre tourelles étaient gravement endommagés par l'infiltration des eaux de la plate-forme et demandaient une restauration complète. Quant au clocher lui-même, à part un léger dérangement d'aplomb que les années avaient consolidé et dont il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, il était resté solidement assis sur d'énormes poutres de chêne qui ne devaient pas disparaître de sitôt.

Pour une somme de 12.000 fr., il eut été facile de restaurer tour et clocher. Mais on voulait faire du neuf. Il est vrai que des reprises faites anciennement

avec du moellon bleu et des galets taillés, sans aucun parement, avaient donné à l'édifice un certain air de ruine : il ne plaisait plus, il fallait le démolir en même temps que l'église. Un homme de cœur, M. l'abbé Gaudefroy, curé-doyen de Rue, essaya de s'opposer à cet acte de vandalisme. Il entreprit le voyage de Paris et fit auprès du roi Charles X des démarches qui, selon lui, devaient être couronnées de succès. Vain espoir ! A son retour, l'œuvre de destruction était achevée et le clocher par terre. Il avait fallu faire jouer la mine pour avoir raison du colosse.

La démolition eut lieu dans des conditions scandaleuses et révoltantes. Il avait été stipulé au cahier des charges dressé par M. Sordi, architecte à Abbeville, que les pierres des parements intérieur et extérieur de l'église seraient descendues à dos d'homme, que les mêmes précautions seraient prises pour le démontage et la descente de la charpente du clocher estimée à 40 mètres cubes de la valeur de 45 fr. l'un, matériaux d'une solidité éprouvée et qui devaient être remployés dans la construction de la nouvelle église. Par maladresse, inhabileté ou spéculation, les entrepreneurs ne tinrent aucun compte des conditions imposées : les bois de charpente, précipités du haut du clocher, furent brisés, ce qui occasionna à la commune un préjudice d'au moins 1.200 fr. ; du haut de la tour, on fit voler en éclats les magnifiques pierres blanches dont elle était construite. Pêle-mêle avec des fûts de colonne, des chapiteaux sculptés dont quelques-uns furent brisés à coups de marteau, on vit toutes ces pierres mélangées aux décombres ; pendant trois semaines, cent tombereaux furent occupés à leur enlèvement. On rencontre encore et on reconnaît dans certaines propriétés de



Colonnes provenant de l'ancienne Eglise de Rue



Rue de nombreux morceaux d'architecture provenant de la démolition de l'église. De cette négligence, la commune éprouva une nouvelle perte de 4.000 fr. et il fallut voter pareille somme pour achat de pierres de Pont-Remy et de Wailly. L'église Saint-Wulphy n'était plus qu'un monceau de ruines.

Dès 1819, l'église paroissiale elle-même avait été interdite au culte et les offices divins étaient célébrés un peu partout notamment dans la chapelle du Saint-Esprit et dans celle de l'Hôtel-Dieu.

XXI. — Etat des édifices non aliénés en 1801.

Le 10 pluviôse an X (1801), le maire de Rue était appelé à fournir un état des édifices du culte non aliénés. Ces édifices restaient au nombre de deux, l'église et la chapelle du Saint-Esprit, pour une population catholique romaine de 1.300 habitants. A la colonne des observations, le maire fait observer que l'église est tombée en ruines et que son rétablissement pourrait coûter au moins 22.000 fr. La chapelle du Saint-Esprit réparée et pour laquelle il demande 3.000 fr. peut, ajoute-t-il, servir pour le moment y ayant d'ailleurs une chapelle à l'hospice qui peut y suppléer.

XXII. — Reconstruction de l'église (1824-1833).

La reconstruction de l'église de Rue fut votée par le Conseil municipal à l'unanimité des voix. Pour en payer la dépense, il fut décidé que l'on vendrait des marais communaux et MM. Béthouart, propriétaire cultivateur, Tingry, propriétaire, et Dutrieux, répar-

titeur, furent chargés par arrêté préfectoral du 3 juin 1725 d'en dresser le procès-verbal descriptif et estimatif. M. Sordi, architecte à Abbeville, présenta les plans et devis le 19 décembre 1824.

Le 15 juin 1825, sur l'ensemble du projet qui lui était soumis, le Conseil des bâtiments civils fit les deux observations suivantes : 1° on devra examiner si le concours d'étrangers qui visitent l'église et la chapelle de Rue à certaines époques de l'année ne rendra pas nécessaire la reconstruction de l'église sur des dimensions plus vastes que celles indiquées au plan; 2° on devra s'assurer si les fondations de l'ancienne église sont assez bonnes pour supporter le poids des nouveaux murs qui seront appuyés sur elles, dans le cas où il serait reconnu nécessaire de donner à la nouvelle église les mêmes proportions qu'à la vieille.

Le 3 août 1825, le sondage est opéré sous les yeux de M. le Maire de Rue et de l'architecte Sordi, d'une part et d'Aimable Mathurel, entrepreneur à Abbeville, expert désigné par le Sous-Préfet d'Abbeville, d'autre part. On mit à découvert le sol sous lequel sont établis les piliers formant l'enceinte de la nef et du chœur et séparatifs des bas-côtés.

Il est reconnu : 1° que le sol est un galletis de bonne consistance situé à 1 m. 50 en contre-bas de l'ancien pavé de l'église et à 2 m. 50 de celui dominant l'intérieur de l'édifice ; 2° que les piliers sont fondés isolement et sans continuité de fondations entre eux sur empatement fait tant en pierres dures parementées par cours d'assises et de retraites successives qu'en moellonnages de liaison, le tout en très bon mortier. De semblables tranchées sont faites jusqu'au bas des murs d'enceinte de l'édifice ; partout on découvre et on cons-

tate même sol, même profondeur, des fondations solidement construites formant également empatements de maçonnerie parementée avec des silex de mer ronds ; lesquelles fondations se continuent sous les murs latéraux et suivent les retours et retraites de chacune des chapelles qui entourent circulairement les bas-côtés du sanctuaire et laissent par conséquent un vide non fondé entre les corps carrés de chacune des chapelles.

D'après cet état de choses, les sieurs Sordi et Mathurel ont cru devoir observer : 1° que pour rendre profitables lesdites fondations il fallait revenir au plan primitif de l'ancienne église, considérant comme un vice radical de construire des murs d'enceinte, partie sur d'anciennes fondations, partie sur des fondations neuves ; 2° que la partie du mur d'enceinte séparative de la chapelle du Saint-Esprit pouvait dans son état de détérioration être facilement réparée pour son usage au moyen de contreforts et de refoulements.

La reconstruction pure et simple sur le plan de l'ancienne église fut rejetée par le Conseil municipal qui se déclara plus que jamais partisan du projet Sordi mais avec une voûte au lieu d'un plafond plat. Cette modification fut rejetée le 25 avril 1826 par le Conseil des bâtiments civils, se basant sur ce fait que la charpente n'avait pas été combinée pour ce genre de travail qui ne présentait aucune solidité.

Le Conseil municipal n'eut qu'à s'incliner ; il fallait bien en finir. L'enquête *de commodo vel incommodo* pour l'aliénation de certaines parties de terrains communaux fut faite le 29 octobre sous la présidence de M. Lefébure de Cérisy, propriétaire à Rue. Le 28 décembre à midi eut lieu l'adjudication des travaux

en présence du chevalier de Carrière, sous-préfet d'Abbeville, de M. du Broutel, maire de Rue et de l'architecte Sordi.

L'adjudicataire entrepreneur fut M. Pierre-Jules-Jérôme Sombret, demeurant à Rue, pour une somme, suivant devis, de 71.447 fr., qui était couverte par une subvention de 6.000 fr. accordée par le Conseil général de la Somme et pour le surplus par la vente d'une partie des marais communaux qui furent achetés par MM. du Broutel et Béthouart.

Un retard assez considérable fut apporté dans la mise en route des travaux du fait de l'administration des Ponts et Chaussées. Tenant essentiellement à la conservation du clocher, elle pria M. Sordi de lui dresser le plan de celui qu'il se proposait de donner au nouvel édifice. M. Sordi présenta un projet inacceptable : pour donner satisfaction aux ingénieurs qui voulaient avant tout un clocher destiné à servir d'amer aux navigateurs, il en proposait un d'une hauteur égale à celle de l'ancien, mais à établir derrière l'église et du côté du sanctuaire. Le Conseil municipal qui tenait bien plus à ne pas augmenter les dépenses qu'à un clocher, se refusa à l'acceptation de celui qu'on voulait lui imposer derrière l'église. Pendant ce temps, le chantier restait toujours fermé. Il y eut procès en indemnité par l'entrepreneur qui demandait 6.000 fr. de dommages. Ils lui furent accordés et payés, 5.000 fr. par les Ponts et Chaussées et 1.000 fr. par la ville de Rue.

Il n'y avait donc plus à revenir sur la question du clocher, mais à laisser édifier le campanile ridicule, sans grâce et sans proportion qui surmonte de quelques mètres seulement la façade de l'édifice en attendant que des temps meilleurs permettent de réa-

liser un vœu qui est au fond des cœurs de tous les habitants de Rue.

L'église de Rue était construite en décembre 1832. Le 15 du même mois, la réception provisoire en était faite dans les formes voulues, mais pourquoi faut-il ajouter, au milieu d'une avalanche d'injures que le Conseil municipal, d'un côté, et de l'autre l'architecte et l'entrepreneur, s'adressèrent mutuellement et avec des réserves menaçantes qui annonçaient que tout n'était pas fini.

En effet, une première expertise fut faite par MM. Varlet, architecte à Montreuil, et Daullé, architecte à Amiens, le premier au nom de la commune, le second au nom des entrepreneurs. Les experts n'ayant pu s'entendre sur la valeur réelle à donner aux travaux exécutés, les parties déclarèrent s'en rapporter à un tiers expert. Le 12 avril 1833, le Conseil municipal adhéra à cette proposition et le 1er juin on adjoignit aux premiers experts M. Dumoulin, architecte à Doullens. Dans son arrêté, le Préfet fit remarquer que cette tierce expertise n'aurait aucun caractère compromissoire et ne préjudicierait en rien au droit qu'avaient les parties de se pourvoir devant les tribunaux et que la mission de M. Dumoulin devait être exclusivement d'éclairer la commune et ses créanciers.

L'examen des travaux fut fait par les trois experts le 19 octobre 1833 en présence de l'architecte, de M. du Broutel, maire, de MM. Testard, Carpentier, Duvauchelle et Mesnière, conseillers municipaux et des représentants de l'entrepreneur.

Le total des travaux estimé 90.161 fr. 27 et diminué du rabais de 1 % consenti (901 fr. 61) s'élevait à 89.259 fr. 66. En y ajoutant les honoraires de l'architecte (4.462 fr. 98),

on arrivait à un chiffre net de dépenses de 93.722 fr. 64. Sur cette somme, il avait été payé 61.990 fr. et les héritiers de l'entrepreneur Sombret réclamaient le surplus du prix des travaux, soit 27.269 fr. 66, demandant en outre que la ville soit condamnée à payer les frais de tierce expertise montant à 947 et 3.000 fr. de dommages et intérêts. Le devis avait été dépassé de 22.275 fr. 64 !

Entre le chiffre de la dépense totale y compris les honoraires de l'architecte que M. Sordi portait à 89.633 fr. et celui trouvé par les experts qui s'elevait à 93.722 fr. 64, il y avait une différence de 4.089 fr. 56 qui devait profiter à la ville. C'était encore une complication qui venait s'opposer à un arrangement que l'on souhaitait de tous côtés.

Dans une délibération du 27 octobre 1833, le Conseil municipal retint par devers lui cette somme de 4.089 fr. 56 d'où il fallait déduire : 1° 201 fr. 56 pour une grande étoile en verres de couleur que l'entrepreneur s'était chargé de payer directement à l'ouvrier à titre d'embellissement et dont il voulait faire les frais ; 2° et 990 fr. pour 22 mètres cubes de bois de la charpente de l'ancien clocher repris par l'entrepreneur aux termes de son marché, soit au total 1.191 fr. 56, ce qui réduissait à 2.898 fr. la somme en litige.

Puis, on mit en avance les vices de construction qui existaient dans certaines parties de l'édifice ; l'expert de la commune appelé à donner son opinion sur les réclamations qu'on aurait été fondé de faire à l'entrepreneur ne donna que peu d'explications. Un conseiller municipal proposa alors de payer la totalité des dépenses trouvées par les trois experts, sauf déduction des 1.191 fr. 56, à condition que l'entrepreneur

reconstruirait le toit en entier et qu'il remédierait aux malfaçons du clocher. Cette proposition fut repoussée à une grande majorité.

Le maire avait invité M. Dumoulin et M. Edouard Daniel, représentant de l'entrepreneur, à recevoir la proposition du Conseil municipal, et à subir pour les malfaçons une réduction de 6.000 fr., somme moyennant laquelle il aurait été affranchi de toutes autres recherches et réclamations. M. Daniel se récria et n'offrit que 1.500 fr. alléguant qu'il ne pouvait accepter une transaction aussi onéreuse, les vices de construction étant imputables à l'architecte.

La conciliation devenait de plus en plus difficile. M. le Maire tenta un dernier effort et demanda que l'entrepreneur s'engageât pendant un délai de dix années à partir de l'arrangement à intervenir, à entretenir la toiture et les nochères, à remédier aux vices des croisées et autres défectuosités, moyennant quoi il lui serait payé 93.722 fr. 64, montant des travaux fixés par les experts vérificateurs, y compris le vingtième pour les honoraires de l'architecte, à la déduction des à comptes du vingtième déjà versés sur la différence de 4.089 fr. 56, étant bien juste que l'architecte, qui n'était pas à l'abri de tout reproche, subisse une faible réduction sur ses honoraires, et à la déduction encore des 1.191 fr. 56 dont il a été parlé plus haut.

Après quelques instants d'hésitation, cette proposition fut acceptée par M. Daniel qui se chargea de payer seul son expert. La commune payait M. Varlet et M. Dumoulin était payé par les deux parties, chacune par moitié. Cet arrangement proposé à l'approbation du Conseil municipal fut adopté par 7 voix contre 6 ; les membres de la minorité prétendirent que

les voix s'étaient partagées et qu'il n'y avait pas eu de délibération. Mais le maire et le Préfet furent d'avis contraire et l'affaire fut enfin terminée.

XXIII. — L'ÉGLISE ACTUELLE DE RUE.

L'église primitive du XIIe siècle avait donc disparu. Elle était remplacée par un bâtiment d'une désolante banalité, grand rectangle de briques de 39 m. 10 sur 14 m. 23, percé de quelques fenêtres (cinq de chaque côté), en plein cintre, sans style, sans art, sans intérêt, œuvre non pas d'un architecte mais d'un entrepreneur de maçonnerie travaillant au mètre cube et au nombre de briques employées. Elle fut, de plus, mal construite et sa solidité a toujours été contestée. Les murs, en plusieurs endroits, ne sont pas élevés au-dessus des fondations. D'après le cahier des charges, on ne devait employer que des briques de Montreuil de première qualité ; mais à ce moment, l'architecte chargé de la construction du Palais de Justice d'Abbeville refusa comme défectueuse toute une briqueterie destinée à la construction de cet édifice ; l'entrepreneur de l'église de Rue ne manqua pas cette occasion de faire une bonne affaire, il acheta tous ces rebuts et on le laissa faire, comme on lui permit de garnir tous les murs de moellons.

Les poutres de la charpente mal agrafées aux poinçons se sont échappées, le fer ayant cédé ; il a fallu mettre d'autres ferrures et rattacher tant bien que mal les pièces de bois. Les ardoises de la toiture n'ont pas l'épaisseur voulue et les voliges sur lesquelles elles sont fixées, d'épaisseurs différentes et mal alignées


UNIV.
OF
MICH.



Stalles de l'Eglise de Rue

sont sujettes à des écartements plus ou moins considérables. En 1836, on a dû refaire en entier le côté faisant face au midi : le devis des travaux s'élevait à 3.204 fr. : on pourrait maintenant recommencer les travaux des deux côtés.

Le portail seul est tout en pierres blanches absolument plat, percé d'une porte d'entrée flanquée de deux colonnes rondes sans style surmontées d'un fronton et au-dessus d'un œil-de-bœuf, le tout de l'aspect le plus déplorable.

L'intérieur, grande salle rectangulaire en une seule nef dont le mur de fond est en partie disposé en hémicycle pour faire place à l'autel, ne mérite pas plus que l'extérieur, la moindre description. Bornons-nous à signaler quelques débris de l'ancienne église qui y ont trouvé l'hospitalité, tels qu'un joli porte-missel en cuivre ciselé représentant saint Christophe, des statues en bois de saint Jacques, saint Sébastien, sainte Marie Egyptienne, un confessionnal composé de bois sculptés rapportés du style de XVIe siècle et enfin les stalles.

Ces stalles présentent plusieurs panneaux assez grossièrement sculptés, d'une exécution même un peu grotesque mais en somme intéressantes et qui peuvent être l'œuvre d'un artiste ou plutôt d'un artisan local. Chacun de ces panneaux comprend deux compartiments : dans l'un, Eve est représentée mangeant la pomme ; à l'autre, à la partie supérieure, sont Adam et Eve, puis au-dessous nos premiers parents chassés du paradis. De l'autre côté, dans un compartiment, on voit Moïse et Aaron, dans l'autre l'échelle de Jacob. A l'autre extrémité des stalles, du côté de l'épître, sont encore deux sujets sculptés, d'un côté le portrait pré-

sumé du menuisier-sculpteur qui les a faites, de l'autre un Janus bifrons tenant d'une main un sceptre surmonté d'un soleil, de l'autre, une clef, attributs peu communs qui, dit M. Dusevel, rappellent probablement le commencement et la fin de l'année.

Nous ne quitterons pas l'église sans mentionner les différents travaux d'amélioration ou d'embellissement qui y furent exécutés depuis son ouverture au culte.

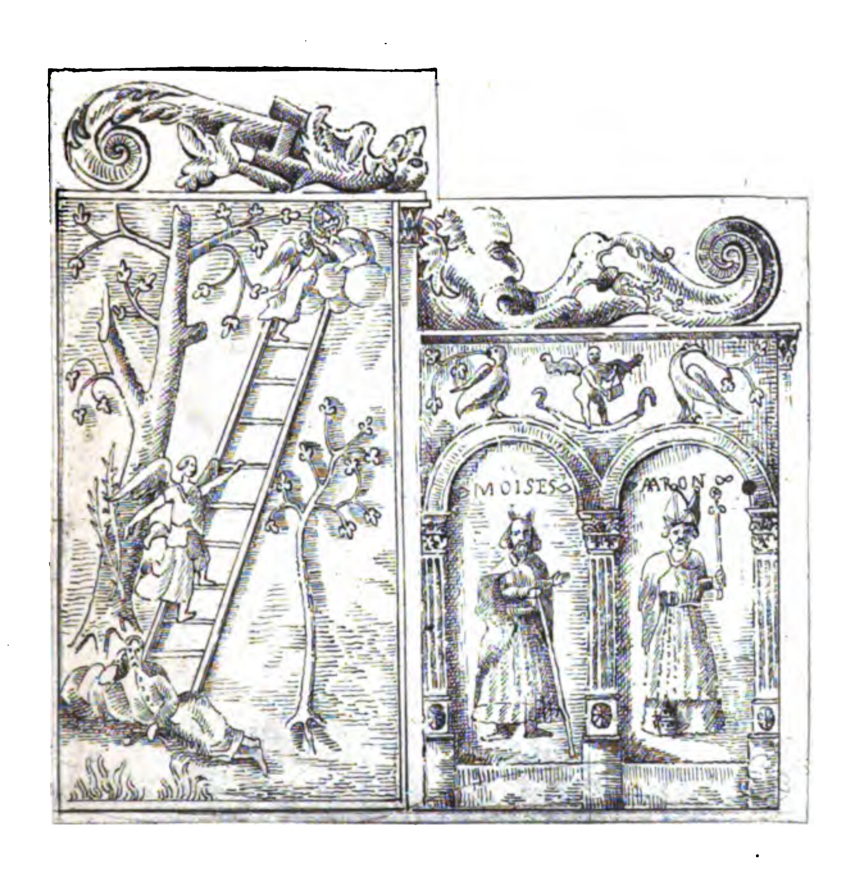
En 1859, sur les conseils et sous la direction de M. Deleforterie, architecte, M. Degove, alors curé-doyen, fit remplacer le plafond plat par un autre plafond cintré d'un aspect beaucoup plus agréable à l'œil.

Le pavage fut effectué en 1871.

En 1878, sous le décanat de M. l'abbé Leclercq, on éleva au-dessus du maître-autel une gloire en l'honneur du Sacré-Cœur; la dépense s'éleva à 2.633 fr. 40, y compris la décoration du sanctuaire.

La même année, le 22 décembre, eut lieu la bénédiction par M. l'abbé Leclercq, délégué de Monseigneur l'Evêque d'Amiens, de la grosse cloche de la paroisse pesant 1.250 kilos. Elle est appelée Marie-Louise, du nom de ses parrain et marraine, M. Louis-Vulphy-Norbert Loisel, maire de Rue, et Mme Anne-Marie Le Sergeant de Monnecove, épouse de M. Le Gaucher du Broutel[1]. En sus de l'inscription habituelle, la cloche en porte une autre en petits caractères : Fondue avec le métal de l'ancienne cloche. Cette ancienne cloche, bénite en 1713, avait été, lors de la reconstruction de l'église, transportée dans le beffroi de l'Hôtel de Ville.

1. Cette cloche, quoiqu'étant celle de la paroisse, se trouve dans le beffroi de la ville, le campanile de l'église étant trop petit pour la contenir.



Stalles de l'Eglise de Rue


UNIV.
OF
MICH.

Elle portait l'inscription suivante : L'an 1713, j'ay été bénite par Me François Lhoste et Me François Duval, curés de ce lieu et nommée Marie-Louise par Me Louis Maupin, seigneur de Bomel, Neuville hors banlieue et autres lieux et maire en charge de cette ville et Demoiselle Marie-Gabrielle Grumel, épouse de H. H. François Loisel, ancien maire, conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel de Rue. Estienne du Cray et Jacques du Cray m'ont faite.

En 1888, on posa le dallage en marbre et on exécuta la décoration murale de toute l'église ; cette décoration qui serait déplorable dans un édifice ancien, n'a eu ici qu'un bon résultat et a, dans une certaine mesure, enlevé à l'église l'aspect glacial qu'elle présentait ; en même temps, fut faite l'installation de l'éclairage au gaz.

En 1894, M. l'abbé Pouillet étant doyen, un orgue neuf sorti de l'atelier de M. van Bever, fut offert par M. Ch. du Broutel et nécessita l'installation d'une seconde tribune. De tout temps, des orgues avaient existé dans l'église de Rue où les plus petits offices étaient toujours célébrés en musique. Nous lisons dans les archives de l'église que, dans l'assemblée du 20 avril 1749, les curés, maïeur et échevins, sur la proposition du comptable Wateblé, décidèrent d'acheter l'orgue de l'abbaye de Valloires pour 1,250 livres. Cette acquisition eut lieu le 30 août suivant et fut payée jusqu'à concurrence de 650 livres des deniers que la Fabrique avait dans son coffre ; le surplus fut acquitté le 11 mai 1751 entre les mains de Dom Desfourneaux, procureur de l'abbaye. Pendant la période révolutionnaire, ces orgues furent, dit-on, volées et transportées à Saint-Valery.

Enfin, en 1901, on construisit une sacristie qui, chose extraordinaire, faisait défaut dans une église de cette importance, et la même année, le 27 mai, on érigeait dans la chapelle de N.-D. de Lourdes, près de la porte de communication avec la chapelle du Saint-Esprit, un calvaire monumental, commémoratif du VIII[e] centenaire de l'arrivée à Rue du crucifix miraculeux.

XXIV. — Chasses et Reliques de saint Fursy.

Deux châsses de belles dimensions et provenant de l'ancien couvent des Sœurs-Grises, présentent à la vénération des fidèles la première du côté de l'Evangile les reliques de plusieurs saints martyrs, la seconde, du côté de l'Epître, la mâchoire inférieure de Saint Wulphy. Chacune de ces châsses renferme en outre un acte authentique de reconnaissance des reliques dressé en présence de témoins par un délégué de Monseigneur l'Evêque d'Amiens.

La reconnaissance des reliques des Saints martyrs fut faite par Mgr Gallien de Chabons, le 18 septembre 1837. Voici la traduction de l'acte qui en fut rédigé en latin et muni du sceau épiscopal : « Chargé par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque d'Amiens de recueillir des témoignages très certains sur l'authenticité des reliques des Saints Marcellin et Cornélius, papes et martyrs, de Saint Anaclet et de Saint Clément, ainsi que de deux fragments de fémur et de tibia arrachés aux flammes le 17[e] jour de novembre 1793, nous avons entendu sur la foi du serment plusieurs témoins oculaires qui affirmèrent avoir vu Isidore Thierry prendre ces saints ossements entre les mains au moment où

ils allaient être jetés au feu, avec l'intention de veiller sur eux comme sur un précieux dépôt et qui de fait nous les remit lui-même à nous Pierre François Gaudefroy, curé de Rue, en présence de Norbert Caron, prêtre, et Frumence Pierre, vicaire, de Jean-Baptiste Prévost, Antoine Lenclos, Xavier Doliger, membres du conseil de fabrique ».

La seconde châsse qui est la principale, renferme la mâchoire inférieure de saint Wulphy. Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs d'en suivre les péripéties diverses et les translations mouvementées dont elle fut l'objet à Montreuil et à Rue.

Première translation. — Le corps de saint Wulphy, décédé le 7 juin 642, avait été inhumé dans l'église abbatiale de Forestmontiers. Considérés comme reliques, ses restes mortels échappés à la corruption furent transportés à Montreuil vers la fin du xᵉ siècle. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette première translation avait été rendue nécessaire par la crainte des Normands qui ravageaient tout sur leur passage. Le corps de saint Wulphy transféré dans une place forte devait être à l'abri des désordres qui signalèrent cette époque malheureuse de notre histoire. Il ne sortit plus de Montreuil.

Deuxième translation. — Elle se fit au trésor de l'église abbatiale de Saint-Sauve de Montreuil. La cérémonie fut brillante et fit naître au cœur des habitants de Rue le désir de posséder tout au moins une portion des reliques du saint que, le 20 avril 1435, le coadjuteur de l'évêque d'Amiens avait renfermées dans une châsse couverte de lames d'argent richement élabourées et dans laquelle avait été replacée une inscription également sur argent et ainsi conçue :

Hic continetur corpus Sancti Wlphlagii confessoris.

Le vendredi 28 mai 1632, Jacques Delecour, recevant le cardinal de Richelieu à l'une des portes de la ville de Rue dont il était le maïeur, lui représenta combien ses concitoyens seraient heureux de tenir de ses mains une relique de leur patron. Le Cardinal promit de s'intéresser à cette affaire, mais tout préoccupé de l'idée de la mise en défense des frontières du royaume, il ne tarda pas à l'oublier.

Plus heureux furent le curé et le maïeur auprès de l'Evêque d'Amiens, François Lefèvre de Caumartin, en tournée pastorale dans leur ville, le 5 juin 1634. Le prélat était originaire d'une vieille famille du Ponthieu anoblie sous Charles VI. Fils d'un ancien garde des sceaux de France, il favorisait de tout son pouvoir depuis son élévation au siège épiscopal d'Amiens les pieuses entreprises qui pouvaient tendre à la propagation de la foi dans son diocèse d'Amiens. Il accéda donc volontiers au désir des habitants de Rue et cela avec d'autant plus d'empressement qu'il joignait à son nom celui du fief de Caumartin situé près de leur ville et qu'un de ses ancêtres, Jean Le Fèvre, avait acquis du sieur de Torcy en 1531. Les assurant de son appui, il alla même jusqu'à leur donner rendez-vous à l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil où il se proposait de séjourner quelques jours.

Troisième translation. — Le mercredi 7 juin, jour de la fête de saint Wulphy, Mgr de Caumartin arrivait à Montreuil. La ville était pleine d'étrangers accourus pour vénérer les corps saints qui, selon l'usage, étaient exposés à la dévotion des fidèles pendant la semaine de la Pentecôte. Déjà Sa Grandeur avait visité quelques églises et au cours d'un entre-

tien avec Charlotte Cécile de Monchy, abbesse de Sainte-Austreberthe, il s'était fait fort de lui remettre une parcelle des reliques de saint Wulphy pour son monastère, lorsque, de retour à l'abbaye de Saint-Saulve, il rencontra le doyen de chrétienté de Rue et une députation des membres de l'échevinage de cette ville chargés par leurs concitoyens de solliciter des moines la remise d'une partie des restes de leur saint protecteur. L'Evêque loua grandement leur démarche; de leur côté, les religieux, heureux de contribuer à l'extension du culte d'un des principaux saints de la contrée, s'empressèrent de faire droit à leur demande. En conséquence, Mgr de Caumartin accompagné de toute la communauté, de Me Simon Delessau, prévôt du chapitre d'Amiens, des chanoines Martin Guillon et Charles Picard, des abbés Jacques Bennet (?), doyen de chrétienté d'Abbeville, Louis Beaubos, doyen de chrétienté de Rue, Nicolas de Lemours, curé de Bernieulles, Nicolas Lefèvre son aumônier, d'autres prêtres et de Jean Legrand, procureur de la ville de Rue, se porta processionnellement à la chapelle du trésor où, après invocation à l'Esprit-Saint et une suite de chants solennels devant les sept châsses contenant les restes de neuf corps saints de la cité, les religieux descendirent avec respect celle de saint Wulphy que l'Evêque remit aussitôt aux orfèvres pour en faire l'ouverture. L'opération se fit non sans difficulté. L'Evêque lui-même, revêtu de ses habits pontificaux, retira de la châsse la mâchoire inférieure ainsi que deux parcelles du tibia du saint et il la referma après y avoir placé un procès-verbal rédigé et écrit par M. Charles Picard, son secrétaire particulier ; puis, la châsse étant remise à l'endroit accou-

tumé, le prélat fit son entrée dans l'église abbatiale où plus de deux mille personnes étaient réunies pour recevoir le sacrement de confirmation.

Pendant ce temps, le bruit circulait en ville qu'un quidam, faisant ses dévotions à Saint-Saulve, avait eu son attention portée vers la trésorerie par des coups redoublés de marteau et, qu'ayant voulu savoir ce que c'était, il s'était vu fermer la porte au nez et qu'il y avait là dedans des voleurs. On sonne le tocsin. Les habitants prennent les armes et se portent en masse vers l'église : ils y pénètrent malgré la foule qui la remplissait. Des cris de toutes sortes se font entendre, la panique est générale. Chacun se demande ce que signifie cette invasion à main armée. L'Evêque le premier n'y comprend rien et essaie de ramener le calme dans les rangs. Vains efforts ! Les vociférations redoublaient d'intensité et Mgr de Caumartin ne tarda pas à comprendre que cette manifestation lui était hostile, car, de tous les coins de l'église, c'était le même cri d'irritation qui retentissait à ses oreilles : Rendez-nous nos reliques ou la mort !

Le sage prélat, voyant qu'il ne pourrait obtenir aucun apaisement de la part de ces assaillants en délire, interrompit la cérémonie de la confirmation et ordonna que, sans perdre de temps, on remit dans la châsse les quelques ossements qu'il en avait extraits. Les plus exaltés des manifestants ne lui en tinrent aucun compte et, franchissant toutes les barrières, se jetèrent sur son auguste personne, la trainèrent hors des portes et la frappèrent au visage. Mgr de Caumartin ne dut son salut qu'à l'intervention du major de la ville. Les abbés Guillon, Picard, Beaubos, Allard, et le procureur du roi, Legrand, ne furent pas moins

maltraités. Si l'on s'en rapporte à Dom Grenier et au chroniqueur du Boulonnais, Dubuisson, il y aurait eu mort d'homme au cours de ces évènements.

A la suite de ce tumulte, Mgr de Caumartin quitta la ville nuitamment, excommunia les habitants de Montreuil et mit en interdit la ville et les faubourgs. Une chose nous étonne, c'est qu'à cette époque de foi, des censures disciplinaires d'une gravité si peu commune n'aient produit aucun effet sur l'esprit de la grande majorité de la population montreuilloise et qu'elle n'ait manifesté aucun repentir.

De son côté, la justice civile avait mandé à sa barre les principaux promoteurs du désordre et les avait condamnés à porter processionnellement et en habits de pénitents les reliques de saint Wulphy jusqu'à Amiens. Les officiers municipaux devaient, aux termes de la sentence, accompagner la procession ; ils s'y refusèrent sous prétexte que leur soumission provoquerait nécessairement des représailles, et, malgré l'intervention du comte de Lannoy, gouverneur du pays, qui avait menacé de réduire la ville en poussière si l'on résistait, les mesures de rigueur furent abandonnées. L'archevêque de Tours fut désigné pour arranger l'affaire : sur sa demande et de concert avec l'assemblée générale du clergé de France, il fut convenu que Nicolas Lefèvre, aumônier de Mgr l'Evêque d'Amiens, se rendrait à Montreuil pour y faire l'ouverture de la châsse de saint Wulphy et en retirerait quelques portions que, précédé de tout le clergé de la ville, des maïeur et échevins et des condamnés, il transporterait solennellement de l'église de Saint-Saulve en celle de Notre-Dame en Darnetal pour ensuite les remettre aux trésors de l'église de Rue et

de la cathédrale d'Amiens[1]. L'interdit avait été levé le vendredi 28 septembre.

Quatrième translation. — Cette remise fut faite le mercredi 10 octobre 1635 entre les mains de l'abbé Jacques Fortel, curé de la paroisse de Rue et en présence du coadjuteur de l'archevêque de Tours qu'entouraient les abbés François de Tombes, prieur de Rumilly, et Ambroise Voisin, aumônier du coadjuteur, Arthur de Moreuil, écuyer, sieur de Caumesnil, gouverneur de la place de Rue, Louis de Lemours, maieur, Nicolas Beaubois, André Carpentier, Claude Brillart, André Longuet, Antoine Garbe, Jean Dolet, échevins et Jean Legrand, procureur du Roi.

La relique consistait en une mâchoire inférieure venant du corps de saint Wulphy. Après un pillage comme celui qui déshonora notre cité en 1793, il est permis de se demander si la précieuse relique que nous vénérons est bien authentique.

Voici la réponse contenue dans la châsse elle-même :

Nous, curé soussigné, désirant être certain que la relique que nous exposons à la vénération des fidèles, est véritablement la mâchoire de saint Wulphy que Mgr de la Motte a visitée et placée dans un buste d'argent[2], avons fait les recherches les plus scrupu-

1. La sentence de condamnation portait aussi que la ville de Montreuil serait tenue d'assigner une rente pour la fondation d'une grand'messe le 7 juin de chaque année dans la cathédrale d'Amiens et que, pour conserver la mémoire de cette satisfaction que l'église a justement exigée d'elle, elle s'imposerait les frais d'une plaque en marbre qui relaterait les lettres d'abolition accordées par le Roi aux habitants les plus coupables ; six d'entre eux avaient été condamnés par le présidial d'Abbeville à être pendus et vingt autres au bannissement.

2. En 1700, au mois d'octobre, un incendie considérable a con-

leuses et avons obtenu les témoignages et les preuves qui suivent en faisant paraître devant nous :

1° Madame Saint-Wulphy, ancienne supérieure de Saint-François de Rue, âgée de 77 ans.

2° Madame des Anges, aussi religieuse du même couvent, âgée de 66 ans.

3° Antoine Lenclos, marguillier de l'église de Rue depuis la Révolution, âgé de 79 ans.

4° Charles Mesnière, receveur de la grande confrérie de la Charité.

5° Louis-Wulphy-Gilbert Pecqueur, receveur de la grande confrérie de la Charité, âgé de 74 ans.

6° François Doliger, menuisier, âgé de 73 ans, et ancien porteur de la relique de saint Wulphy.

7° La veuve de Sébastien Huart, serrurier, dont il sera parlé plus tard, âgée de 74 ans.

8° Charles Pigny, cordonnier, âgé de 67 ans, chantre de l'église de Rue.

9° Jean-Baptiste Prevot, marchand épicier, marguillier de l'église de Rue, âgé de 62 ans.

10° Jean-Baptiste Sueur, rentier, ancien porteur de la relique de saint Wulphy, âgé de 63 ans.

11° Jacques Legrand, menuisier, âgé de 67 ans, aussi ancien porteur de la relique.

Les onze témoins d'autre part nommés, originaires de Rue et y ayant toujours demeuré, nous ont, sur la foi du serment, assuré et nous assurent, attesté et nous attestent :

sumé toutes les boiseries intérieures de l'église de l'église de Rue, à l'exception de la châsse de Saint Wulphy. Dès ce moment, les marguilliers songèrent à préserver des flammes leur insigne relique en la mettant dans une châsse de métal. La dépense ne put se faire qu'en 1734 : il fut alors décidé qu'un demi-buste en argent serait commandé à Paris pour la somme de 680 livres.

1° Qu'en 1793, les membres du district d'Abbeville ordonnèrent aux administrateurs de la ville de Rue de leur envoyer, sous le plus bref délai possible, tous les vases sacrés et en général toute l'argenterie tant de l'église principale que de la chapelle du Saint-Esprit.

2° Que, pour exécuter cet ordre impie, les sus-dits administrateurs chargèrent Sébastien Huart, serrurier à Rue, dont l'épouse encore vivante se trouve au nombre des onze témoins, de démolir les divers bustes d'argent qui contenaient des reliques.

3° Que ledit Huart, après avoir accompli la pénible tâche que les administrateurs lui avaient imposée, s'empara, sans faire attention à l'authentique sans doute renfermé dans le buste, de la mâchoire de saint Wulphy sur le drap d'or sur lequel elle était posée dans ledit buste d'argent, l'emporta dans sa maison et la tint cachée comme un trésor jusqu'au retour de l'émigration de M. Blondin alors curé de Rue qui, à peine rentré de huit jours, éprouva la plus douce des consolations en voyant led. Huart lui remettre la précieuse relique de son patron qu'il croyait avoir été détruite dans les jours fâcheux.

4° Que depuis cette époque, la relique de saint Wulphy a toujours été précieusement conservée dans un reliquaire en bois doré provenant du couvent de Saint-François de Rue.

5° Qu'elle est encore aujourd'hui sur le même drap d'or sur lequel Mgr de la Motte l'a placée dans le buste d'argent [1].

1. En 1902, le drap d'or, tombé en poussière, fut remplacé par un autre en velours rouge orné de paillettes d'or et portant la mention : *Maxilla Sancti Wlphlagii*. La châsse elle-même avait besoin d'être nettoyée et peinte ; elle le fut en vieil argent.

6° Que cette relique qu'on n'exposa que trois fois l'an à la vénération des fidèles, savoir, le 8 juin, à la fête de la Pentecôte et le premier dimanche d'octobre, a toujours été déposée depuis sa remise à M. Blondin, qui décéda curé-doyen de Rue, chez les Dames de l'Hôtel-Dieu, parce qu'il n'y avait plus d'église paroissiale.

Bénissant le ciel de nous avoir ménagé tant de preuves de l'authenticité et de l'identité de la présente relique du patron de notre paroisse, nous avons, après serment pris séparement de chacun des témoins, dressé procès-verbal de leurs dépositions et témoignages pour être présenté à Mgr de Chabons, suppliant très humblement Sa Grandeur de daigner prendre en considération les preuves données par les témoins et reconnaître la relique du bienheureux saint Wulphy, curé et patron de cette paroisse.

En foi de tout ce que dessus, nous avons signé le présent procès-verbal aujourd'hui 12 décembre 1835.

Deux témoins vu leur grand âge n'ont pu signer et la dame Huart a déclaré ne le savoir.

Je fais signer ci-dessous les cinq anciennes sœurs religieuses de l'Hôtel-Dieu qui attestent avoir toujours eu en dépôt la relique de saint Wulphy depuis le retour de M. Blondin, curé.

(*Suivent les signatures.*)

Ce procès-verbal a été lu et approuvé comme faisant preuve de l'authenticité des reliques de saint Wulphy qui sont aujourd'hui dans l'église paroissiale de Rue et Monseigneur autorise M. Canaple à lui donner toutes les marques d'authenticité propres à une relique qui doit être exposée à la vénération des fidèles.

Amiens, le 15 décembre 1835. VOCLIN, vicaire général.

Recognita veritate testimoniorum in præsenti charta allatorum et identitate maxillæ inferioris sancti Wulphlagii de quâ agitur, illam subscripsimus illique sigillum episcopale apposuimus, hac die 17ª augusti 1836.

Cette reconnaissance fut faite très solennellement en présence de M. Pierre-François Gaudefroy, curé-doyen, Pierre-Félix Devaux, vicaire, Norbert Caron, prêtre en retraite, Jean-Baptiste Duminil, curé de Saint-Firmin, Florentin-Félix Delahaye, curé de Favières, Bernard-Joachim Tabary, curé du Crotoy, Auguste Cagé, curé de Quend, Nicolas-Auguste-Antoine Flaquet, curé de Villers-sur-Authie, Henri Maillard, curé de Nouvion, Auguste Vadier, curé de Forestmontiers, Jean-Baptiste Landrieux, curé de Ponthoile, de MM. Norbert Loisel, maire de Rue, Edouard Daniel, Jacques Petit, Jean-Baptiste Prévot, Pierre-François Duvauchelle, Antoine Lenclos, conseillers de fabrique, Paul Legaucher du Broutel, Charles de Malfilâtre, Jacques-Nicolas Carpentier, et de la plupart des notables de la ville [1].

XXV. — ANCIEN CIMETIÈRE DE RUE.

Il était situé à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les écoles de garçons et de filles ; il occupait toute la rue de ce nom. De la rue du Franc-Hangard, on pou-

1. Il existe un Office de Saint Wlphi, curé et patron de Rue, imprimé à Amiens chez Charles Caron-Hubault en 1736, avec approbation de l'ordinaire. Il fut chanté dans l'église de Rue jusqu'à la suppression du rit amiénois.

vait gagner la rue des Soufflets par un sentier ; il suffisait d'enjamber un petit mur en terre et plus tard d'ouvrir une barrière des plus primitives attenant à deux masures sises contre le chevet de l'église.

L'ancien cimetière de Rue était une forêt d'arbres de toutes sortes et principalement de noyers. De mausolées, aucun ; les notables ayant le privilège dont ils abusaient de se faire enterrer à l'église. Le Conseil de fabrique savait, paraît-il, tirer bon profit de ses noix. Ainsi la recette des noix du cimetière est affermée en 1750 à Jacques Lentulle pour 40 sols, et en 1751 à Jean Guisy pour 60 sols, en 1752 à la veuve Boulogne pour 4 livres 11 sols, et en 1753 à la veuve Sourdy pour 60 sols.

TABLE DES MATIÈRES

ÉGLISE DE MAUTORT



Église de Cambron.

Bas-relief funéraire d'Isabeau Gailiard, femme de Jean du Bus de Wailly (XVIe siècle).


UNIV.
OF
MICH.



Église de Cambron.

Bas-relief funéraire d'Isabeau Gaillard, femme de Jean du Bus de Wailly (XVI[e] siècle).

Séance du 9 juillet 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Vayson, Anty, de Crèvecœur, des Forts, de La Farelle, de Louvencourt, Macqueron, de Richoufftz, de Wailly et de Clermont-Tonnerre, secrétaire.

Excusés : MM. de Florival, Mallet et l'abbé Mille.

La Société exprime les vifs regrets que lui cause la cause la mort de sir John Evans, l'un des plus grands savants de l'Angleterre, membre correspondant de la Société depuis 1859 et qui fut l'un des plus fermes soutiens des opinions émises par M. Boucher de Perthes dans ses Etudes préhistoriques.

Sir John Evans, venu autrefois à Abbeville pour y étudier les découvertes de Menchecourt et de Moulin-Quignon, est mort le 31 mai 1908, quelques jours avant l'inauguration du monument élevé au grand savant dont il fut le fervent admirateur.

M. Vayson lit un compte-rendu de la cérémonie de l'inauguration du monument Boucher de Perthes qui a eu lieu avec une grande solennité le 7 juin dernier. Il est décidé que tous les discours prononcés à cette occasion seront insérés au prochain Bulletin.

M. Henri de Florival, archiviste-paléographe, conservateur de la Bibliothèque et des Musées d'Abbeville, présenté par MM. Prarond et de Crèvecœur, est nommé membre titulaire en remplacement de M. Déprez, décédé.

MM. DE CLERMONT-TONNERRE et ANTY sont choisis pour être proposés à M. le Maire d'Abbeville pour remplir la place vacante à la Commission des Musées par suite du décès de M. Déprez.

Séance du 6 août 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. VAYSON, DE CRÈVECŒUR, A. DE FLORIVAL, H. DE FLORIVAL, DE LA FARELLE, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE VALOIS, DE WAILLY et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. DELIGNIÈRES et MALLET.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Henri DE FLORIVAL élu membre titulaire à la dernière séance, qui remercie la Société de son admission et lui promet un concours actif.

La Société adresse des félicitations à M. le docteur LEGÉE, membre titulaire, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur et à M. l'abbé LESUEUR, membre correspondant, qui a obtenu le prix La Fons Melicocq, décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour son bel ouvrage sur *le Clergé picard pendant la Révolution.*

M. DE WAILLY lit le compte-rendu de l'excursion faite par la Société les 22 et 23 mai derniers à Melun et Provins (Voir p. 453).

Le même membre lit ensuite quelques notes biogra-

phiques sur le regretté peintre Albert Décamps, né à Allery et décédé en son pays natal le 18 juillet dernier, en pleine maturité de son talent (Voir page 470).

M. Ernest CHAMONT, propriétaire à Caubert, présenté par MM. DE LOUVENCOURT et MACQUERON, est nommé membre correspondant de la Société.

Séance du 5 novembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, DELIGNIÈRES, A. DE FLORIVAL, H. DE FLORIVAL, MACQUERON, l'abbé MILLE, DE RICHOUFFTZ, DE VALOIS, DE WAILLY et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

Excusés : MM. COACHE, DE LA FARELLE, LEGÉE et MALLET.

La Société remercie M. VAYSON qui a fait frapper de ses deniers personnels une médaille destinée à rappeler l'inauguration du monument Boucher de Perthes.

M. DELIGNIÈRES donne lecture de la note suivante de M. Ernest Prarond :

Frédéric Sauvage et l'Aviation. — Si Frédéric Sauvage avait vécu plus longtemps, peut-être eut-il devancé de prime-vol tous les inventeurs qui s'attaquent maintenant à la navigation aérienne.

« Le journal des Goncourt en témoigne à la date du 20 octobre 1865.

« Un peintre qui a fréquenté Frédéric Sauvage pendant son séjour à Paris leur en fait alors un portrait un peu fantaisiste, mais sympathique, et qui finit sur ce propos : Il est mort en disant que c'était vraiment dommage parce que la véritable application de son hélice était dans l'air et non dans l'eau. »

M. DE VALOIS lit une note sur une inscription qui se trouve au clocher de l'église d'Aumâtre. — Renvoyée à la Commission des Memoires.

Séance du 3 décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. J. VAYSON, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. VAYSON, ANTY, DE CRÈVECŒUR, A. DE FLORIVAL, H. DE FLORIVAL, MACQUERON, DE RICHOUFFTZ et DE CLERMONT-TONNERRE, secrétaire.

M. MACQUERON donne lecture du compte-rendu de l'inauguration du monument Boucher de Perthes. (Voir page 413.)

M. ROGER RODIÈRE communique une étude sur une pierre tombale de la famille de Quérecques dans l'église de Marieux. — Renvoyée à la Commission des Mémoires.

M. PILASTRE, membre correspondant, offre un ouvrage intitulé : *La Religion au temps du duc de Saint-Simon, d'après ses écrits.* — Des remerciements sont adressés à l'auteur.


J. BOUCHER DE CREVECOEUR DE PERTHES

LECTURES ET COMMUNICATIONS

INAUGURATION DE LA STATUE

DE

BOUCHER de PERTHES

La statue érigée à Boucher de Perthes sur l'initiative d'un généreux donateur avec le concours de la Société d'Emulation, de la ville d'Abbeville, des sociétés savantes et des villes bénéficiaires de ses générosités, fut posée sur son socle en octobre 1907.

L'époque avancée de la saison ne permettait pas d'en faire de suite l'inauguration officielle avec toute la solennité désirable et il fut décidé que cette cérémonie serait remise au printemps suivant pour coincider avec d'autres fêtes qui étaient alors en voie d'organisation. Néanmoins, la statue fut découverte lors du passage du convoi funèbre du lieutenant de Saint-Hilaire, tué à l'ennemi, au Maroc ; le vieux savant qui avait honoré sa ville d'adoption et la science française saluait le jeune héros qui, dans un autre milieu, avait aussi bien mérité et d'Abbeville et de la France.

L'inauguration officielle a eu lieu le dimanche 7 juin 1908 en même temps qu'un concours de musique avait attiré à Abbeville un nombre considérable d'étrangers.

Le monument, œuvre d'Emmanuel Fontaine, un

des premiers statuaires de notre époque et un des enfants d'Abbeville qui lui font le plus honneur, représente Boucher de Perthes assis sur une chaise de style Louis XVI et tenant de la main gauche une hache antédiluvienne qu'il examine avec une vive attention scrupuleusement rendue. Un ample manteau recouvre une partie de la chaise et vient se replier fort heureusement sur la jambe droite de la statue. A ses pieds sont des ossements d'animaux de la faune quarternaire; sous la chaise, des livres empilés. La pose est pleine de naturel et d'aisance, la statuaire est irréprochable ; malheureusement l'artiste n'avait pas connu Boucher de Perthes et la ressemblance laisse quelque peu à désirer. En résumé, l'ensemble du monument laisse une excellente impression.

Sur le socle on lit les inscriptions suivantes :

Devant :

BOUCHER
DE CRÈVECŒUR DE PERTHES
1788-1868

Derrière :

A
BOUCHER
DE CRÈVECŒUR DE PERTHES
PALÉONTOLOGISTE
ET
PHILANTHROPE
LA VILLE D'ABBEVILLE
ET LA
SOCIÉTÉ D'EMULATION

CH. BIGNON
Maire

J. VAYSON
Présidt Sté Eon

R. LE BOEUFFLE
Architecte

Souscription publique.


BOUCHER



Sur une vaste estrade adossée au Collège de filles et faisant face à la statue, prirent place les personnages officiels et les délégués des sociétés savantes qui avaient répondu à l'invitation de la Société d'Emulation et de la ville d'Abbeville. La réunion avait eu lieu au Musée Boucher-de-Perthes où tous avaient pu se rendre compte de l'importance des dons que le héros du jour avait fait à sa ville d'adoption.

Autour de M. Coache, député d'Abbeville et président de la cérémonie, avaient pris place :

MM. Barré, Sous-Préfet d'Abbeville, représentant M. le Préfet de la Somme.

Ernest Prarond, Président d'honneur de la Société d'Emulation.

W. A. Newton, délégué du « Royal Anthropological Institute of great Britain ».

Baudon, député de l'Oise, Président de la Société préhistorique de France.

Adrien de Mortillet, ancien Président de la même Société.

Vayson, Président de la Société d'Emulation.

Thieullen, archéologue, un des promoteurs de l'érection de la statue.

Ch. Bignon, maire d'Abbeville.

De Florival, Président du Tribunal civil, Vice-Président de la Société d'Emulation.

Le lieutenant Sainte-Beuve, représentant M. le général commandant en chef le 2[e] corps d'armée.

Armand de Crèvecœur, neveu de Boucher de Perthes, Madame et Mademoiselle de Crèvecœur ; le baron et la baronne Tillette de Clermont-Tonnerre, MM. Pierre et Jacques et Mesdemoiselles Tillette de Clermont-Tonnerre ; M. Paul de Vicq, petits-

neveux et petites-nièces de Boucher de Perthes.

L'abbé Caron, vicaire général, archiprêtre d'Abbeville.

Le docteur Capitan, professeur au Collège de France, délégué de l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Le docteur Manouvrier, secrétaire de la Société d'Anthropologie.

Robert Guerlin, ancien Président et délégué de la Société des Antiquaires de Picardie.

Le docteur Marcel Beaudouin, secrétaire général de la Société préhistorique de France.

Giraux, trésorier de la même Société.

Paul Bignon, député de la Seine-Inférieure.

Coche, maire de Dieppe.

Robert, adjoint au maire de Rouen.

Butel, adjoint au maire de Boulogne-sur-Mer.

Lafosse, adjoint au maire d'Elbeuf.

Picquet et Bertin, adjoints au maire d'Abbeville.

Le lieutenant-colonel Fournier, du 128e de ligne.

Le commandant Perrot de la Breuille, du 72e de ligne.

Magnier, capitaine de gendarmerie.

Thouin, inspecteur primaire, délégué de M. le Recteur.

Ternois, conseiller général.

Bremont, des Lyons et Tingry, conseillers d'arrondissement.

Holtzaptel et Rohart, juges au Tribunal civil.

Allard, substitut.

Charmézy, secrétaire de M. le sénateur Cauvin.

Alcius Ledieu, biographe de Boucher de Perthes.

Charles Lemire, ancien résident de France au Tonkin.

Patin, principal du Collège.

Rousselet, inspecteur primaire.

Garry, Président de la Chambre de commerce.

Bosquet, Président du Tribunal de commerce.

Le comte d'Applaincourt, Président de la Société d'Horticulture.

Fontaine, statuaire.

Du Castel, Cahon et Huguet, délégués de la Société historique et archéologique du Vimeu.

Mademoiselle Bout, déléguée de la *Revue picarde et normande.*

Halley, délégué des *Violetti*,
et la plus grande partie des membres titulaires de la Société d'Emulation et du Conseil municipal d'Abbeville.

Au milieu d'une assistance des plus nombreuses et après l'exécution par la Musique de Saint-Riquier de *la Marseillaise* et d'un morceau d'ouverture, M. Coache a prononcé le discours suivant auquel ont succédé les autres discours qu'on trouvera ci-après [1].

Discours de M. Coache.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Un grand honneur m'échoit, en même temps qu'une lourde tâche m'a été imposée et je serais presque tenté, à cette heure, de maudire l'amitié, trop bienveillante et trop confiante, de M. le Maire d'Abbeville, si je n'avais pour me défendre contre mon insuffisance le souci d'assigner à mon rôle les limites modestes qui lui conviennent.

1. La Société entend rester étrangère aux opinions personnelles émises par les orateurs.

Dans quelques instants, du sein de cette assistance d'élite, des voix s'élèveront qui, avec l'autorité de l'érudition et de la science, honoreront d'un hommage, digne de son œuvre, celui dont le statuaire abbevillois Emmanuel Fontaine a fait, dans la maîtrise d'un talent souvent affirmé, revivre les traits.

Pour moi, déclinant une compétence à laquelle je ne saurais prétendre, je me bornerai à saluer, — dans cette noble et douce figure de savant, demandant au silex taillé qu'il interroge la confirmation de théories dont il fut l'initiateur, — le géologue et le paléontologiste novateur dont les conceptions hardies et les retentissantes découvertes imprimèrent à la science préhistorique un élan glorieux.

Je salue également, dans Boucher de Crèvecœur de Perthes, l'Economiste, habile à vulgariser des opinions que l'on peut ne point partager, mais auxquelles il convient de reconnaître le mérite d'avoir été exposées et défendues sous une forme originale, fine, vive, incisive même, à la façon d'un pamphlet.

Je salue :

Le Sociologue, à qui nous devons cette série de tableaux des conditions de la vie, qui demeurent comme des œuvres de méditation féconde, riches en ardentes aspirations humanitaires et empreintes d'un idéal parfois impatient ;

Le Moraliste, tour à tour satirique et badin, expert à critiquer sans blesser et à convaincre par la seule force de l'exemple ;

Le Poète, qui aborda tous les genres avec un bonheur peut-être inégal, mais dont la muse fut toujours facile, attrayante et sincère ;

Le Philanthrope, dont la générosité manifestée notamment par la fondation de primes en faveur des Ouvrières les plus méritantes de vingt villes de France, trouva sa dernière expression dans le legs à la Ville d'Abbeville du magnifique hôtel qui, après avoir été sa demeure, reste l'abri artistique de ses précieuses collections.

Pour me résumer, je salue, dans Boucher de Perthes,

— avec l'éminent et vénéré M. Ernest Prarond, — celui qui fut « aimé du monde des heureux pour son affabilité, du monde du travail pour sa bienfaisance intelligente, plus qu'honoré, respecté, par les hommes d'études ou simplement de loisir, pour la richesse de son imagination et la ténacité infatigable de ses recherches dans une science nouvelle, celui dont le nom vivra parmi nous aussi longtemps que nos neveux auront le juste orgueil de s'honorer de l'honneur même, acquis par les plus éminents de leurs concitoyens. »

Discours de M. de Florival.

Mesdames,
Messieurs,

M. Vayson, le dévoué président de la Société d'Emulation, eût été plus qualifié que moi pour prendre la parole à cette inauguration dont il a, par ses constants efforts, assuré le succès. Une raison de santé l'en a seule empêché. Encore s'est-il trop défié de ses forces, puisque nous avons la satisfaction de le voir aujourd'hui au milieu de nous.

Tout d'abord je m'étonne, et beaucoup peut-être partageront ce sentiment, qu'il y ait à faire le panégyrique de notre illustre concitoyen dans cette ville, devenue sa ville d'adoption, où son nom est toujours si sympathiquement et si honorablement porté, où tout parle de lui, où tout rappelle ses grandes aspirations humanitaires et sociales et ses généreuses initiatives. Mais il est de ces mémoires qu'on ne peut trop souvent évoquer, ne serait-ce que pour remplir un pieux devoir de reconnaissance, pour en proposer aux nouvelles générations l'exemple salutaire et réconfortant.

Les qualités maîtresses de notre éminent compatriote sont si variées et présentent chacune un tel relief qu'il est, au premier moment, difficile de percevoir celles qui l'emportent sur les autres. Il a tout abordé et, le plus

souvent, avec un égal succès. C'est lui qui, en pénétrant par la force irrésistible des déductions jusque dans les profondeurs de la terre, en a exhumé cette science préhistorique qui a fait, de ses plus ardents détracteurs, des adeptes convaincus ; c'est lui qui, ayant sondé les plaies sociales, en a cherché passionnément la cicatrisation, et qui, épris d'un idéal de bonheur universel, a poursuivi, dans la fusion et le rapprochement de la misère des uns et de la libéralité des autres, la réalisation de la solidarité humaine. Il a, et c'est sa caractéristique, imprimé à toutes ses œuvres, à tous ses actes sa marque propre, son individualité bien tranchée. On ne saurait le confondre avec aucun autre.

Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes est né à Rethel le 10 septembre 1788. Il tenait du fonctionnaire distingué qu'avait été son père, le sentiment du devoir, l'amour du travail, l'esprit méthodique. Il semble que sa mère lui ait infusé quelques gouttes du sang de l'héroïque Jeanne d'Arc, à la famille de laquelle elle se rattachait, à en juger par ses élans vers tout ce qui était élevé, généreux et charitable.

Boucher de Perthes grandit au milieu de la tourmente qui emporta l'ancien régime. Il se forma lui-même aux leçons des évènements de chaque jour. Ce fut, sans doute, à cette école que cette nature d'élite acquit cette persistance, cette énergie, auxquelles il a dû, ainsi qu'il l'a dit lui-même, de vaincre tous les obstacles.

Entré tout jeune dans l'Administration des Douanes, il en occupa différents postes en France et en Italie où il sut allier la fermeté à la modération pour maîtriser l'effervescence de populations conquises s'insurgeant contre de nouvelles taxes. Après avoir passé par les divers degrés hiérarchiques, il fut appelé, le 31 mars 1825, en remplacement de son père, admis à la retraite, à la Direction d'Abbeville bien plus importante alors qu'aujourd'hui par l'étendue de sa circonscription et aussi hélas ! par le mouvement de navigation de notre port. Ses services l'auraient certainement désigné pour un plus haut emploi, mais il se refusa à s'éloigner de cette

cité qu'il aimait et qui était devenue pour lui un centre de famille. Dès lors, sa vie s'écoula entre l'étude et l'administration « expédiant les affaires avec une ponc- « tualité qui ne s'est jamais démentie un seul instant et, « la besogne officielle terminée, quittant la plume du « douanier pour celle du littérateur. »

Il fut, tout d'abord, attiré par le théâtre et composa un certain nombre de pièces non sans mérite, dont plusieurs auraient été jouées sur nos grandes scènes sans une sorte de fatalité qui, au dernier moment, arrêtait leur représentation.

Il publia des traités d'économie politique tels que *Opinions de M. Cristophe* où, sous forme de dialogue entre le vigneron qu'est celui-ci et un ministre, il s'élève contre les prohibitions, se déclare libre échangiste, censure la vénalité et tous les autres abus. *Le petit Glossaire* et *Hommes et Choses* qui lui font suite sont une étude de mœurs où, en traits piquants et avec une fine ironie, il stigmatise les travers de la société, ne ménageant ses épigrammes à personne, même à son Administration qui lui en a gardé rancune. *Sous dix Rois* est une autobiographie où il a fait l'histoire de son temps. *La Création* et *les Antiquités Celtiques* ont le plus contribué à sa renommée.

On a encore de lui des contes fantastiques, des nouvelles, des romances, des ballades, des voyages, des mémoires, etc., le tout formant un ensemble de soixante-neuf volumes ou brochures. « Je sais bien, écrivait-il, « que, dans mes nombreux ouvrages, il est peu de pages « qui passeront à la postérité, mais il y en aura pour- « tant, et ceci je l'attribue moins à une faculté innée qu'à « la persévérance de ma volonté. Elle a surmonté tous « les obstacles et il y en avait beaucoup. » Il ajoutait dans une autre lettre : « Si, dans tout ce cliquetis de « mots, il se trouve quelque vérité utile, je n'aurai pas « perdu ma journée : j'aurai planté mon épi de bon grain « qui en fera naître d'autres. »

Tout cela ne pouvait absorber l'activité de Boucher de Perthes : « Le repos n'est pas dans mon essence, a-t-il

« encore écrit, j'y serais comme un poisson sorti de l'eau « qui, s'il s'endort au soleil, ne se réveille plus. Oisif, je « ne vivrais pas un mois. La littérature ne me suffit « même pas. » C'est pourquoi il se livra, avec l'ardeur qu'il apportait à toutes choses, aux recherches paléontologiques qui avaient toujours eu un grand attrait pour lui et visita, dans ce but et à plusieurs reprises, tous les pays de l'Europe, rapportant de ses voyages les plus curieux spécimens des armes, instruments et outils des premiers âges. Des fouilles se faisaient à Abbeville, tout près de lui ; il en suivit assidûment les travaux et fut assez heureux pour découvrir, sous la pioche des terrassiers, dans la couche de terrain appelée « le diluvium », c'est-à-dire dans cette couche d'argile, de sable et de graviers qui repose sur toutes les autres formations géologiques et n'est recouverte que par les alluvions des époques plus récentes, des milliers de haches, de flèches, de couteaux, etc., outils de silex, taillés de même, dont les facultés ne pouvaient être un jeu de la nature, confondus dans ce sol quaternaire avec des ossements d'animaux des grands mammifères d'espèces éteintes. Boucher de Perthes en conclut que l'homme avait été leur contemporain.

C'était heurter toutes les idées reçues jusqu'alors, même celles de Cuvier. C'était reculer d'un nombre indéterminé de siècles l'apparition de notre race sur le globe terrestre. Aussi cette thèse, dont la hardiesse émut toutes les Académies, suscita-t-elle les plus vives controverses et valut-elle à son propagateur les plus violentes attaques. « La couronne de novateur, a-t-il été dit, est une couronne d'épines. » Rien ne fit fléchir la constance de ce révélateur qui eut enfin la satisfaction de voir sa conception pleinement justifiée et les plus hautes autorités scientifiques y adhérer sans réserves. Loin de la diminuer, les années ont grandi son œuvre. Sans doute, toutes les données de ce troublant problème ne sont pas résolues et le débat n'est pas clos, mais il n'en est pas moins certain — et cela suffit à la gloire de Boucher de Perthes — qu'il ait, éclaireur de génie, le premier, tracé

un large et profond sillon dans ce vaste champ d'études, y entraînant à sa suite les savants du monde entier.

Nous ne rappellerons pas toutes les distinctions honorifiques dont les nations étrangères ont, à l'exemple de la France, récompensé l'auteur de si grands travaux. La Science n'a pas de frontières et elle entoure indistinctement de son auréole le front de tous ceux qui, comme Boucher de Perthes, ont su porter haut et loin son lumineux flambeau.

Ce savant était doublé d'un philanthrope et il semble que, dans cette dualité, la prééminence appartienne encore au second. A chaque instant, son âme généreuse s'épanche dans ses écrits où il se montre constamment préoccupé de faire descendre le principe de solidarité des hauteurs spéculatives et de le dégager des formules abstraites pour l'appliquer dans les faits. Il revient sans cesse à cette question, s'opiniâtrant, dans son zèle de prosélytisme humanitaire, à faire partager à tous ses idées sur l'amélioration de la condition morale, matérielle et sociale du prolétariat, sur la diffusion de l'instruction et surtout sur le relèvement de l'ouvrière.

Il s'exprimait ainsi à la Société d'Emulation le 3 novembre 1859 : « La souffrance de la femme est la mort de « l'homme. Il naît penché, il vit penché, il meurt penché. « Enfant, il a besoin d'une nourrice, homme il lui faut « une compagne, vieillard, il ne peut se passer d'un « soutien. Où la femme dépérit, la société dépérit, où la « femme meurt, la société meurt. »

Puis, dépeignant la misère trop fréquente de la femme du peuple, principalement dans les villes, et qu'il attribue à l'insuffisance du salaire, il propose d'y remédier en développant son éducation primaire, en lui réservant un plus grand nombre d'emplois dans les administrations publiques, les chemins de fer, les bureaux de banque, les comptoirs et les fonctions mises au concours.

Ces conseils il les appuie de ses actes, de ses exemples.

Le 27 novembre 1859, il donna à la ville d'Abbeville une somme de dix mille francs « dans le but moralisateur », spécifie-t-il, « de fonder une prime à décerner chaque

« année à l'ouvrière de la ville et des faubourgs l'ayant « le mieux méritée par sa conduite et son travail ». Il renouvelle, avec une semblable affectation, ce don à la ville d'Amiens et, dans les années suivantes, il crée, toujours aux mêmes fins, de nouvelles primes en faveur des villes de Rouen, Dieppe, Boulogne-sur-Mer, Reims, Rethel et encore de l'arrondissement d'Abbeville.

Dans ses dispositions testamentaires, il veut que cent cinquante mille francs soient prélevés sur sa succession et distribués également entre les quinze villes de France ayant le plus d'ouvrières pauvres, pour qu'il soit donné. annuellement et à perpétuité, une prime de cinq cents francs au moins à celles de ces ouvrières qui se seront distinguées par leur travail et leur conduite. Il fonde aussi un ouvroir.

A quoi tendaient toutes ces institutions, sinon à l'anoblissement de l'ouvrier par le travail, de la femme par la vertu, à la régénération des familles, bases de la société.

Sur un autre point encore, véritable précurseur, il se prononçait dans sa profession de foi du 10 mars 1848 pour ce qu'il appelait : *la Caisse de Vétérance ouvrière*, projet qui, sous un autre vocable, est actuellement inscrit à l'ordre du jour de nos Assemblées législatives. « Assurez », y disait-il, « le sort des vieux travailleurs. En organisant « le travail, votez un premier fonds de retraite qui s'aug- « mentera progressivement par une légère retenue sur « les salaires. Que l'ouvrier donne pour assurer le repos « de sa vieillesse le quart de ce qu'il dépense en eau-de- « vie et il n'ira plus mourir à l'hôpital ! » Boucher de Perthes était donc bien un noble cœur et c'est à juste titre qu'il a été surnommé : le Monthyon Abbevillois.

J'ai prononcé le mot de profession de foi. La sienne ne fut pas sanctionnée par la majorité des électeurs. Je n'ai pas à en rechercher les causes, peut-être aujourd'hui, à raison de l'éloignement de cette époque, difficilement appréciables. Boucher de Perthes n'a plus, que je sache, manifesté depuis le désir de jouer un rôle politique et tout ce que nous connaissons de sa vie m'autorise à dire, qu'en sollicitant cette fois les suffrages populaires, son

but était bien moins la satisfaction d'une ambition personnelle que l'espoir de faire jaillir, à la tribune de l'Assemblée Nationale, au souffle ardent de sa parole, les idées qu'il a soutenues et répandues par sa plume.

Au nombre de celles-ci, je signalerai encore ses encouragements aux Expositions universelles où il voyait un puissant stimulant pour le commerce et l'industrie. En attendant qu'on réalisât sa proposition sur la place de la Concorde à Paris, il en fit, dans un cadre beaucoup plus restreint, organiser une à Abbeville, en 1833, des produits de l'industrie du département de la Somme. Mais, lors de la première grande Exposition de Londres, qui inaugura l'ère de ces grandioses assises du travail, il fut rappelé qu'il en avait été le promoteur, réparation bien due à celui qu'on avait — comme il le rapporte lui-même, — traité, à l'occasion de son initiative, de rêveur paradoxal.

Je n'ai pas la présomption de composer, en quelques instants, la biographie d'un homme d'une aussi grande valeur intellectuelle et morale. Il eût fallu un livre tout entier et puis ce livre existe et il a été fait d'une façon magistrale par un écrivain de cette ville, dont les publications, aussi nombreuses que variées, attestent la profonde érudition.

J'ai dû me contenter d'une esquisse à laquelle suppléeront vos souvenirs personnels.

En résumé, doué d'un coup d'œil d'observation très sûr, Boucher de Perthes a ouvert une voie toute nouvelle à la science. Economiste et moraliste, il a eu l'intuition des conditions de la société moderne. Il a multiplié ses œuvres au fur et à mesure qu'il approchait du terme fatal, studieusement retiré dans ce cabinet, annexe de sa vaste demeure où ses meubles préférés, son bureau, son écritoire, tout est là comme au jour où il les a quittés, où tout est rempli du souvenir de cet homme affable et hospitalier, exerçant sur ses visiteurs la séduction d'un esprit ouvert sur toutes choses. Il fut, avant tout, un travailleur infatigable. Son effigie funéraire, où la plume tombe de sa main défaillante, est bien l'image de

cette vie toute de dévouement à la science et à l'humanité.

Sur le socle de la statue qui se dresse devant nous sont gravés ces mots : « A Boucher de Crèvecœur de Perthes la ville d'Abbeville et la Société d'Emulation reconnaissantes. »

Il me reste à préciser le sens de cette dédicace.

En outre de ses prix de vertu, notre éminent compatriote a légué à notre ville son hôtel, magnifique construction du XVIIIe siècle, et toutes les collections qu'il renferme. On y admire des meubles anciens de tous les styles, de superbes pièces de céramique, quelques très bons tableaux, des émaux, des bas-reliefs, de ces bahuts picards dont les panneaux ont été si bien fouillés par le ciseau de nos artistes locaux, enfin tous les instruments de l'âge de pierre, classés avec tant de compétence par M. d'Ault-Dumesnil.

Ce fut aussi, sur la proposition de Boucher de Perthes, que la Société d'Emulation créa, en 1826, un autre musée, celui d'Abbeville et du Ponthieu, dont les richesses, sans cesse accrues, imposeront bientôt l'agrandissement de l'édifice qui les renferme.

Je n'ai plus que quelques mots à dire au nom de la Société d'Emulation et on me pardonnera de parler ainsi : *pro domo*, mais il y a pour moi une impérieuse obligation de rappeler ce que Boucher de Perthes fut pour elle.

Il l'avait vue naître dans la réunion des amis de son père, mais un certain nombre d'années après, à son retour à Abbeville, il ne la reconnut pas tant les vides étaient grands parmi ses membres que la mort avait fauchés ou que les circonstances avaient disséminés. Elle n'existait presque plus que de nom. Il entreprit de la reconstituer et, de fait, il la raviva, lui imprima un nouvel essor. On lui doit donc, sinon sa naissance, du moins sa seconde vie. Son action y fut prépondérante et ses communications incessantes. Pendant trente-cinq ans, il occupa le fauteuil présidentiel faisant profiter ses collègues de ses relations — dont justifie sa volumineuse

correspondance — avec les plus illustres personnalités de son temps dans la science et la littérature. Il jeta sur elle un éclat dont elle s'enorgueillit encore aujourd'hui.

On aime à penser que c'est dans un pavillon de son hôtel, qu'elle tient ses séances, qu'elle a sa bibliothèque, ses archives. C'est à sa libéralité testamentaire qu'elle doit ce centre de réunion si bien approprié à ses travaux et sur lequel il lui semble que plane toujours le génie protecteur de son ancien Président.

Ce fut le 2 août 1868, que Boucher de Perthes s'éteignit sans souffrance! Sa mort eût peut-être fait retomber notre Société dans l'assoupissement dont il l'avait tirée s'il n'avait eu pour successeur le grand historiographe de ce pays, dont la longue vie, qui sera trop courte encore pour la science et ses amis, a été employée à la décrire, à la faire connaître dans toutes les parties intéressantes: j'ai nommé M. Prarond.

Grâce à lui et à d'autres, dont je ne voudrais pas offenser la modestie, cette Société, qui compte encore dans ses rangs où ils continuent dignement les traditions de famille, un neveu et un petit-neveu de Boucher de Perthes, a pu célébrer son centenaire le 11 juillet 1897. Elle se devait à elle-même de consacrer, par un monument durable, la mémoire de celui dans lequel elle s'était si longtemps personnifiée.

C'est donc dans son sein qu'a germé l'idée première de cette statue, initiative à laquelle il a été répondu avec le plus vif empressement par M. le Maire Bignon et par la municipalité de cette ville, par l'anthropologiste bien connu qu'est M. Thieulen, fervent admirateur de Boucher de Perthes dont il s'honore d'être l'élève, et par un très grand nombre de villes et de sociétés savantes. Or, de ces villes, bénéficiaires des libéralités philanthropiques de Boucher de Perthes, de ces sociétés, nous voyons ici les nombreux et distingués représentants, venant acquitter une dette de reconnaissance.

Cette statue, qui identifie si bien le paléontologiste avec le constant objet de ses recherches, est d'un sculpteur d'un talent éprouvé, d'un artiste abbevillois qui a

déjà, dans le cimetière de notre ville, immortalisé les traits d'une autre grande célébrité locale : l'amiral Courbet. A lui toutes nos félicitations.

C'est de ce monument, élevé sur cette place, grâce au don d'un généreux anonyme et à de nombreuses souscriptions, que la Société d'Emulation fait remise à la Ville d'Abbeville, en la remerciant du concours si efficace qu'elle lui a prêté pour rendre à celui qui était devenu son fils adoptif un éclatant hommage.

Honneur et reconnaissance à Jacques Boucher de Perthes, le généreux donateur, le second fondateur de la Société d'Emulation, l'insigne bienfaiteur de la famille ouvrière.

Discours de M. le docteur Manouvrier.

Mesdames,
Messieurs,

Si la plus ancienne des Sociétés d'Anthropologie eût été fondée vingt ans plus tôt, peut-être la trop longue période pendant laquelle demeura méconnue l'œuvre anthropologique de Boucher de Perthes eût été abrégée d'autant.

Mais ce fut le mérite du grand investigateur de partir trop tôt pour être immédiatement suivi. C'est précisément la longue durée de sa solitude scientifique qui, de ce mérite, fait une gloire et met cette gloire à l'abri de toute contestation.

Toujours est-il que la Société d'Anthropologie de Paris ne peut se flatter d'avoir aidé Boucher de Perthes au moment difficile, puisqu'à ce moment elle n'existait pas encore. C'est elle qui, au contraire, dans ses premières années surtout, profita du travail de Boucher de Perthes.

Son fondateur, Broca, sut bien le reconnaître lorsque, dans son premier rapport décennal, en 1869, il exposa les causes du succès obtenu.

« Elle en est redevable aussi, disait-il, aux circons-

tances qui ont précédé et accompagné sa fondation. Elle est venue à son heure, au moment où l'archéologie préhistorique, remontant jusqu'à l'époque de la pierre taillée, allait se mettre en continuité avec la paléontologie et où la démonstration prochaine de l'antiquité de l'homme allait livrer un champ immense aux investigations anthropologiques... »

Broca désignait ainsi Boucher de Perthes à la reconnaissance de la Société d'Anthropologie. Et s'il citait comme autre circonstance analogue l'apparition récente du livre de Darwin sur l'origine des espèces, ce dut être une grande satisfaction pour lui de pouvoir mentionner au même titre l'œuvre d'un savant français, de celui que célèbre aujourd'hui avec une légitime fierté la cité d'Abbeville.

C'est du reste dans cette séance solennelle où Broca lut son rapport décennal que fut aussi prononcé, il y a quarante ans, par le docteur Dally, un éloquent éloge de Boucher de Perthes. Les deux discours se trouvaient, certes, heureusement réunis.

Ainsi donc, aux services directement rendus à la science par les propres découvertes de Boucher de Perthes, il convient d'ajouter une influence indirecte : celle qu'exercèrent ces découvertes sur le développement des premiers centres d'études systématiquement anthropologiques.

La Société d'Anthropologie en profita d'autant plus que le savant abbevillois lui apporta sa collaboration et qu'elle ne mit aucun retard à s'occuper des grands faits qu'il continuait encore à mettre en lumière.

Dès le 3 novembre 1859, à peine organisée, elle examinait, discutait, commentait les découvertes d'Abbeville qui trouvèrent là immédiatement, dans les éminents témoignages de Georges Pouchet, d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de Broca et d'autres encore, une nouvelle consécration.

Boucher de Perthes se mit en rapport aussitôt avec la société naissante où il trouvait un milieu si favorable à ses idées personnelles. Ce fut à lui, en même temps qu'à

l'anatomiste Serres, promoteur de l'enseignement de l'anthropologie, que fut conféré pour la première fois le titre de membre honoraire. Et c'est ainsi que la Société d'Anthropologie de Paris peut s'enorgueillir de compter parmi les siens l'illustre membre de la société d'Emulation d'Abbeville, le noble et bienfaisant chercheur dont l'œuvre figure glorieusement en tête de la science anthropologique.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'associer à l'hommage de la Société d'Anthropologie, celui du laboratoire de Broca et, je crois pouvoir le dire, de tous les laboratoires d'anthropologie. C'est là que sont étudiés les débris squelettiques de nos lointains ancêtres. De là aussi doit venir en ce jour, un témoignage d'admiration et de reconnaissance à l'adresse de celui qui chercha, avec tant d'ardeur, ces restes si précieux pour la science et qui les chercha le premier.

Discours de M. le docteur Capitan.

Mesdames,
Messieurs,

Lorsqu'une grande découverte a modifié profondément l'ensemble des connaissances humaines sur un point spécial, l'esprit humain s'adapte si facilement à ces idées nouvelles, qu'après peu d'années, il lui devient fort difficile de se remémorer le stade où il était avant cette transformation.

C'est précisément ce qui arrive actuellement pour la préhistoire. Tout ce qui touche à l'histoire de l'origine de l'homme est aujourd'hui de connaissance vulgaire. Il y a quelque cinquante ans, c'était chose fort mal connue, pour ne pas dire totalement inconnue, en dehors de quelques spécialistes et, bien plus, déclarée par les docteurs : science incognoscible. On conçoit donc que le novateur, cherchant à porter la torche dans cette obscurité, ne pouvait être considéré autrement que comme un

insensé, animé des pires idées subversives des saines doctrines.

Tel fut Boucher de Perthes, et c'est pour cela que l'Ecole d'Anthropologie de Paris, où les traditions de la pensée libre et indépendante sont restées si vivaces, m'a chargé aujourd'hui d'apporter son hommage au maître que nous célébrons ici et dont l'image, vous le voyez, a une si haute signification.

Or, chose singulière, c'est en partant précisément de la donnée biblique du déluge dont Boucher de Perthes voyait les traces dans les alluvions sableuses de la vallée de la Somme, qu'il eut l'idée toute théorique et philosophique d'y rechercher les ossements et les armes ou outils des premiers hommes.

Cette idée s'était présentée à l'esprit de Boucher de Perthes, comme il l'a écrit, dès 1826 : « un soir d'été, à Abbeville, à l'extrémité du faubourg de Saint-Gilles, en examinant une carrière de sable à droite de la grande route. »

C'était là tout simplement un éclair de génie. Cet éclair ne fut heureusement pas fugace ; il porta un tel ébranlement dans son esprit que, dès lors, il creusa cette idée et chercha, par tous les moyens, à en démontrer le bien fondé.

Il l'exposa très nettement dans son volumineux ouvrage en cinq volumes, paru en 1838 et intitulé : *La Création. Essai sur l'Origine et la Progression des Êtres.* En même temps, il cherchait dans les dépôts diluviens... Mais que chercher ? Ces outils et ces armes des premiers hommes, quels pouvaient-ils bien être ? Très différents, certes, le pensait avec juste raison Boucher de Perthes, de la hâche polie et de la pointe de flèche barbelée dont se servaient les seuls hommes primitifs alors connus : les hommes de la période préhistorique relativement récente : l'époque néolithique.

Alors que ramasser ?

Voyez-vous la perplexité du grand chercheur devant les monceaux de cailloux des carrières, aux environs d'Abbeville.

Ecoutez-le : « Alors je me suis demandé : Ceci est-il encore hasard et caprice de l'élément ? L'homme a-t-il posé la main sur cette pierre ? ou bien cette pierre existait-elle avant que l'homme n'eut paru sur la terre ? Bref cet éclat, cette fissure, ce simulacre d'une forme est-il ou n'est-il pas un travail humain ? » (*Antiquités Celtiques et Antédiluviennes*, 1er volume, 1847, p. 11.)

Et dans le second volume du même ouvrage (p. 36), Boucher de Perthes dit encore : « Aucun des silex que je voyais ne présentait la moindre trace de travail, les uns étaient encore sous leur écorce, les autres étaient roulés ou frottés. De loin en loin on en apercevait un brisé, mais sans nulle apparence d'œuvre. Ceci avait lieu en 1826. Des années se passèrent et je visitai nombre de gisements sans rien trouver. Enfin, un jour, dans un banc, dit de l'Hôpital, situé près de ma maison, je crus reconnaître sur un silex d'environ 12 centimètres de long, que deux éclats avaient été enlevés. Je le soumis à l'examen de plusieurs archéologues. Pas un seul ne voulut y voir autre chose qu'un caillou écorné et qui ne présentait d'accident que le coup de pioche du terrassier qui l'avait extrait de la carrière. En vain, je prouvai que la cassure était ancienne et le terrain vierge. On le reconnaissait comme moi, mais on niait le travail... Ma conviction ne fut pas ébranlée. Je continuai mes recherches... »

En 1832, Boucher de Perthes avait recueilli une pierre typique provenant de Thuison à laquelle deux encore s'ajoutèrent avant 1840. Ces pierres étaient en effet des haches acheuléennes (comme on les dénomme actuellement) portant les traces absolument indiscutables du travail humain (ainsi d'ailleurs que l'on peut s'en rendre compte encore, en les examinant dans la première vitrine de la grande salle du paléolithique au Musée de Saint-Germain).

Boucher de Perthes avait donc vu juste. La démonstration était certaine... pour lui. Mais il lui fallait plus encore. Il continua ses recherches patientes, régulières, tenaces, éclairées de la lueur de sa haute intelligence

et ce ne fut qu'après plusieurs années, alors que ses collections s'étaient enrichies de nombreux exemplaires, qu'il éleva la voix et cria la vérité dans son premier volume des *Antiquités Celtiques et Antédiluviennes*, imprimé en 1847, mais paru seulement en 1849, et dans de nombreuses communications aux Académies et aux Sociétés savantes... Mais hélas ! ce fut : *vox clamantis in deserto.*

En butte aux négations systématiques et venues de très haut, à l'indifférence des savants, dont bien peu venaient voir ses collections, aux plaisanteries écœurantes d'un public incompétent et hostile, Boucher de Perthes tint bon, avec cette admirable ténacité qui savait se manifester, grandement aidée par une plume alerte, écrivant en un style vibrant, précis, relatant d'innombrables observations, profondément convaincu, que l'on peut admirer dans le 2e volume des *Antiquités celtiques et antédiluviennes* paru en 1857.

Vous savez les péripéties de la lutte, la lenteur du triomphe qui arriva enfin alors qu'en septembre 1859 Prestwich, le grand géologue anglais, présentait à la Société Royale de Londres les conclusions suivantes touchant les recherches de Boucher de Perthes : Les instruments en silex sont l'œuvre des hommes. Ils ont été trouvés dans des terrains vierges. Ils étaient joints à des débris de races éteintes. Cette période était une des dernières des temps géologiques et antérieure au temps où la surface de la terre a reçu sa configuration actuelle.

Peu après, très solennellement, devant l'Association Britannique, l'éminent maître Sir Ch. Lyell confirmait de sa haute autorité tout ce qu'avait avancé Prestwich.

En France, à l'Académie des Sciences, le 3 octobre 1859, le distingué paléontologiste M. Gaudry, de son côté, acceptant entièrement les dires de Boucher de Perthes, affirmait que nos pères ont été contemporains *du rhinocéros tichorinos*, de *l'hippopotamus major*, de *l'élephas primigenius*, du *cervus somonensis*, d'une grande espèce de *bos* détruite aujourd'hui, tous animaux d'ailleurs complètement disparus actuellement.

Au mois de novembre de cette même année, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, président de la Société d'Anthropologie de Paris, exposait à cette Société les découvertes de Boucher de Perthes et y donnait son entière adhésion.

C'était le triomphe de l'idée rayonnante, appuyée sur des preuves matérielles, nettes, précises, indiscutables, qu'elle avait su faire jaillir du vieux sol fossile.

Ainsi donc, l'homme avait vécu durant une longue période antédiluvienne (disait Boucher de Perthes; nous disons aujourd'hui paléolithique). Il avait une industrie dont les traces rudimentaires, mais indiscutables, étaient ensevelies en grand nombre dans les sablières d'Abbeville et d'Amiens, au milieu des ossements des éléphants, des rhinocéros et des hippopotames, leurs contemporains.

L'antiquité de l'espèce humaine se trouvait du coup établie et démontrée prodigieusement reculée.

Tout était nouveau dans ce lumineux exposé de Boucher de Perthes. C'était un très vaste champ d'études brusquement ouvert aux investigations des savants ; c'était le recul très loin de l'incognoscible touchant les origines humaines.

Telle fut dans sa conception philosophique générale, l'œuvre de Boucher de Perthes. Elle lui assigne dans la pléiade des savants illustres, des philosophes et des novateurs la place de premier ordre que lui avaient donnée depuis longtemps les hommes de science et dont la cérémonie actuelle sera la consécration définitive.

Discours de M. Baudon.

Mesdames,
Messieurs,

Personne ne s'étonnera que la Société Préhistorique de France ait voulu apporter un juste tribut d'hommage et d'admiration à celui qu'elle peut considérer comme son plus ancien fondateur.

Ainsi que Boucher de Perthes, avec une curiosité sans cesse en éveil, par des recherches et des fouilles méthodiques qu'ils multiplient sur tous les points de la France et à l'étranger, nos membres s'appliquent à jeter toujours plus de lumière sur cette science encore obscure, mais si pleine d'intérêt, qu'on appelle la Préhistoire.

Boucher de Perthes fut un des premiers préhistoriens. Bien que deux Abbevillois, Casimir Picard et Laurent-Joseph Traullé, Procureur du Roi et correspondant de l'Institut de France, aient recueilli, dès 1820, quelques outils de l'âge de la pierre polie, nul, avant lui, n'avait surpris dans les alluvions les restes de l'industrie que, par son génie intuitif, avec une persévérante opiniâtreté, malgré les sarcasmes et les négations de savants qu'on considérait à cette époque comme les grands maîtres de la science, il attribua aux premiers hommes.

Jacques Boucher de Crévecœur de Perthes, né à Rhétel le 10 septembre 1788, était issu d'une très vieille famille qui le rattachait par ses alliances, dit un de ses historiographes, M. Buteux, « à l'héroïne qui sauva la France en 1429. »

Il entra, comme surnuméraire, en 1802, dans les bureaux de son père, directeur des douanes à Abbeville. Il revint, au même titre, en 1825, dans cette ville qu'il ne quitta plus et où il mourut, en 1868, à l'âge de 80 ans.

Je ne m'appesantirai pas sur les ouvrages qu'il publia : des contes, des comédies, des œuvres dramatiques et des tragédies. Je pourrais, peut-être, avec plus de compétence, comme homme politique et comme médecin, dire quelques mots de certains de ses livres : « De la Femme dans l'Etat social ; De la Génération spontanée ; Rien ne naît, rien ne meurt ; De ses discours aux ouvriers ; sur la Probité, sur le Courage, la Bravoure, le Courage Civil, sur la Misère, cette question de toujours ; sur l'Obéissance à la Loi, sur le Travail et la Rémunération de la Femme. » Je ne les cite que pour montrer de quel esprit éclectique était doué Boucher de Perthes qui savait embrasser les sujets les plus divers et les problèmes sociaux les plus

difficiles qui attendent encore aujourd'hui leur solution. Il ne m'appartient pas davantage de parler de l'homme privé, bon et généreux, dont les dons et les créations révèlent des sentiments de bienveillance et d'humanité qui suffiraient à rendre son souvenir ineffaçable dans le cœur des habitants d'Abbeville.

Je ne suis ici que pour parler de l'homme de science, du chercheur passionné qui donna toutes ses collections à la ville d'Abbeville et au musée de Saint-Germain, et qui mit le comble à sa gloire en travaillant avec acharnement, depuis 1831 jusqu'à sa mort, à prouver que l'homme était contemporain des grands mammifères et qu'il vivait au milieu d'eux, dès la fin de l'époque tertiaire, ou tout au moins, dès le début des temps quaternaires.

C'est dans son ouvrage sur les *Antiquités Celtiques et Antédiluviennes* qu'il publia toutes ses recherches, toutes ses trouvailles, les tribulations qu'il endura et les sarcasmes dont il fut abreuvé, jusqu'au moment où, triomphant, il put recueillir la seule récompense qu'il ait ambitionnée, la seule que recherchent les hommes de sa valeur et de son caractère, celle de voir enfin, reconnue, la vérité à laquelle il attacha son nom et pour laquelle il sacrifia les efforts de toute sa vie.

Dans ces volumes auxquels il faudrait emprunter tant de citations, quel amour il montre pour cette science que tant de gens essayent encore de ridiculiser, même aujourd'hui.

« Il est difficile, dit-il, dans son aperçu général, qu'on s'intéresse à des tessons d'argile ou à des silex à peine ébauchés. Pourtant, cette ébauche est-elle sans importance ! et quand cet homme, ce sauvage ramassa une pierre pour lui donner une forme utile à ses besoins ou à sa défense, n'a-t-il pas ouvert la voie à tous les sculpteurs et architectes à venir. Cet essai, quelque grossier qu'il soit, n'est pas à dédaigner et cet ouvrier des temps primitifs fut à la fois le premier artiste et le premier industriel. »

Et quelle prudence il mit dans ses recherches ! mais

aussi avec quel enthousiasme il travailla à cette étude des pierres qui devait mener à des découvertes si importantes et lever une partie du voile qui couvre l'homme primitif et les premiers temps de la population de la terre.

Que de journées il a passées, courbé sur ces bancs de sable et d'argile devenus pour lui « l'arcane de la science et sa terre de promission ».

Que de millions de silex n'a-t-il pas remués ou fait remuer par ses élèves, les ouvriers qu'il éduqua, qu'il forma et qu'il parvint à rendre aussi habiles que lui.

Toute sa science, Boucher de Perthes la puisa dans ses fouilles.

Heureusement fortuné, il fit exécuter des recherches archéologiques et géologiques sur une grande échelle : le nombre de bancs de terrains qu'il étudia dans la Somme, la Seine et la Seine-Inférieure fut considérable. C'est dans ces fouilles, surveillées par lui avec l'attention la plus scrupuleuse, qu'il découvrit ces outils, ces instruments, ces armes au milieu des restes d'éléphants, de rhinocéros, qu'il acquit la conviction que l'homme vivait simultanément avec ces grands mammifères.

Il était convaincu, mais il fallait faire partager cette conviction.

C'est là que devaient l'attendre tous les déboires qui l'auraient découragé s'il n'avait eu le caractère fermement trompé. Jamais il ne se laissa ébranler par les sourires d'incrédulité qui l'accueillirent, par le peu d'aide qu'il rencontra, même parmi ses amis.

Ce fut à la fin de 1838 qu'il soumit ses premières haches diluviennes. Ce fut en 1839 qu'il en porta à Paris et qu'il les communiqua à quelques membres de l'Institut.

Les maîtres de la science le dédaignèrent. Non seulement, dit-il, ils ne voulurent pas se prononcer, mais ils ne voulurent pas voir. C'est en vain qu'il réclama l'exploration attentive et impartiale d'un terrain diluvien et ossifère. La science avait dit : « Il n'y a pas d'homme fossile, donc il ne peut pas y avoir d'ouvrages humains de l'époque des mammifères fossiles. »

Boucher de Perthes ne se rebuta pas ; il continua ses recherches et, vers la fin de 1840, il soumit de nouveau à l'examen de l'Institut une vingtaine de silex sur lesquels on ne put nier l'intervention d'une main humaine.

Quelques-uns ne doutèrent plus, entr'autres Brongniard, son ami, mais le nombre en fut restreint.

« Beaucoup d'hommes pratiques dédaignèrent de voir : ils en avaient peur, dit Boucher de Perthes ; ils craignirent de se rendre complices de ce qu'ils appelaient une hérésie, presque une mystification ; ils ne soupçonnaient pas sa bonne foi, mais ils doutaient de son bon sens. »

En 1846, il commença la publication de son livre sur les *Antiquités Antédiluviennes* qui parut d'abord sous ce titre : *De l'Industrie Primitive.* Il crut que cet ouvrage dissiperait tous les doutes ; ce fut le contraire.

En 1837, on avait accueilli la théorie sans trop de difficultés ; quand, par suite de ses découvertes, ces théories se réalisèrent et que chacun put les vérifier, on n'y voulut plus croire.

« On m'opposa, dit Boucher de Perthes, un obstacle plus grand que l'objection, que la critique, que la satire, que la persécution même : le dédain. On ne discuta plus le fait ; on ne prit même plus la peine de le nier ; on l'oublia. »

Cet oubli ne fut pas de longue durée.

On nia d'abord la nature géologique du terrain sur lequel Boucher de Perthes avait opéré. Les silex qu'il avait recueillis venaient de la surface, lui dit-on. Ces discussions, si ridicules qu'elles étaient, firent du bruit ; elles attirèrent à Abbeville des savants étrangers, Falconer, Prestwich, John Evans qui, après avoir vu, après avoir fouillé, devinrent, eux aussi, des convaincus.

Le chef de l'école géologique d'Angleterre, sir Charles Lyell, vint lui-même à Amiens et à Abbeville le 26 août 1859. Il reconnut l'ancienneté géologique des bancs, leur état vierge, la présence de l'éléphant fossile et des silex taillés.

En septembre 1859, après avoir découvert des gise-

ments analogues en Angleterre, Prestwich lut à la Société Royale un rapport dans lequel il affirme que les instruments en silex sont l'œuvre des hommes ;

Qu'ils ont été trouvés dans des terrains vierges ;

Qu'ils étaient joints à des débris de races éteintes ;

Que cette période était une des dernières des temps géologiques et antérieure au temps où la surface de la terre avait reçu sa configuration actuelle.

La cause était gagnée en Angleterre ; elle le fut bientôt en France.

C'est vers la même époque, le 7 et le 9 août, que Gaudry a extrait lui-même, à Abbeville, neuf haches de la roche où elles étaient engagées avec des ossements fossiles, et ce fut le 3 octobre de la même année qu'il déclara à l'Académie des Sciences que nos pères avaient été contemporains du rhinocéros tichorinus, de l'hippopotamus major, de l'élephas primigenius dont les espèces étaient éteintes, et que le terrain diluvien avait été formé après l'apparition de l'homme.

Pouchet, de Rouen ; le docteur Rigollot, d'Amiens, avant lui ; de Saulcy, de Vibraye, Hébert, tous ceux qui s'étaient montrés incrédules, eurent les yeux dessillés.

Le 5 avril 1860, de Quatrefages vint à Abbeville ; il fut fixé. Lartet, quelques jours après, fit la même vérification.

Boucher de Perthes avait gagné son procès.

Mais l'homme fossile n'avait pas toujours été rencontré !

Enfin, le moment attendu depuis plus de vingt années par Boucher de Perthes arriva. Le 28 mars 1863, il recueillit le fruit de ses longues recherches : la fâmeuse mâchoire du Moulin Quignon fut découverte ! L'exhumation de l'homme fossile, prévue par lui dès 1837, fut réalisée !

Tout n'était pas encore fini, cependant. Votre éminent compatriote n'était pas arrivé à la fin de ses tribulations. On invoqua contre cette mâchoire la supercherie des ouvriers.

Et, chose curieuse, ce fut en Angleterre qu'on fit

contre cette découverte la campagne la plus violente.

Le peuple, la voix du peuple se fit entendre.

« L'homme fossile, s'écrie Boucher de Perthes dans son ouvrage, convaincu de philosophisme, soupçonné d'athéisme et tendant ainsi à ébranler l'édifice social, eût à la fois contre lui l'Angleterre politique et l'Angleterre religieuse. »

L'orage fit du bruit ; une grande décision fut prise. Une conférence eut lieu à Paris, composée de membres de l'Institut et des Sociétés royale et géologique de Londres.

L'entente cordiale se fit. La discussion commencée à Paris fut close à Abbeville par une paix honorable pour tous, qui, dit Boucher de Perthes, « fut la gloire pour moi ».

« Oui, s'exclame-t-il, ce fut le plus beau jour de ma vie, celui où j'ai vu chez moi, unis par une confraternité de savoir et de talent, les hommes qui, en étendant le cercle de leurs connaissances utiles, ont rendu de si grands services à leurs pays et à l'humanité ! »

La mâchoire humaine du Moulin Quignon fut reconnue authentique ; et, dans son rapport à l'Académie des Sciences, le 18 mai 1863, Milne Edwards déclara qu'il ne pouvait plus y avoir de doute sur l'homme contemporain de l'époque quaternaire.

La ville d'Abbeville, grâce à Boucher de Perthes, grâce à cette conférence de savants, devint le berceau de la science préhistorique.

Cette gloire rejaillit aussi sur la Société d'Emulation d'Abbeville dont Boucher de Perthes fut le président pendant presque toute sa vie et qui a l'initiative d'élever cette statue à l'un des fondateurs de la préhistoire en France.

Nous devons nous féliciter, nous autres préhistoriens, qu'on rende un public hommage à nos maîtres, à des hommes comme Broca, créateur de l'anthropologie de France, dont la statue se dresse près de l'école de médecine ; à celui qui, professeur à la même école, par sa classification méthodique, mit un peu d'ordre dans la

science qui nous occupe ; je veux parler de Gabriel de Mortillet dont la mémoire nous est si chère et dont le monument, dû à l'initiative reconnaissante de ses amis et de ses disciples, s'élève dans le jardin des Arènes de Lutèce ; de Gabriel de Mortillet, dont les dignes fils continuent les travaux et dont l'un d'eux, Adrien de Mortillet, auteur de tant de mémoires du plus grand intérêt, est professeur également à l'Ecole d'Anthropologie et président d'honneur de la Société Préhistorique de France.

La préhistoire, par suite des découvertes de ses adeptes, est devenue une véritable science. Nous pouvons exiger, tout au moins, que les trésors qu'ils ont recueillis soient conservés et classés par des hommes compétents afin qu'ils puissent servir à l'instruction et à l'éducation de tous.

Depuis Boucher de Perthes, cette science a fait des progrès intéressants.

Nous demandons au gouvernement qu'il veille avec un soin jaloux sur ces monuments de nos ancêtres, sur la conservation de ces anciens lieux fortifiés, de ces mégalithes et de ces grottes dans lesquelles on a retrouvé, outre l'outillage en pierre et en os dont ils se servaient, les premiers spécimens de l'art, sculptés, gravés et peints sur leurs parois et sur les os, l'ivoire, le schiste et le calcaire. Ces œuvres qui témoignent déjà d'une éducation artistique du plus haut intérêt, nous demandons qu'on les garde précieusement.

Nous voulons plus : nous réclamons qu'on enseigne la préhistoire, non pas seulement dans les études supérieures, mais aussi, tout au moins en ce qui concerne ses premières notions, dans tous nos établissements d'enseignement public.

La science que nous voulons répandre n'est pas faite de mythes et de fictions ; elle nous montre la lente évolution de l'humanité ; l'évolution, à travers des milliers de siècles, de son outillage industriel et de son propre organisme, de sa valeur intellectuelle et morale sans cesse en progrès.

Elle nous donne la foi dans une humanité toujours meilleure. Cela ne vaut-il pas mieux à notre époque, que l'enseignement d'une morale déprimante dont on a bercé les hommes depuis tant de siècles.

Et c'est parce que nous envisageons une ère nouvelle, où nous aurons à faire des hommes de conscience et de volonté, que nous pensons qu'il est utile de faire connaître la longue histoire de l'humanité, ses débuts et les étapes que si longtemps elle a parcourues avant d'arriver à cet état de civilisation, si puissant au point de vue industriel, mais si embryonnaire encore au point de vue moral et social.

Les palethnologues, qui sont aussi tant soit peu de philosophes, ne sauraient assez témoigner d'admiration envers des hommes qui, comme Boucher de Perthes, ont été par leurs travaux, par leurs études et par leur jugement si utiles à leurs pays.

Nous sommes profondément reconnaissants envers la Société d'Emulation d'Abbeville et envers sa Municipalité qui ont voulu rendre un public hommage à leur immortel compatriote et à la science préhistorique.

C'est elle que nous fêtons également en inaugurant le monument consacré à la gloire de son initiateur qui fut l'un de ses maîtres les plus dévoués et qui reste le plus vénéré.

Discours de M. Guerlin.

Messieurs,

Parmi les villes qui pouvaient être plus particulièrement désignées pour prendre part à cette inauguration, celle d'Amiens se trouvait, ce me semble, qualifiée d'une façon toute spéciale.

N'est-ce pas, en effet, sur son territoire, que celui dont vous célébrez aujourd'hui le souvenir, a accompli une part très importante de ses premières découvertes, de celles qui lui ont permis d'établir les fondements de la

science nouvelle dont il s'était fait le champion, je veux dire l'archéologie préhistorique ; et la gloire que Boucher de Perthes recueillit de ces découvertes, n'a-t-elle pas quelque peu rejailli sur le vieux nom de notre Saint-Acheul, déjà célèbre dans l'antiquité à d'autres égards.

Vous avez donc pensé, Messieurs, que les Amiénois seraient heureux de participer à la solennité de ce jour et vous avez eu raison.

Vous vous êtes dit aussi que la Société des Antiquaires de Picardie, qui est plus particulièrement la gardienne du trésor des souvenirs de notre cité, tiendrait à honneur d'accompagner sa doyenne, la Société d'Emulation d'Abbeville, au pied de ce monument et, sur ce point encore, vous ne vous êtes pas trompés.

Mes collègues, sensibles à cette délicate attention, m'ont fait l'honneur de me désigner pour déposer en leur nom devant l'image de celui qui fut membre de notre Société, en même temps qu'il présidait la vôtre, l'hommage respectueux de leur pieux souvenir.

Mais ce n'est pas seulement comme archéologue que Boucher de Perthes a droit de revivre dans la mémoire des Amiénois. Il ne s'est pas consacré exclusivement aux recherches scientifiques ; les questions économiques et l'amélioration du sort des travailleurs furent également sa constante préoccupation. Sous ce rapport aussi, il fut un précurseur !

N'en soyez point surpris, Messieurs, les sciences historiques et les sciences sociales sont unies entre elles par des liens fort étroits et quand l'étude du passé nous a révélé les épreuves supportées par nos devanciers et permis de pénétrer, en même temps, les causes de ces épreuves, nous sommes instinctivement portés à faire profiter nos contemporains de cette connaissance et à les diriger dans la voie qui doit les rendre à la fois meilleurs et plus heureux.

Cette noble cause, Boucher de Perthes l'a servie par ses écrits et par sa parole.

Rappellerai-je ses discours sur *la Charité*, sur *l'Education du Pauvre*, sur *le Travail des femmes et sa*

rémunération, et ce *Discours aux Ouvriers* qui, dès 1833, embrasse d'une vue en quelque sorte prophétique les expositions universelles dont le cycle ne devait s'ouvrir que quelque vingt ans plus tard.

Boucher de Perthes a voulu que ses actes fussent en harmonie avec ses généreuses convictions ; de là ses libéralités que j'ai d'autant moins le droit de passer sous silence qu'Amiens a bénéficié de l'une de ses fondations.

La mémoire de votre illustre concitoyen subsistera donc, Messieurs, à un double titre parmi nous : il vivra comme savant ; il vivra comme philanthrope et, dans l'avenir, les générations futures, suivant l'exemple que nous leur donnons aujourd'hui, viendront à leur tour s'incliner respectueusement devant sa statue, devant cette image si expressive, due à l'initiative de la Société d'Emulation qui, jalouse, à juste titre, de perpétuer la gloire des membres qui l'ont illustrée, s'applique noblement la belle devise de la capitale du Ponthieu : « *Semper fidelis, Toujours fidèle !* »

Discours de M. Leroy

Lu par M. GENCE.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Il ne m'aurait pas paru possible qu'en un jour comme celui-ci l'hommage qui revient au grand et génial inventeur de l'anthropologie préhistorique, à Boucher de Perthes, ne fût pas rendu.

Car à côté du philanthrope éclairé et bienfaisant dont les œuvres sont multiples et qui ont laissé de celui qui les créa le vif éclat durable que reflètent toujours les grandes et nobles choses, il nous faut saluer ici le génial auteur de la préhistoire.

C'est à Boucher de Perthes, en effet, que revient l'honneur d'avoir pu, le premier, nouvel Œdipe, déchiffrant un des plus formidables problèmes qui aient

jamais hanté l'humanité, soulever un coin du voile de brume qui cachait, derrière ses plis mystérieux le passé effrayant de la race.

Lorsque celui-ci fit dans les alluvions quaternaires de votre cité, les découvertes qui ont immortalisé son nom, on accueillit alors, avec un sourire de dédain et des haussements d'épaules, cette vérité d'alors qui bouleversait bien des systèmes et battait en brèche bien des idées préconçues.

De ce jour, l'archéologie préhistorique était née et vous savez si, à l'heure actuelle, elle a tenu la promesse qu'avait faite son génial auteur, lui qui écrivait jadis ces lignes : « La vérité n'est l'œuvre de personne ; aussi « vieille que le monde, on la trouve, mais on ne l'invente « pas. Ce sont nos préjugés et notre ignorance qui nous « empêchent de la sentir, de la toucher. »

La vérité, il la trouva et personne ne contestera la puissance des découvertes modernes touchant aux origines ancestrales et à l'industrie rudimentaire de cet être qui, sur les bords du grand fleuve quaternaire, taillait grossièrement ses armes redoutables et augurait, pour l'avenir de sa race, les plus belles espérances.

Comme le dit si bien M. Thieullen, dans un hommage rendu à Boucher de Perthes à la Société d'Emulation d'Abbeville : « La nature l'avait comblé : noblesse de cœur, d'intelligence, de caractère et même noblesse de race. Par sa mère il tenait à l'une des plus grandes et des plus suaves figures qui aient jamais illustré l'histoire : Jehanne la Lorraine. » Son père était ce savant naturaliste, l'un des fondateurs de votre Société d'Emulation.

Quand de telles figures ont passé sur la scène du monde, pour me servir d'une expression récente, elles laissent après elles un lumineux sillage semblable à ces mirages radieux des oasis lointaines, où la pureté des cieux se mêle à la limpide clarté de l'onde, pour chanter dans un décor de vie intense et de beauté surhumaine, l'éternel poème de la vie.

Je salue en Boucher de Perthes, cette figure radieuse,

où le mirage du passé ancestral s'est reflété, vivant symbole de foi et de croyance raisonnée envers un dogme pressenti et tacitement accepté ; je m'incline devant cet homme, honneur de la France et de l'humanité et j'apporte à l'immortel auteur de l'Archéologie préhistorique, ce suprême et solennel hommage.

Discours de M. Newton.

On sait que M. Newton, de Londres, délégué par le Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, a pris également la parole en cette solennité. En quelques mots français, l'orateur s'est excusé de ne pas posséder suffisamment notre langue et a demandé la permission de parler en anglais afin de mieux exprimer sa pensée.

Voici la traduction de son discours anglais :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

J'ai le très grand honneur de représenter aujourd'hui, devant vous, l'Institut Royal Anthropologique de Grande Bretagne et d'Irlande et je viens en son nom apporter son salut et le tribut de son admiration au monument que, par une sorte de piété filiale, vous avez élevé à la mémoire de l'immortel Boucher de Crèvecœur de Perthes.

Il y a presque un demi-siècle que les géologues anglais visitèrent les gisements d'Abbeville, attirés par leur richesse et la renommée déjà grandissante de Boucher de Perthes.

Il me faut vous citer leurs noms, car, c'est grâce à leur appui scientifique que les découvertes de votre grand homme purent s'imposer.

C'étaient : Lord Avebury alors John Lubbock, sir

Joseph Prestwich, sir Charles Lyell, sir Godwin Austin, Flover, Myln et sir John Evans.

C'est surtout aux efforts de ce dernier pour seconder votre précurseur dans ses publications, touchant l'industrie paléolithique, que l'on doit la diffusion de ses trouvailles à travers le monde.

Grâce à sir John Evans le nom de Boucher de Perthes est connu partout où l'on parle la langue anglaise.

Il y avait, cependant, une idée du grand Abbevillois, qui n'était pas acceptée par le monde scientifique. C'était l'existence, dans le diluvium, de silex retouchés intentionnellement par la main de l'homme afin de perfectionner une forme naturelle et l'amener à une ressemblance avec quelque animal. Il s'agissait des types dénommés : Pierres-Figures.

On croit encore que, pour cette catégorie, Boucher de Perthes fût un rêveur et tels de ses fervents admirateurs, et non des moindres, affichent encore un certain scepticisme à l'égard des Pierres-Figures.

Il y a quelques années, j'ignorais ces pierres, lorsqu'un jour j'en trouvai une remarquable, que mes amis me conseillèrent d'envoyer à M. Thieullen de Paris.

Ce dernier publia une brochure qui m'apprit que le véritable initiateur des Pierres-Figures du diluvium était Boucher de Perthes.

Je me procurai les ouvrages de ce savant et travaillant sans relâche d'après ses indications, je fus assez heureux pour trouver dans un gisement d'Angleterre de nombreuses pièces.

Je fis de grands sacrifices et je ne les regrette pas, car toutes les pièces que je possède prouvent surabondamment (en voici deux typiques que je vous montre) que Boucher de Perthes avait raison et qu'il n'était pas un rêveur.

Qu'il me soit permis de remercier mes amis français de leur appui, entre autres M. Thieullen déjà nommé et M. A. L. Durdom de Paris pour sa brochure intitulée : *Une visite aux pierres figures*, de M. Newton.

Je termine en remerciant le Comité et M. le Maire de

leur aimable invitation, car elle m'a permis de venir saluer la jolie cité d'Abbeville et d'apporter mon hommage bien sincère d'admiration à l'un de ses plus glorieux enfants, dont je m'honore d'être un des plus fervents disciples.

Discours de M. Robert.

Mesdames,
Messieurs,

Au nom de la vieille capitale normande, la ville aux merveilles gothiques et aux grands souvenirs ; au nom des villes de France ici représentées et de celles qui, n'ayant pu le faire, n'en sont pas moins en un instant de cœur avec nous, parce que comme nous elles ont été appelées à recueillir les libéralités du grand philanthrope Boucher de Perthes, j'adresse à M. le Maire d'Abbeville, ainsi qu'au vénéré et distingué Président de la Société d'Emulation l'hommage de notre gratitude pour l'honneur qu'il nous ont fait en nous invitant à participer à la glorification, depuis longtemps attendue, du loyal citoyen adoptif de cette sage cité.

De tous les titres de Boucher de Perthes à l'admiration universelle, je ne veux retenir ici que les sentiments de respect et d'amour pour les humbles, qui se dégagent de ses écrits précurseurs sur les sciences sociales, dans lesquels se réflètent ses plus intimes pensées : faire le bien sous toutes les formes ; et où il pose d'inéluctables problèmes dont notre époque a tant à cœur de rechercher et de trouver la solution pacifique

Mieux encore, joignant l'exemple à la parole, par ses admirables fondations posthumes, — qui ont pour résultat moral de mettre, chaque année, en évidence et de présenter en exemple aux foules des actes de vertu, de dévouement et de sacrifice, souvent accomplis dans les conditions les plus pénibles de l'existence, par de dignes ouvrières pleines de confiance, de courage et de foi ; et

pour résultat matériel d'apporter dans leur modeste demeure le réconfort et la vie, — n'a-t-il pas fait là une grandiose application de ses doctrines humanitaires qui mérite d'être hautement proclamée ?

Puisse ce monument, que nous inaugurons aujourd'hui, élevé en témoignage de reconnaissance, susciter à celui qu'il glorifie de nobles imitateurs, désireux à leur tour d'honorer leurs propres familles en apportant au foyer des plus pauvres un peu de bonheur et de repos.

Et, ajouterai-je, n'y en eut-il qu'un seul que ce serait encore là un second et durable monument élevé dans la mémoire des hommes à celui dont nous saluons l'image vénérée, et devant laquelle s'inclineront désormais tous ceux qui ont au cœur le juste sentiment du devoir social que résume ce doux mot-consolateur : Fraternité !

M. Thieullen

dit que Boucher de Perthes a droit d'entrer au Panthéon de l'Humanité parce que ses travaux ont permis à l'homme de connaître ses origines. Puis il parle des œuvres philanthropiques de notre concitoyen, de sa bienfaisance, de son inépuisable bonté et termine en disant qu'un de ses amis l'a chargé de remettre à M. le Maire d'Abbeville une somme de cinq cents francs pour les familles nécessiteuses d'Abbeville.

Discours de M. Bignon.

Après les orateurs que vous venez d'entendre et qui ont retracé l'œuvre, les bienfaits et la carrière de notre illustre concitoyen, ma mission doit se borner à accepter et recevoir de la Société d'Emulation, au nom de la ville d'Abbeville, la statue élevée à la mémoire de Boucher de Crèvecœur de Perthes. Boucher de Perthes n'était pas né à Abbeville, mais dès sa jeunesse il y avait conquis le droit de cité ; il était donc juste que sa statue s'élevât ici, sur

une de nos places, au milieu de cette ville, dans laquelle il a vécu si longtemps et qu'il a illustrée par ses travaux.

Sa statue, que nous devons au talent de notre concitoyen M. Emmanuel Fontaine, transmettra à nos arrière-neveux les traits du savant qui a été le révélateur de la science préhistorique; elle perpétuera le souvenir du philanthrope dont les généreuses fondations se sont étendues sur plus de quinze villes de la France comme sur sa ville d'adoption; elle restera le témoignage de cette reconnaissance pour celui qui a été le vrai fondateur de nos musées municipaux.

Au nom de la ville d'Abbeville, je remercie de tout cœur les présidents et membres des Sociétés savantes, les représentants des villes d'Amiens, Rouen, Dieppe, Boulogne, Elbeuf, Lille qui sont venus assister à l'apothéose de Boucher de Perthes. Je m'incline respectueusement devant le Président d'honneur de la Société d'Emulation, M. Ernest Prarond : je salue en lui l'historiographe de notre cité, le digne successeur, l'émule de Boucher de Perthes.

Je me fais, en terminant, l'interprète des pauvres pour remercier M. Thieullen de sa générosité dont il nous a déjà donné des preuves éclatantes.

Discours de M. Halley.

Des orateurs autorisés, en un langage unanimement applaudi, ont démontré tout à l'heure l'importance des œuvres de Boucher de Perthes, la beauté de sa vie et la grandeur de ses actions philanthropiques.

Je n'ai point la sotte prétention de vouloir ajouter quelque chose à ces discours remarquables ; on les a écoutés avec émotion aujourd'hui ; on les relira demain, avec plaisir.

Mais la poésie ne devait pas rester étrangère à cette manifestation grandiose en l'honneur du littérateur émérite que fut le poète Boucher de Perthes.

Et il était opportun que l'auteur de *Constantin*, de

Persée de Macédoine, de *Frédégonde*, de *Saül*, et autres pièces en vers fut aussi chanté dans la langue des dieux, qu'illustra avantageusement ici, le regretté Millevoye, l'immortel auteur de la *Chute des Feuilles*.

D'où le projet conçu et réalisé par la *Revue Picarde et Normande*, d'organiser entre les poètes picards et normands, un concours de sonnets à la gloire de celui qui ferma les yeux, en 1868, dans cette jolie cité d'Abbeville, si chère à tous nos cœurs.

27 sonnets furent adressés à ce tournoi et 20 admis au concours définitif ; ce sont les deux poésies classées premières ex-æquo, que je me permettrai de dire au pied de cette statue, œuvre artistique de l'éminent sculpteur Fontaine.

Puissent-elles n'être pas trouvées par vous indignes de l'illustre savant auquel elles sont dédiées !

M. Halley donne alors lecture des deux poésies suivantes :

Quand l'antique déluge en inondant la terre
Ravagea notre globe au remous de ses eaux,
Dans la convulsion de l'effrayant chaos
Les flots sous leur limon engloutissaient une ère.

Ces secrets de jadis, un travailleur austère
A voulu les tirer de l'éternel repos.
Des haches de silex et quelques fragments d'os
Par lui firent revivre un passé de mystère.

Abbeville ! ô cité chère au cœur des Picards,
Onze siècles d'honneur dominent tes remparts !
Cénacle de science et berceau de la gloire.

Le sang de tes enfants cimente ton histoire,
Aussi tu vas pouvoir joindre dorénavant,
Au culte d'un héros, le culte d'un savant !

MARIUS TOURON,
à Nibas (Somme).

Des poètes picards, des poètes normands,
Sont venus en ce jour te dresser des guirlandes
De roses, de lauriers, de lis, de lilas blancs,
Qu'ils ont cueillis pour toi, dans les bois, sur les landes.

Et dans des strophes d'or, en des vers triomphants,
Ils clament tes hauts faits, joyeusement, par bandes,
Accompagnant au luth les pures voix d'enfants,
Mêlant leur chant d'amour, au parfum des lavandes.

Mais sous l'éclat ardent des rayons du soleil,
Ces fleurs perdront, hélas ! leur coloris vermeil ;
Et sous le givre blanc qui glacera la terre,

Le beau chœur d'aujourd'hui deviendra solitaire...
C'est pourquoi j'ai pensé, pour mieux te rendre honneur,
T'apporter, ô Boucher, et mon âme et mon cœur !

Louis du Bocage
(alias Fernand Halley) Rouen.

Puis M. Pillon déclame avec beaucoup de chaleur et un vif sentiment de rythme poétique la pièce suivante, dont il est l'auteur :

A Messieurs les Membres de la Société d'Émulation d'Abbeville

Sur mon luth, j'ai cherché pour toi, Boucher de Perthes,
Pour chanter ta grandeur, pour dire tes bienfaits,
D'harmonieux accords. Sous mes mains inexpertes,
Seuls, hélas ! ont jailli quelques airs imparfaits.

Qu'ils vibrent cependant. Qu'à leurs chétives flammes
Se raniment les cœurs. Que portés par ma voix,
Ils trouvent un écho dans les nombreuses âmes
Que l'amour de ton nom emplit de doux émois.

Qu'ils célèbrent d'abord la recherche profonde
Que tu fis en la terre et les secrets nouveaux

Par toi ravis au sol, et divulgués au monde
Par le bruit glorieux de tes hardis travaux.

Qu'ils célèbrent ta Muse et son œuvre féconde;
Ta prose au tour léger, tes contes pleins d'attraits,
Ton glossaire railleur où la satire abonde,
Tes héros de romans et leurs heureux portraits.

Qu'ils célèbrent bien haut le moraliste austère :
L'homme élevant la voix pour que l'humanité
Lutte contre le mal qui se nomme misère
Et qui se peut guérir par la Fraternité.

Qu'ils célèbrent surtout l'homme au cœur magnanime,
Laissant après sa mort à quinze de nos cités
De magnifiques legs, dont la clause sublime
Rend la vertu plus douce à nos déshérités.

Qu'ils célèbrent aussi le docte aréopage
Qui te prit en son sein, te fit son Président.
Tu fus de son histoire une sublime page;
Qu'en lui ton souvenir vive toujours ardent.

COMPTE RENDU

DE L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

à Melun et à Provins

Il est six heures. L'aube du 22 mai se lève sur un ciel ravagé et menaçant. Pourtant, dans le hall de la gare de Lyon se reconnaissent les membres de notre société prenant part à l'excursion annuelle. Ce sont MM. de Florival, vice-président, le B[on] de Clermont-Tonnerre, Henri Macqueron, l'abbé Crépin, Crusel,

Dieppe, Dumesnil, Gigon, Godet, des Forts, Holtzapfell, Jacquot, René Macqueron, Cte de Richoufftz, Rodière, Garçon, de Valois, de Wailly. Les fidèles sont heureux de se retrouver et les nouveaux venus sont accueillis avec la joie qui accueillera au ciel les pécheurs repentis. On se compte : dix-huit. Un joli chiffre ! Nous savons des sociétés où trois membres se présentent sans élan à l'heure du départ.

Sous la conduite de M. H. Macqueron, notre fidèle berger, nous grimpons dans des compartiments déjà envahis par une armée d'ouvriers électriciens, encombrés de fils d'acier et de boites à outils. C'est que, paraît-il, une trombe a passé la veille au soir, renversant les poteaux du télégraphe. En effet, un peu avant la station de Melun, nous voyons le long de la voie un inextricable fouillis de poteaux brisés et de fils emmêlés, tandis que dans la campagne environnante les arbres sont tordus et les moissons dévastées. Le train stoppe et laisse descendre les ouvriers. Nous constatons la fraîcheur de la température et quelques hommes prudents n'hésitent pas à corser leur habillement.

Quelques minutes plus tard nous étions à Melun.

Dans la cour de la gare des voitures nous attendent et nous mènent non loin de là aux ruines de l'abbaye du Lys. Ruines romantiques. Les arcs des ogives dépouillés de leur voûte s'élancent allégés, sveltes et fiers, à travers les frondaisons printanières. Le souvenir de St Louis parfume encore cet air. Il séjourna dans ce couvent fondé vers 1212 par Blanche de Castille. 1791 est venu et, de cette riche abbaye, subsistent seuls quelques débris du chœur et des transepts, beaux spécimens de l'art du XIIIe siècle. L'émotion

éveillée par ces vieilles pierres fécondes en souvenirs est tempérée par une pluie diluvienne, conséquence de l'orage de la veille. Elle n'empêche pas nos enthousiastes archéologues de se jeter éperdument dans les grandes herbes gonflées d'eau pour aller déterminer la date exacte, ou probable..., de la construction du chevet.

Les voitures nous ont ramenés à Melun. Elles nous déposent sur le parvis de l'église Notre-Dame. Nous passons sous son portail qui conserve quelques sculptures de la Renaissance. L'échéance encore lointaine du déjeuner nous permet de nous attarder sous les lourds arceaux romans de cet édifice fortement remanié au cours des âges. M. Rodière déchiffre une épitaphe ; quelques autres, fascinés par l'admiration impérieuse du curé, contemplent dans la sacristie une médiocre peinture de l'école de Fontainebleau.

Nous nous dirigeons maintenant vers St-Aspais. Cette église a été édifiée à l'époque de la Renaissance. Son plan est curieux. Incohérent à première vue, il est, à l'examen, d'une rassurante logique. L'architecte ne disposait que d'un espace restreint, cerné par trois rues. Sa construction, pour ne rien perdre du terrain, épouse scrupuleusement sa forme irrégulière. C'est ainsi que l'impossibilité de suivre les chemins battus impose à l'artiste un effort, et que les difficultés de la création exaltent son génie et le forcent à l'originalité, alors qu'une tache plus aisée, favorisant la paresse de son esprit, l'eut exposé aux redites, aux poncifs, aux banalités les plus usées. Ici, d'un chevet presque droit, naissent une belle nef et les collatéraux d'inégales longueurs qui l'accompagnent. L'impression est

rare et pique l'attention. Aux fenêtres du chœur de beaux vitraux représentant des scènes de l'Ancien Testament ; dans un bas-côté des entablements décorés de délicates sculptures du XVI[e] siècle nous retiennent un instant.

Le temps passé au choix des cartes postales nous conduit jusqu'à l'heure du déjeuner. C'était une occasion pour déguster la célèbre anguille de Melun : nous en avons profité.

Le café pris, nous remontons en voiture. Le ciel s'est rasséréné. La traversée de Melun est sans intérêt. Cette ville, indigente de monuments du passé, est pauvre aussi en monuments modernes. La route nous conduit sur le plateau et nous ne tardons pas à nous arrêter en face du château de Vaux, le long d'une grille supportée par des termes colossaux. Nous traversons des communs très considérables dont la contre-partie se répète de l'autre côté de l'avant-cour et nous nous trouvons devant un édifice vraiment royal, encore que modéré en ses proportions.

Il s'élève à la base d'une vaste cour d'honneur dans laquelle on accède par un pont jeté sur des douves remplies d'eau. Cette façade se présente sous l'aspect d'un bâtiment à un étage, coupé en son milieu par un avant-corps fort richement orné, et flanqué de deux ailes très importantes, puisqu'elles se composent chacune de deux parties assez dissemblables. Celles qui forment l'angle et plongent dans les fossés sont portées par des pilastres montant du sol à la naissance du toit. Les galeries et les frontons qui les surmontent, ainsi que leurs toits plus élevés que ceux du corps principal, creusent la partie centrale de cette ordonnance. La majeure partie de nos collègues, bien que

séduis par ce majestueux ensemble, ne sont pas parfaitement satisfaits.

La façade sur les jardins offre un tout autre aspect. Elle, au contraire, pyramide vers le centre occupé par un avant-corps arrondi surmonté d'une énorme coupole revêtue d'ardoises qui, elle non plus, n'a pas l'heur de plaire à tous. A tort apparemment, les hommes de l'art étant unanimes à admirer l'habileté déployée dans sa construction par l'architecte Levau. Cette coupole abrite, paraît-il (car nous n'avons pas pu visiter l'intérieur), une salle immense et magnifique montant de fond, et dont la coupole peinte par Lebrun, à l'aube de sa gloire, est supportée par de fières cariatudes dues au ciseau de Puget.

Du seuil de cette salle, la vue s'étend sur les jardins.

Leur plan est d'une parfaite simplicité, l'impression grandiose. Ce n'est, en somme, qu'une immense avenue encadrant une succession de terrasses et de parterres, ornée de bassins, peuplée d'innombrables statues, de groupes supportant soit des vasques d'où s'échappent des jets d'eau, soit des corbeilles débordantes de fleurs. Par des rampes habilement ménagées, elle aboutit à un canal sur les bords duquel se sont concentrés les efforts de Lenôtre, le créateur de cette merveille. Là, sont des grottes artificielles gardées par des dieux au faîte empanaché de bouillons d'eau ; au-delà du canal, ce sont de nouveaux bassins, d'autres grottes d'une noble architecture d'où s'épanchent en larges nappes des cascades reflétant la lointaine perspective du château ; puis, dominant cet imposant décor, un dernier bassin au milieu duquel s'épanouit une scintillante gerbe de cent jets d'eau, apogée de

cette fastueuse décoration; et, plus haut encore, sur la colline voisine mettant un point final à ce puissant ensemble, un Hercule colossal tout doré, éclatant.

Notre Président, imbu des devoirs de sa charge, monta seul témoigner à ses pieds de la présence de notre Compagnie. Tandis que la plupart d'entre nous contournaient un des bras du canal, quelques autres sous la conduite de M. Gigon, habile nautonnier, le traversaient paresseusement dans un bac. Nous regagnâmes nos voitures emplissant une dernière fois nos yeux de la majesté un peu froide de ce Versailles avant la lettre.

Nous n'avons pas parlé de Fouquet, de son faste, de sa devise, ni de ses armes souvent représentées ici. Il appartient à l'histoire et la page qu'elle lui consacre est présente à toutes les mémoires.

A quelques kilomètres de là nous nous arrêtons en plein village devant le donjon du château féodal de Blandy. Il appartint au connétable de Dunois. Ses ruines sont considérables et seraient imposantes si elles n'étaient situées sur un plateau et entourées de maisons. Nous passons par une baie pratiquée dans la muraille. Nous découvrons alors l'intérieur d'une vaste enceinte pentagonale que réconfortent cinq tours rondes d'inégale puissance : un donjon de 33 mètres de hauteur, deux grandes tours et deux petites. Ces ruines ont conservé beaucoup de leur forme primitive. Le terrain déblayé des constructions qui, sans doute, l'encombraient leur fait gagner en grandeur ce qu'elles ont perdu en intérêt de détail.

Nous pénétrons à gauche dans le donjon. Nous y trouvons une salle voûtée bien conservée et un escalier nous mène à l'étage supérieur où la même salle

se reproduit, sauf, hélas! sa voûte écroulée. Les autres tours renferment des salles analogues. La construction de cette forteresse ne doit pas être antérieure aux XIVe et XVe siècles. Au centre de la cour un tertre carré attirait notre attention. Il recouvre une grande salle du XIIe siècle en voûte d'arêtes supportée par de nombreuses colonnes. Quel était le rôle de cette salle? s'abritait-elle au rez-de-chaussée du primitif donjon roman? nous ne savons... Nous fîmes, avant de quitter Blandy, le tour extérieur de ces murs envahis par d'énormes rameaux de lierre. Nous rencontrâmes ainsi la porte d'entrée percée sous un bâtiment voûté. Certains détails de sa construction nous intriguèrent et donnèrent naissance à une de ces discussions courtoises qui sont le piment des réunions d'archéologues.

Nous traversons, à la sortie du village, un vallon au fond duquel coule la Varvanne et, en remontant sur la côte opposée, nous jouissons d'une jolie vue d'ensemble sur ces ruines émergeant de la verdure et dominant, altières, les toits des maisons groupées en désordre à leur pied.

Halte! encore une fois. Nous voici devant l'église de Champeaux. Sa façade, toute simple, est flanquée d'une belle tour dont l'étage supérieur est percé de longues fenêtres. A l'intérieur, les voûtes sexpartites de la nef reposent alternativement sur une seule colonne et sur deux plus sveltes, aux fûts détachés plantés perpendiculairement à l'axe de l'église. Cette alternance donne du charme à cet austère vaisseau. Tout l'édifice date du XIIIe siècle. Sans doute le transept, d'une moindre élévation, est antérieur à la nef. En tous cas le chœur a été la dernière partie construite. A l'exté-

rieur la disposition des toits rend ces différences d'époque très sensibles. Au-dessous des grandes fenêtres du chœur règne une galerie avec arcs trilobés sans aucune moulure ; au-dessous et en arrière de cette galerie a été ajouté un chevet carré. Des groupes remarquables : le roi David, le sacrifice d'Abraham, supportent les faisceaux qui soutiennent la voûte du transept.

Un grand nombre de belles pierres tombales sont relevées le long des murs. Les miséricordes des stalles offrent des sculptures intéressantes quoique d'un art peu avancé. Signalons aussi des vitraux sortis d'un atelier de Melun qui eut une existence éphémère.

La visite de ce monument a tiré un grand intérêt des explications substantielles de M. Lefèvre-Pontalis. Cet éminent archéologue est venu à Melun pour se joindre à notre compagnie. Il a daigné mettre à notre service son goût très sûr et aussi les ressources de son immense érudition. Il a su en particulier nous faire apprécier la grande valeur archéologique de l'église de Champeaux.

Une bise glaciale nous attendait à la sortie. Nous closons les voitures de notre mieux et nous nous emmitouflons dans nos manteaux.

De Mormant, le chemin de fer nous conduit à Longueville où nous sommes rejoints par notre excellent confrère, M. Anty. Nous sommes dix-neuf à monter dans le train qui nous dépose à 9 heures à Provins. Notre attentionné fourrier nous indique nos logements. La faim nous talonne ; aussi ne tardons-nous pas à nous retrouver à la table du dîner. Elle ne nous retient pas longtemps. La journée bien remplie a commencé tôt. Le programme du lendemain est chargé et ma-



Saint-Ayoul de Provins.

Statues du portail.

tinale l'heure du lever. Donc, ceux d'entre nous qui ne logent pas à l'hôtel de *la Boule d'Or* où nous avons diné, s'en vont sous la pluie chercher un repos mérité. Que nous réserve le ciel pour demain ?

Le samedi 23, au saut du lit, chacun, anxieux, interroge l'état du ciel. Le pavé de Provins est humide encore. Mais l'air est léger et les nuages dans leur fuite laissent entr'apercevoir des lambeaux bleus. Vite, un léger déjeuner et nous voici devant l'église Saint-Ayoul. Les trois portails de sa façade furent sculptés vers 1160. Les statues de saints qu'ils abritent sont proches parentes des statues de Chartres. Le tympan central, affreusement martelé, est méconnaissable. La nef est du XIIIe siècle. Elle est accompagnée d'un bas-côté au Sud et d'un double bas-côté au Nord. Voici dans le chœur le tombeau de notre compatriote, le sculpteur Pierre Blasset, d'Amiens, frère de Nicolas, et, plus loin, quelques panneaux remarquables dus à son ciseau. Une charmante statuette du XVIe, en marbre blanc, fait nos délices. En sortant nous passons près de beaux vantaux de porte du XVIIIe.

En nous dirigeant vers l'église Sainte-Croix, nous passons sous la porte Bailly, du XIVe. Elle est surmontée de la tour de Notre-Dame du Val, bâtie en 1542 pour servir d'asile à des moines dont le couvent hors les murs était exposé aux incursions des bandes ennemies.

L'église Sainte-Croix a l'abord modeste. Le portail principal est un ouvrage du début de la Renaissance. Un portail latéral du XVIe n'est pas sans agrément. L'intérieur nous offrait une surprise. Il est vaste et de belles proportions, tel que rien ne le faisait pressentir. Il comprend une nef avec double bas-côté et un

chœur très profond avec déambulatoire desservant une chapelle centrale. La nef remonte au XIIIe siècle. De grosses piles, cantonnées de dix colonnettes surmontées de chapiteaux à crochets, supportent des arcs légèrement brisés. Les bas-côtés Nord ont été bâtis au commencement du XVIe. Nous y remarquons deux fûts en hélice. Dans la première travée, une cuve baptismale en amande du XIVe, représente la cérémonie du baptême avec un cortège de clercs et de laïques, au-dessus de petits personnages à genoux. Le chœur a été reconstruit vers le milieu du XVIe.

Ayant cheminé un moment par les rues de la ville, nous arrivâmes devant l'Hôtel-Dieu. Un portail en tiers-point du XIIIe, flanqué de six colonnettes, donne accès dans un vestibule du XIIe, voûté d'arêtes et séparé en deux nefs par une file de courtes colonnes. Il donne asile à un beau rétable du XVIe représentant une noble dame en prière aux pieds d'une Vierge assise, portant l'Enfant-Jésus. Nous admirons sans réserve la figure de la donatrice, à genoux. Le mouvement naturel et souple avec une cambrure pleine de dignité, dénote la main et l'esprit d'un remarquable artiste.

Nous gravissons ensuite une rue déserte bordée d'antiques hôtels à la face renfrognée. Des masses de verdure surplombent les murs délabrés où se cramponnent des touffes de fleurs sauvages dont la pourpre éclate en cette austérité, comme un rire de jeune fille dans une assemblée d'aïeules.

Nous voici dans la Ville-Haute, dans le Provins du XIIIe. Impossible de décrire tous les vestiges de cet âge auxquels nous nous heurtons à chaque pas. Partout les débris d'une splendeur abolie : les bancs sont faits d'entablements rongés par le temps ; les bornes,



Retable de l'Hôtel-Dieu à Provins.



de chapiteaux mutilés Ici et là, un antique calvaire, une margelle de puits, l'ogive d'une porte détruite. Voici même une maison du XIIe. Fréquemment de vastes caves aux voûtes soutenues par des colonnes, et — surgissant fières et hautaines, — l'église Saint-Quiriace et la tour de César. Et tout cela, perdu dans le feuillage, submergé sous des avalanches de roses dévalant des terrasses, escaladant les pignons.

Et nous ne voyons pas tout! A chaque minute, M. Antheaumequi s'est fait notre guide, du doigt nous indique, loin de notre chemin, l'emplacement d'une abbaye, d'un refuge, épaves d'une populeuse cité. Savions-nous que sous le gouvernement des comtes de Champagne, Provins avait compté de 80 à 100.000 habitants ? à cette heure où Paris n'en comptait pas plus de 120.000. Les marchands y venaient trafiquer. Ceux du Languedoc y apportaient la *coque* nécessaire à l'industrie de la teinturerie, alors répandue et florissante dans toute la région. Ils y gagnèrent l'opulence, et pour mettre leurs marchandises à l'abri et faciliter les échanges, ils élevèrent le bâtiment appelé aujourd'hui la Grange aux Dîmes, parce qu'il reçut cette affectation au commencement du XVe. Les Champenois, émerveillés de leurs richesses, les crurent issues d'un pays fabuleusement fortuné où tous, sans peine et sans effort, nageaient dans l'abondance et, ce pays, le pays de la *coque*, ils l'appelèrent le pays de Cocagne.

Notons qu'à cette époque Troyes est approvisionnée de marée fraîche expédiée d'Abbeville.

A la mort de Sanche VII, le 7 avril 1234, les Etats de Navarre s'empressèrent d'offrir la couronne au comte de Champage, Thibault le Chansonnier.

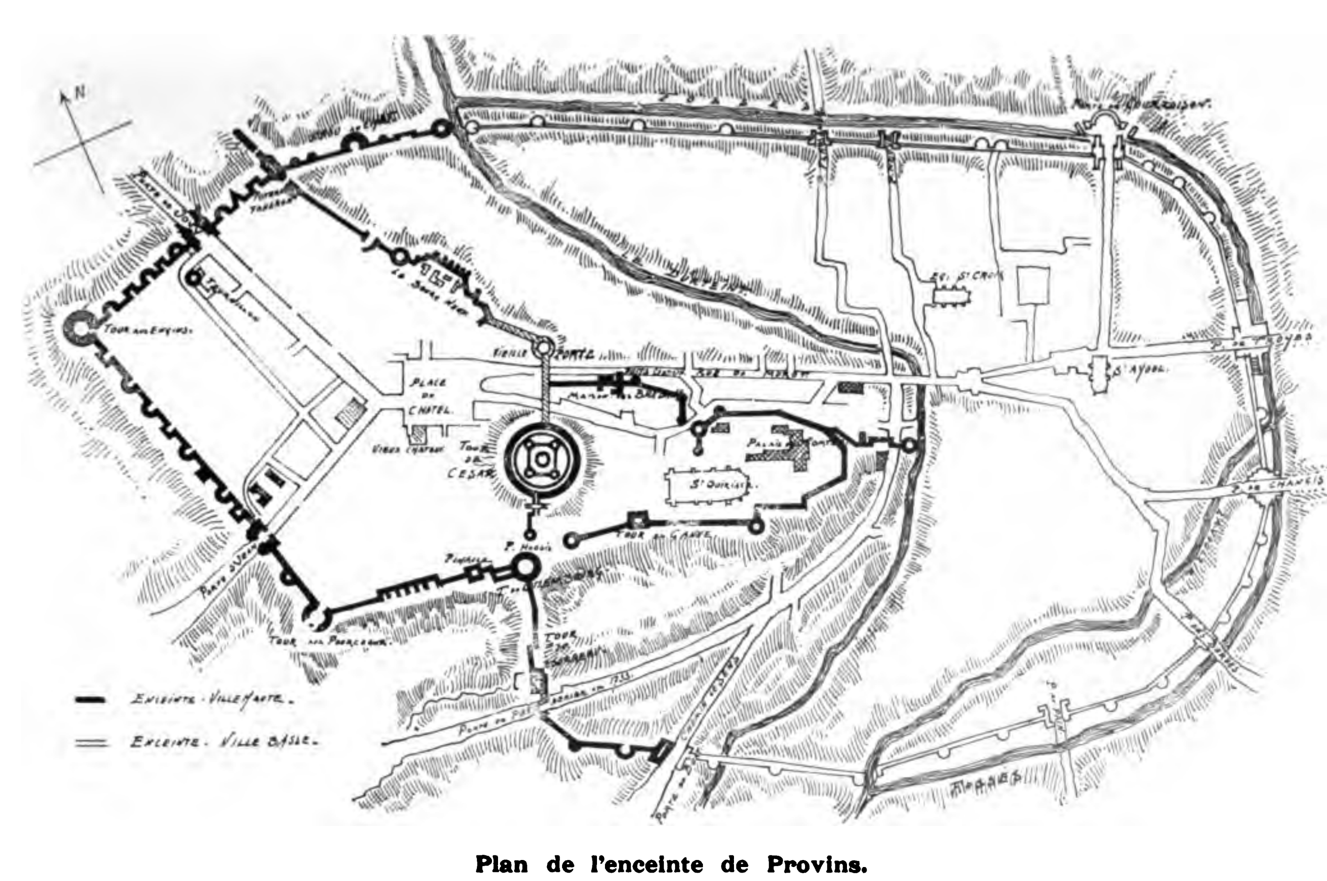
Abandonnée de son seigneur, Provins vit sa pros-

périté décroître. Elle se réfugia au pied de la colline témoin de sa splendeur et ses habitants se groupèrent autour de Saint-Ayoul, dans les marais. Ce fut le noyau de la ville actuelle.

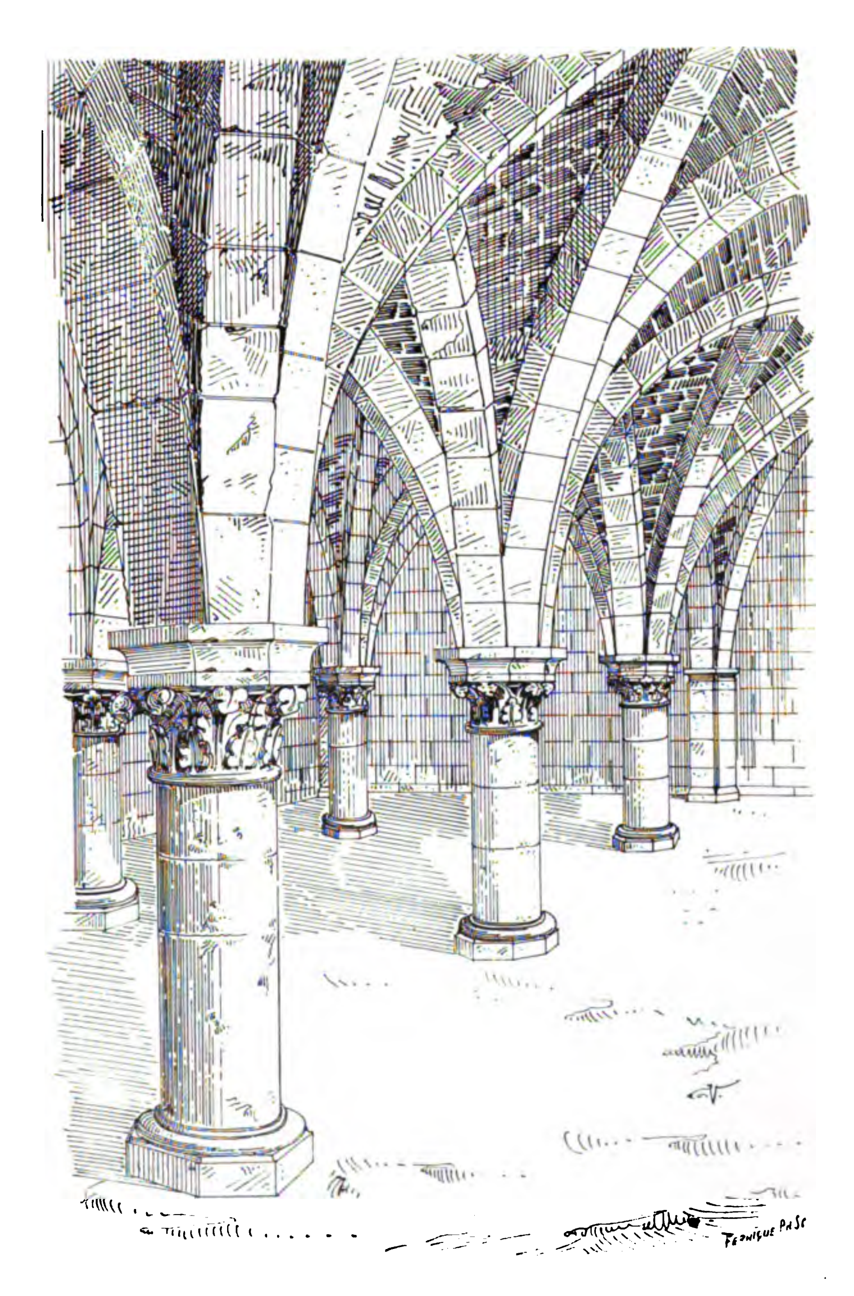
La Ville-Haute, presque déserte, est située sur la colline qui, jusqu'à leur confluent, sépare les vallées de la Traconne et du Durtoin. A la pointe de cette colline se dressent le château des Comtes — aujourd'hui le Collège, — Saint-Quiriace et au-dessus, vers le Sud, le donjon communément appelé — et sans raison, — la Tour de César.

Du palais des comtes de Champagne il reste peu de choses. Le bâtiment central a été reconstruit. Cependant l'aile du Nord a conservé des baies géminées avec leurs colonnettes et leurs archivoltes tréflées qui se détachent sur un linteau. Dans l'aile méridionale, il faut signaler des fenêtres trilobées et surtout une grande salle ornée d'arcatures ogivales.

En deux enjambées nous nous trouvons devant l'église Saint-Quiriace, précédée d'une esplanade couverte de beaux tilleuls sur laquelle devait se prolonger l'église et s'élever son portail absent. Le plan de cet édifice, d'une belle ampleur, comprend une nef inachevée de deux travées, un large transept et un chœur très profond sous une voûte à huit branches intéressante. Il est entouré d'un déambulatoire. Le chevet plat abrite trois chapelles. La construction de cet ouvrage remonte à la seconde moitié du XII[e] siècle. Une tour du XIII[e] surmontait la voûte d'ogives de la croisée. Détruite par un incendie, une demi-sphère posée sur un cylindre uniformément revêtu d'un zinc implacable l'a remplacée. Ce dôme déshonore, non seulement le monument, mais tout le charmant paysage qui l'environne,



Plan de l'enceinte de Provins.



La Grange aux Dîmes à Provins.

car, hélas ! on le découvre de tous les alentours.

Nous nous dirigeons vers la tour de César. Ce donjon fut bâti vers le milieu du XIIe siècle. Après la prise de Provins par les Anglais, sa base fut entourée d'une terrasse destinée à porter l'artillerie. Cette tour octogone est flanquée de quatre tourelles qui s'arrêtent au niveau du chemin de ronde extérieur ; mais la partie haute a été reconstruite en porte à faux sur un arc-boutant. Au rez-de-chaussée, où l'on descendait du premier étage, une salle voutée en coupole renferme l'escalier qui donnait accès au puits. Au premier étage, où la coupole porte sur des arcs de décharge, quatre poternes communiquaient avec la chemise au moyen de ponts volants. A l'étage supérieur, un chemin de ronde voûté en berceau se trouve sous le crénelage.

De la tour de César, l'œil voit les murs de la vieille forteresse, calcinés par le soleil de midi, fuir sur la crête du coteau jusqu'à la tour du Bourreau.

Nous voici devant la Grange-aux-Dîmes. Les fenêtres hautes sont divisées par d'élégantes colonnettes. Une porte en plein cintre donne accès dans une salle voûtée par des ogives à profil carré qui retombent sur six colonnes. Elle est aujourd'hui consacrée à un musée lapidaire. Nous descendons dans une cave dont la voûte, les nervures et les colonnes sont identiques. Elle communique avec l'extérieur par un large escalier.

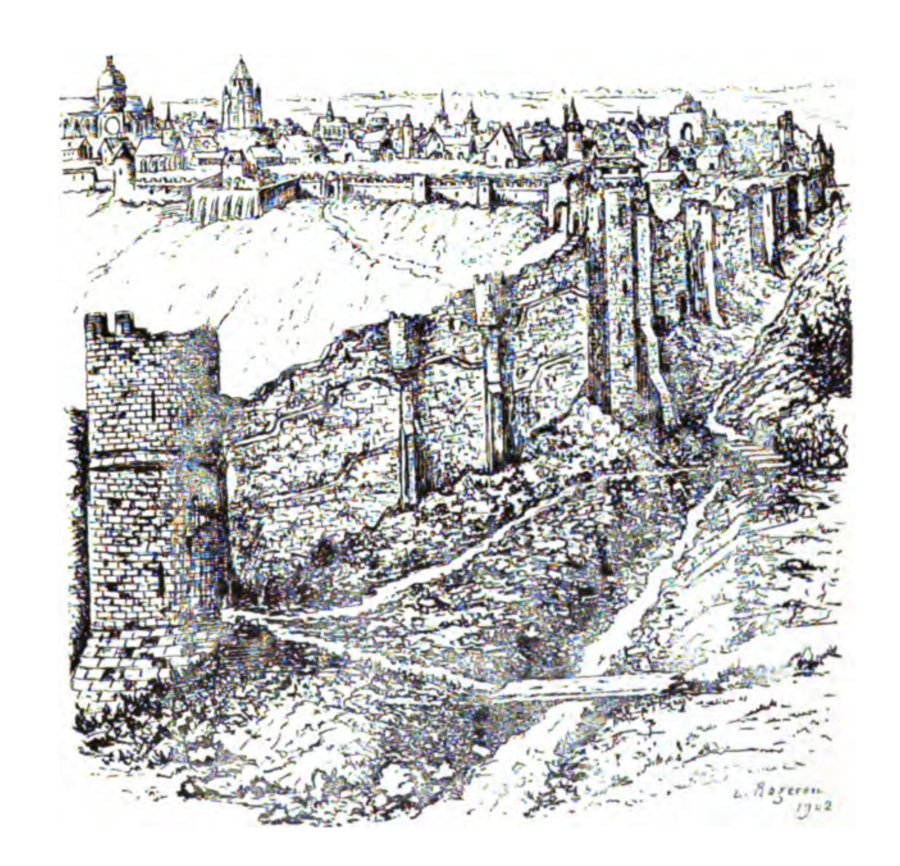
Nous commençons la visite des remparts par celle de la porte Saint-Jean. Cette porte, en tiers-point du XIIIe siècle, est flanquée de deux tours rondes dont l'appareil en bossage mérite d'attirer l'attention. Nous y pénétrons et restons stupéfaits de l'ingéniosité avec laquelle elle est machinée. Les réduits et les galeries se superposent et se traversent nous faisant alter-

nativement passer à différents étages de l'une et l'autre tour. La Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins l'entretient. Nous ne saurions trop louer le zèle intelligent de cette réunion d'érudits amoureux de leur petite patrie. Par ses soins, des plaques posées sur tous les monuments disent, en deux mots, leur origine et leur histoire. L'exemple est à suivre.

Sortant de la ville, nous longeons l'extérieur de son enceinte. Et cette promenade me rappelait celle faite jadis au pied des murs de Byzance. Mais combien différente. Là-bas les murs immenses et nus développent leurs courtines desséchées sous un ciel métallique, au-dessus d'une plaine désolée ; ici, tout revêtus d'un opulent manteau de lierre rehaussé de touffes de giroflées et de valérianes, ils s'estompent sous un soleil adouci par les nuées attardées. Des tours, alternativement rondes et carrées, rompent la rigidité des lignes droites. Une végétation puissante a envahi les fossés qui s'enfoncent sous leur ombre profonde et mystérieuse.

Après avoir visité à l'asile du Saint-Esprit fondé en 1177, une des plus belles des caves nombreuses qui subsistent, nous descendons dans le fossé, où nous rencontrons une curieuse tour hexagonale, dite tour Faneron, habilement restaurée ; et, sous le couvert des arbres, nous dévalons un frais ravin, le *Trou du Chat*. Du vieux pont sur le Durtoin nous suivons les lignes de l'enceinte courant à angle droit vers le palais des Comtes.

A travers les prairies, nous gagnons l'Hôpital général. Bâti en amphithéâtre sur les pentes molles du Mont Sainte-Catherine, il fait face à la ville. De ses vieux bâtiments ensoleillés, revêtus d'une patine gris d'ar-



Enceinte de Provins.

Vue prise de la Tour aux Engins.


NIV.
OF
MICH.

gent que ne connait pas notre climat picard, vastes sans excès, supportés par des terrasses fleuries, se dégage une impression calme, reposante. Ils s'harmonisent avec leur destination. C'est l'asile des vieillards. Ils vivent là, délivrés des soucis obsédants ; ils ruminent leurs souvenirs, oublient les épreuves passées et jouissent du présent ; un présent quasi sans lendemain. On les voit, enfin au port après l'âpre voyage de la vie, traverser, l'âme apaisée, les vieux cloîtres, derniers débris du couvent fondé en 1248 par le comte Thibault IV : trois corps de bâtiments encadrent un jardin qui s'arrête aux terrasses dominant la vallée. A droite et à gauche, un cloître. Celui de l'Ouest est du XIVe siècle. Ses arcs en tiers-point retombent sur des piles à quatre colonnettes et sur des chapiteaux à crochets. Celui de l'Orient date du XVe siècle. Sa charpente apparente en carène renversée s'offre toute nue aux regards avec une simplicité savoureuse. Les sablières portent directement sur des colonnettes prismatiques aux chapiteaux à feuillages contournés où nous pressentons l'art recherché de la Renaissance.

Mentionnons dans la chapelle un édicule en pierre à six pans dont les arcatures trilobées encadrent un moine assis lisant un livre de prière. Le couvercle en métal doré, est orné d'écus flanqués de supports qui représentent des chimères, des cerfs, des têtes de femme.

En descendant de l'hôpital, nous voyons, au bord de la rivière, un timide établissement thermal. En face, nous traversons les promenades plantées en 1674 aux frais de l'abbé d'Aligre et nous entrons dans le jardin de la Villa Garnier. Nous jetons un rapide coup d'œil sur les collections et sur la bibliothèque bien fournie.

Voici midi. Nous déambulons depuis sept heures du matin. Les jambes lasses, l'estomac aux talons, nous rallions volontiers l'hôtel de la Fontaine.

M. Antheaume a bien voulu prendre place au milieu de nous. Au dessert notre vice-président, M. de Florival, en quelques mots simples et justes, se fait l'interprète des sentiments de notre compagnie en remerciant le Président de la Société de Provins pour son accueil affable et pour les précieux renseignements que son érudition lui a permis de nous dispenser généreusement au cours de notre visite. J'ajoute un merci personnel, car ces notes vivent des bribes de sa documentation nourrie.

Un coup de sifflet de notre berger et nous escaladons une vaste *Pauline*. Pressés par l'heure, nous passons sans nous arrêter devant l'hôtel Vauluisant. A peine entr'apercevons-nous sa charmante façade du XIII[e] siècle parfaitement conservée. Nous suivons la vallée et après quelques kilomètres, nous prenons à gauche un vallon latéral duquel surgit la tour de Saint-Loup de Naud.

Nous voici devant cette importante église. Le curé disparaît à notre approche. Nous ne le reverrons plus. Il ne se sent pas la conscience nette. Nous allons rencontrer dans son église des barbouillages d'une horreur ingénue dont il fut l'inspirateur, sinon l'auteur.

L'édifice est précédé d'un porche à quatre contreforts bâti vers 1160. Le portail, en tiers-point surhaussé, offre une ressemblance frappante avec celui de Saint-Ayoul ; son tympan est décoré d'un sujet identique, là-bas défiguré par les mutilations, ici presque intact. A l'extérieur l'appareil de l'église se compose d'un blocage grossier. Le clocher est du XII[e] siècle.



Église de Saint-Loup de Naud.

Tympan du Portail.



Église de Saint-Loup de Naud.

Bas-côté Sud.

La nef donne un des premiers exemples de l'alternance du pilier et de la colonne dans la région parisienne. Les quatre premières travées sont recouvertes de deux grandes voûtes d'ogives encadrées par des doubleaux en plein cintre surbaissé ; les deux dernières travées sont recouvertes d'une voûte en berceau primitive et d'une voûte d'arète moderne. La voûte de la nef a été reconstruite en partie au XIII[e] siècle ; elle est accompagnée de bas-côtés. Le transept et le chœur en hémicycle sont antérieurs à cette époque. L'abside, voûtée en cul de four et en berceau, est tapissée de grandes arcatures en plein cintre surhaussé qui retombent sur des pilastres. Une jolie boiserie du XV[e] siècle reste abandonnée et sans emploi dans un des bas-côtés.

La Pauline nous reprend et nous amène à la station de Longueville. Nous étions à Paris à l'heure du dîner. Nous avons joui pour cette dernière journée d'une température délicieuse. Un ciel clément nous a permis de profiter sans fatigue de notre voyage. Nous nous quittons enchantés de ces deux journées. Le même mot sort de toutes les bouches : « Au revoir, à l'an prochain ! » Tous et chacun reconnaissent ce qu'ils doivent d'agrément à l'organisation prévoyante de notre guide infatigable, M. H. Macqueron.

Bagatelle, 22 juillet 1908.

Nous avons fait de larges emprunts en ce qui concerne l'archéologie à Provins à une plaquette de M. L. Quarré-Reybourbon, intitulée : Congrès archéologique de Troyes et Provins, juin-juillet 1902.

Albert DÉCAMPS

1861-1908

Albert Décamps naquit à Allery, le 17 novembre 1861. Son père, bien qu'issu d'un père fort instruit, dut se contenter des simples leçons du magister. Mais une âme d'artiste jointe à un grand respect de soi-même en firent, au milieu des artisans dont il partageait le labeur, une figure curieuse et une personnalité très supérieure à son entourage. Ses modestes ressources ne lui permettaient pas l'ambition de pousser bien loin les études de son fils Albert. Néanmoins, quand l'instituteur eut livré à l'enfant le fond de sa science, il le conduisit à Longpré et l'y laissa en pension pendant trois ans.

Albert Décamps fut un élève ordinaire, mais sa vocation artistique fut précoce. A neuf ans — en 1870 — il étonnait déjà un de ses oncles en dessinant à la craie les jeunes gens d'Allery faisant l'exercice avant d'aller combattre pour la patrie envahie. S'il ne reçut pas de leçons de dessin, au moins ne fut-il pas rebuté dans ses essais. Il trouva en son père un protecteur. Celui-ci, quoique vivant au village dans une situation modeste, avait très vif le goût du beau. Jeune, il s'était essayé à la sculpture. Dans la mesure de ses moyens il s'efforçait de mettre du beau autour de lui, dans son intérieur et dans son jardin. Grâce à lui le jeune Albert trouvait à la maison des gravures qu'il s'ingéniait à copier, et nul ne raillait ses tentatives. Son père conservait le regret de n'avoir pu se consacrer à



Albert DÉCAMPS



l'art et il ne voulait pas entraver l'avenir de son fils si sa vocation se révélait impérieuse. Exemple rare partout et plus surprenant encore dans ce milieu social, dans ce fond de campagne sans relation avec l'activité intellectuelle du pays. Un jour Albert Décamps réclama un panneau. Puis il monta dans le jardin, et là, à l'abri d'un cerisier, il tenta avec de médiocres couleurs à l'eau de peindre le clocher natal émergeant du fond de la vallée et se détachant sur le versant de la colline prochaine. Effort assez étonnant et qui révèle l'âme rêveuse et contemplative de l'enfant. Ses semblables, même les mieux doués, recherchent plutôt la représentation des êtres vivants et des objets créés par l'homme, depuis la maison jusqu'à ce qu'elle renferme. Bien plus rarement ils sont attirés par la nature dont le charme réside presque entièrement chez nous dans les valeurs, le rapport des tons et dans la poésie qui s'en dégage.

Un bon peintre animalier vint à passer par là, suivi, comme les peintres anglais et américains de renom ont coutume de l'être, par une théorie d'élèves. Le père d'Albert Décamps s'enhardit à lui montrer les essais de son fils. M. Thompson n'hésita pas. Il reconnut du premier coup d'œil les exceptionnelles qualités de dessin et de sincérité qui apparaissaient à travers l'insuffisance flagrante du métier. Il s'intéressa au jeune homme et pendant le reste de son séjour l'aida assidument de ses conseils.

Le dimanche, Décamps était libre. Il partait dès le matin avec son modeste attirail et son frugal déjeuner. Il allait dans la campagne ou dans les bois voisins, et seul, le pinceau aux doigts, l'enthousiasme au cœur, heureux de son tête-à-tête avec la nature, il ne

sentait pas les heures fuir, délicieuses et rapides.

Les progrès étaient évidents. Vers 1883, son père eut occasion d'aller à Mers où séjournait le grand peintre Vollon. Il lui présenta une toile de son fils en le priant de lui dire en toute sincérité s'il devait le laisser libre de suivre la carrière de l'art. Vollon regarda et, retournant la toile, il écrivit au revers avec le morceau de craie qu'il tenait à la main : *très-bien*, et il signa. « Il sait dessiner, il a aussi bien que quiconque le sens de la perspective ; qu'irait-il faire à l'École des Beaux-Arts ? Apprendre des trucs, des ficelles, perdre son originalité ?... Qu'il reste chez lui, dans son milieu ; qu'il peigne ce qui l'entoure, ce qu'il connaît, ce qui l'émeut. Cela suffit. »

Le conseil était sage. Décamps le comprit. Il demeura au pays.

Pourtant M. Thompson n'oubliait pas son petit paysan artiste et il lui offrait auprès de Paris une généreuse et cordiale hospitalité. Souvent Décamps passait chez lui les trois mois du premier printemps. Sans s'y plonger, il pouvait suivre ainsi le mouvement artistique et profiter d'utiles encouragements.

Désormais il se livrait ardemment et exclusivement à la peinture. En 1886, il exposa pour la première fois. *Chez un tisserand* fut remarqué par une vingtaine de critiques indépendants. C'était un bon début. L'année suivante ce fut *Un tisserand*. En 1888 il est désigné sur le livret comme élève de Vollon. Son tableau *Après la messe*, scène de beuverie dans un cabaret picard, attire l'attention. En 1889 il envoie une *Vieille Picarde* et *Seule*. Cette même année, pour la première fois, nous vous lisions quelques lignes sur les *Artistes Picards au Salon* et en vous signalant cette

œuvre d'un inconnu, nous avions le plaisir d'ajouter : « Si c'est un début, il est plein de promesses. » C'était presqu'un début et les promesses furent largement tenues. Les expositions se succédèrent : le succès vint lentement mais sûrement, sans à coup, comme il convenait au talent sérieux, profond et concentré de l'artiste.

L'heure n'est pas venue d'entreprendre la critique et d'affirmer la haute valeur de son œuvre; d'autres, plus compétents, sauront se charger de cette tâche. Nous ne vous offrons ici qu'une succincte biographie. Nous la poursuivons.

En 1895, Décamps eut une mention honorable ; en 1900, une médaille ; en 1905, il fut mis hors concours.

Entre temps, il avait épousé Mademoiselle Vollon, la fille de son maître. Une large aisance sinon la fortune était venue. Il se fixa à Paris. Pourtant, il n'était pas infidèle à la terre natale. Il acheta à Allery une retraite qu'il se plut à embellir. Il était heureux de vivre à son foyer entre sa femme et son fils, non loin de ses parents, éloigné des intrigues et des agitations stériles. Il goûtait délicieusement l'intimité de la famille, chérissant ses proches, n'ayant de joies complètes qu'au milieu des siens. Le bonheur était là dans le pittoresque vallon où se blottit Allery. Il ne dura pas. C'est là qu'il s'est éteint le 18 juillet dernier, après une longue maladie dont la plus grande souffrance fut l'impossibilité où il était de travailler. Cette année, pour la première fois depuis vingt ans, son nom ne figure pas au livret du Salon. Son talent n'avait pas encore donné toute sa mesure. Depuis la mort de son maître il évoluait. Son pinceau devenait à la fois plus souple, plus libre et plus personnel. La disparition de

cet artiste laisse un grand vide dans la peinture comtemporaine et d'impérissables regrets dans notre petite patrie.

Suivant son désir, sans vaine pompe officielle, un cortège ému de parents et d'amis l'ont mené par les rues du pays, de l'église qu'il n'avait cessé de fréquenter au petit cimetière qu'enfant il avait peint. Sa mémoire demeurera. Ce fut une belle âme d'artiste : calme et réservée dans ses manifestations extérieures, mais brûlant pour l'art d'un feu intense.

P. W.

TABLE DES NOMS

A

B

C

D

E

F

G

H

L

M

N

P

Q

R

S

T

V

W

TABLE DES PLANCHES

TABLE DES MATIÈRES

1906

1907

1908

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

